

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

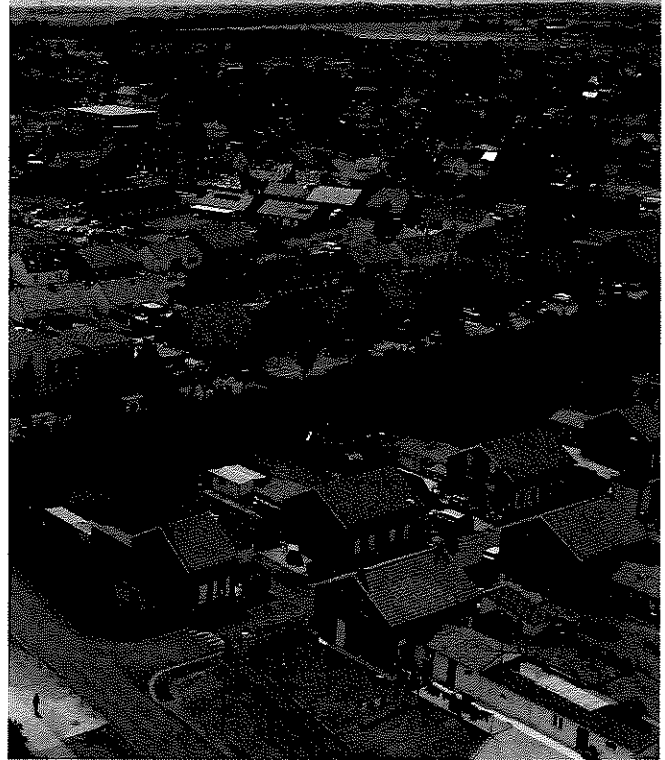
Publié le

ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

quartiers2030

Contrat Quartiers 2030 La Porte du Hainaut

Contrat-cadre intercommunal
2024-2030



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

Table des matières

PREAMBULE	5
I - Contexte/diagnostic.....	7
A - Le contexte de l'élaboration du Contrat Quartiers 2030	7
B – Comment a -t-il été élaboré ?.....	11
1. L'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023	11
2. Une réflexion avec les élus du territoire sur la géographie d'intervention	11
3. L'organisation d'une consultation des habitants des quartiers prioritaires et quartiers de veille active	12
4. Des rencontres avec les services de droit commun de La Porte du Hainaut.....	12
5. Le séminaire partenarial annuel Politique de la Ville du 6 juillet 2023 à Denain	13
6. L'organisation de groupes de travail partenariaux.....	13
7. Des rencontres avec les maires des communes concernées.....	14
8. La validation du document-cadre intercommunal 2024-2030.....	14
C - Le diagnostic du territoire	14
1. Un territoire multipolaire façonné par son histoire	14
2. Un territoire archipel à recoudre.....	15
3. Des évolutions démographiques contrastées	19
4. Une économie en mutation qui ne bénéficie que partiellement aux habitants	23
5. Favoriser la santé et le bien-être sur le territoire.....	28
6. Etude menée auprès des habitants sur leur perception de leurs conditions socio-économiques.....	30
II – Le périmètre du projet	34
A - Les quartiers prioritaires (QPV)	35
B - Les quartiers vécus	38
D - La géographie d'intervention complémentaire spécifique de La Porte du Hainaut	39
III. La stratégie communautaire en matière développement urbain et de logement	42
A - Politique de renouvellement urbain	42
1. Le cadre communautaire.....	42
2. Les projets NPNRU.....	42
3. Les projets de renouvellement urbain minier, en lien avec l'ERBM.....	43
B – Un nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2025-2030.....	46
IV – Les autres stratégies communautaires en lien avec les priorités du Contrat Quartiers 2030	48
A – La stratégie numérique.....	48
B – Le Plan Climat Air Energie Territorial	49
C – Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) – « TOUS à T.A.B.L.E. » (Transition Alimentaire Bénéfique Localement et Equitable).....	51
D – Le schéma intercommunal des itinéraires doux.....	53
V – La stratégie en matière de cohésion sociale et politique de la ville	55
A - Les orientations thématiques.....	55

1. Accompagner vers l'emploi les publics les plus en difficultés	55
2. Améliorer la santé des habitants	59
3. Favoriser les parcours de réussite éducative	60
4. Soutenir une transition écologique juste et équitable	61
5. Garantir la tranquillité publique, prévenir et lutter contre les violences intra familiales	63
6. Améliorer le cadre de vie et le logement	63
B - Les principes transversaux	65
1. Encourager la participation citoyenne	65
2. Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.....	65
3. Lutter contre toutes les discriminations et encourager l'égalité femmes-hommes	66
4. Encourager les démarches d'aller vers et de médiation	68
5. Favoriser l'inclusion numérique	69
6. Encourager l'accès au sport et à la culture.....	70
VI – La gouvernance, le pilotage et l'animation du contrat	73
A – La mise en œuvre de la participation des habitants.....	73
B – La gouvernance.....	74
1. Le rôle des collectivités territoriales.....	76
2. Le comité de pilotage du Contrat Quartiers 2030	76
3. Le comité technique	77
4. Les groupes thématiques	77
5. Les revues de projets.....	78
C - Organisation interne.....	78
D – L'animation des dynamiques locales.....	81
E- Synthèse des calendriers de gouvernance, d'animation et de programmation.....	83
VII – Les moyens mobilisables et engagements des partenaires.....	84
A - Les engagements des partenaires signataires.....	84
1. Les engagements de l'Etat.....	84
2. Les engagements de la Région	84
3. Les engagements du Département	87
4. Les engagements de la CAF	90
5. Les engagements des bailleurs	90
6. Les engagements de la Banque des Territoires	91
7. Les engagements de BPI France	92
8. Synthèse des moyens et dispositifs de droit commun en lien avec les priorités	93
B - Les moyens financiers spécifiques Politique de la Ville.....	97
C – les crédits en contrepartie de l'abattement de la TFPB.....	100
VIII - Suivi annuel et évaluation.....	105

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 059-215903618-20240924-D51__2024-DE

PREAMBULE

La Porte du Hainaut compte au 1^{er} janvier 2024, 12 quartiers prioritaires, répartis sur les 10 communes les plus peuplées du territoire. Le nombre d'habitants résidant en QPV se porte désormais à 32 305, soit 20% de la population de l'intercommunalité.

Cela n'est guère étonnant, avec un indice de développement humain particulièrement dégradé, le territoire est, depuis sa création, éligible aux dispositifs de la Politique de la Ville. Les habitants de La Porte du Hainaut sont ceux en Hauts de France qui vivent le moins longtemps, avec un niveau de formation et des revenus insuffisants.

Dans ce contexte, rattraper les retards est une obligation, réduire les écarts est une nécessité. Et pour ce faire, la convergence des politiques publiques doit être recherchée, à tous les échelons et dans chaque champ de l'action publique. Cela ne va pas de soi, car pour y parvenir, il faut accepter de « tordre » nos limites institutionnelles, d'assouplir nos postures parfois trop dogmatiques, de fluidifier et simplifier nos relations partenariales. Si chaque sprinter court dans son couloir, un seul remporte la course. Or, il est important que nous y gagnions tous, pour le territoire, pour les habitants des quartiers.

Ce nouveau contrat de ville engage chaque partie signataire à entreprendre un saut culturel. Il s'agit de passer d'une relative permanence à une dynamique volontaire de changement.

Avec les contrats quartiers 2030, la Politique de la Ville renoue avec des principes fondateurs qui semblaient s'être érodés au fil des plans et dispositifs.

Premier principe : celui d'un partenariat large, ouvert à toutes les parties prenantes intéressées aux côtés de l'Etat et de l'EPCI. Tous les acteurs – publics et privés – sont aujourd'hui légitimes à prendre une part active aux actions menées dans les quartiers et à s'engager contractuellement.

Deuxième principe : Celui de l'ancrage local. En effet si le rôle de coordinateur et de pilote de l'EPCI est confirmé, l'association itérative et systématique des maires pour la mise en application concrète des actions constitue un gage de réussite.

Troisième principe : Celui d'une participation citoyenne réaliste

Le nouveau cadre de mise en œuvre de la politique de la ville a ouvert des perspectives qui permettent d'élargir le champ de la co-construction et de la concertation.

Ont ainsi pu participer à la démarche des collectifs d'habitants, des associations, des amicales de locataires, et pas seulement les conseils citoyens dont la pérennité n'a pu être assurée dans quelques quartiers

Il est à noter que quelques avancées sont à mettre au crédit de la coopération partenariale qui a servi l'élaboration de ce contrat :

- Le droit commun est désormais mieux identifié et, de ce fait, mieux mobilisable. L'Etat, ses opérateurs et ses agences s'engagent sur des objectifs opérationnels précis.
- La contractualisation intègre des engagements plus fermes des partenaires signataires
- L'appel à projet annuel n'est plus l'unique logique de mise en œuvre, la Politique de la Ville est désormais plus accessible aux porteurs de projets locaux

- La souplesse du cadre contractuel permet au territoire de dessiner une géographie prioritaire plus adaptée à la réalité, en intégrant d'autres quartiers en difficultés qui pourront bénéficier du soutien de l'EPCI et peut-être d'autres partenaires.

Avec la signature du Contrat Quartiers 2030, les planètes sont alignées, puisque les valeurs, ambitions et engagements de notre projet de territoire « Porte du Hainaut 2044 » vont dans le sens de l'égalité républicaine, de la promotion des habitants, de l'innovation sociale.

Nous avons donc en mains les ressources et les outils pour engager ensemble la transformation sociale et urbaine des quartiers de La Porte du Hainaut, nous avons aussi chacune et chacun, la volonté et l'énergie pour y parvenir.

Aymeric ROBIN

Président de La Porte du Hainaut

Virginie LASSERRE

**Préfète Déléguée pour l'Égalité des
Chances du Nord**

I - Contexte/diagnostic

A - Le contexte de l'élaboration du Contrat Quartiers 2030

En se projetant dans une nouvelle séquence de contractualisation de six ans, la Politique de la Ville, par son histoire de plus de 40 ans, se renouvelle, à défaut d'avoir réussi à inverser complètement les trajectoires d'inégalités multiples des habitants des quartiers prioritaires.

Pour de nombreux indicateurs sociaux, éducatifs, santé ou emploi, les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres espaces urbains ont persisté malgré tous les efforts mobilisés par les partenaires. L'égalité des territoires reste un défi collectif au bout de ces nombreuses années d'action publique, elle est toujours un objectif à atteindre. Et face au retard de certains bassins de vie, elle pourrait même se formuler en changeant de paradigme en une équité de traitement pour ces territoires où la présence des services publics de droit commun est souvent déficitaire.

Les périmètres prioritaires définis correspondant à des délimitations administratives qui ne rendent pas compte des caractères cumulatifs des inégalités subies par les habitants. Et ces limites, si elles amènent à se préoccuper des personnes les plus en difficultés, obèrent la dimension élargie des écueils d'un environnement vécu par ces habitants en attente de réponses de services publics qui dépassent la simple intervention en Politique de la Ville en de nombreux sujets : santé, mobilité, éducation...

Dans un mouvement de cohérence et de similitudes des difficultés dans les différents territoires en France, la Politique de la Ville a intégré l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au même titre que les autres politiques d'aménagement du territoire et les nouvelles en faveur de la ruralité. Cette approche globale ne doit pas cacher les spécificités de traitement propres aux quartiers prioritaires (renouvellement urbain associé au développement social renforcé) et l'urgence de remobilisation du droit commun sur ces quartiers.

Si elle se doit d'être interrogée, la poursuite de la Politique de la Ville doit se lire comme un appel à la remobilisation de toutes les institutions et être perçu comme un formidable laboratoire collectif de dynamiques sociales, éducatives, culturelles sportives, environnementales et participatives qui devraient faire école au profil de tous les territoires.

Pour La Porte du Hainaut, ce Contrat Quartiers 2030 s'inscrit dans une trajectoire plus large, dans une démarche d'intervention sociale différenciée. Dans une approche globale de réduction des inégalités sociales et territoriales qui mobilise les diverses et nombreuses politiques publiques nationales, régionales et départementales, qu'elles soient logiquement de droit commun ou de configuration spécifique comme la Politique de la Ville.

Cette logique de mobilisation du droit commun est réaffirmée par l'État, cette insuffisance a toujours été relevée ces dernières années dans les évaluations. Une nouvelle séquence s'ouvre, elle doit être celle du suivi de cette remobilisation entre les services de l'État et ceux de La Porte du Hainaut.

Ce Contrat Quartiers 2030, contractualisé avec l'État et les autres partenaires signataires se fixe des objectifs, une animation et des engagements qui doivent dépasser la simple intention. A chaque Comité de Pilotage annuel du Contrat Quartiers 2030, ces engagements seront au cœur des préoccupations de La Porte du Hainaut afin de ne pas avoir à la fois à se substituer aux désengagements et à traiter à terme l'abandon d'actions portées en politique de la ville faute de relais suffisant en droit commun. Et cette logique devra trouver sa place le plus tôt possible dans le processus

général du contrat de ville, dans la dynamique de soutien financier des projets et dans les efforts déployés au sein des communes.

Par sa capacité à construire à la fois un cadre concerté méthodologique, un pilotage actualisé, des objectifs partagés et des actions concertées, ce Contrat Quartiers 2030, nourri de l'expression des citoyens, mobilise les capacités d'agir de tous les partenaires, engage les ressources du territoire et encourage les initiatives de toutes structures.

Ce Contrat Quartiers 2030 s'inscrit aussi dans une dynamique de recherche d'articulation entre les différentes échelles d'action. La volonté d'un travail en transversalité s'impose impérativement, entre les différents services de La Porte du Hainaut, tout comme entre les différentes institutions ainsi qu'entre les communes et la communauté d'agglomération.

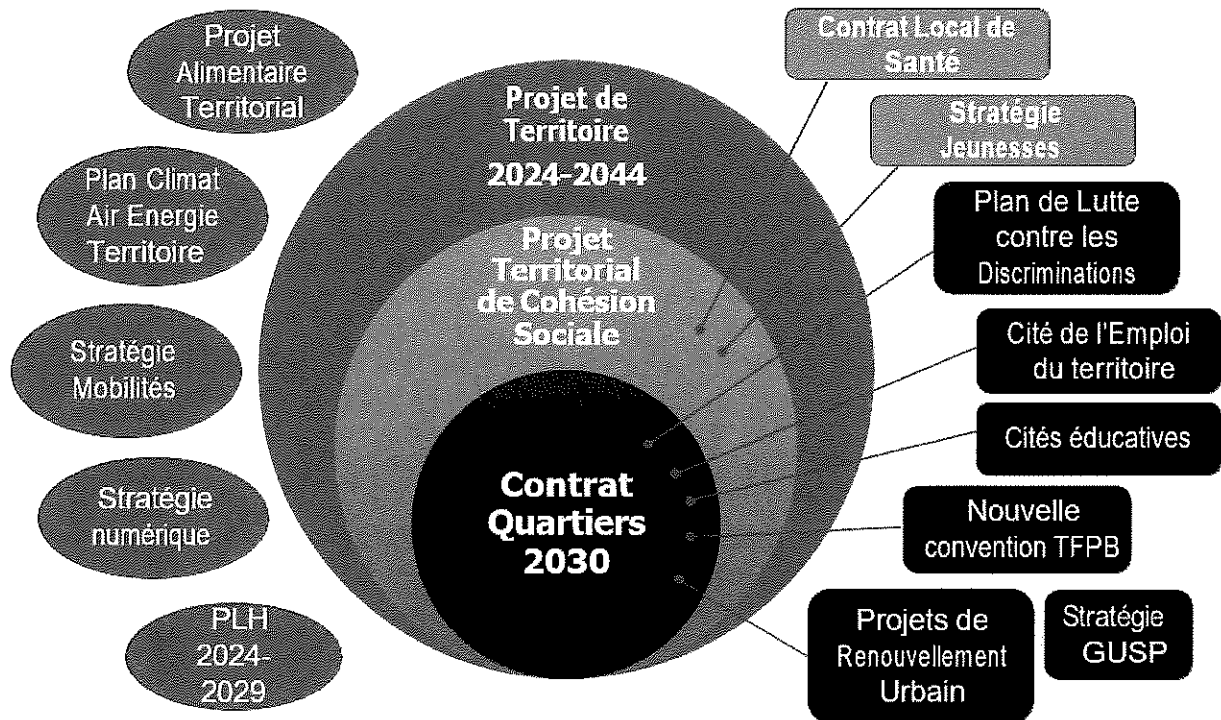
Le modèle de l'intercommunalité de projet est mis en avant par les nombreuses feuilles de route, stratégies et autres plans communautaires. La Porte du Hainaut engage avec ce nouveau contrat de ville une étape de d'élaboration d'un Projet territorial de Cohésion Sociale qui s'inscrira totalement dans l'ambition du Projet de Territoire 2024-2044.

Au-delà de la mobilisation des moyens, ce Contrat Quartiers 2030 réinstalle les dispositions de dialogue partenarial et territorial. Chacun à son échelle, à la hauteur de ses engagements sera sollicité afin d'entretenir ces espaces de dialogue partenariaux.

Dans ce nouvel écosystème communautaire, la politique de la ville, par son approche sensible avec les habitants et les réponses innovantes des porteurs de projets, partage avec les communes leurs enjeux et leurs priorités afin d'y répondre en totale complémentarité. Celles-ci sont en première ligne des sollicitations des habitants, de celles et ceux les plus touchés par l'exclusion sociale, par les nouvelles formes de précarité, celles qui s'ancrent le plus tôt dans la vie. A ce titre, ce Contrat Quartiers 2030 réinitialise la dimension d'un « espace de dialogue et de projets » entre La Porte du Hainaut et ses communes.

La compétence politique de la ville est par essence transversale. Le projet de territoire est à la fois un enjeu de convergence politique mais aussi un enjeu d'articulation entre différentes échelles, entre EPCI, communes et quartiers. Il doit permettre d'articuler les logiques inhérentes à chaque échelle de territoire, dans sa diversité.

Le Contrat Quartiers 2030 se pose comme un cadre de référence du développement social pour les communes en géographie prioritaire. En cohésion sociale, La Porte du Hainaut développe aussi un Contrat Local de Santé, une Stratégie Jeunesses-Education Populaire 15/25 ans et le Laboratoire des Violences Intrafamiliales qui déploient leurs actions sur toutes les communes du territoire. En 2024, d'autres enjeux thématiques et territoriaux viendront alimenter l'élaboration du Projet Territorial de Cohésion Sociale de La Porte du Hainaut. En intégrant le Contrat Quartiers 2030 et les autres dynamiques, celui-ci sera logiquement l'outil de cohésion sociale à l'ambition plus large du Projet de Territoire 2024-2044 de La Porte du Hainaut.



Dès 2024, le Contrat Quartiers 2030 peut s'appuyer sur un premier espace communautaire de coopération en termes de cohésion sociale avec le Projet de Territoire de La Porte du Hainaut, le Contrat Local de Santé, la Stratégie Jeunesses-Éducation Populaire 15/25ans et le Laboratoires des Violences Intrafamiliales.

Le projet de Territoire

Lors du conseil communautaire du 16 octobre 2023, la Porte du Hainaut a validé son **Projet de Territoire 2024/2044**.

Avec une finalité partagée d'« **Investir dans la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain** », le projet de territoire s'articule autour :

- De **6 valeurs** :
 - La solidarité et la promotion de la citoyenneté
 - L'égalité Femme-Homme
 - L'équité dans le développement des bassins de vie
 - La création et la répartition des richesses au service de la réduction des inégalités et de l'attractivité du territoire
 - Le bien-être et le bien vivre dans un environnement agréable où la nature est préservée
 - La vision communautaire partagée

- D'une **finalité partagée** :
 - **Investir dans la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain**

- De **2 ambitions** :
 - **Vivre ensemble et faire territoire**
 - **Soutenir l'innovation**

- De **3 engagements** :
 - **Rattraper les retards de développement** et agir là où un accompagnement est nécessaire,
 - **Faire face collectivement aux enjeux globaux,**
 - **Accompagner les conversions et la résilience.**

Le Contrat de Santé

Depuis le dernier semestre 2023, La Porte du Hainaut porte à l'échelle de ses 47 communes un **Contrat Local de Santé** avec l'ARS. Celui-ci doit contribuer à la construction de parcours de santé adaptés aux besoins de la population locale.

La place des parcours construits à l'échelle territoriale est un enjeu considérable de santé publique. Il s'agit d'une approche globale territoriale, participative et partenariale qui doit permettre de renforcer la coordination entre les acteurs de terrain mobilisés autour de la santé.

Le contrat local de santé est articulé autour de **3 grandes orientations stratégiques** :

- Agir en faveur de l'**accès aux soins des habitants** en renforçant l'attractivité du territoire et en soutenant et facilitant les initiatives d'installation des professionnels de santé du territoire,
- Agir en faveur de la **santé de la femme et de l'enfant** dans le cadre du programme des 1 000 premiers jours de la vie,
- Favoriser la prévention des cancers par la **promotion du dépistage organisé des cancers.**

Une orientation transversale au CLS est venue s'ajouter durant la phase d'élaboration du plan d'actions : **mettre le numérique au service de la santé.**

La Stratégie Jeunesses-Éducation Populaire 15/25 ans

Dans le champ de la jeunesse, la Porte du Hainaut s'engage depuis septembre 2023 à développer une « **Stratégie Jeunesses-Education Populaire 15/25 ans** ».

La Stratégie Jeunesses s'inscrit pleinement **dans le cadre de l'éducation populaire**, dont l'une des définitions pourrait être la suivante : « Hors des cadres académiques, de la formation, ou de l'insertion professionnelle, il s'agit d'identifier l'ensemble des projets / actions / initiatives qui contribuent à accompagner les jeunes de 15-25 ans vers l'autonomie et l'émancipation ».

Elle se compose de **trois volets** :

- **Un « volet référentiel »** qui pose à la fois un cadre de valeurs et de principes et un périmètre d'intervention communautaire. Parmi ces valeurs et principes, il est notamment question de donner une pleine place aux expérimentations, d'intégrer les dimensions culturelles ou encore de s'appuyer sur les ressources existantes et le réseau des professionnels,

- **Un « volet opérationnel »** qui porte trois axes en réponse aux principales préoccupations et besoins des jeunes :

- Valoriser les potentiels et favoriser les expressions,
 - Développer la participation sur les sujets sociétaux,
 - Soutenir les engagements et la découverte.
- Un « volet coordination » qui précise la fonction de pilotage et de gouvernance souhaitée par la Communauté d'Agglomération. Cette fonction de pilotage et de gouvernance mobilise un cadre de coopération qui rassemble les communes mais aussi l'ensemble des acteurs Jeunesses du territoire.

B – Comment a -t-il été élaboré ?

Afin de coproduire le contrat Quartiers 2030, La Porte du Hainaut a souhaité poursuivre la logique partenariale dans laquelle s'inscrit son action en matière de cohésion sociale et urbaine depuis plusieurs années.

Aussi, la démarche d'élaboration du nouveau contrat s'est construite autour de plusieurs étapes entre le dernier trimestre 2022 et le premier trimestre 2024:

1. L'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023

Conduite de septembre 2022 à mars 2023, et restituée à l'occasion du comité de pilotage du 16 mars 2023, elle a été confiée en assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet de conseil KPMG autour de 3 missions :

- Analyser la mise en œuvre de la Politique de la Ville (gouvernance, partenariat institutionnel, analyse des programmations et dispositifs connexes),
- Porter un regard sur la performance de la Politique de la Ville (par une approche thématique notamment),
- Réaliser un diagnostic de la transition du territoire, en mesurant l'évolution des indicateurs socio-démographiques des quartiers entre 2015 et 2023.

Les enseignements et préconisations de cette évaluation ont alimenté les échanges des temps de travail qui ont été organisés tout au long de l'année 2023.

2. Une réflexion avec les élus du territoire sur la géographie d'intervention

Plusieurs réunions associant les élus et les services de la CAPH (Cohésion Sociale et Système d'Information Géographique) ont été organisées dès le mois de juin 2023, en parallèle des travaux menées par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et l'INSEE pour la redéfinition des périmètres de la géographie prioritaire.

Ces échanges ont permis d'identifier les secteurs présentant des indicateurs de fragilité sur le territoire de La Porte du Hainaut, mais ne répondant pas nécessairement aux 3 critères cumulatifs de la Loi Lamy. Ils ont abouti à la proposition de géographie d'intervention présentée au chapitre II du présent contrat.

3. L'organisation d'une consultation des habitants des quartiers prioritaires et quartiers de veille active

La consultation préalable à l'élaboration du nouveau contrat répondait à plusieurs objectifs :

- Recueillir le point de vue des habitants des quartiers, en reconnaissant leur expertise d'usage sur leur cadre de vie quotidien, notamment les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration possibles,
- Mobiliser de nouvelles communautés d'habitants, en complément des Conseils Citoyens,
- Susciter l'intérêt de ces habitants, créer les conditions d'une poursuite de cet investissement dans l'animation et le suivi de la mise en œuvre du futur contrat « Quartiers 2030 », et ainsi contribuer au renouvellement de la participation.

Cette consultation s'est faite sous la forme d'ateliers organisés au sein même dans les quartiers pour limiter les freins à la participation pour des problématiques de mobilité.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale présents dans les quartiers ont été prioritairement sollicités afin d'accueillir les ateliers et de contribuer à la mobilisation des habitants.

Néanmoins, en accord avec les communes, d'autres espaces sont venus compléter ce panel (CCAS, associations culturelles, établissements scolaires...).

Entre les mois de juin et octobre 2023, 15 ateliers ont été organisés dans les territoires (actuels quartiers prioritaires et quartiers de veille active), le plus souvent adossés à une manifestation déjà existante (Quartiers d'été, comités d'usagers de la maison de quartier, action habituelle de la structure...).

Afin de faciliter l'expression des habitants et d'initier des débats, des techniques d'animations ludiques ont été proposées et adaptées en fonction de la taille des groupes.

En complément, lorsque les conditions ou la taille du groupe ne permettaient pas l'organisation d'ateliers participatifs, un questionnaire individuel a été élaboré. Proposé sous la forme d'entretiens individuels, cela a permis d'explicitier les questions si nécessaire et de retranscrire les réponses des habitants.

Les résultats de ces temps de consultation et du questionnaire ont permis d'alimenter les priorités thématiques du contrat.

4. Des rencontres avec les services de droit commun de La Porte du Hainaut

Plusieurs temps d'échange se sont déroulés entre avril et août 2023 avec différents services de la CAPH portant des politiques publiques de droit commun en lien avec les enjeux de la Politique de la Ville (Renouvellement Urbain, Eco-responsabilité, Habitat, Stratégie Numérique, Culture, Sport...).

Ces rencontres ont permis de développer l'interconnaissance des domaines d'intervention respectifs, des schémas et stratégies existantes ou en cours d'élaboration, et leur déclinaison possible dans les communes et quartiers concernés par la Politique de la Ville.

5. Le séminaire partenarial annuel Politique de la Ville du 6 juillet 2023 à Denain

Temps fort des acteurs de la Politique de la Ville du territoire, le séminaire annuel organisé le 6 juillet 2023 à Denain a permis de partager de manière collective l'état des réflexions engagées et d'esquisser ensemble les contours et priorités à inscrire dans le futur contrat « Quartiers 2030 » ainsi que les prochaines étapes de son élaboration.

L'après-midi a été construite autour de 6 ateliers participatifs, associant partenaires institutionnels, services de droit commun de l'agglomération, associations et représentants des habitants portant sur 6 sujets de réflexion :

- Illectronisme et accès aux droits : quelle réponse coordonnée aux situations des habitants de nos quartiers ?
- Précarité alimentaire : co-construire une réponse de proximité
- Mobilité solidaire : comment la favoriser pour les habitants des quartiers ?
- Troubles de santé mentale : l'affaire de tous les acteurs ?
- Médiation et aller-vers : comment dépasser l'entre-soi pour se préoccuper de tous ?
- Les phénomènes de violence chez les jeunes : impact sur les relations filles-garçons

6. L'organisation de groupes de travail partenariaux

Plusieurs groupes de travail partenariaux ont été organisés entre octobre 2023 et février 2024, afin d'approfondir la réflexion autour des enjeux clés du contrat Quartiers 2030, et en s'appuyant sur les enseignements et les pistes d'amélioration possibles :

- Les priorités thématiques et axes transversaux,
- Les outils financiers (appel à projet, conventions pluriannuelles d'objectifs, nouveaux dispositifs « au fil de l'eau » et ligne de crédits en investissement)
- L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- La mobilisation du droit commun,
- Le schéma de gouvernance et d'animation du contrat, et la participation citoyenne,
- Le suivi et l'évaluation

Ces groupes de travail ont mobilisé les Délégués du Préfet, les communes, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et les bailleurs sociaux.

7. Des rencontres avec les maires des communes concernées

Depuis le mois d'octobre 2023, des rencontres individuelles ont commencé à être organisées avec chaque commune concernée par le Contrat Quartiers 2030, afin d'amorcer l'élaboration d'une déclinaison du contrat-cadre en un document de « priorités communales ». Ces rencontres se poursuivront tout au long du premier semestre 2024 pour pouvoir annexer les priorités communes au contrat-cadre par voie d'avenant (voir chapitre VI – B sur la gouvernance).

8. La validation du document-cadre intercommunal 2024-2030

Après un premier comité de pilotage intermédiaire de validation des grands principes et des priorités thématiques qui s'est tenu le 28 novembre 2023, le contrat-cadre intercommunal 2024-2030 a été validé par les partenaires le 21 mars 2024.

C - Le diagnostic du territoire

Sources :

« Rapport diagnostic du Projet de Territoire de la CAPH » - Juin 2022

« Rapport d'évaluation du contrat de ville 2015-2023 » Cabinet KPMG – mai 2023

« Chiffres clés des quartiers prioritaires de la CA Porte du Hainaut » - Cabinet COMPAS Juin 2023

Ce dernier document peut être consulté en intégralité en annexe du contrat-cadre.

1. Un territoire multipolaire façonné par son histoire

L'histoire récente a forgé la morphologie du territoire de La Porte du Hainaut telle qu'on le connaît actuellement.

Dès le 19^{ème} siècle, le territoire est divisé en deux par la forêt de Raismes / Saint-Amand. Une opposition nord-sud renforcée par une morphologie urbaine différente et la création de liaisons ferrées est-ouest entre ces deux territoires et les villes voisines (Lille-Valenciennes et Valenciennes-Somain).

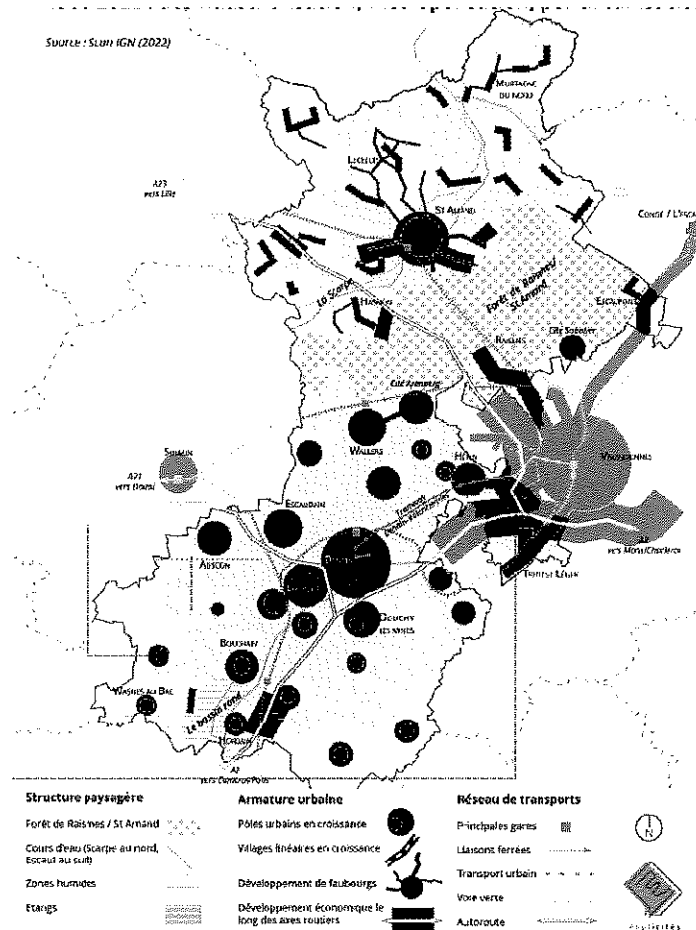
Le développement industriel et minier a renforcé cette organisation est-ouest du territoire et a créé avec le corridor minier une troisième entité distincte mais structurante pour le fonctionnement de l'ensemble du territoire jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Des cités minières sont alors créées « ex nihilo », sans continuité avec les bourgs, pour être au plus proche des fosses minières.

Le morcellement du territoire s'est amplifié avec la désindustrialisation et la généralisation de la voiture individuelle. **Non seulement la distinction entre les 3 ensembles s'est renforcée mais chacun d'entre eux connaît un morcellement interne : les pôles urbains se vident au profit de leur couronne péri-urbaine, de Valenciennes, et des nouvelles zones d'activité le long des autoroutes.**

La Porte du Hainaut peut donc être qualifié aujourd'hui de territoire multipolaire, voire de territoire « sans centre », sous l'influence de la ville voisine de Valenciennes.

Cette typologie explique le caractère « morcelé » de la géographie prioritaire de la politique de la ville sur le territoire, les quartiers prioritaires étant majoritairement et à quelques exceptions (Saint-Amand, La Sentinelle et Douchy) constitués des anciennes cités minières.

Structure paysagère, armature urbaine et réseaux de transports du territoire de la CAPH



2. Un territoire archipel à recoudre

La Communauté d'Agglomération s'est donc constituée sur un territoire historiquement morcelé en plusieurs entités urbaines et rurales. Ce morcellement territorial et les phénomènes socio-économiques qui l'ont amplifié ont des conséquences directes sur la population actuelle.

Ainsi, des différences importantes de niveau de vie existent entre la population du corridor minier et celle de l'Amandinois au nord ou de l'Ostrevant au Sud. Ces écarts ont tendance à s'amplifier, notamment entre les communes urbaines les plus pauvres et les rurales les plus riches.

D'autres communes aux revenus intermédiaires connaissent des évolutions plus équilibrées et jouent le rôle d'interface entre des groupes de communes aux dynamiques opposées.

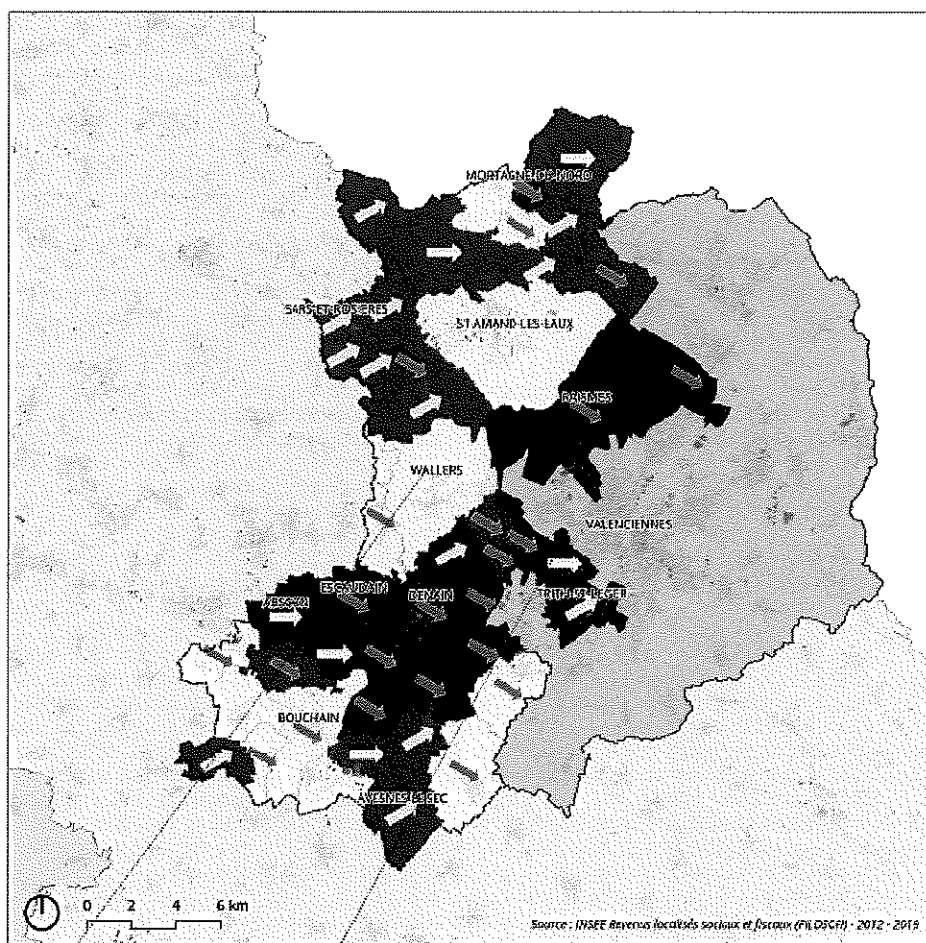
La population de La Porte du Hainaut est clairement en difficulté sur les indicateurs de revenu, d'activité ou de formation (notamment des femmes) en comparaison de la population française. Elle a aujourd'hui le niveau que connaissait la France il y a 15 à 20 ans.

Cependant, ce chiffre global dissimule des disparités importantes entre le corridor minier qui a jusqu'à 30 ans de retard sur les indicateurs nationaux, et l'Amandinois qui les dépasse dans certains cas.

L'exemple des femmes illustre parfaitement le constat précédent. S'il y a un vrai déficit d'activité des femmes sur la CAPH, celui-ci concerne uniquement les femmes du corridor minier, les autres étant plus actives en moyenne que les autres femmes du département.

La Porte du Hainaut est donc un archipel urbain doublé d'un archipel social.

Niveau de vie médian des habitants de la Porte du Hainaut et dynamiques d'évolution



Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019 par commune :

- Inférieur au département
- Proche du département*
- Supérieur au département

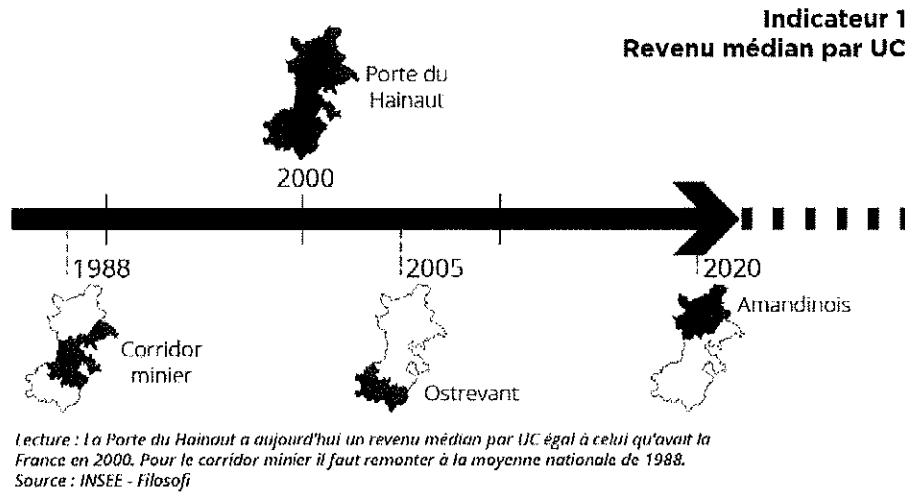
Evolution 2012-2019 par commune (comparée au département) :

- ➔ Moins favorable
- ➔ Comparable**
- ➔ Plus favorable

* Comparés entre 19300 € et 21300 €
 ** Progression comprise entre +2130€ et +2350€



Si l'on compare le niveau de vie de la CAPH au niveau national¹, on découvre que le revenu médian du territoire (18 500 €) correspond à celui de la France en l'an 2000. Cependant, cette moyenne masque de grandes disparités au sein du territoire, entre d'un côté l'Amandinois au revenu médian très proche de la moyenne nationale, et de l'autre le corridor minier dont le revenu médian est celui de la France en 1998.

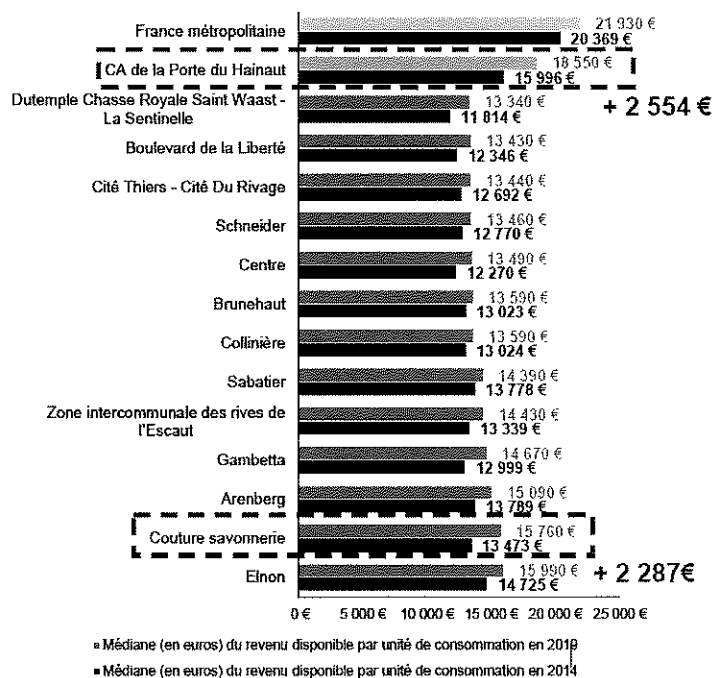


Sur la période du contrat de ville précédent, la tendance à la hausse observée à l'échelle nationale et communautaire se retrouve à celle des quartiers prioritaires mais dans une proportion moindre.

Le bond en avant de la médiane des revenus de la CAPH (+ 2550 € / UC en 5 ans) s'accompagne d'un creusement de l'écart de richesse entre l'agglomération et ses quartiers prioritaires.

De ce point de vue, l'objectif assigné à la politique de la ville par la loi Lamy n'a pas été atteint.

Evolution de la médiane (en euros) des revenus par unité de consommation entre 2014 et 2019
 Source : Insee, 2019



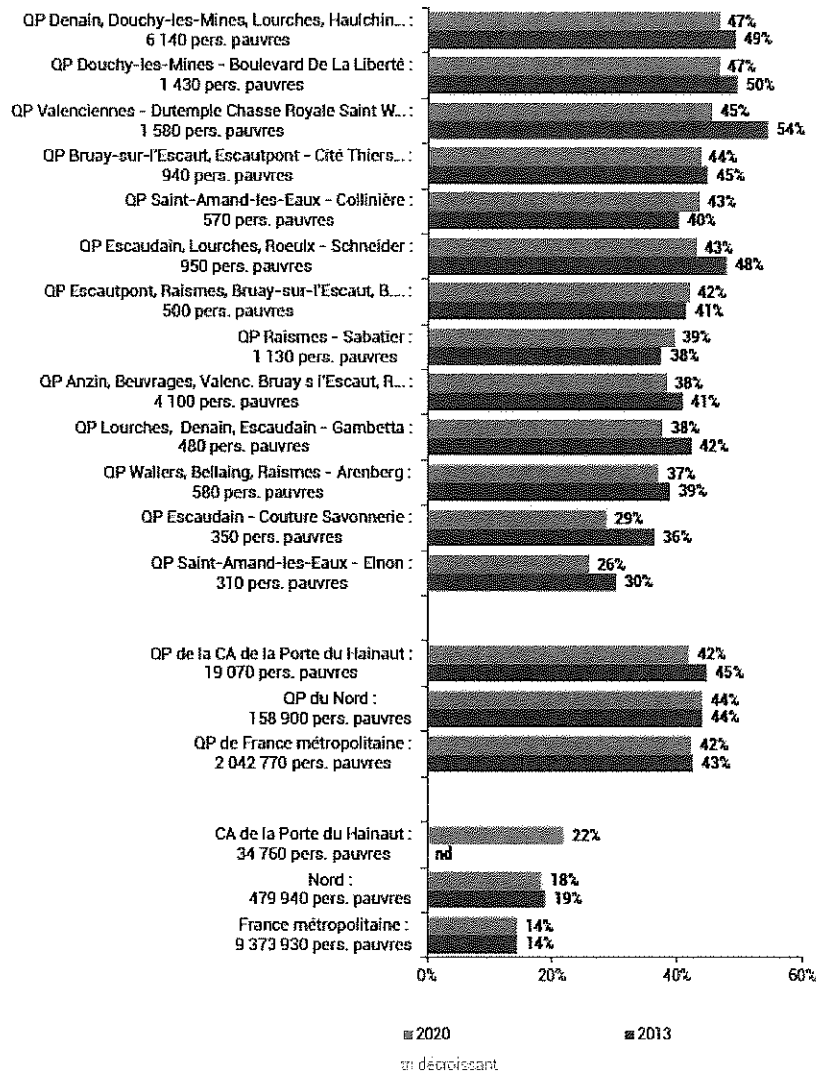
¹ Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé « niveau de vie », est le revenu disponible par « équivalent adulte ». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent.

Le taux de pauvreté ² dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine est trois fois plus élevé que sur le reste du territoire et il a tendance à augmenter dans ces quartiers.

Dans les quartiers prioritaires de la CAPH il a légèrement baissé entre 2013 et 2020 (-3 points) pour s'établir à 42%, soit 22 points de plus que la moyenne de la communauté d'agglomération, et 28 points de plus que la moyenne en France métropolitaine (14%).

42% des habitants en situation de pauvreté

Source : Insee, FiloSoFi 2013 et 2020



Lecture : En 2020, la pauvreté touche 47% de la population du QP Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Haulchin - Centre, soit une diminution de 3 points par rapport à 2013.

² Le taux de pauvreté représente la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit un niveau de vie inférieur à 1120 € par mois en 2020), en tenant compte de la structure familiale (nombre d'unités de consommation).

3. Des évolutions démographiques contrastées

La Porte du Hainaut voit partir ces dernières années plus d'habitants qu'elle n'en accueille de nouveaux.

Ce déficit d'attractivité apparent est à nuancer pour plusieurs raisons. Il y a en effet beaucoup plus de départs que d'arrivées vers le reste du département et surtout vers le reste de la France. En revanche la CAPH reste un territoire attractif pour les habitants de l'Agglomération de Valenciennes Métropole, plus nombreux à en venir que l'inverse.

De plus, certaines catégories de population ont plus tendance à partir du territoire que d'autres. **Ce sont surtout les étudiants et jeunes bacheliers qui quittent massivement le territoire pour aller faire leurs études ailleurs** : ils constituent l'essentiel du solde migratoire négatif de La Porte du Hainaut. En revanche le territoire reste attractif pour les retraités, les chômeurs mais aussi les cadres et diplômés du supérieur, plus nombreux à arriver qu'à partir.

Enfin, certains sous-territoires sont plus attractifs que d'autres. L'Amandinois est plébiscité par les catégories aisées, diplômées et en emploi, mais aussi par les chômeurs et les retraités. **En revanche le corridor minier voit diminuer sa population de toutes catégories excepté les chômeurs et les ouvriers.**

Dans ces deux sous-territoires, les mobilités résidentielles contribuent à renforcer leur spécialisation socio-spatiale (par le haut pour l'Amandinois en attirant les catégories aisées et en perdant les ouvriers, par le bas pour le corridor minier où seules les catégories populaires restent).

Plusieurs causes peuvent expliquer ces différences d'attractivité résidentielle constatées entre les sous-territoires ou selon les publics :

- Absence de pôle d'enseignement supérieur
- Parc de logement dégradé ou inadapté à l'évolution des ménages
- L'accès à l'emploi

Un déficit d'attractivité résidentielle lié en partie à la structure du parc de logements (données PLH)





Un parc de logement ancien et dégradé

- 89% du parc de logements a été construit avant 1990 dont 42% avant 1946
- Un taux élevé de logements dégradés et 2 communes qui cumulent les périmètres « anciens » et « dégradés » (Denain et Flines lez Mortagne)
- Le Denaisis et le corridor minier sont l'aire de marché la moins attractive (l'exemple de Denain et Lourches : les prix des marchés les plus bas de la CAPH)
- Une durée d'occupation importante dans le parc minier (ayant-droits peu mobiles)

Une évolution de la composition des ménages en inadéquation avec le parc de logements actuel

- Une augmentation du nombre de ménages corrélé au vieillissement de la population
- La taille des ménages est dans les moyennes régionales et nationales mais un phénomène de desserrement de la population est en cours qui favorise la hausse du nombre de petits ménages
- 58% des ménages sont composés de 1 ou 2 personnes pour 12,3% de résidences principales T1/T2
- Le vieillissement de la population pose le problème de l'inadaptation des logements
- Dans le parc social, des délais longs pour obtenir un T5 et une demande insatisfaite pour les T1.

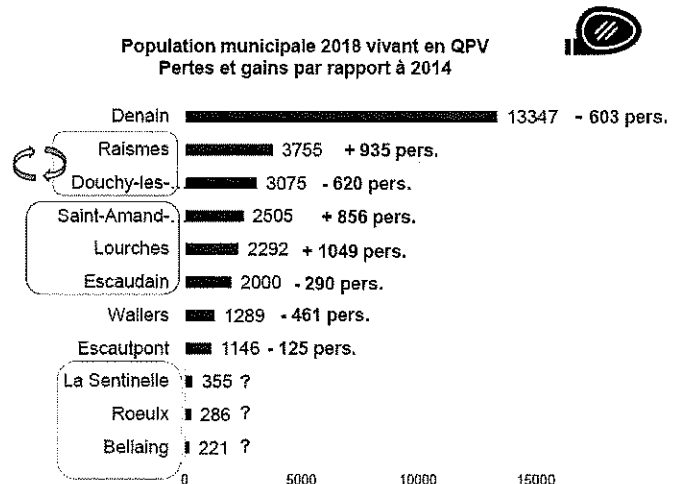
Tableau de synthèse des principaux flux migratoires par catégorie de population et sous-territoire

	Ouvrier	Cadre	Etudiant	Retraité	Actif occupé	Chômeur	Nationalité Française	Niveau bac	Diplômé du supérieur
 CAPH	-	+	--	+	-	+	--	--	+
 Denaisis/ Corridor minier	=	--	--	-	--	+	--	-	-
 Amandinois	-	++	-	++	++	+	++	-	++
 Ostrevant	-	=	-	+	--	--	--	--	=

Lecture : les « moins » indiquent des soldes entrées/sorties négatifs voire très négatifs / les « plus » indiquent des soldes positifs voire très positifs / le signe « égal » indique une stagnation de la catégorie

Dans le Denaisis et le corridor minier, on observe une perte d'habitants de toutes les CSP, sauf pour les ouvriers. Des jeunes quittent massivement le territoire. C'est un territoire d'accueil pour les chômeurs et les précaires.

L'évolution démographique des quartiers prioritaires de la CAPH entre 2014 et 2018 présente d'importantes disparités.



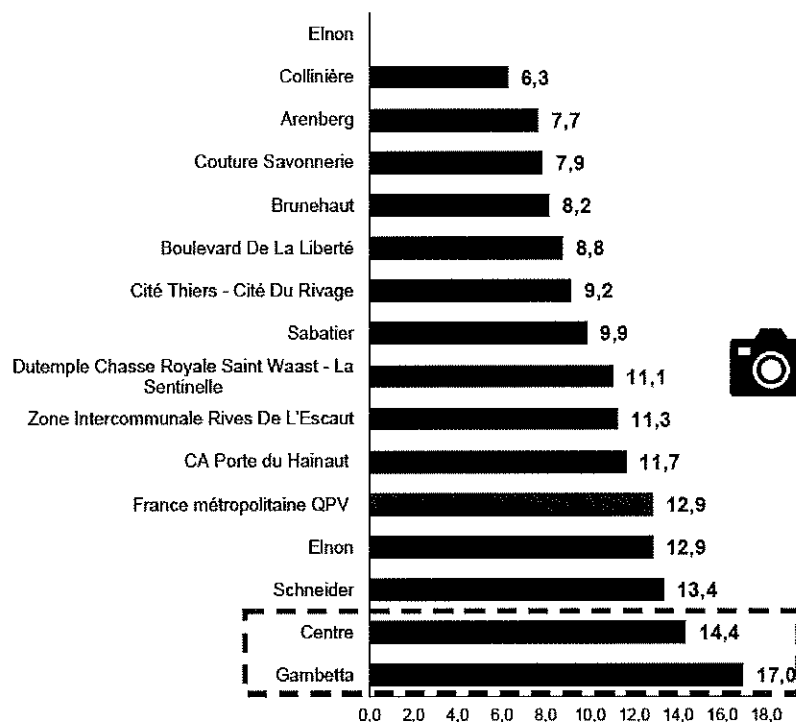
En outre, une publication de l'ONPV en 2018 soulignait le rôle des mobilités résidentielles dans la paupérisation des quartiers, le niveau de vie de ceux qui arrivent étant en général inférieur à celui de ceux qui y résident. Ainsi, les personnes qui quittent les quartiers sont en moyenne dans une meilleure situation socio-économique que ceux qui y restent.

Ce constat remet en cause les critiques adressées à la politique de la ville en terme d'efficacité, et conforte l'intérêt de la mise en place de suivi de cohortes dans l'évaluation des actions et du Contrat Quartiers 2030.



La part des ménages ayant emménagés depuis moins de 2 ans sur les quartiers prioritaires de la CAPH en 2018

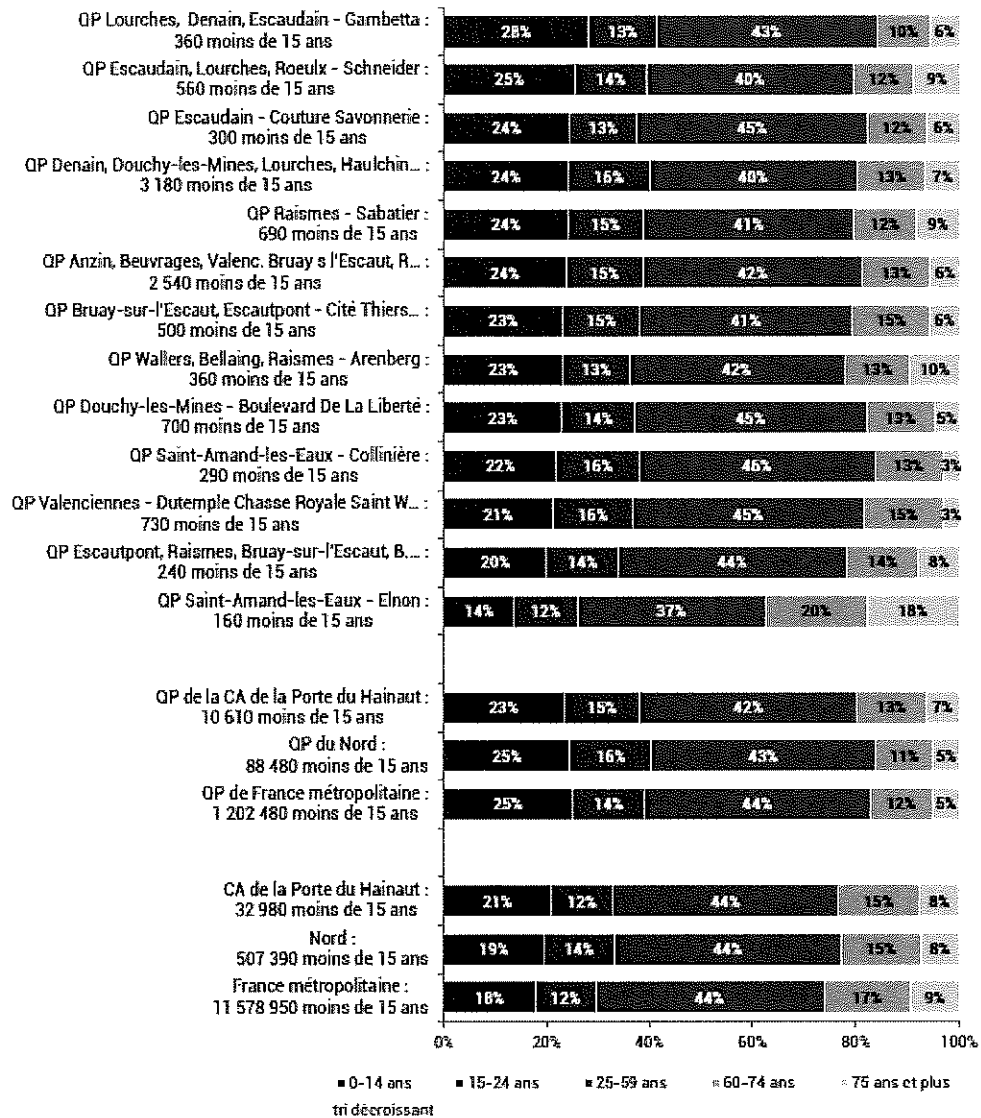
Source : INSEE, 2018



En termes de structure de population, les quartiers prioritaires de la CAPH ont globalement une forte proportion de population jeune. Ils n'échappent toutefois pas à la tendance générale au vieillissement de la population, avec certaines spécificités observées selon les quartiers (par exemple le quartier Elnon qui fait face à un vieillissement plus important de sa population).

Une forte proportion de jeunes dans les QP

Source : Insee, estimations démographiques, 2019



Lecture : En 2019, les moins de 15 ans représentent 28% de la population du QP Louches, Denain, Escaudain - Gambetta.

La présence de population jeunes et âgées sur le territoire peut engendrer des besoins spécifiques aujourd'hui comme pour le futur.

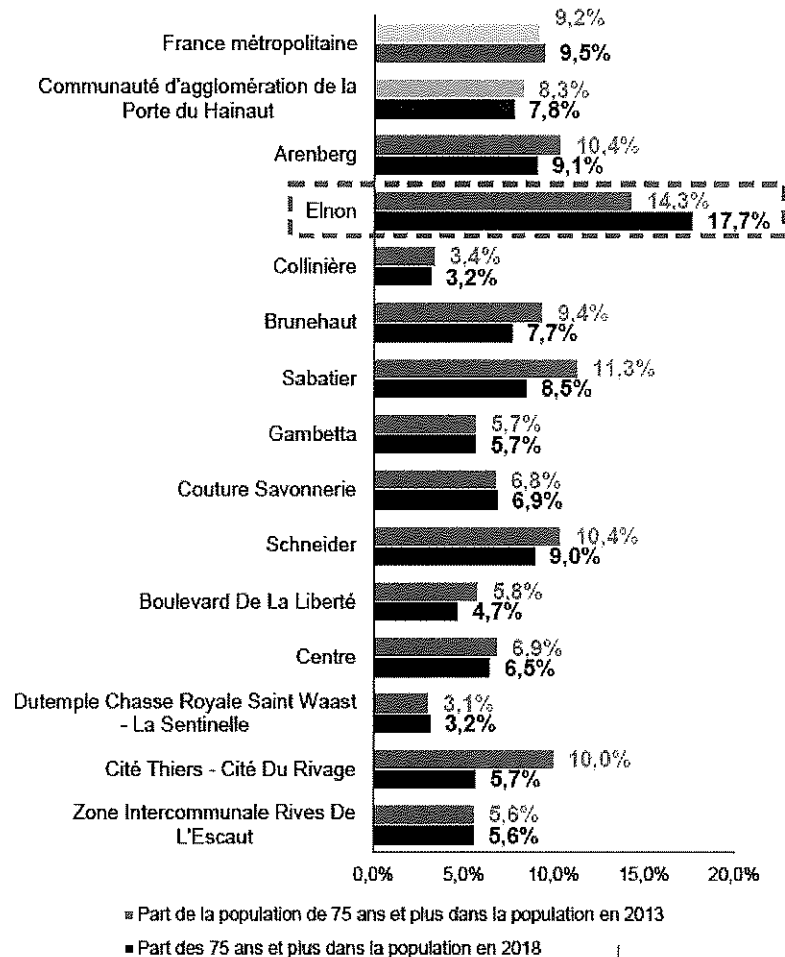
Les jeunes constituent un public ayant des besoins très hétérogènes, allant des modes de garde pour la petite-enfance, à la poursuite d'études supérieures, en passant par le bon déroulé de la scolarité.

La présence de séniors pose quant à elle la question de l'autonomie dans l'accès à des services de base, les déplacements du quotidien et l'isolement notamment.



Evolution de la part de la population de plus de 75 ans sur les quartiers prioritaires de la CAPH entre 2013 et 2018

Source : Insee 2013-2018



4. Une économie en mutation qui ne bénéficie que partiellement aux habitants

La fin de l'industrie minière et sidérurgique a été particulièrement traumatisante pour les habitants de la Porte du Hainaut. A la différence de nombreux autres territoires post-industriels qui ont fait le choix de tertiariser leur économie depuis plusieurs décennies, la CAPH a encore aujourd'hui près de 50% d'emplois salariés privés dans les domaines de l'industrie et de la construction.

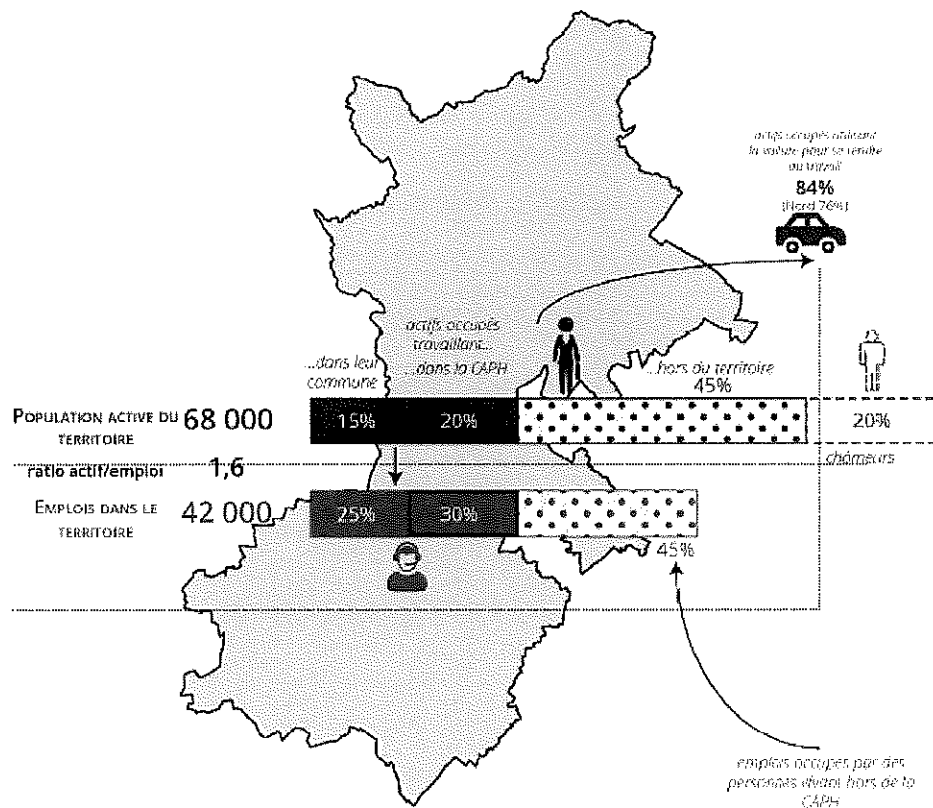
En 10 ans, le nombre d'emplois industriels a reculé de plus de 10% dans la CAPH comme dans le Nord. Le département a compensé ces destructions d'emplois par la création d'encore plus d'emplois de services et notamment du tertiaire supérieur (informatique, assurance, finance, recherche et développement). A l'inverse la CAPH n'a pas vu arriver ces nouveaux emplois, et voit donc l'emploi total reculer sur son territoire.

La « mono-industrie » de la CAPH modèle aujourd'hui vulnérable peut devenir un atout demain, si elle parvient à se renouveler et générer la création d'emplois tertiaires supérieurs.

Ces mutations économiques viennent percuter un peuplement du territoire longtemps basé sur une population largement ouvrière travaillant à proximité de chez elle.

Désormais il n'y a plus assez d'emplois sur le territoire pour tous les actifs. Ceux qui le peuvent vont travailler plus loin en voiture (les actifs de l'Ostrevant notamment). D'autres ne le peuvent pas sont plus exposés au chômage (les ouvriers du corridor minier notamment). L'Amandinois en revanche a conservé un tissu économique relativement adapté à sa population. Son taux de chômage est le plus faible et la part de ses emplois occupés par des locaux la plus élevée.

Une offre d'emploi locale plus ou moins accessible et adaptée selon les habitants et l'endroit où ils vivent



Rapport entre la population active et les emplois disponibles sur la Porte du Hainaut

Source : INSEE 2018 / recensement de la population / fichier mobilités domicile-travail

Il n'y a pas assez d'emplois sur le territoire par rapport à sa population active.

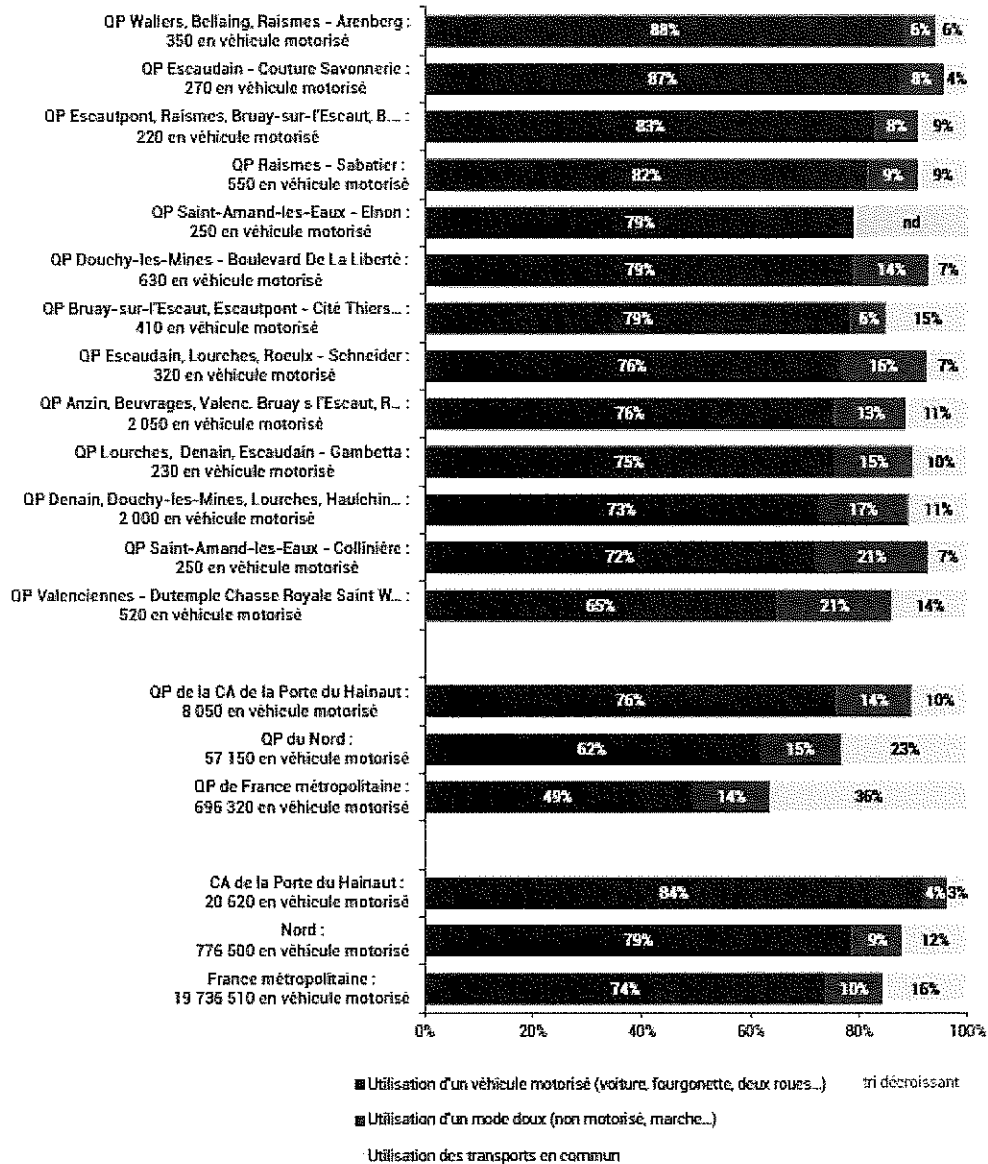
Ces chiffres témoignent également de la distance qui s'est creusée entre les lieux de vie et les lieux de travail pour une grande partie de la population. 84% des actifs occupés utilisent la voiture pour se rendre au travail, bien plus que la moyenne du département (76%).

Cette distance peut être choisie (dans le cas de personnes s'installent dans le périurbain résidentiel et travaillant à Lille ou Valenciennes) ou subie (le taux de chômage important peut s'expliquer en partie par l'éloignement de l'emploi pour des personnes peu mobiles). C'est surtout vrai dans le Denais et le corridor minier.

Les quartiers prioritaires sont eux aussi majoritairement dépendants de la voiture individuelle pour se rendre au travail, alors que la part des personnes possédant un permis de conduire parmi les habitants est plus faible que celle observée hors de quartiers prioritaires (de – 22 à – 25 points selon la taille de l'unité urbaine, Cerema 2018).

Plus des trois quarts des actifs occupés se rendent au travail en véhicule motorisé

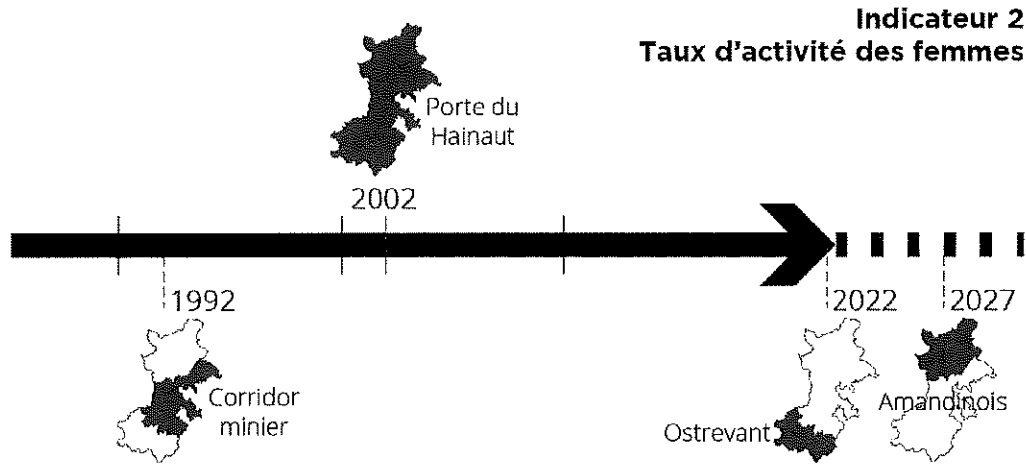
Source : Insee, estimations démographiques, 2019



Lecture : En 2019, 88% des actifs ayant un emploi et résidant dans le QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

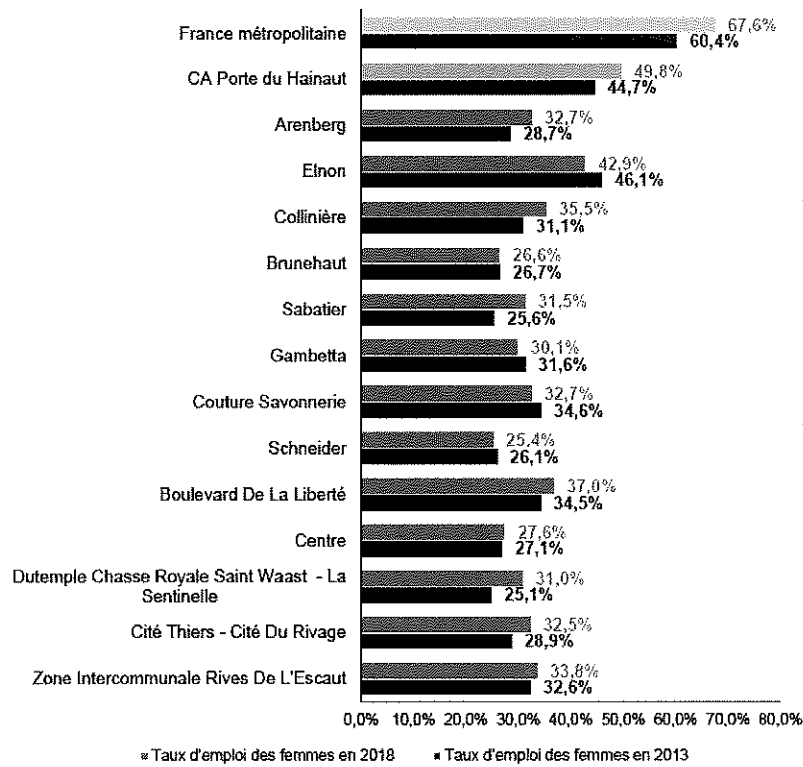
La moindre motorisation des ménages dans les QPV peut constituer une contrainte supplémentaire pour s'insérer dans le marché du travail, en renforçant la dépendance aux emplois accessibles à proximité du quartier ou en accroissant le temps de trajet en transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail.

Le taux d'activité des femmes de la CAPH est le même que pour les femmes françaises en 2002. Ce retard important cache des disparités : les femmes du corridor minier sont très en retard en termes de taux d'activité mais le reste du territoire est en avance sur la moyenne nationale.

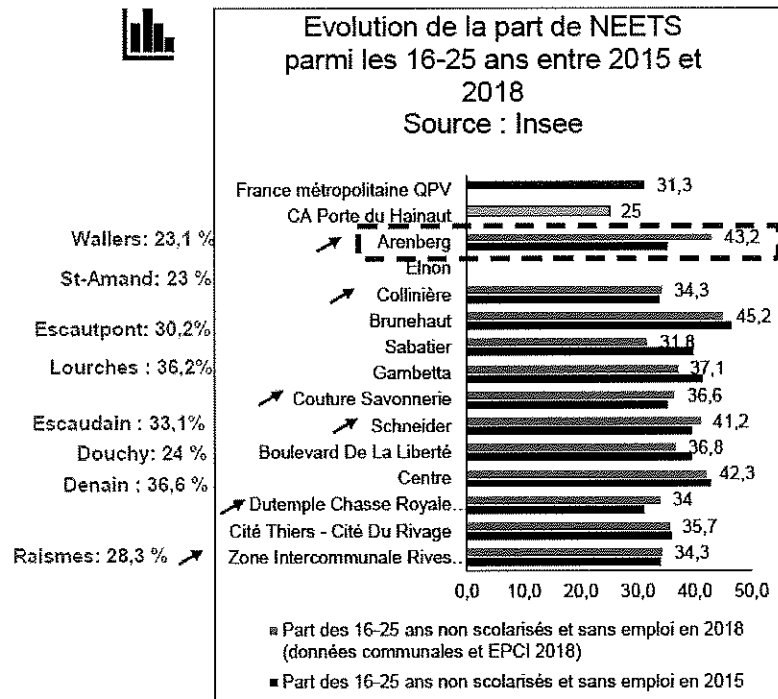
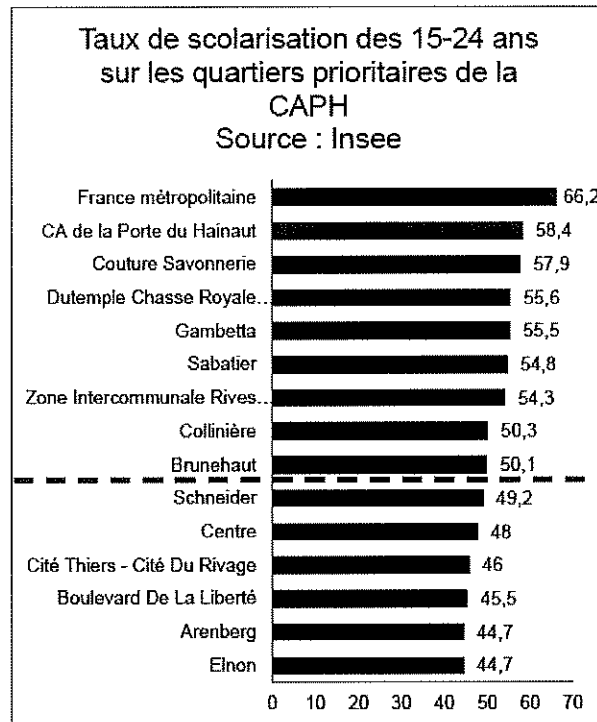


Lecture : La Porte du Hainaut a aujourd'hui un taux d'activité des femmes égal à celui qu'avait la France en 2002. Pour le corridor minier il faut remonter à la moyenne nationale de 1992.
 Source : INSEE - enquêtes emploi

Evolution du taux d'emploi des femmes dans les quartiers prioritaires de la CAPH entre 2013 et 2018
 Insee : 2013-2018



Enfin, le phénomène des jeunes âgés de 15 à 24 ans et qui ne sont ni en études, ni en emploi est particulièrement prégnant dans les quartiers prioritaires de la CAPH. En effet 6 QPV sur les 13 que compte la CAPH ont un taux de scolarisation des 15-25 ans inférieur à 50%.



% Données de référence à l'échelle de la commune englobante (NEETS, 2019)

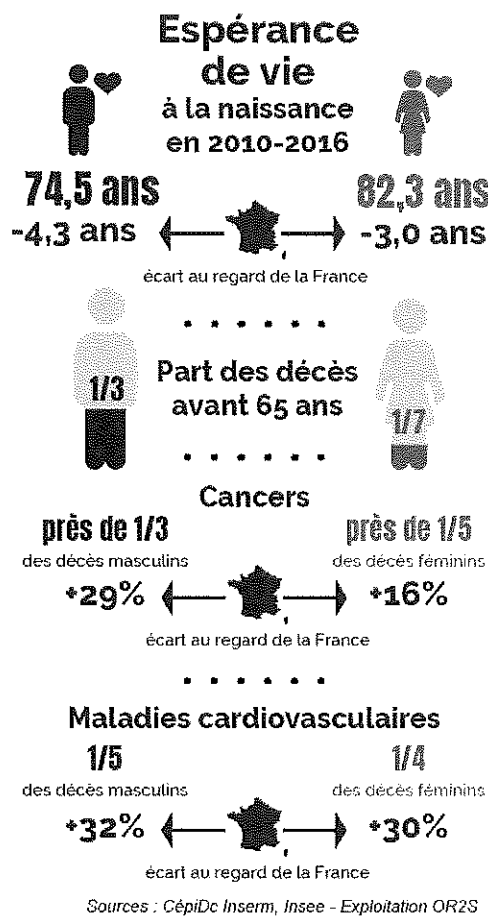
Ce constat invite à mettre au cœur des préoccupations les actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire.

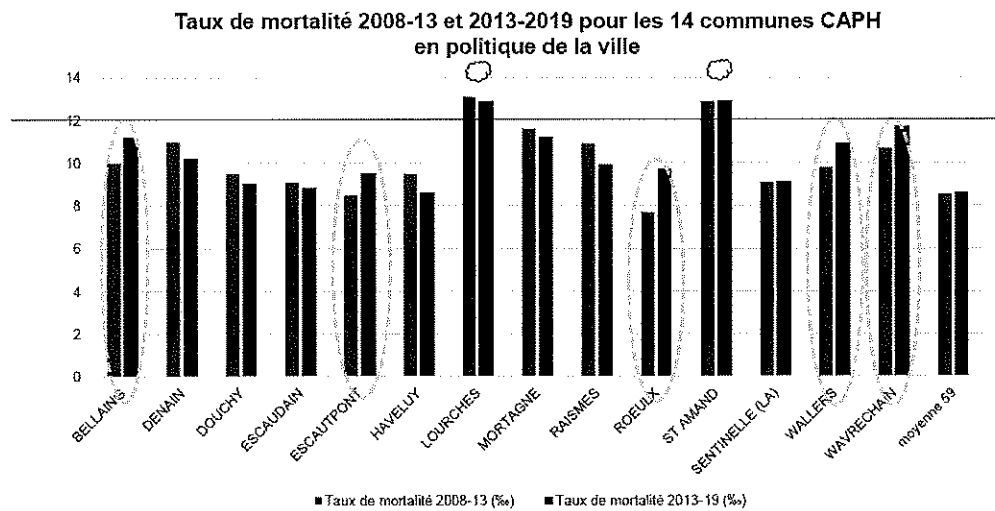
5. Favoriser la santé et le bien-être sur le territoire

Les précédentes parties ont montré à quel point les transformations urbaines et économiques des dernières décennies ont bouleversé les modes de vie et l'équilibre des habitants de La Porte du Hainaut.

L'indice de développement humain (IDH-4) qui synthétise les dimensions niveau de vie, santé, et éducation, est de 0,39 sur la CAPH. C'est une valeur plus faible que la région (0,51) principalement à cause de la dimension santé.

Le territoire présente une situation sanitaire préoccupante, avec plusieurs années d'espérance de vie en moins par rapport au niveau national, une forte surmortalité prématurée et beaucoup de décès liés à l'alcool. Cette situation n'est pourtant pas liée à un manque d'offre de soins sur le territoire, plutôt bien couvert.





Améliorer la santé des habitants les plus en difficulté devra donc passer par une démarche d'amélioration globale des conditions de vie (activité économique, mobilité, alimentation, formation...), ainsi qu'un meilleur recours aux actions de prévention et de dépistage des cancers.

Parmi les facteurs favorisant la santé et le bien-être, l'accès à la nature est une dimension majeure. Là aussi, le territoire est inégal. Les habitants de l'Amandinois bénéficient de grands jardins privés ET de la proximité des grands espaces d'agrément comme la Scarpe ou la forêt.

A l'inverse, les habitants de Denain ont à la fois peu de jardins privés et sont loin des grands espaces de nature.

Cet exemple démontre la superposition des problématiques sociales, économiques, urbaines, paysagères, culturelles... sur une partie du territoire.

L'accès à la nature est une des dimensions les plus couramment associées à l'idée de bien-être.

Il peut se traduire par plusieurs aménités :

- Les jardins privés
- Les espaces verts urbains
- Les voies d'eau
- Les espaces agricoles
- Les grands espaces de nature (forêt...)

Les différentes parties du territoire sont plus ou moins bien dotées de ces aménités.

En matière d'espaces de nature et d'agrément pour les habitants, le corridor minier très urbanisé se caractérise par :

- Des parcelles petites pas toujours adaptées pour des jardins privés (seulement 20% de la surface urbanisée)
- Un secteur très urbanisé avec des villes étendues, rendant les espaces agricoles plus difficiles d'accès,
- L'Escaut potentiel paysager et d'agrément insuffisamment exploité au sud du territoire
- Espaces d'agrément à l'orée de la forêt au nord

- Un enjeu de verdissement de l'espace public au cœur des villes

6. Etude menée auprès des habitants sur leur perception de leurs conditions socio-économiques

Quelques éléments repris ci-après sont issus d'une enquête menée en avril et mai 2022 auprès des habitants du territoire de la CAPH sur leurs modes de vie et leur perception du territoire³.

Trois difficultés majeures sont à souligner :

- les difficultés économiques dont 29% des habitants y sont souvent ou continuellement confrontés,
- les difficultés de santé dont 22% des habitants y sont continuellement ou souvent confrontés,
- les difficultés de déplacements (dont 15% y sont continuellement ou souvent confrontés).

De plus, il existe une concentration de difficultés (effet de cumul) sur une part importante de la population (31%).

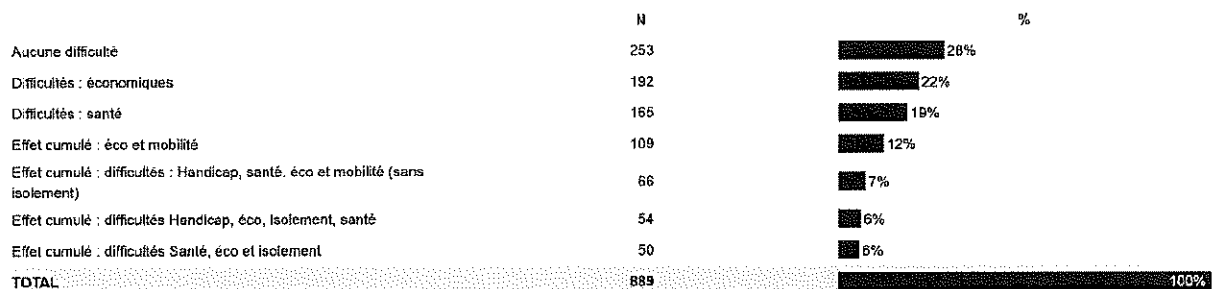


Figure 2 - Segments d'habitants construits sur la base de l'incidence des difficultés sur leur vie (analyse par classification hiérarchique ascendante)

Une approche fonctionnelle par recherche de solutions l'une après l'autre en réponses aux difficultés de vie ne permet pas de traiter de l'effet de cumul des difficultés. Il est très important de considérer la conjonction de ces difficultés et d'appréhender cette complexité. Cela vient interroger la transversalité des sujets par rapport aux compétences de la CAPH, aux compétences inter-institutionnelles (ville – CAPH – département...), et au champ d'action des acteurs locaux sectoriels.

Certains profils d'habitants sont significativement plus concernés par les vulnérabilités.

³ Enquête menée auprès d'un échantillon de 1000 habitants dans le cadre du diagnostic préalable au Projet de Territoire.

	AUCUNE DIFFICULTE	DIFFICULTES : SANTE	DIFFICULTES : ECONOMIQUES	EFFET CUMULE : ECO ET MOBILITE	EFFET CUMULE : DIFFICULTES SANTE, ECO ET ISOLEMENT	EFFET CUMULE : DIFFICULTES HANDICAP, SANTE, ECO ET MOBILITE (SANS ISOLEMENT)	EFFET CUMULE : DIFFICULTES HANDICAP, ECO, ISOLEMENT, SANTE
Genre							
Femme	59%	69%	61%	71%	74%	75%	67%
Homme	41%	31%	39%	29%	26%	25%	33%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Situation							
En couple sans enfant	18%	26%	16%	9%	5%	0%	17%
En couple avec enfant	61%	56%	55%	55%	32%	58%	22%
Seul(e) avec enfant	2%	5%	13%	18%	32%	33%	39%
Seul(e) sans enfant	18%	11%	13%	18%	32%	8%	22%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Situation Professionnelle							
Retraité	27%	28%	16%	14%	11%	8%	17%
En emploi	55%	51%	66%	68%	47%	42%	28%
A la recherche d'un emploi	6%	8%	13%	14%	26%	17%	6%
Autre	12%	10%	3%	5%	16%	33%	44%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 1 - Caractérisation des segments d'habitants
 (les cellules bleues = les parts les plus élevées de chaque ligne ;
 les cellules roses = les parts les moins élevées de chaque ligne)

Les femmes sont ainsi significativement plus concernées par les vulnérabilités et notamment avec des effets de cumul : sur le segment des habitants en difficultés cumulées de santé, d'économie et d'isolement, 74% sont des femmes.

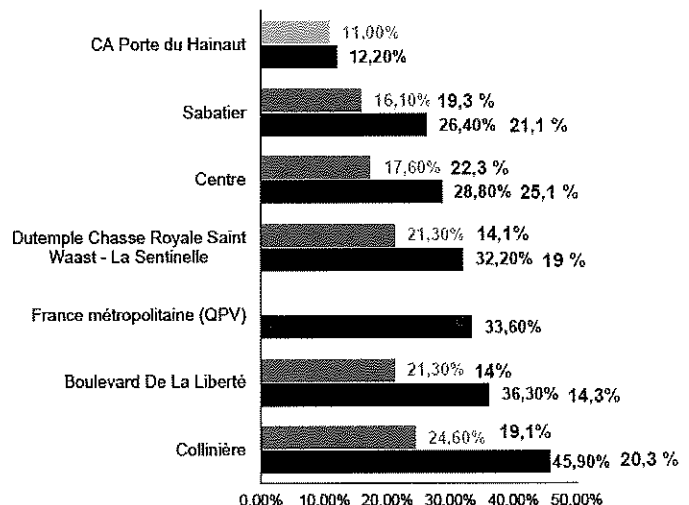
Les familles monoparentales (et particulièrement portée par la mère) représentent plus d'un tiers des situations familiales concernant les segments aux effets de cumul (santé, économique, isolement, handicap); en contrastent, elles ne représentent que 2% des formats familiaux des habitants appartenant aux segments sans difficultés.

A l'échelle nationale, 30% des familles mono parentales vivent sous le seuil de pauvreté contre 13% de l'ensemble des parents en couple (INSEE 2018).

Les enjeux liés à la monoparentalité sont multiples : difficultés d'accès à l'emploi pour les mères ayant des enfants à charge, modes de garde des enfants en bas âge, offres de prise en charge des enfants sur le temps péri scolaire ou pendant les vacances scolaires.

Part des familles monoparentales parmi les ménages des quartiers prioritaires de la CAPH entre 2013 et 2018

Source : Insee, 2013-2018



■ Part des familles monoparentales parmi les ménages en 2013
 ■ Part des familles monoparentales en 2018
 % Données de référence à l'échelle de la commune englobante

Ces publics n'ont pas véritablement de difficultés qui leur sont propres, ils sont confrontés aux mêmes difficultés mais de manière plus accrue. Ainsi toutes actions visant à résoudre les difficultés structurelles de ces publics auront un retentissement sur l'ensemble de la population.

Prioriser les actions sur ces publics peut alors s'entendre comme une recherche de justice sociale.

Enfin, une part importante d'habitants en emploi sont confrontés à des difficultés économiques continues. L'emploi n'est pas un gage de protection économique et on observe que les habitants appartenant au segment des difficultés économiques et économiques + mobilités sont respectivement de 66% et 68% de personnes se déclarant en emploi.

L'une des explications est la part importante que représente l'emploi précaire⁴ dans les QPV (cf graphique page suivante).

Ce résultat pose en premier lieu la question des dispositifs d'aides pertinents pour favoriser un accès à des formes d'emploi plus stables.

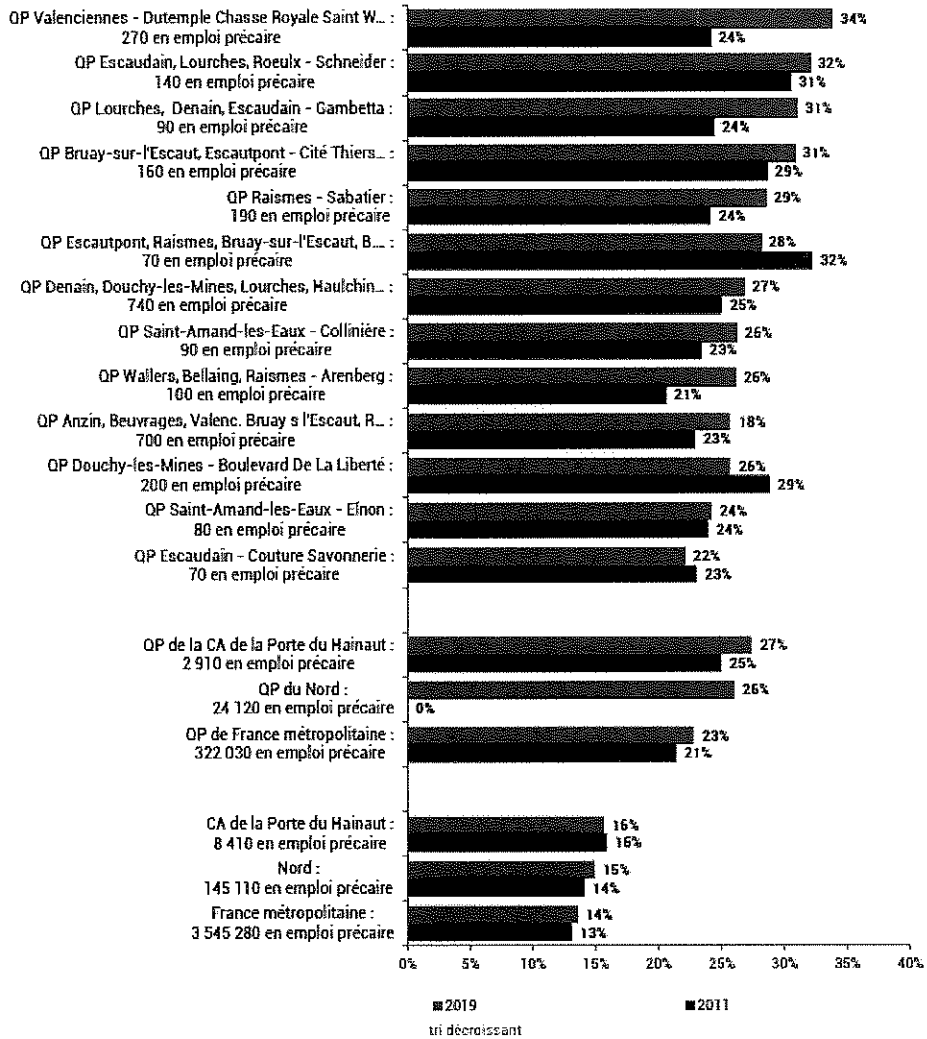
Mais il doit aussi interroger les réflexes de développement de l'emploi et de la formation comme seule réponse aux difficultés économiques.

Il convient d'ouvrir la question à celle des ressources économiques disponibles et à la recherche de marges de manœuvre. Par exemple, un système de transport peut permettre de réduire les charges liées à la possession d'une voiture; les approches collaboratives et partagées orientée sur une économie de l'usage et de la fonctionnalité appartiennent également au champ des solutions envisageables pour répondre à cette décorrélation emploi / sécurité économique.

⁴ Sont considérés comme contrats précaires, les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stages rémunérés.

Près de 3 actifs en emploi sur 10 occupent un emploi précaire

Source : Insee, estimations démographiques, 2011 et 2019



Lecture : En 2019, 34% des 15-64 ans en emploi résidant dans le QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle occupent un emploi précaire. Cette part était de 24% en 2011.

II – Le périmètre du projet

A l'occasion de l'élaboration de la nouvelle contractualisation Politique de la Ville, la géographie prioritaire fait l'objet d'une actualisation sur la base des critères déterminés par la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014. Les données actualisées de l'INSEE (*base Filosofi 2019 pour les revenus des foyers fiscaux et nouveaux périmètres des unités urbaines 2020*) ont été mobilisées à l'échelle de carreaux de 200 m de côté.

Le travail a ensuite été réalisé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en lien avec chaque préfecture de département, chargée de mener la concertation avec les élus locaux (communes, EPCI). Des outils cartographiques ont été mis à disposition afin de faciliter le travail de délimitation des contours des QPV. Sur ces bases, les élus locaux ont pu au cours de l'été 2023 faire des propositions d'ajustements afin, notamment, d'inclure des équipements utilisés par les habitants ou des établissements scolaires.

Ces nouveaux périmètres négociés ont enfin été adressés par les Préfectures à l'ANCT afin que la liste des nouveaux quartiers prioritaires puisse être publiée (*Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains*).

Par ailleurs, la circulaire ministérielle du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, indique que pour accompagner certains territoires, un soutien aux « poches de pauvreté » a été créé. L'Etat pourra allouer, de manière circonscrite et exceptionnelle, des crédits spécifiques sur ces territoires identifiés ponctuellement comme vulnérables mais situés hors de la géographie prioritaire, au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville.

Enfin, une disposition transitoire de l'article 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoyait que les quartiers relevant d'un zonage de la politique de la ville du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014, ne présentant pas les caractéristiques revenu/densité d'un quartier prioritaire pouvaient faire l'objet d'un dispositif de veille active mise en place par les collectivités territoriales.

Au regard de ces éléments, La Porte du Hainaut propose un territoire d'intervention du Contrat Quartiers 2030 suivant trois périmètres géographiques spécifiques :

- 1) Les quartiers prioritaires (QPV)
- 2) Les périmètres identifiés comme « Poche de pauvreté »

Ces deux périmètres pourront faire l'objet de la mobilisation des moyens et crédits spécifiques de politique de la ville des partenaires signataires, en fonction de leurs priorités respectives.

- 3) Le périmètre d'intervention complémentaire de la Porte du Hainaut identifiée par les anciens quartiers et communes en veille active.

Considérant l'engagement du Projet de Territoire adopté le 16 octobre 2023 de rattraper les retards de développement et posant le principe d'équité d'intervention auprès des communes, ce périmètre d'intervention spécifique pourra faire l'objet de la mobilisation des moyens de La Porte du Hainaut sur ces crédits politique de la ville. Dans ce cadre, afin de soutenir les projets dans ces communes, La Porte du Hainaut veillera à mobiliser tous les autres dispositifs financiers nationaux, régionaux, départementaux ou locaux.

A - Les quartiers prioritaires (QPV)

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit, dans son article 5, les principes de détermination des Quartiers prioritaires de la ville (QPV). Ceux-ci doivent, en France Métropolitaine, respecter des critères de revenu et de population :

- être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10 000 habitants ;
- le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1 000 ;
- le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

Au 1^{er} janvier 2024, le décret cité plus haut fixe désormais le nombre de QPV sur le territoire de La Porte du Hainaut au nombre de 12 ⁵ et concernent 10 communes. Il est à noter que certains quartiers voient leur périmètre être sensiblement modifié par rapport à la contractualisation précédente, il en résulte que **le nombre d'habitants résidant en QPV sur la CAPH se porte désormais à environ 32 305 sur les 159 969 que compte la CAPH, soit 20% de la population du territoire**⁶.

Quartier prioritaire (<i>code quartier</i>)	Communes concernées par le périmètre	Revenu médian	Population QPV 2024
Couture Savonnerie (QN05953M)	Escaudain	15 760 €	1134
Arenberg (QN05958M)	Wallers, Raismes	15 090 €	1493
Collinière (QN05957M)	Saint-Amand-les-Eaux	13 590 €	1620
Cité Thiers - Cité Du Rivage – Brunehaut (QN05922M)	Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont, Raismes	13 440 €	2120
Liberté Vieux Douchy (QN05951M)	Douchy-les-Mines	13 430 €	3100
Sabatier (QN05955M)	Raismes	14 390 €	2702
Dutemple Chasse Royale - Saint Waast - La Sentinelle (QN05930M)	Valenciennes, La Sentinelle	13 340 €	390
Zone Intercommunale Rives De L'Escaut (QN05921M)	Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes	14 430 €	543
Schneider (QN05952M)	Escaudain, Lourches, Roelux	13 460 €	2067
Elnon (QN05956M)	Saint-Amand-les-Eaux	15 990 €	1301
Gambetta (QN05954M)	Lourches, Denain, Escaudain	14 670 €	1851
Denain (QN05950M)	Denain	13 490 €	13920
Verrerie – Square République (QN05920M)	Raismes	13 980 €	64

⁵ Par rapport au contrat de ville 2015-2023, les QPV de Brunehaut et Cité Thiers-Cité du Rivage fusionnent pour ne former plus qu'un seul QPV

⁶ Il s'agit d'une estimation dans l'attente de la publication des populations légales basée sur le recensement de population annoncée pour le 1^{er} trimestre 2024

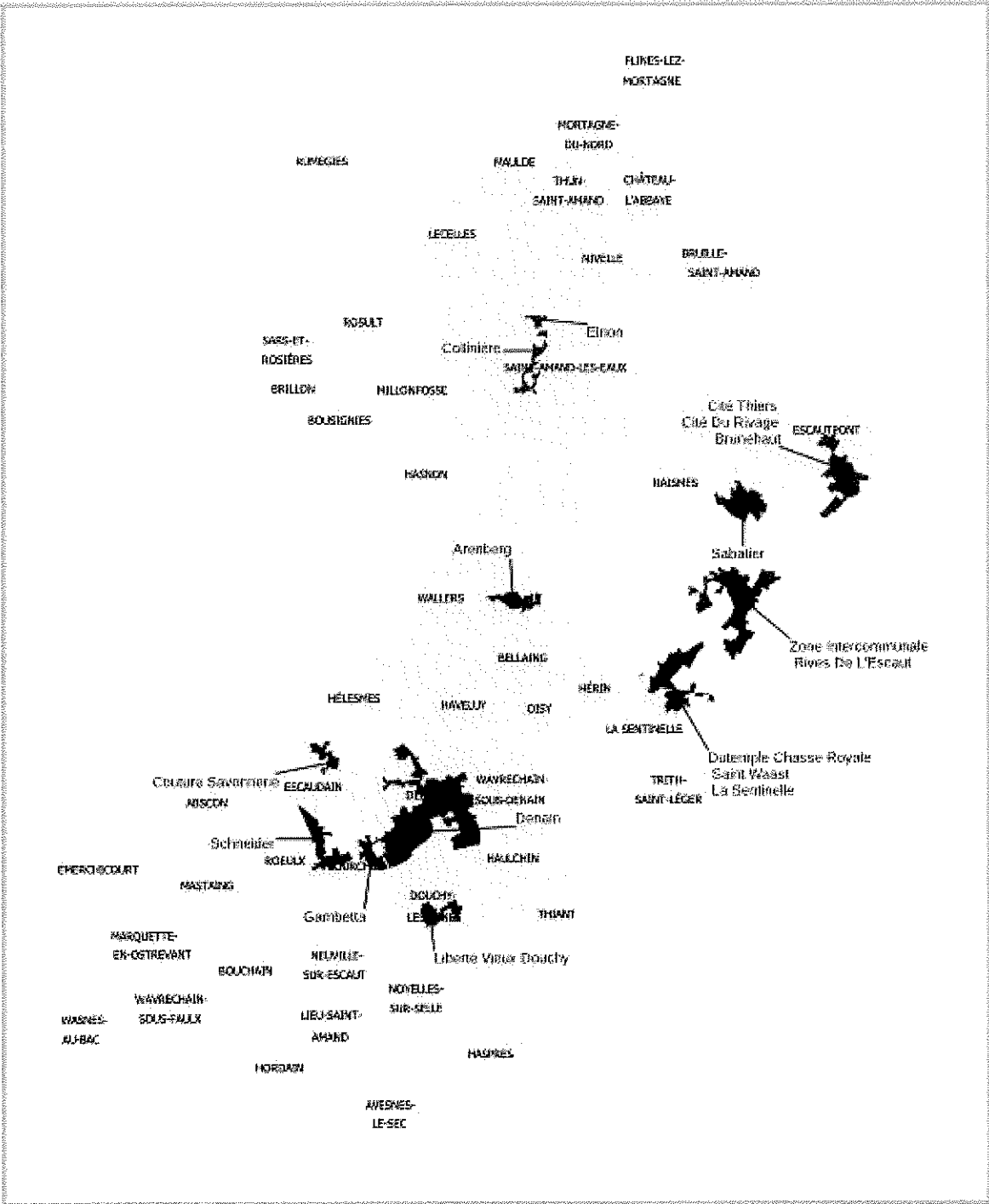
	TOTAL		32305
--	-------	--	-------

En raison des importantes coupures urbaines héritées du passé industriel et des caractéristiques de l'habitat des cités minières, organisé horizontalement, ces quartiers prioritaires présentent une organisation atypique:

- ils sont inégalement répartis sur le territoire ; la géographie prioritaire présente par conséquent un aspect morcelé,
- les quartiers prioritaires sont parfois à l'intersection de plusieurs communes (*Arenberg, Schneider, Gambetta*) et même de l'EPCI voisin (*ZI Rives de l'Escaut, Cité Thiers-Cité du Rivage – Brunehaut, et Dutemple Chasse Royale Saint Waast – La Sentinelle*).

En dépit de cette discontinuité territoriale, il existe une réelle unité des problématiques urbaines et sociales.

Les périmètres des quartiers prioritaires sont renvoyés en annexe du présent contrat.



**Politique de la Ville
 Quartiers prioritaires**

Scale: 0 1 2 kms

Scale: 0 1 2 kms

Logo: La Porte du Hainaut

Légende

- Quartiers prioritaires
- Communes

B - Les quartiers vécus

Au-delà des périmètres réglementaires, l'intervention des partenaires du Contrat Quartiers 2030 a vocation à s'appliquer à des territoires plus larges, les « quartiers vécus », correspondant à la réalité des pratiques des habitants des quartiers prioritaires.

Y sont intégrés les équipements qui accueillent en majorité des habitants des quartiers prioritaires.

Ces derniers sont rendus éligibles aux crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville, en complément des moyens de droit commun.

L'inventaire des équipements intégrés à ce périmètre vécu sera inscrit dans chacune des déclinaisons communales annexées au contrat-cadre.

C – Les périmètres identifiés comme « Poche de pauvreté »

La circulaire ministérielle du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, indique que pour accompagner certains territoires, un soutien aux « poches de pauvreté » a été créé. L'Etat pourra allouer, de manière circonscrite et exceptionnelle, des crédits spécifiques sur ces territoires identifiés ponctuellement comme vulnérables mais situés hors de la géographie prioritaire, au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville. Cette souplesse ne correspond en aucun cas à la formalisation de nouveaux territoires de veille en politique de la ville.

La Porte du Hainaut a identifié dans ce cadre un nombre limité de quartiers présentant des indicateurs socio-économiques ainsi que des problématiques urbaines dégradées, même si n'entrant pas dans les critères de densité ou de continuité urbaine des quartiers prioritaires.

Ces quartiers sont les suivants :

Communes	Quartier	Nombre habitants (estimation)
ABSCON	Cité de la République	1100
DOUCHY LES MINES	Cité Boca	300
ESCAUDAIN	Saint Marck	300
HAVELUY	Centre, le Bas Riez, Coron de Denain, Cité des Grands Champs, Cité de la Plaine	2300
HERIN	Les Blancs Rieux	700
MORTAGNE DU NORD	Centre	600
RAISMES	Vicoigne	800
WAVRECHAIN SOUS DENAIN	Centre	900
TOTAL		7000

D - La géographie d'intervention complémentaire spécifique de La Porte du Hainaut

L'article 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoyait que les quartiers relevant d'un zonage de la politique de la ville du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014, ne présentant pas les caractéristiques revenu/densité d'un quartier prioritaire pouvaient faire l'objet d'un dispositif de veille active mise en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

Sur le territoire de La Porte du Hainaut, ces quartiers représentent l'ensemble du territoire des communes ci-après, à l'exception de la commune de Saint-Amand-les-Eaux :

Commune	Périmètre veille active contrat de ville 2015-2023	Population 2020 (estimation)
DENAIN	Tous les autres quartiers	5847
DOUCHY LES MINES	Tous les autres quartiers	7498
ESCAUDAIN	Tous les autres quartiers	7866
ESCAUTPONT	Tous les autres quartiers	2397
HAVELUY	Ensemble de la commune	3180
LA SENTINELLE	Tous les autres quartiers	2762
LOURCHES	Tous les autres quartiers	1207
MORTAGNE DU NORD	Ensemble de la commune	1633
RAISMES	Tous les autres quartiers	8955
ROEULX	Tous les autres quartiers	3506
SAINT AMAND LES EAUX	Moulin des Loups - Quartier du Limon	???
WALLERS	Tous les autres quartiers	4174
WAVRECHAIN SOUS DENAIN	Ensemble de la commune	1672
	TOTAL	50 697

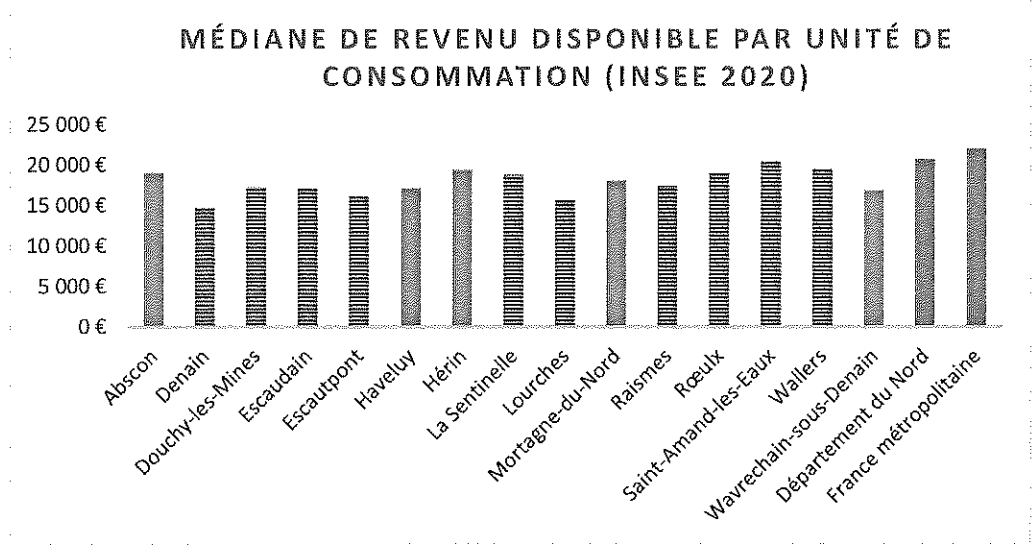
Cette disposition étant transitoire, les territoires sortants du précédent contrat de ville ne peuvent donc plus bénéficier des crédits spécifiques et dispositifs politique de la ville de l'Etat dans le cadre de la nouvelle contractualisation Quartiers 2030.

Cette géographie d'intervention complémentaire de La Porte du Hainaut sera accompagnée par l'équipe d'ingénierie d'agglomération au même titre que ceux repris en géographie prioritaire. Ces communes pourront bénéficier, en priorité, des crédits de droit commun des partenaires signataires, et également des crédits spécifiques politique de la ville mobilisés par La Porte du Hainaut.

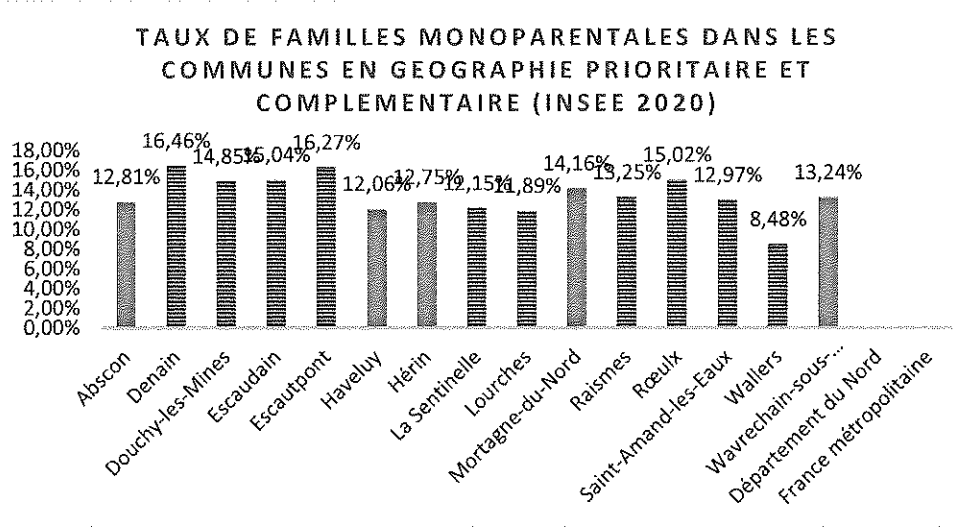
Les actions menées dans le cadre du Contrat Quartiers 2030 devront cibler prioritairement les populations les plus fragiles des quartiers de ces communes.

La cartographie des périmètres précis de ces quartiers est renvoyée en annexe.

Situation comparée des communes en géographie prioritaire (en bleu) et des communes en géographie complémentaire d'intervention (orange) – critère de revenu médian

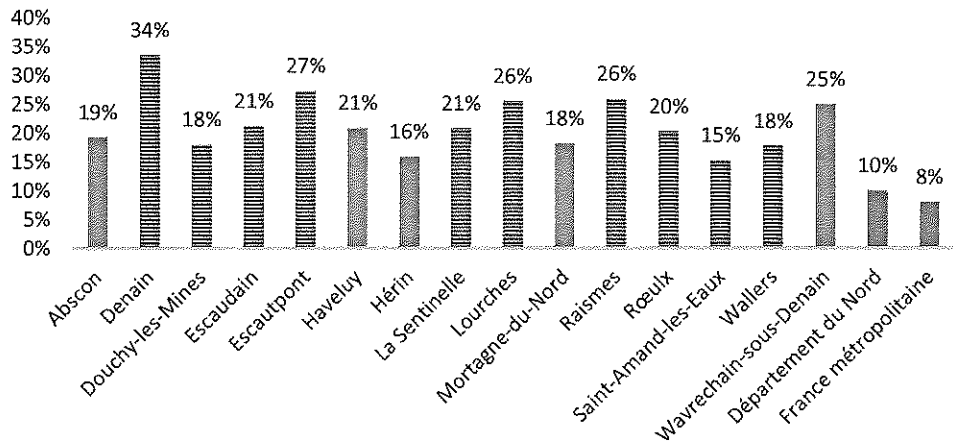


Situation comparée des communes en géographie prioritaire (en bleu) et des communes en géographie complémentaire d'intervention (orange) – critère du taux de familles mono parentales



Situation comparée des communes en géographie prioritaire (en bleu) et des communes en géographie complémentaire d'intervention (orange) – critère du taux de chômage

TAUX DE CHÔMAGE DANS LES COMMUNES EN GÉOGRAPHIE
PRIORITAIRE ET COMPLÉMENTAIRE (INSEE 2020)



III. La stratégie communautaire en matière développement urbain et de logement

A - Politique de renouvellement urbain

1. Le cadre communautaire

La stratégie de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut est récente. Elle se fonde sur les 2 délibérations cadre du 25 juin 2018 et 28 juin 2021 qui fixent les territoires concernés, les objectifs poursuivis et les partenariats mis en œuvre.

Cette stratégie de renouvellement urbain est confortée par le projet de territoire adopté en octobre 2023, qui promeut un futur désirable pour toutes et tous, et porte la volonté de reconstruire la ville à l'échelle du bassin minier.

Le cadre d'intervention en matière de renouvellement urbain de La Porte du Hainaut se décline en 2 axes :

<p>Axe 1 NPNRU</p>	<p>Une action forte, transversale, pluridisciplinaire et intégrée sur les quartiers prioritaires les plus en difficultés reconnus d'intérêt national par l'ANRU.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Sentinelle – Chasse Royale - Denain
<p>Axe 2 RU Quartiers Miniers⁷</p>	<p>Une action forte, transversale, pluridisciplinaire et intégrée sur les quartiers d'habitat minier les plus difficultés pour réduire les décrochages, rendre de l'attractivité au bénéfice de l'ensemble du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Raismes Sabatier - Escaudain Lourches Roeulx Schneider - Wallers Arenberg, Bellaing, Raismes - Denain – Cités minières - Escaupont - Brunehaut

2. Les projets NPNRU

En prenant appui sur la stratégie nationale de Renouvellement Urbain développée par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), la CAPH pilote les projets de Chasse Royale – La Sentinelle et Denain Centre.

Chasse Royale – La Sentinelle

Le projet représente un investissement de 15,9 millions d'euros qui sont consacrés à :

- L'aménagement des espaces publics par la CAPH,

⁷ Quartiers inscrits dans l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)

- La construction d'une école maternelle, d'un restaurant scolaire et d'un équipement sportif par la ville de la Sentinelle,
- La démolition de 128 logements appartenant à SIGH.

Denain Centre

Le projet représente un investissement de 96 millions d'euros qui sont consacrés à :

- La lutte contre l'habitat indigne et de manière générale l'amélioration des logements privés avec une OPAH RU et 15 îlots en Opération de Restauration Immobilière (ORI), toutes 2 portées par la CAPH,
- La démolition de 271 logements privés, la création de 189 logements sociaux et 40 accessions par l'EPF, les bailleurs sociaux et les promoteurs
- L'aménagement de 70 000 m² d'espaces publics par la ville de Denain
- La construction de 2 écoles et 2 crèches, d'un équipement « forum » et de cellules commerciales par la ville de Denain,
- La généralisation d'une approche de transition écologique du projet dans le cadre du dispositif « quartier résilient » développé par l'ANRU.

3. Les projets de renouvellement urbain minier, en lien avec l'ERBM

La CAPH a défini dès 2018 sa stratégie de renouvellement urbain des quartiers miniers. La mise en place de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, par l'Etat et la Région, contribue à la mise en œuvre de ces projets qui visent entre autre à améliorer le quotidien des habitants en rénovant leur logement et leur cadre de vie.

Raismes - Sabatier

- Rénovation de 596 logements par Maisons et Cités et 192 par SIA Habitat,
- Requalification de l'espace public dans une démarche de transition écologique (gestion des eaux pluviales, plantations importantes, prise en compte des mobilités douces, éco-ferme du Pinson, etc...),
- Rénovation des infrastructures d'assainissement et d'eau potable.

Escaudain Lourches Roeux – Schneider

- Rénovation de 189 logements et la démolition de 104 logements par Maisons et Cités,
- Requalification de l'espace public en privilégiant la gestion des eaux pluviales, les mobilités douces et la durabilité des matériaux,
- Aménagement d'un terriil en espace de nature et de loisirs ouvert à tous, proposant un équipement d'intérêt communautaire.

Wallers, Bellaing, Raismes – Arenberg

- Rénovation de 510 logements par Maisons et Cités (Cité d'Arenberg, du Nouveau Monde, de la Drève et du Bosquet),
- Requalification de l'espace public, et notamment de la Place Casimir Périer, dans une logique de transition écologique: gestion des eaux pluviales, plantations paysagères, prise en compte des mobilités douces, durabilité des matériaux,
- Rénovation des infrastructures d'assainissement rue Dewaulle et Vaillant.

Denain – Cités minières

❖ Turenne

- Rénovation de 147 logements par SIA en 2019-2020
- Requalification de l'espace public (mobilité douce)
- Aménagement du terroir en un espace à vocation inclusive et récréative

❖ Chabaud Latour nouvelle et ancienne

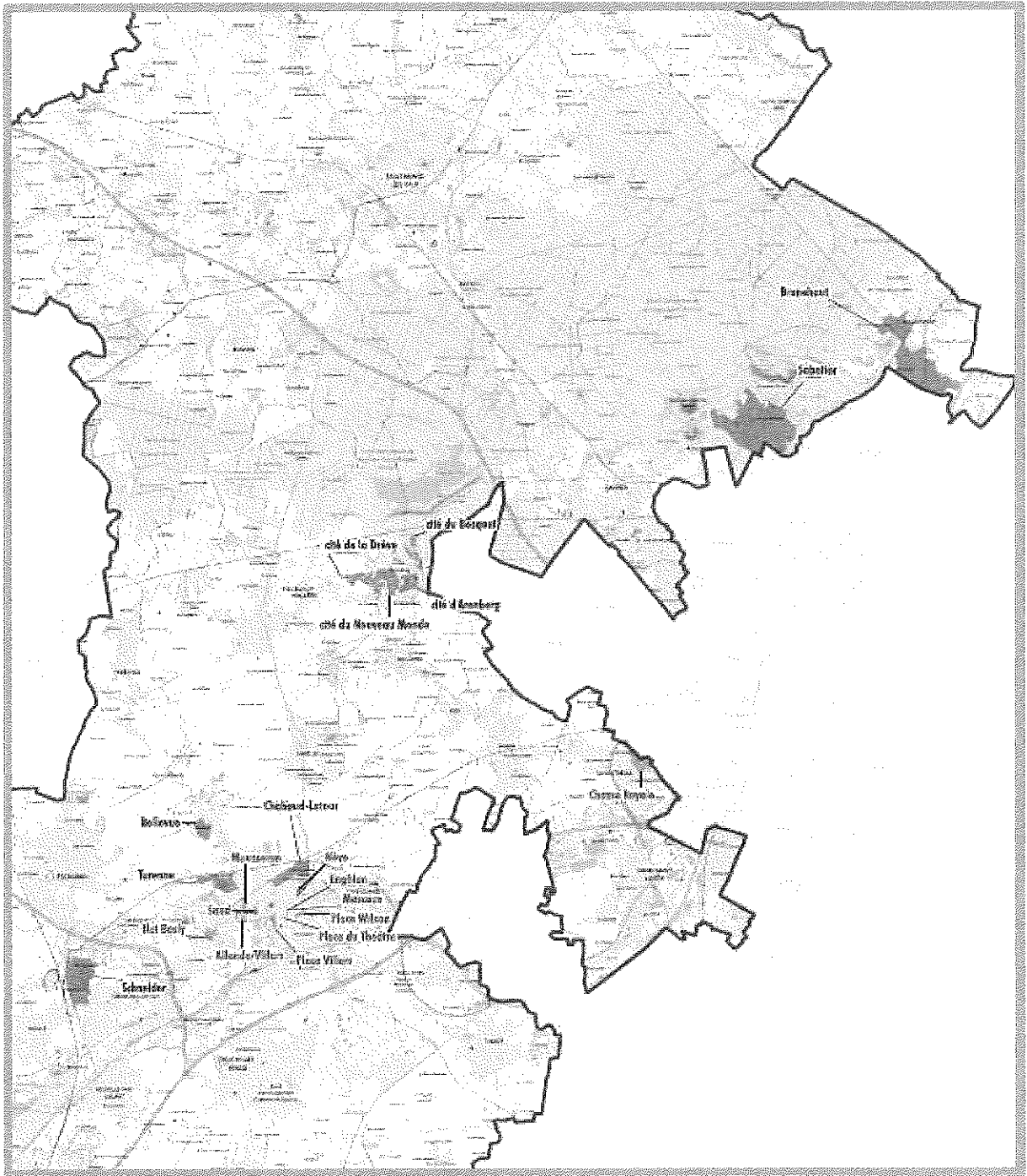
- Rénovation de la cité Chabaud Latour nouvelle : 4 logements par Maisons et Cités et 36 par SIA
- Requalification de l'espace public sur Chabaud Latour ancienne et nouvelle
- Création d'un espace récréatif de proximité au cœur du quartier

❖ Bellevue

- Rénovation de 28 logements par Maisons et Cités et 52 logements par la SIA
- Requalification de l'espace public

❖ Escautpont – Brunehaut

- Rénovation de 83 logements par Maisons et Cités et 134 logements par la SIA
- Les études de requalification et de redynamisation du quartier débutent en 2024.



Périmètres de renouvellement urbain

Date : 09/10/2024
 10h 14' 00" 2024
 05 000 0 00

La Porte du Hainaut
 Communauté d'Agglomération

Légende

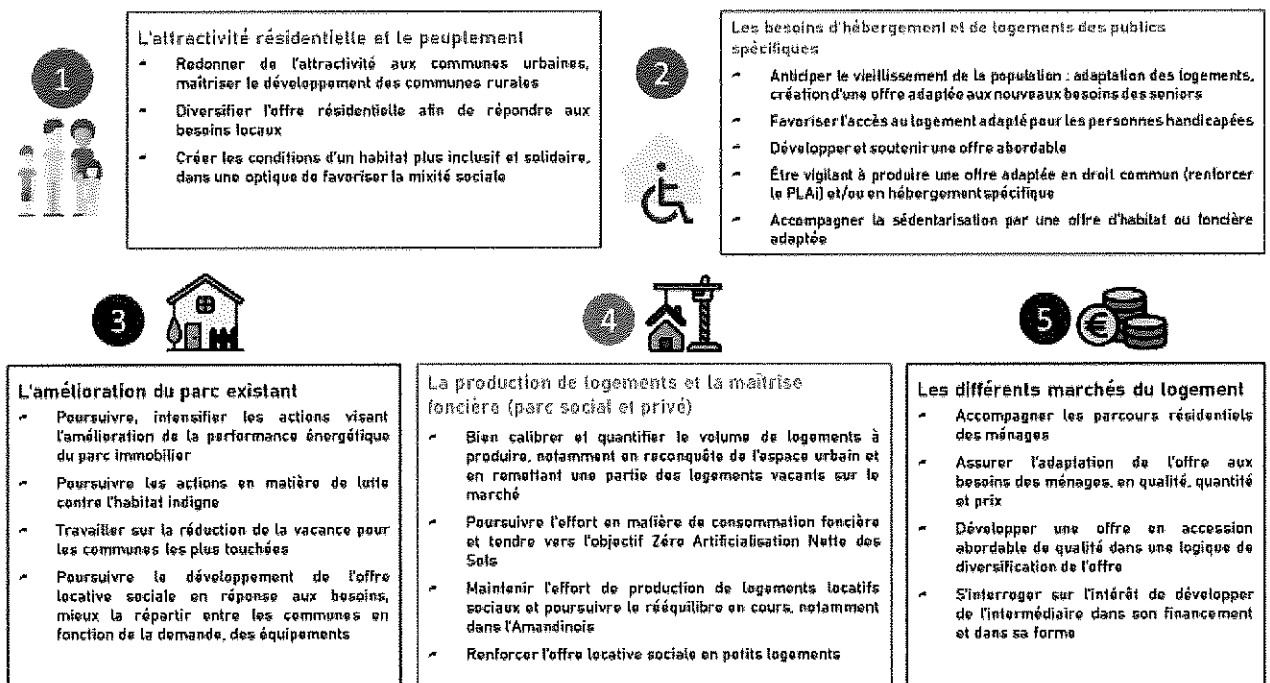
- Périmètres RU
 - NPNRU
 - renouvellement urbain minier / ERBM
- Limite CAPH

B – Un nouveau Programme Local de l’Habitat pour la période 2025-2030

Depuis 2005, La Porte du Hainaut s’est engagée dans une politique de l’habitat forte, au service de ses habitants. Aussi, dès 2006, elle s’est dotée d’outils et d’une ingénierie qui se sont adaptés et affinés au fil des années afin de traiter au mieux les différentes problématiques selon les caractéristiques propres des communes et des quartiers.

Le Programme Local de l’Habitat, cadre d’intervention de la politique locale de l’habitat sur le territoire, est en cours de révision, pour une mise en application sur la période 2025-2030. Dans le prolongement des ambitions du PLH 2017-2022, la révision se fixe comme objectif de réorienter, accentuer ou d’impulser de nouvelles actions, prenant en compte les ambitions et valeurs projet de territoire.

Les principaux enjeux identifiés à l’issu de la phase de diagnostic et de bilan sont :



Le programme d’actions territorialisé du PLH 2025-2030 en cours d’écriture déclinera la manière spécifique de mettre en œuvre les actions sur les quartiers prioritaires en fonction de leurs caractéristiques propres, des projets de renouvellement urbain existants, notamment :

- Les conditions de mise en œuvre de la politique de peuplement et de mixité sociale au sein des quartiers, à travers notamment les objectifs fixés par la convention intercommunale d’attribution et par le plan de gestion de la demande de logement social et d’information des demandeurs établis en 2022, mais également via l’écriture des chartes de peuplement.
- Les objectifs et les conditions de la réhabilitation du parc de logement social et privé ancien, et l’accompagnement spécifique des ménages les plus précaires dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, et en particulier le ciblage des ménages du parc de logement privé ancien
- Les objectifs et les conditions de développement d’une offre de logement neuf en diversification

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

- La poursuite de la mise en œuvre de la politique de lutte contre l’habitat privé indigne, à travers les outils du permis de louer, et la mobilisation de procédures plus coercitives de type opération de restauration immobilière sur des ilots d’habitat privé dégradés.

IV – Les autres stratégies communautaires en lien avec les priorités du Contrat Quartiers 2030

A – La stratégie numérique

Le numérique transforme en profondeur les habitudes, modes de vie, modes de faire, d'apprendre, de communiquer, en particulier dans les relations entre les individus et les organisations. Les territoires et les collectivités sont directement concernés par ces transformations.

Dans ce contexte général, la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut doit relever des défis spécifiques, et en particulier l'inclusion des personnes et des territoires, l'accompagnement aux usages et la transformation des collectivités.

L'agglomération considère le numérique comme fondamental pour l'avenir. Elle souhaite pleinement intégrer son développement dans les différentes politiques publiques à l'échelle de la Communauté d'agglomération et des communes qu'elle représente, de manière à initier une dynamique d'innovations concrètes au bénéfice du territoire et de ses habitants. C'est pourquoi elle a adopté en 2023 une feuille de route stratégique en faveur du numérique.

Cette feuille de route s'inscrit également dans un **contexte de transformation plus globale**, à des échelles de territoire plus larges, et les grandes orientations qui marquent cette stratégie de l'agglomération sont en cohérence avec les schémas directeurs départementaux et régionaux du Nord (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public) et des Hauts de France, ainsi qu'en lien avec la ligne directrice du gouvernement français (plan France Numérique Ensemble).

Les objectifs de la politique numérique de l'agglomération trouvent leur place dans un contexte plus global de Projet de Territoire de La Porte du Hainaut. Cette stratégie vise **à faire du numérique un levier transversal au service de l'ensemble des politiques publiques** du territoire, avec pour objectif premier la réduction des inégalités dans l'accès et dans la pratique et les usages. Elle a également pour vocation à **accompagner la transition du territoire** dans une démarche d'innovation et de développement durable et soutenable. Le Projet de Territoire est **engagé dans des transitions écologiques, sociales, et numériques**, et cette feuille de route pour la stratégie numérique trouve sa place au cœur du projet.

Aussi, cette feuille de route se décline en 8 orientations stratégiques et de premières actions concrètes à mettre en place ont été définies.

Orientation stratégique		Pistes d'actions
1	Pilotage transversal de la feuille de route numérique	Suivi de la feuille de route et des nouvelles orientations par la commission numérique Structurer en réseau les référents numériques de la CAPH et des communes Travailler en appui avec les acteurs et partenaires sur le territoire
2	Montée en compétence de la population, des entreprises et de l'action territoriale sur le numérique	Développer une offre d'accompagnement accessible sur l'ensemble du territoire, pour la population comme pour les entreprises, notamment les TPE Créer un cadre favorable à l'émergence de tiers lieux

		Renforcer les actions en matière de formation et sensibilisation des agents et des élus
3	Evolution numérique de la CAPH et des communes	Organiser la collecte et la valorisation de la donnée d'intérêt national Accompagner les communes dans l'extinction du réseau cuivre Développer la mutualisation des services numériques entre la CAPH et les communes Continuer les travaux concernant la résilience de la CAPH en matière de cybersécurité
4	Transition écologique par le numérique	Construire une stratégie de sobriété numérique Utiliser le numérique comme levier pour optimiser la consommation énergétique des bâtiments et du parc d'éclairage public des zones d'activité Déployer des moyens en matière de suivi de la qualité de l'air
		Renforcer le lien avec la population et les communes au travers d'une numérique citoyenne Renforcer les mobilités douces à l'aide du numérique (cyclable, covoiturage...) Apporter de la visibilité au territoire par des services numériques touristiques

Tous les projets développés sur cette thématique dans le cadre du Contrat Quartiers 2030 devront nécessairement s'inscrire en cohérence avec cette feuille de route.

B – Le Plan Climat Air Energie Territorial

A l'heure où notre société doit faire face à des mutations majeures : changement climatique, crises économiques, sociales, sanitaires, énergétiques... qui ont un impact direct et sensible sur le territoire, il est nécessaire dès à présent d'anticiper les chocs, d'adapter les politiques et de changer durablement les conditions de vie des habitants. Pour cette raison, La Porte du Hainaut met en place son Plan Climat Air Energie Territorial afin de permettre au territoire de s'adapter au changement climatique et de contribuer à limiter ses effets.

En charge de la planification territoriale, La Porte du Hainaut est bien placée pour mobiliser les acteurs de la vie locale et encourager les nécessaires évolutions de comportements à l'échelle de bassins de vie. Elle est accompagnée par ses partenaires institutionnels : la Région, le Département, l'ADEME, et les services de l'Etat via le CRTE.

Ce document de planification se décompose en 4 étapes successives :

- Tout d'abord un diagnostic, un état des lieux du territoire, finalisé en 2019
- Puis une stratégie, qui s'inscrit dans des objectifs nationaux et régionaux de long-terme, à l'horizon 2050 ;
- Un plan d'actions, qui concerne la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie, sur 6 ans,
- Et enfin la mise en œuvre concrète des actions, avec une évaluation à mi-parcours et un bilan final

Le conseil communautaire de La Porte du Hainaut a adopté le PCAET à l'unanimité le 3 juillet 2023.

Le plan d'actions du PCAET se décline autour de 6 axes, et comprend 24 programmes d'actions et plus de 200 actions qui seront mises en œuvre par la CAPH, les communes et les partenaires privilégiés du territoire :

AXE DU PCAET	Programme d'actions
<p>Axe 1 ENERGIES</p> <p>Un territoire sobre en énergie, des énergies accessibles à tous</p>	<p>Accompagner les habitants dans la réduction de leurs consommations énergétiques</p> <p>Engager les collectivités à réduire leurs consommations énergétiques</p> <p>Décarboner l'activité économique en optimisant les réseaux d'énergie</p> <p>Planifier le développement territorial des énergies renouvelables</p>
<p>Axe 2 QUALITE DE L'AIR</p> <p>Une réduction des polluants et de leurs impacts sur la population</p>	<p>Informers, sensibiliser et mobiliser les habitants aux enjeux de la qualité de l'air</p> <p>Renforcer l'action des collectivités en matière de préservation de la qualité de l'air</p> <p>Réduire les émissions de polluants du secteur économique</p>
<p>Axe 3 BIODIVERSITE</p> <p>Une trame verte, bleue et noire pour l'adaptation du territoire</p>	<p>Rendre les habitants acteurs de la protection de leur environnement</p> <p>Intégrer les enjeux environnementaux dans le développement économique</p> <p>Engager les communes pour la protection de la biodiversité et des milieux naturels</p> <p>Aménager le territoire pour préserver la biodiversité et les milieux naturels</p> <p>Réaliser le schéma directeur des eaux pluviales</p>
<p>Axe 4 ALIMENTATION</p> <p>Une consommation durable et une alimentation saine pour tous</p>	<p>Structurer des services de proximité pour une consommation responsable</p> <p>Accompagner l'ensemble des entreprises à mieux répondre aux besoins du territoire</p> <p>Accentuer le soutien aux démarches de consommation durable portées par les collectivités</p> <p>Organiser une stratégie alimentaire territoriale</p>
<p>Axe 5 MOBILITE</p> <p>Des mobilités adaptées à l'urgence climatique</p>	<p>Faciliter la mobilité des habitants du territoire</p> <p>Promouvoir l'intermodalité dans les déplacements liés à l'activité économique</p> <p>Accentuer l'action des collectivités en faveur des mobilités durables</p> <p>Penser l'aménagement du territoire pour décarboner nos déplacements</p>

<p>Axe 6 GOUVERNANCE</p> <p>Un partage du plan climat par tous les acteurs du territoire</p>	<p>Engager les habitants dans la mise en œuvre du plan climat</p> <p>Engager les agents et les partenaires dans la mise en œuvre du plan climat</p> <p>Engager les élus dans la mise en œuvre du plan climat</p> <p>Evaluer et communiquer sur l'impact du plan climat</p>
--	--

Pour répondre aux enjeux du changement climatique, le Plan Climat n'a pas seulement pour fonction de définir des actions techniques sur l'énergie ou les émissions de gaz à effet de serre. Il doit également prendre en compte le fonctionnement global du territoire, y compris dans sa dimension économique et sociale.

C'est pourquoi le PCAET peut aborder des thématiques telles que la précarité énergétique ou le développement de l'emploi et contribuer à une réflexion sur un nouveau modèle de développement du territoire.

C – Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) – « TOUS à T.A.B.L.E. » (Transition Alimentaire Bénéfique Localement et Equitable)

La CAPH est un territoire marqué par l'activité agricole ; celle-ci occupe en effet 47 % de sa superficie. Les exploitations agricoles y sont caractérisées par une certaine diversité, allant de la polyculture – élevage aux grandes cultures céréalières notamment.

Cependant cette agriculture reste fragile : vieillissement des exploitants, changement climatique, nécessaire virage écologique, pression urbaine... sont autant de défis. De plus, la production agricole profite peu aux habitants du territoire, dans la mesure où ses produits sont largement exportés en dehors du territoire communautaire. Enfin, les indicateurs « santé » très dégradés interrogent sur le lien entre santé et accès des habitants à une alimentation de qualité.

C'est pourquoi la CAPH s'est dans une démarche de labellisation Projet Alimentaire Territoriale afin de travailler une alimentation concourant favorablement à la santé, participant au développement économique du territoire et préservant les milieux.

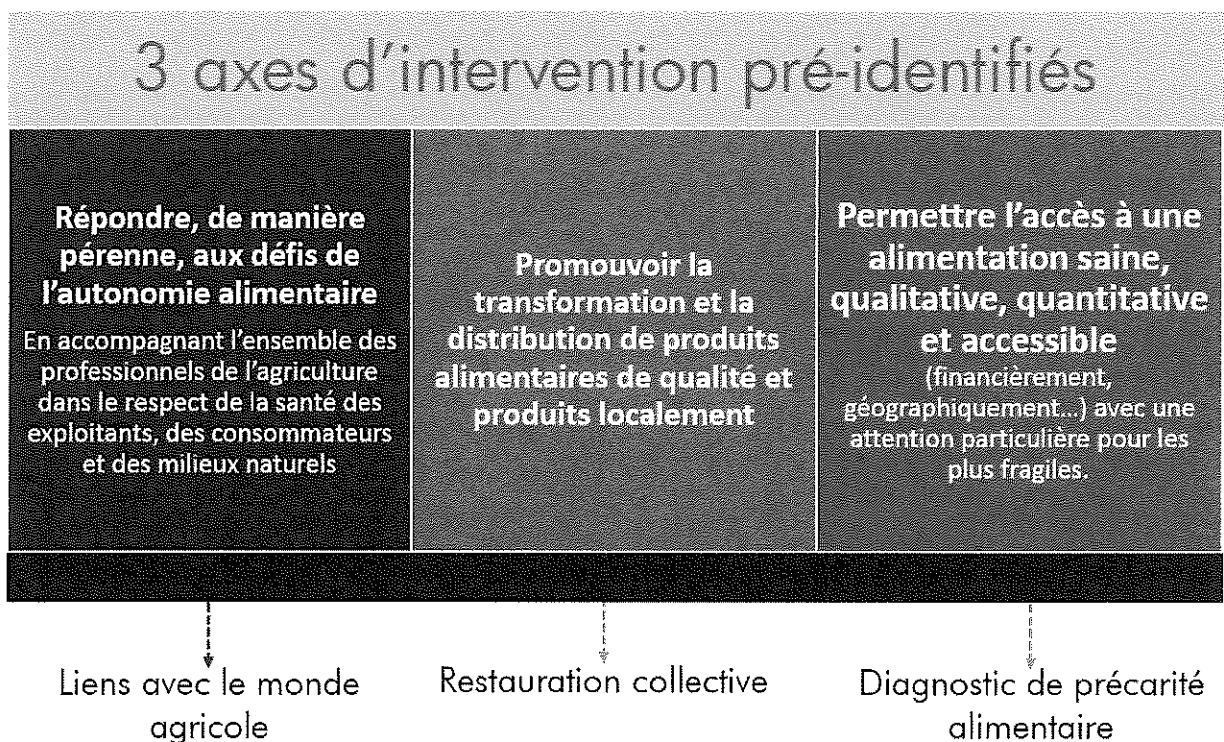
Elle s'appuie sur des dynamiques d'actions déjà à l'œuvre sur le territoire au travers d'initiatives portées par plusieurs communes membres et/ou structures intercommunales, par exemple :

- Les paiements pour services environnementaux (PSE)
- Le guide des producteurs locaux du valenciennois
- Les actions portées par la politique de la ville pour sensibiliser les publics et leurs accompagnateurs à l'équilibre et à la diversification alimentaire
- La construction de halles couvertes
- La lutte contre le gaspillage alimentaire (label « Commune Zéro Déchet » porté par le SIAVED)
- Des jardins partagés et jardins familiaux à vocation pédagogique et d'auto-production
- Des plantations de vergers (avec l'appui technique de la CAPH et des Espaces Naturels Régionaux)
- Le plan d'autonomie alimentaire de la ville de Raismes

La labellisation de niveau 1 (PAT émergent) a été accordée le 2 mars 2023 pour une durée de 36 mois maximum et doit permettre :

- La mobilisation des différents acteurs
- La réalisation d'un diagnostic du système alimentaire territorial et d'un diagnostic de précarité alimentaire
- La co-construction d'une stratégie et d'un plan d'actions partagés. Ce dernier doit apporter des réponses aux besoins identifiés dans les diagnostics et cohérentes avec les axes et thématiques du Programme National de l'Alimentation : la justice sociale, l'éducation à l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la reterritorialisation de l'alimentation et l'approvisionnement de la restauration collective.
- L'évaluation du projet.

A l'issue des premiers mois de mise en œuvre, 3 axes d'intervention ont été pré-identifiés :



L'ambition, à l'issue des 36 mois de labellisation de niveau 1 est l'obtention de la labellisation de niveau 2 (PAT opérationnel) qui doit permettre :

- La pérennisation du projet
- La mise à jour des diagnostics
- Le complément du plan d'actions pour couvrir les axes et thématiques du PNA non engagés au niveau 1
- La mise en œuvre d'actions concernant l'approvisionnement de la restauration collective (Loi Egalim).

D – Le schéma intercommunal des itinéraires doux

Aujourd'hui sur le territoire de la CAPH, 86% des flux pendulaires internes au territoire font moins de 8 km, donc dans l'aire de chalandise du vélo.

La CAPH s'est donc engagée dans la mise en œuvre d'un schéma intercommunal des itinéraires doux intégré au projet de territoire, pour favoriser :

- Les déplacements alternatifs aux modes motorisés
- Les déplacements intégrés à la chaîne globale (train/bus/tram...)
- Le développement durable des territoires :
 - o Diminuer l'impact environnemental des déplacements et des émissions de polluants
 - o Améliorer la qualité des espaces publics et du cadre de vie
 - o Améliorer la santé publique, du fait d'une activité physique régulière
 - o Augmenter l'offre de loisirs, de tourisme et valorisation du territoire (voies vertes notamment)

Les objectifs sont multiples :

- Passer de 1,5% à 9% des déplacements pendulaires du quotidien (scolaires, achats...) à vélo en 10 ans
- Accompagner l'aménagement des 367 km d'itinéraires doux et de voies cyclables sécurisés sur les 10 ans
- Connecter ces itinéraires avec les autres modes de déplacements dans une optique d'intermodalité : gares TER de Rosult, Saint Amand les Eaux, Trith Saint Léger, Denain et Louches
- Ouvrir La Porte du Hainaut en connectant ces itinéraires à ceux des territoires voisins
- Intégrer dans le même temps les éléments complémentaires à l'infrastructure pour favoriser la pratique cyclable tels la signalétique et le jalonnement afin de développer la pratique du vélo et l'attractivité du territoire
- Valoriser davantage les actions de La Porte du Hainaut auprès des habitants via des animations en lien avec les mobilités douces et actives
- Impliquer tous les acteurs et partenaires avant chaque phase de mise en œuvre des travaux d'aménagement

Compte-tenu de l'importance des problématiques de mobilité pour les habitants des QPV, il convient de veiller à ce que les quartiers prioritaires de la politique de la ville soient correctement connectés à ces nouvelles infrastructures de transport, et que les enjeux et freins spécifiques aux habitants des QPV soient pris en compte pour qu'ils puissent en bénéficier effectivement.

LES CHIFFRES CLÉS

45,7 %

La part modale de la marche dans les QPV contre 22% hors QPV¹.

1,9 %

La part modale du vélo dans les QPV contre 2,8% hors QPV².

83,6 %

La part des ménages vivant en QPV ne possèdent pas de vélo contre 66,8 % hors QPV³.

0,2

Nombre moyen de vélo posséder par les ménages vivant en QPV contre 0,6 hors QPV⁴.

20,6 %

La part des utilisateurs quotidien ou presque parmi ceux qui possèdent un vélo en QPV contre 7,9% hors QPV⁵.

90 %

La part des QPV concernés par au moins une coupure urbaine linéaire (ferroviaire, fluviale, routière)⁶.

Source : La mobilité des résidents des QPV dans les EMD, 2^{ème} livrable, Cerema, 2018

V – La stratégie en matière de cohésion sociale et politique de la ville

L'élaboration des orientations thématiques et des principes transversaux s'est appuyée sur plusieurs démarches réalisées dans le courant de l'année 2023 :

- Le rapport d'évaluation finale du Contrat de Ville 2015-2023,
- L'organisation d'un séminaire partenarial le 6 juillet 2023 à Denain,
- Les rencontres de concertation avec les habitants entre juin et octobre,
- Un groupe de travail partenarial le 11 octobre 2023.

A - Les orientations thématiques

Dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, les orientations thématiques ont été élaborées avec la participation des partenaires signataires, des élus concernés ainsi que les structures associatives du territoire lors de temps de coproduction spécifiques.

Au nombre de 6, certaines orientations subsistent de l'ancien contrat de ville et ont été requalifiées dans leurs contenus. Toutefois, une nouvelle orientation autour des enjeux de transition écologique est apparue à la fois par la volonté de dépasser l'expérimentation d'actions engagées en 2023, mais aussi par la nécessité de décliner cette thématique nationale à l'échelle des quartiers prioritaires et de leurs habitants. En effet, si ceux-ci sont tous autant impactés dans leur quotidien par les nombreuses matérialisations des différentes transitions, ils restent économiquement les moins armés pour faire face à ces défis.

Dès lors, les 6 orientations thématiques du Contrat Quartiers 2030 sont les suivantes :

- Accompagner vers l'emploi les publics les plus en difficulté,
- Améliorer la santé des habitants,
- Favoriser les parcours de réussite éducative,
- Soutenir une transition écologique juste et équitable,
- Garantir la tranquillité publique, prévenir et lutter contre les violences intra familiales,
- Améliorer le cadre de vie et le logement.

1. Accompagner vers l'emploi les publics les plus en difficultés

Les dispositifs d'insertion professionnelle et d'emploi sont existants et nombreux sur le territoire de la CAPH. Parmi ces dispositifs, **La Porte du Hainaut porte le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi**

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Le PLIE intervient autour de l'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, pour l'ensemble de son territoire. Au-delà de son action régulière de construction de parcours individualisé d'insertion professionnelle pour plus de 600 personnes par an, son action s'appuie notamment sur la mobilisation de la Clause d'Insertion, des Ateliers Chantiers d'Insertion ou encore sur son marché de formation.

Le PLIE de la Porte du Hainaut est l'outil communautaire de l'insertion et de l'emploi. Intégré au sein du Service Insertion Emploi de la Direction de l'Innovation Sociale et Cohésion Sociale et participe activement à l'éco système du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPEL). Par son action auprès des 47 communes de La Porte du Hainaut, il complète donc **le droit commun des partenaires de**

l'insertion professionnelle (France Travail (ex Pôle Emploi), Mission Locale, Conseil Départemental, CAP Emploi, Plan Régional de Formation) qui s'est renforcé durant la durée du précédent contrat de Ville.

Face aux réalités territoriales, plus que jamais l'enjeu de la mobilisation de ce droit commun dans les quartiers prioritaires, se pose donc avec toujours plus d'importance et doit être investi en priorité.

En complément du PLIE, dans le cadre de La Politique de la Ville, La Porte du Hainaut coanime une « Cité de l'Emploi »

La Cité de l'Emploi

Depuis 2021 la Porte du Hainaut, en copilotage avec la Déléguée du Préfet délégué pour l'Égalité des Chances, anime une Cité de l'Emploi du Denaisis. A ce titre elle est aussi identifiée comme un partenaire mobilisable pour les habitants des quartiers prioritaires des 5 communes : Denain, Escaudain, Douchy les Mines, Lourches et Roeulx.

La Cité de l'Emploi du Denaisis a mobilisé ses moyens autour de trois grands axes :

- Fédérer (un réseau de partenaires)
- Aller-vers et raccrocher (les publics les plus précaires)
- Innover

Les cités de l'emploi se transforment en 2024 afin de devenir progressivement les pactes plein emploi. Elles s'intègrent dans le réseau France travail, avec plusieurs ambitions présentées par l'ANCT :

Organiser la mobilisation du droit commun au bénéfice de l'insertion professionnelle des résidents QPV

Articuler les cités de l'emploi et les nouvelles stratégies dont le réseau France Travail pour faire émerger les pactes plein emploi durant l'année 2024 et s'inscrire dans les gouvernances du réseau pour l'emploi et pacte des solidarités

Articuler avec les autres mesures du CIV :

Programme entrepreneuriat quartier 2030, l'enjeu des cités de l'emploi sera de créer des passerelles fortes entre acteurs de l'emploi et de l'entrepreneuriat pour accompagner les personnes inscrites dans un parcours de création qui n'aboutirait pas

Associer les partenaires privés aux actions du contrat de ville via le réseau PAQTE les entreprises s'engagent et en diversifiant les modalités d'engagement des entreprises, via le mécénat territorial en soutien aux acteurs de l'ESS dans les QPV

Pour y répondre, la Porte du Hainaut a repensé sa cité de l'emploi, avec de nouvelles perspectives :

- **Dupliquer la démarche sur l'ensemble du territoire :**
Dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, dès 2024, il est envisagé de dépasser le territoire du Denaisis et d'expérimenter l'extension de l'approche « Cité de l'Emploi » aux autres quartiers prioritaires du territoire
- **Poursuivre et renforcer l'aller vers, au bénéfice des plus précaires et par la médiation sociale**

- **Développer la concertation partenariale** :
La dynamique de concertation partenariale est au cœur de la réussite des parcours d'insertion.

A cet effet, la concertation partenariale doit se muscler. Il est proposé une animation conjointe de celle-ci, Service Insertion Emploi de La Porte du Hainaut et Cité de l'Emploi, en lien avec les partenaires du SPEL et les porteurs d'action de l'axe 1, afin de garantir une articulation entre tout les acteurs et la construction de parcours sans couture pour les habitants.

- **Poursuivre le développement d'un réseau d'entreprises inclusives**, en lien avec les services insertion emploi, développement économique et politique de la ville (axe 1)

La mobilisation de la Politique de la Ville en Insertion et Emploi : Accompagner vers l'emploi les publics les plus en difficultés

Dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, pour cette orientation thématique, la volonté de La Porte du Hainaut est de permettre aux habitants des quartiers d'accéder à un parcours d'insertion professionnelle et de formation sécurisé et individualisé.

Les dynamiques spécifiques de la **Politique de la Ville viennent renforcer les actions de droit commun existantes sur le territoire** et auront vocation à soutenir, en priorité les actions permettant :

- **De poursuivre et de développer des actions d'aller-vers pour les publics éloignés et de mobiliser de nouveaux publics afin de les inscrire vers une insertion sociale et professionnelle.**

Celles-ci pourront par exemple être construites autour d'interventions sur l'espace public et des lieux de vie ou à l'occasion d'évènements de la vie locale ; auprès d'acteurs externes au champ de l'insertion professionnelle par exemple associatifs, éducatifs, culturels, sportifs, caritatifs ou de proximité.

- **De favoriser les opportunités d'accès à l'emploi des publics en difficultés et tout particulièrement** :
 - o *Le public « Jeune », afin de faciliter l'orientation professionnelle en ouvrant des perspectives sur le monde professionnel, en facilitant l'accompagnement individuel des jeunes par un professionnel (mentorat, pair aide),*
 - o *Les Familles monoparentales, avec des accompagnements autour de la levée des freins suivants : la garde d'enfants (à but d'insertion, modes de garde solidaire/système d'entraide), la mobilité physique et psychique... Ces accompagnements devront favoriser l'estime de soi, le soutien à la parentalité,*
 - o *Les Allocataires du RSA et du contrat d'engagements réciproques, en favorisant la recherche de terrains d'immersion à proximité du lieu de vie et la découverte de métiers dans la mise en place de parcours d'insertion professionnelle,*
 - o *Les demandeurs d'emploi de plus de 55 ans faisant face à des difficultés grandissantes suite à la réforme de l'indemnisation au titre de l'assurance chômage.*

- **De soutenir des actions d'insertion par le sport et/ou la culture permettant une remobilisation des habitants des quartiers autour d'une insertion professionnelle.**
 - o Pour ces projets, une attention particulière sera portée au public féminin.

Par ailleurs, la démarche d'accompagner les initiatives entrepreneuriales et la mobilisation des entreprises sera confortée avec les partenaires du Contrat Quartiers 2030.

L'entrepreneuriat en France, quel que soit le statut du porteur du projet et quel que soit le lieu géographique, est une démarche singulière, un engagement individuel qui se doit d'être salué et accompagné.

Dans les quartiers prioritaires, des entrepreneurs et surtout des entrepreneuses sont aussi nombreux et nombreuses à vouloir créer leurs activités. Et, contrairement aux idées reçues, le taux de pérennité à trois ans des entreprises créées dans les quartiers prioritaires, aux alentours de 77%, est tout aussi important qu'au niveau national.

S'engager dans cette dynamique entrepreneuriale, dans une logique émancipatrice, est souvent source de nombreux freins, barrières financières, sociales et psychologique qui ralentissent les projets. Devenir indépendant c'est aussi une réponse pour échapper au chômage.

Par ailleurs, l'attractivité et le développement des quartiers prioritaires doivent être renforcés par l'installation et l'extension d'entreprises candidates. Une communication adaptée sera étudiée par le Service Insertion Emploi en lien avec la Direction du Développement Économique de la Porte du Hainaut afin de promouvoir l'écosystème d'appuis et d'aides à l'installation des entreprises et d'accompagnement à l'embauche des habitants issus des quartiers prioritaires.

Depuis de nombreuses années, la dimension de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires a toujours été une préoccupation de La Porte du Hainaut. Cette approche s'est inscrite en complémentarité avec les dispositifs nationaux portés par BPI France et régionaux initiés par Nord Actif. Dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, BPI France développera à l'échelle nationale le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinables aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

Enfin, par l'adoption d'une « Feuille de route Économie Sociale et Solidaire (ESS) » fin 2023, la Porte du Hainaut s'est dotée d'un plan d'actions et d'objectifs à engager pour le développement de l'ESS sur son territoire. Pour accompagner cette feuille de route, la Porte du Hainaut a conventionné avec le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) Auton'hommes porté par l'association PHARE. Soucieux d'encourager les principes, valeurs et perspectives de cette nouvelle approche économique pour tous les habitants dans les quartiers prioritaires, le PTCE PHARE s'associera pleinement au Contrat Quartiers 2030.

Aussi, dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, le Service Insertion Emploi de la Porte du Hainaut et les différents partenaires d'aide à l'entrepreneuriat dans les quartiers, poursuivront l'émergence et l'accompagnement d'initiatives entrepreneuriales et la mobilisation des entreprises au sein des quartiers prioritaires.

La Porte du Hainaut s'engage avec son Service Insertion Emploi, les différents partenaires, dont BPI France, et les dispositifs mobilisés dans l'Axe 1 du Contrat Quartiers 2030 à :

- La structuration d'un écosystème local d'accompagnement complet à la création d'activité économique et à l'entrepreneuriat, en collaboration notamment avec la BGE et Nord Actif.

Cette organisation intégrera une coordination, une animation des dispositifs concernés et un suivi partenarial des créateurs.

- Le rapprochement des entreprises et des habitants des quartiers mais aussi des entreprises et des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique,
- En lien avec la feuille de route ESS de La Porte du Hainaut, le soutien à l'émergence de projets dans les territoires de la géographie prioritaire. Axe aujourd'hui trop peu investi au sein de la politique de la ville, des projets pourront également correspondre à la sensibilisation et la montée en compétence des acteurs locaux de l'ESS, ou encore la qualification de dynamiques collectives et bénévoles, afin de transformer celles-ci en activités économiques à vocation sociale.
- L'animation et la coordination d'une offre de service aux entreprises, principalement les PME du territoire, afin de structurer un « Réseau d'Entreprises Inclusives » qui dans une démarche gagnant/gagnant encouragera l'identification et le rapprochement de demandeurs d'emploi, de bénéficiaires en sortie de parcours d'insertion professionnelle auprès d'entreprises s'engageant dans un accueil accompagné et bienveillant.

2. Améliorer la santé des habitants

La santé des habitants des quartiers prioritaires se caractérise par des indicateurs nettement plus dégradés et des prévalences de certaines maladies chroniques.

Ces fortes inégalités de santé sont le résultat des conditions plus précaires de vie sociale, économiques et de logement qui accentuent les risques sanitaires.

Ces phénomènes s'accompagnent aussi généralement par des disparités territoriales en matière d'offre de de recours aux soins ainsi qu'une exposition des habitants aux sources de nuisances et de pollutions accrues.

Face à ces constats et aux résultats du diagnostic santé établi par l'OR2S⁸ en 2021, La Porte du Hainaut porte à l'échelle de ses 47 communes un **Contrat Local de Santé**, qui doit contribuer à la construction de parcours de santé adaptés aux besoins de la population locale. La place des parcours construits à l'échelle territoriale est un enjeu considérable de santé publique. Il s'agit d'une approche globale territoriale, participative et partenariale qui doit permettre de renforcer la coordination entre les acteurs de terrain mobilisés autour de la santé.

Le contrat local de santé est articulé autour de **3 grandes orientations stratégiques** :

- Agir en faveur de l'**accès aux soins des habitants** en renforçant l'attractivité du territoire et en soutenant et facilitant les initiatives d'installation des professionnels de santé du territoire,
- Agir en faveur de la **santé de la femme et de l'enfant** dans le cadre du programme des 1 000 premiers jours de la vie,
- Favoriser la prévention des cancers par la **promotion du dépistage organisé des cancers**.

Une orientation transversale au CLS est venue s'ajouter durant la phase d'élaboration du plan d'actions : **mettre le numérique au service de la santé**.

⁸ Observatoire Régional de la Santé et du Social

Le CLS constituant le droit commun de La Porte du Hainaut en matière de santé, les actions visant à décliner ces 3 axes stratégiques au plus près des habitants des quartiers prioritaires seront encouragées.

De plus, conformément à son projet de territoire sur 20 ans, dont la finalité est d' "Investir dans la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain", la Porte du Hainaut dans le cadre du Contrat Quartiers 2030 souhaite s'inscrire dans une perspective d'amélioration des parcours individuels au sein des quartiers prioritaires et de ses habitants.

Sur l'axe thématique santé du contrat de ville, La Porte du Hainaut va s'inscrire dans la création d'un **Atelier Santé Ville (ASV)** qui permettra de coordonner l'ensemble des partenaires du territoire en fonction des besoins repérés à l'échelle des Quartiers Politique de la Ville.

Chaque année, les priorités thématiques seront co-construites avec les partenaires de proximité.

En complément, La Porte du Hainaut soutient les formations des professionnels par le programme Vivons en Forme (VIF) sur les thématiques d'une alimentation saine, de la pratique d'une activité physique et sur le bien vieillir.

Toutefois, ces formations étant financées par La Porte du Hainaut via le programme VIF à l'échelle de l'arrondissement, en complément du Projet Alimentaire de Territoire (PAT), les communes en géographie prioritaire seront identifiées en priorité dans le cadre de la thématique « santé » du contrat Quartiers 2030 au regard des indicateurs dégradés relevés au sein des quartiers prioritaires.

3. Favoriser les parcours de réussite éducative

La réussite éducative est une notion difficile à définir car il n'existe pas de définition qui fasse consensus. Néanmoins la réussite éducative ouvre davantage le spectre des parcours d'apprentissage par opposition à la notion de réussite scolaire. Dans les parcours de réussite éducative on ne s'arrête pas seulement aux savoirs qui sont à acquérir dans le cadre de l'école, mais on va prendre en compte plus globalement d'autres aspects : la construction de parcours personnels, la capacité à vivre en société, la mobilisation de l'ensemble des compétences propres à chacun ou encore l'importance de l'estime de soi. De fait, les parcours de réussite éducative ne concernent pas seulement les publics en âge de scolarité mais également l'ensemble de la population.

Dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, la Porte du Hainaut poursuit son implication et son engagement dans une perspective d'amélioration des parcours individuels et de réussite éducative.

Pour ce faire, différents leviers relatifs aux apprentissages pourront être soutenus tels que :

- L'ouverture culturelle,
- L'éducation aux médias,
- Le soutien à la fonction parentale,
- Ou encore l'accès aux savoirs de base (en participant à la dynamique communautaire de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme).

De plus, certaines typologies précises de bénéficiaires feront l'objet d'une attention particulière :

- Les élèves scolarisés en secteur d'éducation prioritaire,
- Les familles monoparentales,
- La petite enfance,
- Ou encore les adultes en situation d'illettrisme.

La lutte contre le décrochage scolaire et le soutien à la construction de parcours d'apprentissages choisis est réaffirmée comme une dimension importante au cœur du Contrat Quartiers 2030, particulièrement auprès des collégiens. Sans se substituer à des dispositifs de droit commun existants, notamment ceux de l'Éducation Nationale, la Communauté d'Agglomération sera attentive à des propositions d'actions qui favorisent le mentorat, l'accompagnement au parcours d'orientation scolaire, la sensibilisation aux enjeux de genre dans le choix d'une filière professionnelle, ou encore l'accompagnement individualisé de jeunes en situation de fragilité.

En synergie directe avec la Stratégie Jeunesses/Éducation Populaire 15-25 ans de la Porte du Hainaut, le Contrat Quartiers 2030 pourra accompagner des actions qui ciblent les jeunes du territoire et qui promeuvent leur autonomisation et engagement. La Communauté d'Agglomération est disposée ainsi à accompagner toute structure s'adressant aux jeunes, afin que le soutien de la Politique de la Ville renforce en QPV des Mesures de la Stratégie Jeunesses/Éducation Populaire récemment adoptée.

Enfin, la Porte du Hainaut poursuivra sa dynamique **d'accompagnement et de mise en réseau des Programmes de Réussite Éducative (PRE)**. Ce dispositif historique et structurant de la Politique de la Ville est un véritable levier pour développer des accompagnements individualisés à des élèves dont la réussite éducative est entravée par différents facteurs (socio-économiques, parentaux, sanitaires...). À cet effet la Porte du Hainaut se propose d'accompagner techniquement et financièrement les communes qui sont dotées d'un PRE labellisé par les services de l'État.

Soucieuse de développer une culture commune, une mutualisation d'outils et de démarches et une synergie d'acteurs profitable aux professionnels ainsi qu'aux familles, la Porte du Hainaut poursuivra aussi ses temps de rencontres inter-PRE à l'échelle communautaire, et proposera le cas échéant certaines actions inter-PRE au regard des besoins soulignés par les territoires.

La Porte du Hainaut accompagnera les communes non-dotées d'un PRE qui souhaitent s'engager dans ce dispositif.

Le dispositif des Cités éducatives doit connaître une généralisation progressive à l'ensemble des QPV à l'issue du quinquennat présidentiel 2022-2027. S'inscrivant comme l'un des dispositifs principaux du volet éducation de la Politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération participera aux démarches de Cités Éducatives d'ores et déjà existantes ainsi qu'à amorcer au cours du Contrat Quartiers 2030.

4. Soutenir une transition écologique juste et équitable

En s'appuyant sur son Projet de Territoire, la Porte du Hainaut souhaite intégrer pleinement les dimensions de justice sociale dans les enjeux de transition écologique. Afin de concilier l'exigence sociale et l'exigence écologique, il s'agit aussi dans les quartiers prioritaires de concevoir un développement qui inscrit de façon croisée les enjeux interdépendants de la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités et la durabilité environnementale.

Confrontés de manière plus forte aux nombreuses vulnérabilités et aux nuisances environnementales, les habitants des quartiers prioritaires, étant donné leurs vécus, leurs usages et expertises du quotidien et leurs savoirs, doivent être intégrés dans cette démarche inclusive et participative de transition juste.

Dans le cadre de cette nouvelle contractualisation, La Porte du Hainaut a donc identifié l'inscription d'un nouvel enjeu prioritaire ; celui de la transition écologique⁹, en cohérence avec ses politiques portées au sein de la collectivité : le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et le PAT (Projet Alimentaire Territorial). Ces deux programmes d'actions seront déclinés au fur et à mesure sur les quartiers prioritaires.

Afin de pouvoir décliner et renforcer sur les quartiers prioritaires ces deux dynamiques communautaires, trois volets seront priorisés sur cet enjeu : l'alimentation, la mobilité, et la précarité énergétique.

Décliner le Projet Alimentaire Territorial dans les quartiers prioritaires :

- Soutenir les démarches d'**éducation à une alimentation** saine et durable,
- Promouvoir l'offre de proximité (travailler l'accessibilité physique et financière),
- Développer et animer un réseau d'approvisionnement de l'aide alimentaire (structuration d'une filière) en lien avec les acteurs déjà présents dans les quartiers,
- Poursuivre le développement du réseau des jardins partagés et l'autoproduction afin d'inscrire cette dynamique dans une **approche d'«archipel nourricier** » au sein des quartiers par l'utilisation du foncier transitoire, la mise en œuvre d'actions de solidarité pour la culture des jardins non entretenus, ou l'implantation de ferme urbaine...,
- Accompagner les nouvelles obligations de tri et compostage (loi anti-gaspillage de février 2020 / tri à la source de ces biodéchets).

Lutter contre la Précarité Énergétique :

Poursuivre la sensibilisation et la formation des acteurs et des habitants à la précarité énergétique.

L'enjeu est de **faire connaître et de favoriser la mobilisation des dispositifs existants** dans le parc privé (dispositifs d'aide à la rénovation énergétique) et dans le parc social (par exemple, intervention de Maisons et Cités dans le cadre de l'accompagnement social, avec une réduction de la part énergie des loyers pour les locataires dans le cadre de la prévention des impayés).

Désenclaver les quartiers par une offre de mobilité inclusive

- Améliorer la connaissance et l'accessibilité de l'offre de transports en commun auprès des personnes vulnérables,
- Travailler la construction d'une compétence mobilité (se repérer et se diriger, construire un itinéraire, aller chercher l'information, mise en pratique...),
- Développer la pratique du vélo en prenant en compte les freins spécifiques aux QPV,
- Soutenir les initiatives de mobilité solidaire (covoiturage solidaire, garage solidaire...).

Il s'agit ici des premières pistes identifiées sur cette orientation thématique par rapport aux enjeux repérés dans les quartiers. Néanmoins sur cette orientation thématique, La Porte du Hainaut sera accompagnée durant l'année 2024 par une assistance à maîtrise d'ouvrage financée par la Région Hauts de France dans le cadre de la REV3, pour élaborer une feuille de route partagée avec les autres services du Développement Durable de l'agglomération. Cette feuille de route, construite en cohérence avec le Projet de Territoire, sera annexée au Contrat Quartiers 2030.

⁹ La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

5. Garantir la tranquillité publique, prévenir et lutter contre les violences intra familiales

Dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, la Porte du Hainaut souhaite soutenir des dispositifs permettant d'agir sur les thématiques suivantes :

En lien avec le **Laboratoire valenciennois des violences conjugales et intrafamiliales**, une attention sera portée aux dispositifs permettant aux professionnels de la CAPH **d'améliorer le repérage, l'écoute et la prise en charge des victimes**. Pour cela, la formation des professionnels accueillant du public prioritaire constitue un enjeu majeur.

De plus, et parce que les violences puisent leurs sources dans l'éducation et les stéréotypes de genre qui y sont véhiculés, une attention particulière sera apportée aux projets innovants mettant la **prévention** du public (jeune et moins jeune) au premier plan.

Enfin, les dispositifs permettant aux femmes en QPV de **sortir du cycle de la violence** et de **s'émanciper** (vie culturelle, recherche d'emploi, levée des freins, développement de projet professionnel etc.) seront soutenus.

Suite aux émeutes urbaines de juin 2023, la nécessité de recréer du lien avec les adolescents et les jeunes adultes s'est réaffirmée. Pour cela, la CAPH souhaite **renforcer la présence d'adultes dans les quartiers** (médiation sociale, prévention spécialisée) et encourage les actions permettant de **renouer un dialogue sain et apaisé** entre habitants, élus et forces de l'ordre. La communication non-violente est un exemple d'outil à privilégier qui pourra être développé dans les structures de proximité.

En lien avec les territoires dotés de **Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD/CLSPD)**, La Porte du Hainaut pourra soutenir les initiatives communales et intercommunales visant à apaiser les quartiers et leurs habitants (conflits de voisinage, sécurité routière etc.)

Toujours dans une logique de prévention, et en lien avec l'axe Santé du Contrat de ville, La Porte du Hainaut souhaite travailler plus spécifiquement sur les **conduites addictives et leurs conséquences** : écrans, substances psychoactives, jeux d'argent. Seront donc soutenues les actions permettant de sensibiliser à la fois les professionnels du territoire (repérage et accompagnement) ainsi que le public directement, en complémentarité avec les dispositifs déjà existants.

Enfin, au regard de l'actualité internationale, il est nécessaire de retravailler collectivement sur le phénomène des **radicalisations**. Pour cela, la prévention primaire retrouvera sa place centrale en formant et informant les professionnels de terrain et en sensibilisant les habitants des quartiers. En lien avec l'axe réussite éducative, une attention particulière sera portée aux projets mettant en avant l'éducation à l'utilisation des outils numériques et aux médias.

6. Améliorer le cadre de vie et le logement

Le territoire de la CAPH reste marqué par son histoire industrielle minière et sidérurgique. Ces territoires, dont le potentiel patrimonial n'est pas toujours valorisé, sont confrontés à des problèmes de coupures urbaines et d'enclavement. Les questions de mobilité urbaine et de requalification des espaces publics y constituent de véritables enjeux.

En complémentarité de l'ensemble des politiques publiques (peuplement, rénovation du parc de logements, etc), il convient donc de lutter contre les phénomènes de relégation sociale et spatiale et de favoriser la mixité sociale dans les quartiers prioritaires.

Aussi, un travail partenarial plus important se construit avec les services de la Direction Attractivité Territoriale, Résidentielle et Touristiques afin de développer le volet cohésion sociale dans les projets de renouvellement urbain.

Au-delà de la question du logement, le fait d'habiter, dans son acception large, porte également sur les questions liées au cadre de vie et aux relations sociales. Ce sont des composantes essentielles de la vie quotidienne des habitants.

Pour pallier ces difficultés urbaines et sociales, les crédits Politique de la Ville viennent renforcer le droit commun et auront vocation à soutenir les actions permettant de :

- **Créer les conditions de diffusion d'une démarche active de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)**

Plus précisément, il s'agira de soutenir les territoires volontaires pour les accompagner dans leur démarche de qualification globale du cadre de vie (tranquillité publique, usages des espaces publics et espaces communs, formation des habitants/collectifs d'habitants aux fonctions urbaines...) et mener des concertations locales de suivi.

- **Renforcer et qualifier les démarches participatives et d'appropriation citoyenne pour favoriser la capacité à agir des citoyens**

Il s'agit de soutenir les démarches d'accompagnement des habitants, notamment en direction de ceux résidant dans les quartiers en mutation urbaine et de les accompagner pour qu'ils deviennent acteurs du changement de leur environnement (association à la mise en œuvre des interventions, appropriation des projets, appropriation des lieux de vie...)

- **Soutenir le développement et l'accompagnement des projets de qualification des espaces résidentiels**, notamment en prenant appui sur les outils disponibles (Fonds de Travaux Urbains, dispositif d'abattement TFPB...).

Ex: accompagnement des projets d'aménagement de proximité, actions participatives (jardins partagés, chantiers éducatifs, auto-réhabilitation accompagnée...)

- **Soutenir les actions qui participent à l'amélioration de la qualité de vie quotidienne**, notamment les actions qui peuvent être complémentaires aux orientations identifiées dans le champs de l'axe 4 « soutenir une transition écologique juste et équitable ».

Ex : agriculture urbaine et alimentation, gestion des déchets et des encombrants, économie circulaire et durable, déplacement et mobilité.

- **Développer une démarche égalitaire dans les projets d'aménagement en favorisant la place et la parole des filles et des femmes** dans toutes les phases d'élaboration d'un projet d'aménagement urbain (encourager la formation des professionnels et des habitants, accompagner des démarches d'éducation populaire...). A ce titre, La Porte du Hainaut souhaite faire émerger et soutenir des « territoires laboratoires ».

- **Co-construire en lien avec les services du Renouvellement Urbain de La Porte du Hainaut, des projets d'aménagement avec les habitants sur le « foncier transitoire »** afin de favoriser l'appropriation des espaces collectifs publics.

B - Les principes transversaux

En complément des orientations thématiques, 6 principes transversaux ont été définis dans l'objectif de venir apporter de nouvelles réflexions, approches et pratiques au sein des orientations prioritaires.

1. Encourager la participation citoyenne

La participation des habitants ne se décrète pas mais elle se construit et s'accompagne. Pour cela, dans ce nouveau contrat quartiers 2030, La Porte du Hainaut a pour ambition, en cohérence avec les enjeux de son Projet de Territoire, de :

- **travailler sur une démarche globale de participation citoyenne** favorisant l'expression individuelle et collective et d'amener chacun à s'exprimer en tant qu'acteur de l'intérêt général,
- **renforcer et d'encourager les dynamiques existantes** dans les quartiers :
 - En s'appuyant sur les différentes formes de démocraties participatives (comités de quartiers, comités d'usagers, comité citoyen, conseils citoyens ...), afin d'ouvrir la participation,
 - En proposant des alternatives d'implication dans les projets de cohésion sociale et en accompagnant les habitants dans l'appropriation des changements urbains,
 - En proposant des temps de formation adaptés aux citoyens engagés.

2. Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme

Aujourd'hui en France, près de 2.5 millions de personnes sont en situation d'illettrisme, soit 7% de la population. Ce taux passe à 14% dans les quartiers couverts par la politique de la ville. L'illettrisme concerne 20% des allocataires du RSA et 51% des personnes confrontées à l'illettrisme sont en activité professionnelle.

Sur le territoire, l'expérimentation « Cité de l'emploi », opérationnelle en janvier 2022 dans les quartiers prioritaires du Denais, et son réseau de partenaires de l'insertion professionnelle, ont très rapidement identifié cette problématique récurrente dans les parcours de vie des habitants.

Consciente de ces réalités, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut souhaite développer, à travers ce nouveau contrat, une stratégie en faveur de lutte contre l'illettrisme au sein de ses 13 quartiers politique de la ville.

En effet, les conséquences de l'illettrisme sont nombreuses :

- Le développement d'un sentiment de dévalorisation de soi,
- Les difficultés à communiquer, à s'exprimer, à échanger,
- Les difficultés à utiliser des biens et des services, à accéder aux soins, au logement,
- Les difficultés à accéder à l'information, à construire de nouvelles connaissances,
- Les difficultés à accéder à l'emploi, à faire face aux changements dans son entreprise,
- Les difficultés à participer à la vie sociale et culturelle.

Tout comme l'illettrisme, l'illectronisme est devenu un facteur d'exclusion majeur, dans un contexte de numérisation de l'ensemble de l'économie, des systèmes d'échange et des modes de

consommation. Sur le territoire de La Porte du Hainaut, un pourcentage important de la population serait en situation d'illectronisme. Pour les habitants des quartiers prioritaires, la technologie s'impose aussi comme une ressource indispensable pour l'accès aux services essentiels. Dans le cadre des démarches administratives, parentales, de santé ou professionnelles, de plus en plus dématérialisées, ce sont ceux qui ont le plus besoin de ces services qui rencontrent le plus de difficultés.

Si les inégalités d'accès au matériel sont avant tout économiques, c'est en matière d'usage que les disparités restent les plus importantes, en particulier auprès des familles les plus modestes et des non-diplômés. On assiste ainsi à une situation de « double peine » pour ces publics déjà fragilisés.

Dans son projet de territoire 2023/2043, La Porte du Hainaut a pour ambition d'investir dans la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement Humain. Aussi, et au regard de ces difficultés, cette thématique fera l'objet d'une attention particulière dans le Contrat Quartiers 2030.

3 axes de travail sont aujourd'hui identifiés :

- **La sensibilisation et la formation des acteurs**

Pour une bonne connaissance de cette problématique, de ses conséquences et des moyens d'agir.

- **Le repérage et l'orientation** des personnes en situation d'illettrisme

Cette étape, fondamentale, n'est pas simple. En effet, les personnes en situation d'illettrisme usent d'un grand nombre de stratégies de contournement, visant à dissimuler leurs difficultés, très souvent par honte de la situation dans laquelle ils se trouvent. Le sujet est tabou et libérer la parole reste difficile.

- **L'accompagnement des publics et l'apprentissage**

L'illettrisme est une souffrance qui est de l'ordre de l'intime et il s'agira de développer la promotion personnelle de chacun, de restaurer la dignité.

L'éducation populaire et l'accès à la culture seront des supports pour permettre l'émancipation sociale et le développement de l'esprit critique de chacun, au-delà des apprentissages.

3. Lutter contre toutes les discriminations et encourager l'égalité femmes-hommes

Egalité Femmes-Hommes :

Au même titre que lors du précédent Contrat de Ville, l'égalité femmes-hommes est un axe transversal majeur clairement identifié dans ce nouveau Contrat de Ville « Quartiers 2030 ».

Par conséquent, la Porte du Hainaut maintient cette priorité et cette exigence pour l'ensemble des acteurs publics et associatifs partenaires financés au titre des programmations de la Cohésion sociale.

L'élaboration des Contrats de Ville fournit à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux partenaires signataires, l'opportunité de s'investir dans un programme d'actions ambitieux pour faire progresser significativement l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes de genre et la citoyenneté.

Ce portage multiple vise, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à rendre réelle l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte marqué par les discriminations, la précarité,

l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique, les violences, les freins culturels et éducatifs et les préjugés persistants.

Le précédent Contrat de Ville a permis, en concertation avec les services de l'Etat :

- d'inciter les porteurs de projets subventionnés à suivre une formation d'une journée dispensée par le CORIF (Conseil Recherche Ingénierie Formation pour l'Égalité Femmes-Hommes), avec pour objectifs de connaître et appréhender les différents concepts de l'égalité femmes-hommes, prendre conscience de l'existence des différentes discriminations, de l'impact des représentations et des stéréotypes, comprendre les différents mécanismes sous-jacents aux discriminations femmes-hommes et en connaître le cadre légal.
Ainsi, les professionnels subventionnés ont pu suivre cette formation et sont ressortis avec une connaissance plus fine des enjeux.
- De proposer aux professionnels subventionnés une demi-journée d'appui-conseil sur l'égalité femmes-hommes ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour ceux éprouvant le plus de difficultés.

Cet accompagnement permettra d'apporter des solutions sur mesure selon les difficultés rencontrées par les porteurs de projets : ciblage du public, mesure de l'efficacité du projet, mis en œuvre d'outils d'évaluation des actions...

Grâce à ce socle commun, nous pouvons par conséquent aller au-delà des constats d'inégalités et faire de cette thématique transversale un levier pour l'ensemble des thématiques du contrat de ville (emploi, accès aux soins, éducation, habitat, transition écologique, prévention de la délinquance).

De plus, à l'échelle de ses 47 communes, La Porte du Hainaut a adopté lors du Conseil Communautaire du 3 avril 2023, la création du Laboratoire des violences conjugales et intrafamiliales pour l'arrondissement de Valenciennes en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, le Département, l'État représenté par le Sous-Préfet de Valenciennes et le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Valenciennes.

Si ce laboratoire intervient dans l'axe Prévention de la Délinquance, il comporte néanmoins un volet prévention essentiel à destination des plus jeunes en participant à la déconstruction des stéréotypes et des représentations genrées qui sont des facteurs des violences observées.

Lutte contre les discriminations :

L'aggravation des ségrégations, la prise de conscience du poids des représentations sociales, conduisent progressivement les acteurs de la Politique de la ville à dépasser les approches fondées se focalisant uniquement sur les publics victimes de discrimination, pour privilégier des stratégies locales de lutte qui peuvent permettre une approche globale et systémique de la problématique.

En septembre 2021, la CAPH fait le choix de s'engager, en s'appuyant sur les études nationales, dans la lutte contre les discriminations, en partant du postulat que son territoire n'est pas exempt du phénomène.

La CAPH et l'État ont souhaité s'engager avec l'appui de l'IREV, Centre de ressources Politique de la ville des Hauts-de-France dans une démarche plus poussée de prévention et de lutte contre les discriminations, à l'instar de la dynamique engagée sur l'égalité femmes-hommes.

Ce plan de lutte contre les discriminations, établi en 2022, comporte différents modes d'intervention qui se développeront durant ce Contrat de Ville « Quartiers 2030 » par des actions de sensibilisation :

- A destination des élu.e.s
- A destination des agents de la CAPH et des communes
- A destination des porteurs de projets
- A destination des habitants des Quartiers Politique de la Ville

Tout comme pour l'égalité Femmes-Hommes, La Porte du Hainaut s'engage à la construction d'un socle commun territorial en matière de lutte contre les discriminations dans le but d'œuvrer au long cours pour une société juste et équitable afin de favoriser le bien-être et l'épanouissement de chacun de ses habitants.

4. Encourager les démarches d'aller vers et de médiation

Ce nouveau Contrat de ville est l'occasion d'effectuer un bilan mais aussi de remettre en question nos pratiques.

Malgré une multiplicité d'interventions, force est de constater que de nombreux habitants n'ont toujours pas accès à leurs droits, restent isolés et éloignés de propositions d'accompagnement et médiation nécessaires à leur inclusion sociale.

En ce sens, la démarche d'« aller vers » est déterminante pour œuvrer pour l'amélioration des parcours individuels tel que nous y invite le projet de territoire de La Porte du Hainaut dans sa volonté d'améliorer le bien-être et l'épanouissement de ses habitants.

« Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle permet d'intégrer dans les pratiques les situations de non-demande de certains publics (pas seulement des personnes vulnérables) et engage les acteurs à se situer dans une pratique proactive, pour entrer en relation avec ces publics.¹⁰ »

Pour participer à sa réussite, l'interconnaissance en est un des enjeux principaux.

L'interconnaissance nécessite à la fois une bonne connaissance du territoire d'action, mais aussi, la bonne connaissance de la personne qui est accompagnée.

En effet, dans une dynamique de prévention et de réorientation, « l'aller-vers » permet de faire venir les personnes dans les dispositifs d'aides adaptés afin de les aider à ouvrir « la bonne porte ».

La crise sanitaire traversée durant le précédent contrat de ville, nous a démontré à quel point nous devons également diversifier nos modes de communication et d'intervention sociale afin d'espérer atteindre les habitants ciblés par nos actions.

La Porte du Hainaut, conjointement à ses partenaires financeurs et les porteurs, entend travailler à la diversification de la diffusion de l'information dans une perspective d'aller toujours plus « vers ».

Ainsi, dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, différentes approches vont être expérimentées, en s'appuyant sur :

¹⁰ Note de cadrage de la formation « aller vers », Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, 7 décembre 2020

- La lutte contre l'illettrisme
- L'appui de dispositifs mobiles
- La levée des freins numériques en faveur de l'accès aux droits
- La pair-aidance
- Le porte à porte
- La formation des professionnels

En inscrivant l'« aller vers » en tant que thématique transversale, la Porte du Hainaut souhaite insister sur l'importance de repérer précocement les situations de vulnérabilité, d'obtenir la confiance et l'adhésion des personnes afin de les ramener vers les dispositifs de droit commun.

5. Favoriser l'inclusion numérique

Dans notre société, la « révolution numérique » modifie radicalement les habitudes et les conditions de vie, les modes d'information, de consommation et de communication, les façons de travailler ainsi que la nature du lien interpersonnel au sein de nos réseaux de sociabilité.

Par ailleurs, une exposition aux écrans importante isole les individus en confortant leur tendance naturelle au repli. Les plus vulnérables sont particulièrement perméables aux contenus addictifs potentiellement dangereux. Le libre accès aux images pornographiques, aux discours idéologiques radicaux, aux deep-fakes, aux jeux addictifs, aux sites encourageant l'achat compulsif, pose un réel problème pour tous les habitants à tous âges de la vie.

La réduction des inégalités dans l'accès au numérique, dans la pratique et les usages est un défi. La Porte du Hainaut souhaite accompagner l'ensemble des habitants du territoire dans leurs usages du numérique tant au niveau de leurs démarches, de la prévention aux risques liés au numérique, que de l'accompagnement à la recherche d'emploi...

Cette ambition se traduit par la mise en œuvre d'une Stratégie Numérique Communautaire.

La médiation numérique initiée par La Porte du Hainaut avec sa Stratégie Numérique prend tout son sens afin de favoriser l'inclusion numérique et encourager la formation des « citoyens éclairés » dans cette société numérique.

La crise sanitaire a mis en lumière le caractère aigu de la fracture numérique, qui est à la fois générationnelle, sociale et territoriale.

Or si les transitions numériques s'accroissent, les écarts d'usage se creusent et bon nombre d'habitants des quartiers prioritaires restent en difficulté avec le numérique.

Dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, la Porte du Hainaut souhaite décliner cette stratégie numérique au plus près des habitants des quartiers prioritaires pour permettre l'inclusion numérique de tous.

Accompagner les habitants des quartiers vers l'autonomie numérique est un des objectifs fixés pour permettre une équité sociale sur notre territoire, notamment dans les territoires les plus vulnérables comme les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, La Porte du Hainaut souhaite :

- Poursuivre l'accompagnement à la création, au renforcement des projets d'inclusion numérique dans les quartiers en formant les acteurs concernés,
- Fédérer les écosystèmes de l'inclusion numérique en identifiant les lieux de médiation, l'accessibilité et les capacités de ces services ainsi que l'adéquation de ces moyens avec les besoins des habitants des territoires concernés,
- D'aider à la mise en œuvre de toute action prenant en compte la réalité sociale et économique des individus et mettant en place des moyens de contourner les exclusions numériques pour favoriser l'accès à l'information, la sensibilisation, l'accompagnement et la formation afin de palier ainsi à la fracture numérique.

6. Encourager l'accès au sport et à la culture

Dans les territoires en Politique de la Ville l'accès au sport et à la culture peut faire l'objet de politiques publiques d'investissement avec la rénovation et la création, entre autres, d'équipements au sein des quartiers.

Néanmoins, au quotidien, il n'est pas évident pour les habitants de s'approprier les équipements culturels et sportifs, notamment du fait d'un sentiment d'illégitimité, d'un frein financier ou encore d'un frein de mobilité.

- L'accès au sport

Le sport ouvre des perspectives multiples : en touchant les champs de la santé, du bien-être, de l'entraide, de la confiance en soi. C'est une source de cohésion sociale dans laquelle se retrouve plusieurs générations de citoyens.

La Porte du Hainaut s'inscrit depuis de nombreuses années dans cet objectif grâce au développement d'une politique sportive ambitieuse et ciblée :

- L'accès au sport pour tous : d'abord, avec la création depuis 2012 d'un Centre d'Initiation Sportive pour les 3/12 ans qui propose plus d'une trentaine de disciplines variées, permettant ainsi aux enfants des 47 communes de La Porte du Hainaut de s'épanouir dans un sport qui leur ressemble,
- L'ouverture en 2023 d'un Centre Sport Santé pour développer et encourager la pratique sportive des plus de 50 ans,
- Le soutien aux clubs de haut niveau permet de structurer une filière de sport professionnel performante et de promouvoir dans le même temps l'ensemble des métiers qui sont mobilisés.

Pour les années 2024-2030, et dans le cadre du futur contrat de ville, La Porte du Hainaut souhaite renforcer son action autour du sport dans les Quartiers Politique de la Ville. La feuille de route et les actions qui déclinèrent du Contrat Quartiers 2030 devront permettre de :

- Promouvoir les métiers du sport et encourager les parcours de jeunes souhaitant s'engager dans cette filière,
- Lever les freins au retour à l'emploi par une remise en forme adaptée,
- Améliorer la santé physique et mentale par le sport en proposant une pratique accessible et adaptée à chacun,

- Favoriser la pratique sportive de tous en renforçant l'attractivité des clubs sportifs locaux tout en permettant au plus grand nombre d'accéder à la pratique sportive libre en milieu urbain et rural,
 - Lutter contre toutes les discriminations dans le sport et favoriser l'égalité filles/garçons en soutenant le développement d'équipes féminines.
- L'accès à la culture et aux pratiques artistiques

L'accès à la culture reste un enjeu important à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération qui est dotée d'équipements culturels phares tels que les théâtres de Denain et de Saint-Amand-les-Eaux, l'Imaginaire de Douchy-les-Mines, le Centre Régional de la Photographie de Douchy-les-Mines, ou encore des musées à l'instar du Musée de la Mine et des traditions Populaires d'Escaudain. Par ailleurs, la Direction Culture de La Porte du Hainaut porte un réseau de lecture publique important avec une dizaine de médiathèques communautaires ; le Contrat Local d'Éducation Artistique est également mis en place avec une attention particulière pour les territoires en quartiers prioritaires ; enfin la médiation culturelle se complète d'une programmation de spectacle dans le cadre des Scènes Plurielles.

Cette offre existante n'est cependant généralement peu saisie par les habitants des QPV, notamment en matière d'usage des médiathèques. Par ailleurs, le manque d'accès à la culture est une problématique qui est régulièrement identifiée lors des travaux de réflexion des défis du Contrat Quartiers 2030.

Au sein des quartiers prioritaires, le rôle des artistes et de la culture reste toujours d'actualité. Le maintien de fortes disparités sociales vers un accès à la culture de ces habitants est encore prégnant et la vie culturelle présente dans ces quartiers reste très inégale selon les territoires.

L'exclusion culturelle reste un corollaire de l'exclusion sociale.

Concernant les quartiers prioritaires, les différentes initiatives culturelles permettent de renouer du lien social, de dynamiser la vie associative, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants, d'encourager la non-discrimination et pour les jeunes accompagner leur travail d'identité.

Par ailleurs, l'action culturelle est aussi identifiée comme un outil pour promouvoir la participation des habitants, pour lever les freins du « *ce n'est pas pour moi* », par la reconnaissance des vécus, l'expression des besoins et par leur implication active au sein des projets proposés localement.

Dès lors, dans un mouvement d'éducation populaire affirmée, il s'agira de dépasser avec les habitants une logique de l'offre pour tendre vers une logique de co-construction d'un projet avec la population, jeunes et moins jeunes, souvent éloignée des arts et de la culture.

Dans le cadre du Contrat Quartiers 2024-2030, la Communauté d'Agglomération sera attentive au développement de l'accès à la culture en encourageant plusieurs approches complémentaires :

- La mobilisation des personnes qui ne fréquentent pas les structures culturelles de proximité.
- Les projets artistiques parents/enfants.
- Les démarches de médiation culturelle et la formation des référents sociaux aux approches culturelles des habitants.

- La mise en place d'ateliers artistiques qui intègrent des personnes éloignées de ces pratiques et qui les inscrivent dans un parcours à la fois de remobilisation sociale et de poursuite de pratique artistique.
- La production artistique individuelle et collective d'habitants avec l'accompagnement d'artistes missionnés sur les quartiers prioritaires dans une démarche d'émancipation, de valorisation des compétences et des vécus ainsi que de création de nouveaux liens sociaux.
- Les projets de cultures urbaines accompagnés par des artistes.
- La production et/ou la programmation de toutes créations artistiques qui seraient supports à échanges et débats avec les habitants.
- Le renforcement des partenariats entre établissements scolaires et structures culturelles, au-delà d'une seule logique de visites scolaires ;
- La diffusion de productions culturelles issues des Quartiers Prioritaires de la Ville auprès du grand public en mobilisant les équipements culturels communautaires et d'intérêt communautaire ;

Ainsi, dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, la Porte du Hainaut sera attentive aux projets qui incluent ces différentes problématiques transversales, notamment par la levée des freins d'accès, et par la participation active des habitant(e)s.

VI – La gouvernance, le pilotage et l’animation du contrat

A – La mise en œuvre de la participation des habitants

Au cœur du contrat Quartiers 2030, la dimension de la participation citoyenne se doit d’être réinterrogée.

Lors du dernier contrat de ville 2015/2023, la mise en place des conseils citoyens inscrite dans la loi, leur émergence, leur suivi et leur animation a été diversement réalisée. Même avec le suivi, l’animation de la Porte du Hainaut et l’accompagnement méthodologique de l’association l’Établi, les réalités individuelles de chaque conseil citoyen ainsi que certaines réserves de la part des communes ont atténué les attendus initiaux.

L’essoufflement de certains conseils citoyens, la vitalité de certains, le besoin d’accompagner et de transformer la parole des habitants en ressources, sujet de coopération ou actions concrètes démontre que la démarche de démocratie participative doit être construite collectivement et conjointement animée par la Porte du Hainaut avec les communes concernées et les partenaires de proximité.

Dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, un nouveau cadre opérationnel visant à garantir la participation des habitants doit être élaboré.

Les attendus de ce nouveau volet participation citoyenne seront les suivants :

- Garantir la participation active d’habitants durant la durée du contrat Quartiers 2030, notamment les jeunes, les femmes et les personnes en situation de grande précarité.
- Définir les degrés de participation (information, consultation, concertation, codécision) en fonction des différents temps de vie du contrat de ville sur une année (diagnostic partagé, co-construction des projets, revue des projets, co-instruction partenariale, évaluation, comité technique et comité politique...)
- Encourager les communes à intégrer ce volet dans leurs approches internes de démocratie participative, et ce dans une logique de complémentarité avec d’autres dispositifs, comités, conseil citoyen et dynamiques associatives existantes sur leur territoire.
- Intégrer ce volet dans le document « Priorités Communales du Contrat Quartiers 2030 » à l’issue d’une concertation avec les élus de chaque commune en géographie prioritaire, de leur avis, validation et engagement souhaité.
- Établir un plan de sensibilisation et de formation pour les habitants concernés et les élus volontaires afin de construire une culture commune de la participation et de la concertation.
- Développer la création ou la mise à disposition d’outils ludiques favorisant l’approche collective de la participation et de la coopération.
- Étudier la mise en place de temps forts publics permettant la valorisation des actions, projets et implications des démarches locales de participation citoyenne dans une logique d’éducation populaire.

- Établir et intégrer dans le « Volet Évaluation » du contrat Quartiers 2030 une approche concertée de suivi des démarches locales et communautaire liées à la participation.

La participation citoyenne ne se décrète pas, aussi cette nouvelle trajectoire de mobilisation des habitants doit être construite collectivement et associer toutes les parties prenantes qui accueilleront et traduiront en potentielles réponses les « paroles » des habitants.

Parmi ces partenaires, les communes seront concertées en priorité puisque certaines ont participé à différentes échelles « l’aventure » des conseils citoyens et que d’autres portent une politique de démocratie participative à leur échelle, avec leurs moyens de médiation et leurs outils de communication. Leurs avis, conseils, points de vigilance alimenteront les travaux partenariaux d’élaboration du cadre et des modalités de mise en œuvre de cette démarche citoyenne.

Par ailleurs, ce processus d’élaboration du nouveau cadre formel de participation citoyenne intégrera les réflexions engagées par la Porte du Hainaut dans le cadre des travaux de mise en œuvre de « La Fabrique des Savoirs et de la Citoyenneté » inscrite au Projet de Territoire, et ce en lien avec les communes de la communauté d’agglomération.

B – La gouvernance

Le pilotage et l’animation du contrat de ville ne se résume pas à la mise en œuvre des programmations annuelles des projets. Le contrat Quartiers 2030 s’appuie sur un système d’organisation comprenant des instances de pilotage politique et de suivi technique, assistées d’instances de réflexion et de concertation, d’animation et de mise en œuvre du contrat et de ses actions programmées.

- Une dimension communautaire

L’approche communautaire du pilotage du Contrat Quartiers 2030 répond à un certain nombre d’exigences. Elle est conçue pour :

- Accompagner la mise en œuvre d’un projet de développement local évolutif, dans une dimension d’intervention sociale différenciée en fonction des besoins des territoires
- Articuler dans un projet global les différentes échelles de territoire (agglomération/villes/quartiers) dans une optique de solidarité et de dialogue permanent
- Mobiliser les politiques de droit commun et les services déconcentrés de l’Etat dans la perspective d’une meilleure coordination des procédures et dispositifs spécifiques d’action publique.

Cette dimension communautaire est suivie par les élus communautaires dans le cadre des travaux réguliers de la Commission Renouvellement Urbain – Politique de la Ville et Cohésion Sociale.

- Une dimension locale

Dès 2024, une meilleure articulation et partage des enjeux et des projets entre l’échelle communautaire et celle de chaque commune doit être étudiée et mis en œuvre.

Si des temps d’échange plus réguliers entre l’équipe de la Cohésion Sociale de la Porte du Hainaut et les élus, responsables communaux favoriseront cette nouvelle approche de pilotage local du Contrat Quartiers 2030, des modalités d’organisation de ce pilotage et de cette animation locale

seront précisées dans un document de déclinaison du nouveau contrat de ville à l'échelle communale, intitulé « Priorités Communales Contrat Quartiers 2030 ».

En fonction des réalités locales et dans un objectif d'optimisation des instances déjà existantes (projets de renouvellement urbain par exemple), cette démarche partenariale « Priorités Communales Contrat Quartiers 2030 » aura pour objectif de structurer un dialogue régulier de projets entre la commune et les services de la Cohésion Sociale de La Porte du Hainaut, et plus particulièrement de :

- Partager un diagnostic commun en s'appuyant sur le Baromètre de la Cohésion Sociale, des données locales et analyses établies par la commune.
- Recenser les mobilisations du droit commun sur la commune, leurs atouts ainsi que leurs limites. Être en appui, si sollicitation, lors de temps de rencontre avec les autres organismes et institutions sociales, éducatives.
- Identifier collectivement les enjeux prioritaires, les réponses et projets déjà engagés par la commune et formuler les priorités d'interventions/d'actions complémentaires dans le cadre du Contrat Quartiers 2030.
- Calibrer la mobilisation de l'équipe d'ingénierie Politique de la Ville de La Porte du Hainaut pour l'accompagnement des projets de la commune et le suivi des projets Contrat Quartiers 2030 en cours, la recherche de financements complémentaires et l'appui à la rédaction d'AAP ainsi que la présence lors de temps organisés par la commune.
- Programmer des temps réguliers de bilan et de perspectives.
- S'appuyer sur le document « Priorités Communales Contrat Quartiers 2030 » qui sera élaboré collectivement lors des premières rencontres et sera réexaminé chaque année.

Le document « Priorités Communales Contrat Quartiers 2030 » établi conjointement reprendra les éléments suivants :

- Un diagnostic local partagé à l'échelle de la commune et du/des QPV.
- Une carte de la commune avec les périmètres quartiers prioritaires et potentiellement les « poches de pauvreté ».
- La liste des équipements en « quartier vécu ».
- La liste des services et dispositifs principaux de la commune, du Département, de la CAF, des associations sociales, sportives et culturelles...
- Les priorités et les enjeux pour la commune.
- La programmation annuelle des actions du Contrat de Ville sur la commune, qu'elles soient communales ou d'agglomération.
- La programmation annuelle liée à la TFPB, élaborée en concertation avec les bailleurs et la commune, et validée par cette dernière.
- Les démarches communales de participation citoyenne, les attentes de celle-ci et l'accompagnement envisagé dans le cadre du Contrat Quartiers 2030.
- L'organisation du pilotage (instance locale de gouvernance du contrat avec recherche d'optimisation des instances de suivi de la TFPB et ERMB le cas échéant).
- L'organisation de la mobilisation de l'équipe d'ingénierie politique de la ville de La Porte du Hainaut au bénéfice de la commune.
- Socle d'indicateurs-clés de suivi sur la durée du contrat.

Cette nouvelle dimension d'animation et de suivi du Contrat Quartiers 2030 en lien avec les communes sera organisée autour de temps programmés deux fois au minimum par an dans chaque commune, dénommés « Dialogue de projets ».

1. Le rôle des collectivités territoriales

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise dans son article 6 la répartition des rôles entre les communes et leur groupement :

- « sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.
- Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon les modalités définies par le contrat de ville. »

En outre, chaque signataire doit contribuer aux orientations stratégiques du contrat Quartiers 2030 et en assurer une déclinaison opérationnelle.

2. Le comité de pilotage du Contrat Quartiers 2030

Le comité de pilotage a pour mission de coordonner les interventions de l'ensemble des signataires du Contrat Quartiers 2030, il valide la programmation annuelle des actions, et veille à la mise en œuvre des engagements et objectifs opérationnels pris contractuellement par les partenaires.

Ces réunions seront donc l'occasion de coordonner les actions des différents partenaires, notamment les actions des bailleurs en contrepartie de l'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), ainsi que les éventuels appels à projets entre l'Etat et les collectivités (par exemple Nos Quartiers d'Été Région, Quartiers d'Été Etat, appels à projets pluriannuels du Département ou de la CAF....).

Un point d'avancement sur les projets de renouvellement urbain y sera également présenté.

Le comité de pilotage se réunit donc autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par an.

Il est composé des signataires du contrat à leur plus haut niveau de représentation désignés comme suit :

- Pour l'Etat : la Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances du Nord, ou son représentant
- Pour l'Etat local : le Sous-Préfet de l'arrondissement de Valenciennes ou son représentant
- Pour le Conseil Régional des Hauts de France : le Président ou son représentant
- Pour le Conseil Départemental du Nord : le Président ou son représentant
- Pour la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut : le Président ou son représentant
- Pour les 12 communes concernées : le Maire ou son représentant
- Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Nord : la Présidente du conseil d'administration de la CAF du Nord ou son représentant
- Pour les bailleurs sociaux : les Présidents ou leurs représentants

- Pour France Travail : le Directeur régional ou son représentant
- Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie : la Directrice de la CPAM Lille-Douai ou son représentant
- Pour la Banque des Territoires : le Directeur régional ou son représentant
- Pour BPI France : le Directeur régional ou son représentant
- Pour l'Education Nationale : le Directeur Académique des services de l'Education Nationale ou son représentant
- Pour l'Agence Régionale de Santé : le Directeur général ou son représentant
- Pour le Ministère de la Justice : le Procureur de la République ou son représentant

Des représentants des habitants pourront également y siéger.

3. Le comité technique

Le comité technique est l'instance relais entre échelon communal et les différents groupes de travail thématiques et le comité de pilotage. Le comité technique doit susciter et organiser les conditions d'un échange plus direct entre les partenaires associés à la mise en œuvre du Contrat Quartiers 2030. Son rôle est également de préparer les réunions du comité de pilotage et de veiller à l'articulation entre les financements de droit commun et les crédits spécifiques, et proposer le cas échéant des arbitrages dans le cadre de la programmation.

Il est composé de techniciens représentant les communes concernées et les institutions signataires du Contrat Quartiers 2030. Les signataires s'engagent à désigner un interlocuteur référent qui sera le même participant aux différentes réunions.

Il assure le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Il sera également réuni en amont du lancement de l'appel à projets annuel afin de déterminer les orientations de manière concertée et co-construire la note de cadrage qui accompagne l'appel à projets.

4. Les groupes thématiques

Ils sont constitués en appui, auprès du comité technique pour toute la durée du contrat, afin d'impliquer les différents acteurs/partenaires concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat Quartiers 2030 dans chacune des orientations thématiques.

Il est constitué un groupe pour chacune des 6 orientations thématiques. Les missions de ces groupes se déclinent comme suit :

- approfondir les enjeux, les préciser ou les faire évoluer dans la durée du contrat en fonction des opportunités et de l'évaluation continue,
- structurer les partenariats locaux, dans une acception large, qui pourront intégrer des acteurs privés, comme des entreprises par exemple.
- créer un outil d'identification des moyens de droit commun de chacun des signataires sur cette thématique (ex : carte mentale), et en assurer la mise à jour et le suivi. Si possible d'affiner et compléter avec le recensement de tous les acteurs pouvant intervenir dans ce champ et pouvant disposer de budgets.

- mieux faire connaître les champs de compétence, les dispositifs et financements de droit commun auprès des porteurs de projets locaux (qualification des acteurs)
- Partager tout au long de l'année, des informations sur les appels à projet annuels ou pluriannuels des différentes institutions (calendrier, résultats...)
- Mettre en commun les données et indicateurs disponibles
- faire remonter auprès du comité technique et du comité de pilotage, les difficultés de terrain, par exemple le défaut de mobilisation du droit commun en lieu et place des crédits spécifiques politique de la ville (préparation d'un argumentaire en prévision du comité de pilotage).

Le co-pilotage sera assuré par le chef de projet politique de la ville référent sur cette thématique et par le Délégué du Préfet. Celui-ci pourra être complété en fonction des thématiques ou sous-thématiques par un partenaire signataire ou un acteur local expert.

Un calendrier prévisionnel des réunions de chacun des groupes sera établi pour l'année civile, dont la périodicité sera déterminée en fonction des besoins.

5. Les revues de projets

Les revues de projets sont des instances proposées en amont des dépôts de demandes de subventions afin que les porteurs de projets puissent présenter des actions qui pourraient prévisionnellement s'inscrire dans la programmation annuelle de la Politique de la Ville.

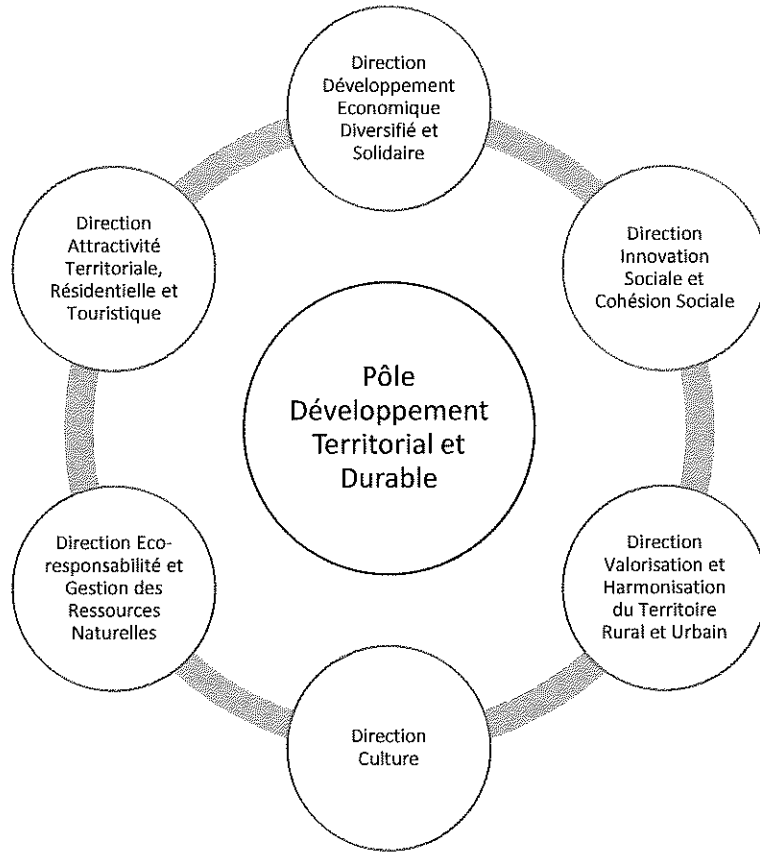
Les partenaires financeurs participent à ces revues de projets et apportent leur regard quant à l'éligibilité potentielle de ces actions aux financements du Contrat Quartiers 2030 ainsi que les sources de financement de droit commun.

Les revues de projets favorisent également à l'échelle d'un territoire donné le partage des actions, dans une optique de bonne articulation de l'ensemble des porteurs de projets. Ces instances pourront être mises en place chaque année à l'échelle d'une commune, ou d'un bassin qui rassemble plusieurs communes.

C - Organisation interne

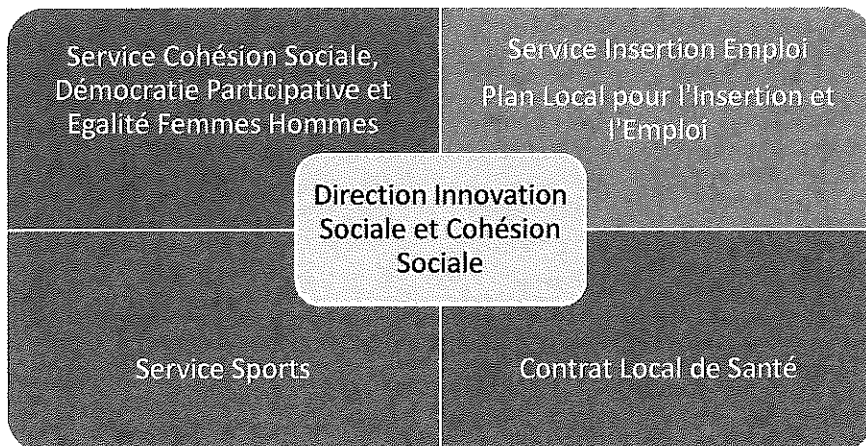
Le Service Cohésion Sociale, Démocratie Participative et Egalité Femmes-Hommes fait partie de la Direction Innovation Sociale et Cohésion Sociale, elle-même intégrée au Pôle Développement Territorial et Durable.

LA DIRECTION AU SEIN DU POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DURABLE



Cette position lui permet de développer des liens avec de nombreuses politiques communautaires de La Porte du Hainaut, et d’être associé notamment aux projets de renouvellement urbain du territoire.

Outre le service Cohésion Sociale, la Direction Innovation Sociale et Cohésion Sociale intègre également le service Insertion Emploi et le PLIE, le service des Sports, la Cellule Santé (Contrat Local de Santé).



La mission territoriale à l'échelle communautaire

La géographie prioritaire représente 10 communes et 12 QPV. Pour davantage d'efficacité, 2 territoires de projet ont été redessinés, dotés chacun d'une équipe pluridisciplinaire de 6 chefs de projet Politique de la Ville et de la coordinatrice de la Cité de l'Emploi, nommée "Mission Territoriale".

Par sa connaissance fine des enjeux de développement local, des dispositifs et des acteurs, elle est un interlocuteur privilégié pour :

- Aider au développement d'initiatives locales qui répondent aux besoins des habitants
- Apporter un accompagnement méthodologique pour élaborer, financer et mettre en œuvre les projets
- Piloter les programmes d'actions du Contrat de Ville

Une aide au développement d'initiatives locales qui répondent aux besoins des habitants

Les deux équipes de mission territoriale apportent leur expertise en matière de développement local et social. A cet effet, elles aident à la définition de stratégies territoriales intégrées déclinées en programmes d'actions servant au mieux les intérêts du territoire et de ses habitants.

Cette aide permet :

- D'impulser et faire émerger des projets
- D'innover et expérimenter
- De conseiller les élus en leur apportant le meilleur éclairage possible pour qu'ils puissent former leurs décisions
- De mobiliser les habitants, les partenaires et les ressources locales

Un accompagnement méthodologique pour élaborer, financer, mettre en œuvre les projets

Les deux équipes de la mission territoriale sont présentes aux côtés des porteurs de projets, qu'il s'agisse de services municipaux, de Centres Communaux d'Action Sociale, d'associations ou de collectif d'habitants. Elles proposent un accompagnement à la méthodologie de projets, que ce soit pour mener des actions de cohésion sociale visant à réduire les inégalités ou pour des projets d'aménagements structurants (maison de santé, espace de vie sociale...).

Cet accompagnement permet :

- De construire, d'actualiser ou d'affiner un diagnostic de territoire
- D'animer des démarches de projet de la conception jusqu'à l'évaluation
- D'organiser et piloter les instances de suivi et de mise en œuvre du projet (comité local partenarial de suivi)
- D'aider à la recherche de financements
- D'assurer la sécurité juridique et financière dans la décision des élus locaux

Piloter les plans d'actions du Contrat Quartiers 2030

Les 6 chefs de projet et la coordinatrice de la Cité de l'Emploi apportent une expertise thématique qui leur permet d'intervenir sur chacune des 10 communes concernées pour animer les enjeux prioritaires du Contrat Quartiers 2030 et de :

- Piloter les programmes d'actions communautaires
- Rendre visibles les projets exemplaires
- Réaliser un suivi régulier de l'avancement des objectifs définis
- Partager l'ensemble des réalisations auprès des partenaires et des acteurs du territoire

- Capitaliser les résultats des projets locaux pour assurer la transférabilité des expériences
- Qualifier et mettre en réseau les professionnels (organisation de formations, journées d'acteurs...)

Cette expertise territoriale et thématique de l'équipe d'ingénierie des chefs de projet se décline comme suit :

Territoire	Orientation Thématique	Axe Transversal	Chef de projet
Équipe Nord : Raismes, Wallers, La Sentinelle, Escauptpont, St Amand-les-Eaux, Mortagne du Nord, Haveluy,	Cadre de Vie, Logement	« Aller vers » et médiation	Chef de projet 1
	Réussite éducative et jeunesses	Accès à la culture	Chef de projet 2
	Santé	Égalité Femmes/Hommes et Lutte contre les discriminations	Chef de projet 3
Équipe Sud : Denain, Escaudain, Douchy-les-Mines, Wavrechain-sous-Denain, Louches, Roeulx,	Transition écologique	Participation citoyenne	Chef de projet 4
	Tranquillité publique et Violences intrafamiliales	Accès au sport	Chef de projet 5
	Insertion Emploi	Médiation numérique	Chef de projet 6
Quartiers prioritaires	Cité de l'Emploi	Illettrisme et Illectronisme	Coordinateur Cité de l'Emploi

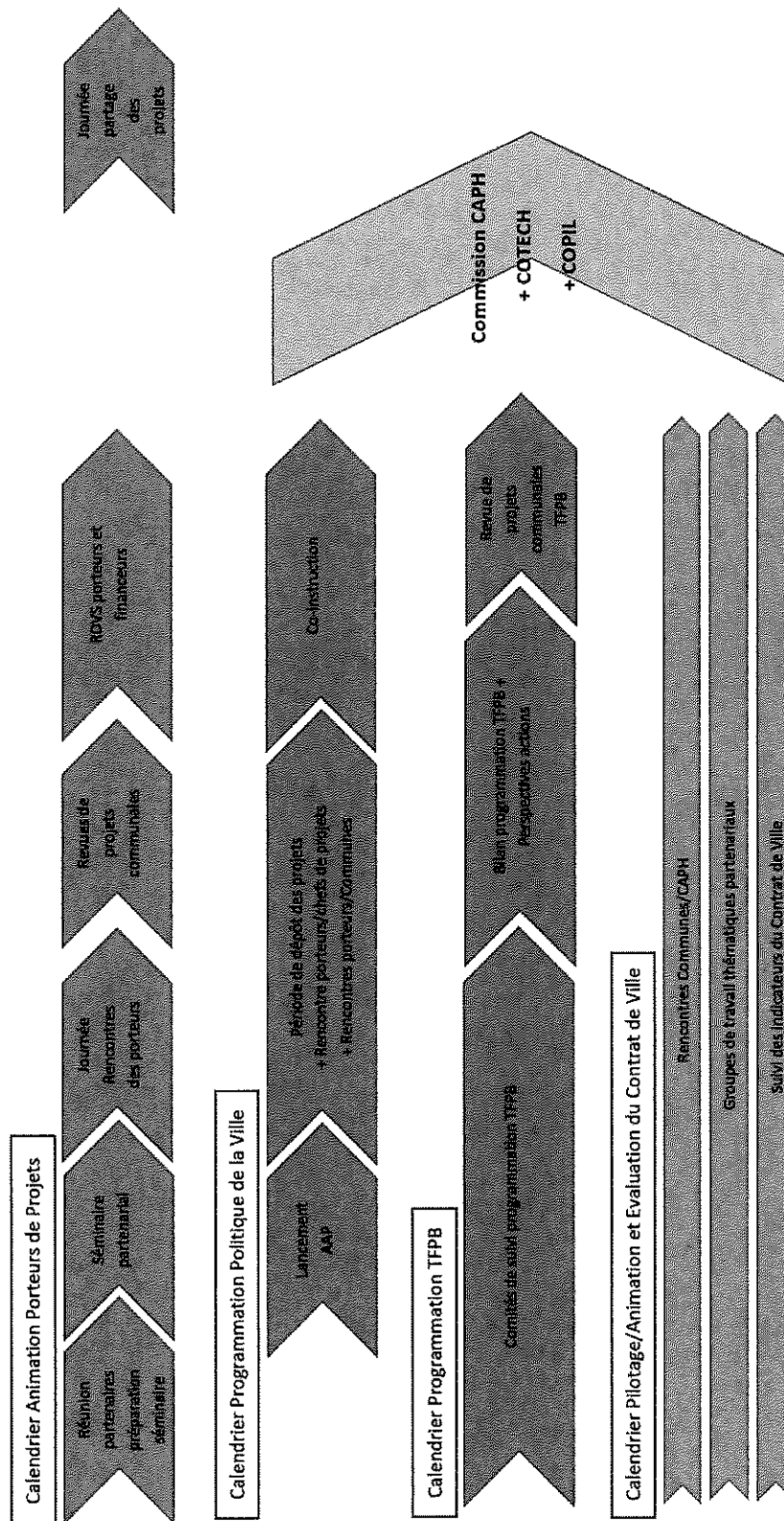
D – L'animation des dynamiques locales

Dans le cadre de cet accompagnement, La Porte du Hainaut programmera plusieurs temps forts de rencontre à l'intention des porteurs de projets :

- « La Journée de la Programmation » : Chaque année les services de La Porte du Hainaut mettront en place, sur la base de la programmation en cours, une journée spéciale permettant de favoriser l'interconnaissance de l'ensemble des projets sur les communes entre les partenaires et les opérateurs du Contrat Quartiers.
- « Le Séminaire partenarial » : Une fois par an, afin de lancer le calendrier de l'AAP, un temps fort d'une journée réunira les différents partenaires associatifs et institutionnels signataires, les élus et techniciens communaux. Organisée en deux temps, les attendus seront les suivants :
 - En matinée, communication par La Porte du Hainaut et les partenaires signataires et échange avec les participants autour des priorités déclinées pour le prochain AAP, les évolutions apportées à l'animation et aux modalités du Contrat Quartiers 2030.
 - En après-midi, temps de production collective sous forme d'ateliers et/ou groupes de travail autour, soit des priorités énoncées en matinée, soit de sujets spécifiques aux orientations thématiques et aux politiques engagées par les partenaires signataires qui devront se décliner sur les communes en Politique de la Ville de La Porte du Hainaut

- « La journée de rencontre des porteurs » : expérimentée en 2023 pour la programmation 2024, cette journée invite les porteurs de projets (projets en reconduction, nouveau projet) à rencontrer l'équipe d'ingénierie de La Porte du Hainaut afin de partager leurs futures actions, prendre connaissance des attentes des communes et des financeurs, recevoir les ajustements au projet et les propositions de collaboration associative qui seront formulés par les chefs de projets.

E- Synthèse des calendriers de gouvernance, d’animation et de programmation



VII – Les moyens mobilisables et engagements des partenaires

Les engagements pris par les partenaires signataires au titre de la Politique de la Ville sur la période 2024-2030 (droit commun et/ou crédits spécifiques) sont ici repris de manière synthétique. Les contributions complètes et délibérations-cadres sont reportées en annexe du contrat.

Par ailleurs, les moyens de droit commun de La Porte du Hainaut en faveur des communes inscrites au Contrat Quartiers 2030 (quartiers prioritaires et géographie d'intervention complémentaire) sont détaillés aux chapitres III et IV.

A - Les engagements des partenaires signataires

1. Les engagements de l'Etat

Pour un véritable changement de la situation des quartiers, les nouveaux contrats ne doivent plus se focaliser uniquement sur la gestion des crédits spécifiques mais bien prioritairement mobiliser et adapter les actions relevant des politiques publiques de droit commun.

A l'échelle départementale, la mobilisation des politiques de droit commun dans les quartiers autour d'objectifs très concrets est suivie dans le cadre d'une mission inter services. Cette mission a d'ores et déjà acté un certain nombre de premiers objectifs stratégiques de mobilisation du droit commun et leur déclinaison opérationnelle, qui sont déclinés dans le tableau joint en annexe du contrat.

2. Les engagements de la Région

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation, la Région Hauts-de-France, en s'appuyant sur la dynamique rev3, réaffirme son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouveau Urbain), la Région Hauts-de-France conforte ainsi son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 en lien avec les dispositifs politique de la ville et le droit commun par délibération du 05 octobre 2023 (2023-01515).

1. Un enjeu de coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers

Grâce à une animation intégratrice et facilitatrice des contrats de ville

Un pilotage politique stratégique et dynamique de déclinaison des futures contractualisations, ouvrant la gouvernance des contrats de ville à l'ensemble des partenaires mais également aux habitants concertés et concernés, est attendu par la Région.

Cet « Engagement Quartiers 2030 », doit être un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques publiques concourant à la mise en œuvre des priorités en faveur des quartiers retenus : Dotation Politique de la Ville, Cités Educatives, exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DRE (Dispositif de Réussite Educative), mobilisation du réseau des acteurs de l'emploi France Travail, coordination de l'animation estivale des quartiers. Ainsi le soutien régional aux programmations annuelles ne se fera qu'à la condition que l'ensemble des moyens mobilisés par tous les partenaires (investissement et fonctionnement) soient connus et partagés.

Grâce à une meilleure articulation avec les dispositifs régionaux de droit commun

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens.

Afin de guider les porteurs de projet, la Région déploie un certain nombre de dispositifs mobilisables à travers un guide des aides : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/>. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par thématique d'intervention : vie associative, culture, ...). La Région mobilisera, ainsi, ses « crédits spécifiques » en appui aux politiques de droit commun.

2. Vers des Quartiers Rev3

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production, pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté. Il est à noter que les habitants de ces derniers sont beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique ; alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs.

La démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et d'agir notamment sur :

- Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d'énergie...), ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité ;
- La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d'énergie ;
- Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés...) ;
- L'initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

Il s'agira donc pour la Région d'amplifier cette démarche rev3 dans les prochaines contractualisations.

3. Présentation des priorités régionales

Cet accompagnement régional au titre d'« Engagements Quartiers 2030 » est soumis aux différents cadres d'intervention régionaux ainsi qu'au vote annuel des budgets correspondants, que ce soit sur les crédits de Droit Commun ou sur les crédits spécifiques de la Politique de la ville.

En règle générale, les crédits de Droit Commun interviendront sur des actions répondant aux cahiers des charges de leurs dispositifs. Ceux-ci interviendront seuls et de façon privilégiée. Les crédits spécifiques quant à eux, interviendront pour financer les projets complémentaires. Les lignes de partage entre le Droit Commun et les Crédits spécifiques sont précisés dans la délibération cadre de la Région Hauts-de-France.

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville. Certains territoires restent enclavés, conservent un habitat dégradé et subissent une perte de services et de commerces de proximité. Les habitants de ces quartiers présentent aussi des fragilités : revenus plus faibles, faible niveau de qualification, éloignement du marché du travail. Pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier. L'attractivité des quartiers passe ainsi par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconnexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville. Ainsi, l'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d'Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France.



Les formes de participation citoyenne à l'échelle locale sont aussi diverses que variées et tendent à se qualifier. La Région a la volonté d'accompagner cette dynamique. Les habitants des quartiers sont souvent à l'origine de projets innovants. Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

Les dispositifs régionaux permettront d'accompagner les actions valorisant les talents et compétences au sein des quartiers.

4. Nos Quartiers d'Été (NQE)

L'accompagnement régional à travers ses crédits spécifiques vise entre autres à soutenir les enjeux de citoyenneté et d'animation de la politique de la ville via notamment le dispositif Nos Quartiers d'Été.

Ce dispositif s'inscrit ainsi dans la priorité 2 du cadre d'intervention régionale 2024-2030.

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.



NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants:

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional défini pour une ou plusieurs années,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « évènements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche Rev3.

3. Les engagements du Département

Le Département est un partenaire historique de la politique de la ville et fait partie des signataires obligatoires des contrats de villes, tel que l'impose la loi Lamy du 21 février 2014.

Le Département prendra part à la nouvelle contractualisation « Quartiers 2030 », autour des 5 axes prioritaires énoncés par l'Etat, à savoir : l'emploi, l'éducation/jeunesse, la santé, la transition écologique et la sécurité/tranquillité publique.

Le Département a défini un certain nombre d'engagements qu'il porte à la connaissance des EPCI/communes pilotes des contrats de ville de son territoire :

En matière d'emploi

La stratégie départementale s'est concrétisée par la création des 7 Maisons Nord Emploi (MNE) sur l'ensemble des territoires, le renforcement du partenariat avec France Travail (ex-Pôle Emploi) et le développement des plateformes emploi et insertion professionnelle au service des entreprises, ou enfin l'aide aux entreprises via le financement des contrats aidés. D'autre part, l'appel à projets « insertion et emploi » (2022-2025) permet d'accompagner les allocataires du RSA avec l'objectif de doubler les sorties vers l'emploi.

Enfin, l'un des axes forts porté par le Département vise à prévenir l'entrée des jeunes dans le RSA, notamment via le dispositif « Réussir sans attendre » (2023-2025), qui ambitionne de repérer et proposer à 3 750 jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training - personnes en dehors d'un parcours d'études, sans emploi et en dehors d'un parcours de formation) un parcours de réussite vers une insertion professionnelle durable (taux de retour à l'emploi attendu : 65%).

En matière de santé

Des permanences et/ou consultations (Protection Maternelle et infantile, Service Prévention Santé, Services Sociaux de Proximité...) sont assurées au sein des Maisons Nord Solidarités (MNS) ou des structures partenaires par les équipes médico-sociales du Département.

Par ailleurs, le déploiement du « Camion Nord Santé Prévention » en faveur de la santé des femmes constitue un nouveau service de proximité, en lien avec l'Etat, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Pour faire face à la désertification médicale, le Département déploie des Maisons Nord Santé. Cette nouvelle offre, construite en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie et le Conseil de l'Ordre des Médecins du Nord, propose des consultations médicales aux Nordistes sans médecin traitant. Un premier site a récemment ouvert ses portes à Cuincy, dans le Douaisis. D'autres seront développés dans l'Avesnois (Glageon-Landrecies-Feignies), ou encore en Flandre maritime (Cappelle-la-Grande), et pourront ainsi bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires.

Enfin, une délibération cadre assortie d'un nouvel appel à projets santé (2024-2026) a été votée le 22 janvier 2024.

En matière de réussite éducative

La question de la jeunesse demeure primordiale pour le Département par le biais de la prévention spécialisée auprès des jeunes de 11 à 18 ans et via les dispositifs favorisant l'autonomie des jeunes. Pour soutenir les familles, le Département finance via l'Appel à Initiatives Parentalité des projets portés par les acteurs locaux. Des Maisons des Parents ont également été créées à destination des parents et des acteurs de la parentalité dans les secteurs du Valenciennois, du Douaisis, du Cambrésis et de Roubaix-Tourcoing.

Par ailleurs, le Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) 2023-2026, mené en lien avec l'Education Nationale, participe à la politique éducative volontariste du Département. Il contribue à répondre au principe d'égalité des chances pour tous les collégiens via un appel à projets permettant de financer des actions des établissements autour de la thématique "Bien vivre au collège".

Enfin, le Département apporte une aide financière à la prise d'un repas équilibré (aide à la demi-pension) pour tous les collégiens au sein des cantines des établissements, parallèlement à l'aide à la réussite éducative versée aux établissements afin de faire face à une dépense pour un élève de famille en difficulté.

En matière de transition écologique

Le Département contribue à l'émergence des projets communaux et intercommunaux de requalification d'espaces publics, construction/rénovation d'équipements publics, culturels ou encore sportifs via son dispositif d'aides à l'investissement au titre des Projets Territoriaux Structurants (PTS) et de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVVB). Une bonification tarifaire est allouée aux projets présentant des critères qui répondent aux objectifs de développement durable.

Par ailleurs, le dispositif départemental « plantation et renaturation » conforte les engagements du Département en termes de biodiversité et permet aux porteurs de projets (communes, associations,

baillleurs...) de bénéficier de financements en vue de favoriser les plantations en ville et la mise en place de jardins collectifs.

En matière de cadre de vie et de logement, le Département œuvre en faveur des publics vulnérables en aidant les particuliers (habitat privé) dans l'amélioration de leur logement via le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), afin de lutter contre la précarité énergétique et les aléas du mal-logement.

En matière de sécurité publique et de lutte contre les violences intrafamiliales

Le Département est engagé dans une politique volontariste de lutte contre les violences intrafamiliales. Un appel à projets a été lancé afin de soutenir les actions individuelles ou collectives de prévention, formation ou accompagnement des victimes et auteurs de violences.

En termes de tranquillité, le Département soutient la mise en place de dispositifs de vidéo-protection à proximité des établissements scolaires, par le biais des Projets Territoriaux Structurants à enjeux départementaux.

De façon transversale

Le Département porte une attention particulière à l'amélioration du cadre de vie de tous les Nordistes, notamment sur les territoires en QPV, en tant que signataire des conventions portées dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) qui constitue le volet urbain des contrats de ville. Cet engagement se poursuit particulièrement auprès des ménages concernés par les programmes de relogement, qui sont accompagnés par les travailleurs sociaux du Département.

Par ailleurs, le Département participe pleinement aux réflexions permettant la mise en œuvre d'une démarche partenariale de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) sur tous les territoires.

En matière « d'aller-vers »

Le Département du Nord œuvre pour l'accès aux droits de tous les Nordistes. Ainsi, des dispositifs mobiles et itinérants sont mis en place, tels les camions/bus bleus France Services du Département qui assurent 28 haltes en quartiers prioritaires afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives du quotidien (santé, emploi, retraite...) dans le Douaisis, le Valenciennois, le Cambrésis, les Arrondissements de Dunkerque et de Lille. Par ailleurs, dans le cadre de ses politiques culturelles, le Département du Nord favorise la captation des publics en soutenant les structures qui développent des actions de médiation en direction des habitants des QPV.

Sur le plan de la gouvernance et en termes de présence

Le Département participe aux différentes instances ; comités techniques (COTECH) et comités de pilotage politiques (COPIL). Il est également représenté aux Comités de pilotage via les Présidents des Commissions Territoriales d'Insertion Professionnelle (CTIP).

Des bilans sont également réalisés annuellement pour rendre compte de l'implication départementale au sein des territoires concernés par la politique de la ville.

4. Les engagements de la CAF

La Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche famille de la sécurité sociale pour la période 2023/2027 a été signée le 10 juillet 2023.

Cette convention définit les priorités d'intervention et les moyens de la CAF du Nord pour 5 ans; elle s'incarne autour de deux enjeux principaux :

Enjeu 01

Revenir à une meilleure qualité de service, attendue par nos concitoyens



Cette ambition s'incarne en premier lieu dans la rénovation et l'amélioration du service rendu aux allocataires afin qu'il soit toujours **plus accessible, plus rapide et de qualité** pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire. Les Caf feront ainsi de **l'amélioration des délais de traitement et de la qualité des droits** apportés aux usagers une priorité pour résorber les difficultés connues ces dernières années.

Enjeu 02

Mettre en œuvre des projets porteurs de progrès pour tous

Solidarité à la source, service public de la petite enfance, déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé... la liste des projets programmés pour ces cinq prochaines années place résolument les **Caf au cœur des politiques familiales et sociales**. Ces futures réalisations, orientées vers le développement des services aux familles et le **renforcement de l'accès aux droits, seront porteuses de progrès pour tous.**



Ces enjeux seront déclinés comme suit et contribueront notamment à la poursuite du développement des services attendus dans chaque étape de la vie :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du service public petite enfance
- Réduire les inégalités d'accès des enfants aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et jeunes adultes
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

5. Les engagements des bailleurs

A la date de la signature du Contrat Quartiers 2030, compte tenu de l'évolution des périmètres de certains quartiers prioritaires d'une part, et d'autre part des opérations de rénovation urbaine impactant le parc de logements pris en compte pour le calcul de l'abattement de la TFBP depuis le

précédent contrat, certaines données essentielles telles que le nombre de logements et le montant de l'abattement correspondant n'ont pas encore pu être communiquées pour l'année 2024.

C'est pourquoi les engagements généraux des bailleurs sociaux sont indiqués en annexe du présent contrat, mais pourront être complétés ou ajustés lorsque les données auront pu être actualisées.

En outre, les déclinaisons, objectifs et modalités opérationnelles propres à chaque bailleur et chaque commune feront l'objet des conventions qui sont en cours d'élaboration et seront signées au plus tard fin 2024 (cf paragraphe VII.C – « les crédits en contrepartie de l'utilisation de l'abattement TFPB »).

A ce jour les bailleurs sociaux signataires en première intention du Contrat Quartiers 2030 de La Porte du Hainaut sont la Société Immobilière Grand Hainaut, SIA Habitat, Maisons & Cités et Partenord Habitat. Cette liste est susceptible d'être complétée ou modifiée pendant la durée du Contrat Quartiers 2030 et fera l'objet d'un avenant le cas échéant.

6. Les engagements de la Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Contrats Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- **de crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- **de fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- **de prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

7. Les engagements de BPI France

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneurat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa¹¹

- **15 briques de solutions :** Le programme Entrepreneurat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités :** un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneurat Quartiers 2030 :** des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat :** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab :** des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat :** le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux :** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers :** un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.

¹¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

8. Synthèse des moyens et dispositifs de droit commun en lien avec les priorités

Les moyens de droit commun concernent les effectifs mobilisés par chacune des institutions signataires dans le cadre des services de proximité qu'elles mettent en place, les équipements publics qu'elles gèrent directement et indirectement et enfin les capacités financières liées à ces politiques publiques se traduisant soit par des dispositifs ad hoc, soit par des capacités de subventionnement à des opérateurs publics et privés.

Les moyens mobilisables seront déterminés en réponse aux 6 orientations thématiques listées précédemment, et on vocation à être appropriées par les territoires.

A cette fin, les signataires s'engagent à interroger les modes de faire de ces moyens au regard des caractéristiques de la population des quartiers prioritaires, afin de toucher et capter au mieux ces publics.

La Région déploie déjà un certain nombre de dispositifs mobilisables à travers un guide des aides : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/> et sur <https://services.lenord.fr/> pour le Département.

Le tableau ci-après être susceptible d'être modifié ou complété en fonction des travaux menés par les différents groupes de travail thématiques identifiés dans le chapitre relatif à la gouvernance et l'animation.

A date de la signature du Contrat Quartiers 2030, ce premier tableau n'est pas exhaustif. Il sera complété durant l'année 2024.

Orientation thématique du Contrat Quartiers 2030	Partenaire signataire	Moyens mobilisables
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Accompagner vers l'emploi les publics les plus en difficultés</p>	Etat	Voir tableau en annexe
	Région	Travail de mobilisation du droit commun Région à organiser avec le territoire (rencontres thématiques, présentation de dispositif...)
	Département	Maisons Nord Emploi Partenariat avec France Travail Dispositif « Réussis sans attendre » (public NEET) AAP Insertion et Emploi 2022-2025
	Communauté d'Agglomération	Service Insertion Emploi Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
	Communes	A compléter ultérieurement
	Bailleurs	Ce n'est pas le droit commun des bailleurs mais cette thématique est investie par certains d'entre eux dans le cadre du contrat de ville « Quartiers 2030 », par ex : Accompagnements sociaux professionnels individuels Marché d'insertion pour la rénovation des logements, les parties communes et l'entretien des espaces Mise en œuvre de la clause d'insertion sur l'ensemble de nos opérations travaux Participation à des forum de l'emploi regroupant un ensemble d'acteurs territoriaux
	CAF	Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant à Vocation d'Insertion Professionnelle Fonds Publics et Territoires Aides aux Résidences Habitat Jeunes Actifs
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Améliorer la santé des habitants</p>	Etat	Voir tableau en annexe
	Région	Travail de mobilisation du droit commun Région à organiser avec le territoire (rencontres thématiques, présentation de dispositif...)
	Département	Intervention des services départementaux (Protection Maternelle et Infantile, Service Social de Proximité, Service de Prévention Santé) Lieux de consultation et de permanence Camion « Nord Santé Prévention » AAP Santé en 2024 et publié sur le site lenord.fr
	Communauté d'Agglomération	Contrat Local de Santé
	Communes	A compléter ultérieurement
	Bailleurs	Ce n'est pas le droit commun des bailleurs mais cette thématique est investie dans le cadre du contrat de ville « Quartiers 2030 » notamment au travers de la politique de maintien à domicile : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une politique d'adaptation à destination des locataires vieillissants ou en situation de handicap.

		<ul style="list-style-type: none"> Labellisation HSS (Habitat Sénior Services) permettant de travailler sur le maintien à domicile des seniors autonomes Ateliers « Mieux manger » (SIA)
	CAF	Pôle Ressources Habitants
3 Favoriser les parcours de réussite éducative	Etat	Voir tableau en annexe
	Région	Travail de mobilisation du droit commun Région à organiser avec le territoire (rencontres thématiques, présentation de dispositif...)
	Département	Projets jeunesse des centres sociaux Prévention spécialisée (dont les Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire) Maison des Adolescents Appel à Initiatives Parentalité Maison des Parents Projet Educatif Départemental du collégien Aide à la demi-pension des collégiens Internats scolaires
	Communauté d'Agglomération	Stratégie Jeunesse Education Populaire 15-25 ans
	Communes	Accueils collectifs de mineurs
	Bailleurs	Ce n'est pas le droit commun des bailleurs mais cette thématique est parfois investie dans le cadre du contrat de ville « Quartiers 2030 », par ex : Partenariat avec les centres sociaux pour la mise en place de chantiers jeunes
	CAF	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité Financement des centres sociaux (AGC/ACF) Financement des Espaces de Vie Sociale (AL) Prestation de Service Jeunes (postes animateurs) Espaces de rencontre Médiation familiale Lieux d'accueil enfants-parents Relais petite enfance Etablissements d'accueil du jeune enfant Point information familles
4 Soutenir une transition juste et équitable	Etat	Voir tableau en annexe
	Région	Travail de mobilisation du droit commun Région à organiser avec le territoire (rencontres thématiques, présentation de dispositif...)
	Département	Projets Territoriaux Structurants Dispositif « Plantation Renaturation »
	Communauté d'Agglomération	PCAET, PAT
	Communes	A compléter ultérieurement
	Bailleurs	Investissement dans le cadre des opérations NPNRU Engagement dans une importante dynamique de requalification des logements

		Partenariat avec l'association Interfaces sur la gestion des énergies Rénovation des logements ayant une étiquette énergétique F ou G
	CAF	Investissement sur fonds nationaux (Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant...) Aides relatives à la précarité énergétique/ aménagement – appropriation du logement
5 Garantir la tranquillité publique, prévenir et lutter contre les violences intra familiales	Etat	Voir tableau en annexe
	Région	Travail de mobilisation du droit commun Région à organiser avec le territoire (rencontres thématiques, présentation de dispositif...)
	Département	AAP Violences Intra Familiales Contribution dans le cadre du Laboratoire valenciennois de lutte contre les VIF Projets Territoriaux Structurants (financement de vidéo surveillance)
	Communauté d'Agglomération	Laboratoire de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales
	Communes	A compléter ultérieurement
	Bailleurs	Selon les bailleurs : Garantie de la jouissance paisible des résidences Médiation Formation des publics de proximité aux VIF Accompagnement des victimes de violences conjugales Actions en partenariat avec des acteurs locaux (Mission locale) Accompagnement social individualisé assuré par des partenaires dotés de dispositifs adaptés.
	CAF	Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales Projet familles Médiation familiale
6 Améliorer le cadre de vie et le logement	Etat	Voir tableau en annexe
	Région	Travail de mobilisation du droit commun Région à organiser avec le territoire (rencontres thématiques, présentation de dispositif...)
	Département	AAP Précarité Energétique Nord Equipement Habitat Solidarité
	Communauté d'Agglomération	Politique de lutte contre l'habitat indigne Permis de louer
	Communes	A compléter ultérieurement
	Bailleurs	Entretien des logements, des parties communes et des abords Partenariat avec les Compagnons Bâisseurs (auto réhabilitation accompagnée)
	CAF	Lutte contre le logement non décent Précarité énergétique / aménagement – appropriation du logement

En transversal	Département	Camion bleu France Services Maisons Nord Solidarité de Saint-Amand-les-Eaux, Denain-Bouchain et Denain-Lourches
----------------	-------------	---

B - Les moyens financiers spécifiques Politique de la Ville

Consciente des nombreuses limites du fonctionnement de l'appel à projets annuel pour la mobilisation des crédits Politique de la Ville, La Porte du Hainaut souhaite diversifier les modalités de soutien financier aux actions portées par les communes et les associations au bénéfice des habitants des quartiers, et ce afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Sortir des contraintes du calendrier annuel de l'appel à projets
- Favoriser l'accès aux financements pour les associations de grande proximité
- Co-construire avec les partenaires et acteurs locaux une réponse à un besoin identifié collectivement
- Retrouver plus de temps pour accompagner les projets et les communes

La Porte du Hainaut, dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, propose plusieurs dispositifs de soutien en fonctionnement, mais également en investissement puisque cette possibilité est désormais offerte dans les nouveaux contrats.

Afin de finaliser les modalités de ces nouveaux dispositifs, la poursuite des travaux préparatoires devra veiller particulièrement :

- Au risque juridique de requalification en marché public
- A la définition des critères permettant d'identifier facilement le dispositif adapté selon la nature et l'envergure du projet.

Cette nouvelle configuration des dispositifs de soutien aux projets, en deux volets, est la suivante :

- Volet fonctionnement
 - o Dispositifs annuels/pluriannuels :
 - Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)
 - Appel à projets annuel (AAP)
 - o Dispositifs permanents, « au fil de l'eau », pouvant être sollicités en dehors du calendrier annuel de l'AAP :
 - Soutien aux Initiatives de Proximité (SIP)
 - Fabrique des projets Concertés (FPC)
- Volet Investissement
 - o Fonds de Concours Communes en Politique de la Ville

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)

La Porte du Hainaut et l'Etat souhaitent développer le nombre de contractualisations par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs, généralement pour une durée de 3 ans.

Par ailleurs, dans le cas où d'autres financeurs seraient sollicités, il pourra être proposée une convention d'engagement associant l'ensemble de ces financeurs (CPO pluri-financeurs), sous réserve du vote annuel des crédits par l'organe délibérant de chaque institution concernée.

Chaque CPO permettra aussi d'inscrire la valorisation du droit commun des financeurs tels que Département, CAF...

L'objectif poursuivi est d'atteindre 50% de l'enveloppe annuelle des crédits spécifiques Politique de la Ville conclus dédiée aux CPO.

Cet objectif vise d'une part à sécuriser les financements des actions dans la durée et notamment celles qui nécessitent le recrutement de personnel spécifiquement dédié à l'action concernée, et d'autre part à réduire le temps consacré au traitement administratif des demandes de subvention annuelles.

L'initiative de la proposition d'une CPO plutôt qu'une convention annuelle revient aux financeurs sur des critères déterminés par eux, puis sera proposée le cas échéant au porteur de projet ayant déposé une demande de subvention, qui pourra l'accepter ou non.

La programmation annuelle

Dans le cadre du Contrat Quartiers 2030 est mise en place une programmation partenariale annuelle, coordonnée par le service Cohésion Sociale, sur la base d'un « appel à projet » qui conjugue :

- Les crédits spécifiques « Politique de la Ville de l'Etat »,
- Les crédits spécifiques et de droit commun de la Région,
- Les crédits de droit commun du Département, de la CAF, de l'ARS et de la CPAM,
- Les crédits spécifiques « Politique de la Ville » de La Porte du Hainaut,
- Les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

De plus, les crédits de droit commun des partenaires signataires seront prioritairement mobilisés avant de faire appel aux crédits spécifiques précités.

Outre l'appel à projet 2024, lancé le 15 novembre 2023 et qui a abouti, le 21 mars 2024, à la validation d'une programmation que l'on peut qualifier de transitoire, cinq autres appels à projets seront lancés d'ici 2030. Les projets doivent répondre aux priorités du présent contrat.

L'appel à projets servira donc à orienter chaque programmation annuelle au regard des résultats obtenus dans les programmations précédentes, des équilibres à rétablir entre les différentes thématiques, ou des évolutions de contexte et de situation du territoire pendant la durée du contrat (apparition d'une situation de crise par exemple).

Pour gagner en cohérence, les partenaires conviennent de travailler conjointement à la définition des priorités de l'appel à projets annuel dans le cadre de l'animation continue du contrat Quartiers 2030 telle que définie au chapitre VI relatif à la gouvernance et l'animation.

Les programmations comportent un niveau d'intervention local et une échelle communautaire.

Un dispositif au service des projets locaux

Il est nécessaire de maintenir une programmation locale composée d'actions en maîtrise d'ouvrage communale ou co-financées par les communes puisqu'il apparaît opportun d'intervenir à l'échelle des quartiers, en coopération étroite avec les élus locaux et le tissu associatif local.

L'échelle communautaire

Les actions répondant à une compétence de la CAPH ou qui sont en relation étroite avec une politique d'intérêt communautaire, peuvent être pilotées par la CAPH en tant que maître d'ouvrage ou co-financées par les crédits communautaires.

En outre, l'échelon communautaire doit être privilégié quand cela apporte une réelle plus-value sur le territoire.

La portée intercommunale d'une action peut être une raison de l'engagement communautaire mais ce seul élément ne suffit pas, l'intervention communautaire doit apporter un gain réel pour le territoire et ses habitants.

Dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, en réponse aux éléments de l'évaluation du contrat de ville précédent, les élus de La Porte du Hainaut ont souhaité expérimenter deux nouveaux dispositifs pour le volet fonctionnement, le Soutien aux Initiatives de Proximité (SIP) et la Fabrique de Projet Concerté (FCP), et un dispositif particulier de soutien à l'investissement par la création d'un Fonds de Concours aux Communes en Politique de la Ville. Contrairement à l'AAP annuel, ceux-ci seront mobilisables tout au long de l'année suivant des modalités qui leur seront propres.

Le Soutien aux Initiatives de Proximité (SIP)

A l'échelle locale, les associations jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale des quartiers et le dynamisme des communes du territoire.

Afin de faire participer les associations locales aux dynamiques du Contrat de Ville, les contours du SIP sont les suivants :

- Être réservé prioritairement aux associations n'ayant pas répondu à l'AAP annuel, gérées principalement par des bénévoles et installées dans les communes en PDV
- Encourager les projets inter-association ou sur plusieurs communes, en lien avec les priorités thématiques et transversales du Contrat
- Soutien financier maximum de 5 000 € par projet
- Démarche simplifiée par le dépôt d'une fiche-projet simplifiée tout au long de l'année auprès du chef de projet pour instruction
- Ne pas se substituer au dispositif PIC de la Région mais pouvant être complémentaire
- Présentation et démarche de validation des projets instruits lors de chaque réunion de la « Commission Politique de la Ville/Rénovation Urbaine » de La Porte du Hainaut

Pour La Porte du Hainaut, la mise en œuvre du SIP répondra à un objectif complémentaire. Chaque association qui sera financée dans le cadre du SIP se verra proposer une démarche d'accompagnement et de structuration de la vie associative. A ce titre, la Porte du Hainaut se rapprochera et conventionnera avec les associations labellisées « Guide'Asso – Niveau Accompagnement » du territoire afin de faire bénéficier aux associations volontaires un appui

méthodologique, des outils de gestion administrative et budgétaire, des formations de bénévoles aux nombreuses missions des administrateurs...

Les principes et modalités du SIP feront l'objet d'une délibération spécifique de la part de la CAPH.

La Fabrique des Projets Concertés (FPC)

La FPC se construit autour des éléments suivants :

- Une logique inverse de l'AAP.
- Une démarche qui s'appuie sur le modèle de la Fabrique à Initiatives déployé en ESS
- Le déclenchement d'une FPC par le repérage d'un besoin local par les partenaires signataires (besoin social, problématique locale, ...) et la commune
- Une démarche agile et un portage du dispositif par la mobilisation des partenaires signataires pour définition de l'opportunité, identification du porteur, recherche de financements...
- Une animation du dispositif par le service politique de la Ville de La Porte du Hainaut en association avec les délégués du Préfet du territoire

Les principes et modalités du FCP feront l'objet d'une délibération spécifique de la part de la CAPH.

Le Fonds de Concours aux Communes en Politique de la Ville

Les élus communautaires en charge de la cohésion sociale ont souhaité la création d'un fonds de concours spécifique aux communes inscrites dans la géographie d'intervention de Politique de la Ville de La Porte du Hainaut pour le co-financement de projets d'investissement.

La démarche ainsi que les critères d'attribution seront définis et validés lors d'un Conseil Communautaire en 2024.

C – les crédits en contrepartie de l'abattement de la TFPB

Instauré en 2001, l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB) vise l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires.

En 2014, ce dispositif connaît une évolution importante avec la loi Lamy. Il prend **une envergure plus stratégique et intégrée**, avec son rattachement aux contrats de ville et l'impulsion d'un pilotage partenarial (État, collectivités territoriales et organismes HLM).

En effet, les conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB doivent depuis s'élaborer en cohérence avec les autres dispositifs et tout particulièrement les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité et les projets de gestion de site dans les QPV concernés par un programme de renouvellement urbain.

Les organismes HLM bénéficient d'un **abattement de 30% de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires** (après une période d'exonération fiscale minimale de 15 années à compter de la livraison) afin de compenser partiellement les **surcoûts de gestion** liés aux besoins spécifiques de ces quartiers (sur-entretien, gestion des espaces...).

En contrepartie, des actions doivent être mises en place pour **améliorer la qualité de vie dans les quartiers**. La valorisation, au titre de l'abattement de la TFPB, des dépenses supplémentaires, permet de ne pas répercuter ces surcoûts sur les charges locatives des locataires du parc social.

Cet abattement qui vise donc l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires du parc social situé en QPV est par ailleurs compensé à hauteur de 40 % par l'État aux communes.

Depuis 2016, les collectivités et organismes HLM ont donc progressivement développé des méthodes de travail dans le but de **s'approprier le dispositif et œuvrer en coopération afin de concevoir des plans d'actions répondant à des besoins** repérés conjointement, concernant aussi bien le cadre de vie que la tranquillité résidentielle ou encore la cohésion sociale.

La convention d'utilisation de l'ATFPB des logements à usage locatif dans les QPV de la Porte du Hainaut 2016-2020 a été prorogée par avenants en 2019, 2022 et 2023 prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 ayant acté la prolongation du dispositif jusqu'en 2030, une nouvelle convention régissant l'utilisation de l'ATFPB sera établie pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030 sur la base des axes et enjeux suivants :

AXES 2025-2030

1. Le renforcement de la présence du personnel de proximité
2. La formation, le soutien des personnels de proximité
3. Le sur-entretien
4. La gestion des déchets et des encombrants
5. La tranquillité résidentielle
6. La concertation, la sensibilisation des locataires
7. L'animation, le lien social, le vivre ensemble
8. Les petits travaux d'amélioration de la qualité de service

ENJEUX 2025-2030

- **Faire émerger et soutenir des projets qui croisent différentes dimensions** tels que le sur-entretien du bâti et l'amélioration du cadre de vie, l'insertion professionnelle, la participation citoyenne, la sécurité ou encore la cohésion sociale
- **Articuler les calendriers budgétaires et coordonner les instances de pilotage** entre les communes, l'intercommunalité, les bailleurs et l'État pour obtenir un réel partenariat au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires
- **Renforcer la participation des habitants** à chaque étape des programmes d'actions

Issus de la concertation avec les représentants bailleurs, les objectifs visés à l'échelle de la CAPH sont :

- Favoriser la participation des habitants en matière d'élaboration des programmes (à la définition des actions)

- Améliorer le suivi et l'harmonisation des préconisations et bilans issus des constats, diagnostics des partenaires et habitants
- Renforcer la pluri-annualité pour favoriser le « mode projet » sur les actions et renforcer la cohérence avec la programmation du Contrat de Ville
- Réaffirmer le rôle de l'intercommunalité dans la transmission aux communes du cadre d'utilisation de l'ATFPB ainsi que dans la formation et la sensibilisation au dispositif
- Renforcer le caractère stratégique de l'ATFPB au sein des organismes HLM
- Prendre en considération le quartier dans son ensemble et favoriser le travail inter-bailleurs et / ou inter-communal (QPV intercommunaux, pluri-bailleurs)
- Tendre vers une harmonisation des pratiques tout en tenant compte des contextes et stratégies d'entreprise (définition collégiale d'une base commune CAPH)

Pour ce faire, reprise et amplification des moyens déjà existants :

- Conclure une convention pluriannuelle et une programmation d'actions annuelle, par commune et par bailleur
- Préciser les objectifs, les publics bénéficiaires, le calendrier de réalisation et partenaires impliqués, les coûts de chaque action
- Mettre en avant les actions structurantes articulées avec les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Et mise en œuvre de moyens nouveaux :

- Créer des temps d'échanges entre les bailleurs, les communes, la CAPH et l'Etat sur des sujets qui nécessitent un diagnostic partagé
- Développer des outils communs (trames de bilan partagées bailleurs et communes, indicateurs de suivi, fiches projets, indicateurs qualitatifs communs et adaptés aux typologies d'actions)
- Proposer des calendriers partagés entre partenaires
- Organiser des diagnostics urbains en marchant / des marches exploratoires en veillant à une participation pluri-partenaire
- Inscrire l'abattement TFPB dans les instances (COTECH et COPIIL) du contrat de ville

**CADRE NATIONAL D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QPV
POUR LA QUALITÉ DE VIE URBAINE**

Source : Union Sociale pour l'Habitat - Mai 2021



TABLEAU DES ACTIONS DE DROIT COMMUN ET ACTIONS SPÉCIFIQUES PAR AXE

Légende du tableau**En gras** : Actions spécifiques aux quartiers*En italique* : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

AXE	ACTIONS
Renforcement des moyens de gestion de droit commun (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	<i>Renforcement du gardiennage et surveillance</i> Agents de médiation sociale Agents de développement social et urbain Coordonnateur Hlm de la gestion de proximité Référents sécurité
Formation des personnels de proximité	<i>Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social)</i> Sessions de coordination inter-acteurs Dispositifs de soutien
Sur-entretien	<i>Renforcement nettoyage</i> <i>Enlèvement de tags et graffitis</i> <i>Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention</i> <i>Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)</i>
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants <i>Renforcement ramassage papiers et détrit</i> Enlèvement des épaves <i>Amélioration de la collecte des déchets</i>
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité Vidéosurveillance (fonctionnement) Surveillance des chantiers Analyse des besoins en vidéosurveillance
Concertation / Sensibilisation des locataires	Participation/Implication/Formation des locataires et associations de locataires

	<p>Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens</p> <p>Enquêtes de satisfaction territorialisées</p>
Animation, lien social, vivre-ensemble	<p>Soutien aux actions favorisant le « vivre-ensemble »</p> <p>Actions d'accompagnement social spécifiques</p> <p>Services spécifiques aux locataires (ex. : portage de courses en cas de panne d'ascenseurs)</p> <p>Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)</p> <p>Mise à disposition de locaux associatifs ou de services</p>
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	<p>Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)</p> <p>Surcoûts de remise en état des logements</p> <p>Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)</p>

VIII - Suivi annuel et évaluation

Afin de mener à bien une dynamique annuelle de suivi du Contrat Quartiers 2030 et de l'évaluation des démarches engagées, il est proposé de s'appuyer sur plusieurs approches :

- **Le Baromètre de la Cohésion Sociale développé par La Porte du Hainaut**

Le BCS (Baromètre de Cohésion Sociale) est un outil d'aide à décision imaginé et développé par la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Le BCS aide à objectiver la situation sociale du territoire. Il aide à déterminer si les besoins sociaux sont généralisés ou si des zones présentent des risques sociaux plus caractérisés. Les avantages du BCS sont de : favoriser une prise de décision éclairée et uniforme, établir un ordre de priorité d'action et soutenir l'attribution de ressources sur la base de données objectives.

Le Baromètre de Cohésion Sociale regroupe une trentaine d'indicateurs provenant de sources de données différentes. Les indicateurs sont regroupés en 9 thématiques : famille, revenus, emploi, formation, mobilité, logement, santé, égalité hommes-femmes, culture et sport. L'indice de développement humain (IDH) est présenté en introduction du BCS.

- **Le Baromètre des quartiers et communes en Politique de la Ville en création**

A l'instar du BCS, un Baromètre des quartiers et des communes en Politique de la Ville sera construit. Il s'appuiera sur les données nationales du SIG-Ville.

- **Le suivi annuel des engagements des partenaires signataires**

Lors de chaque Comité Technique et Comité de Pilotage annuels, une revue des engagements des partenaires signataires sera établie afin de rendre compte des mobilisations du droit commun et des crédits spécifiques et actualiser les perspectives en vue d'améliorer cette visibilité et l'impacts de ces soutiens au bénéfice des habitants en géographie prioritaire.

En termes d'évaluation, La Porte du Hainaut souhaite développer des outils de mesure d'impact des actions du Contrat Quartiers 2030 que les bilans annuels ne permettent pas d'évaluer de manière satisfaisante. A ce titre, il est proposé :

- D'engager une démarche d'évaluation qui intégrera un suivi renforcé de 3 actions de la programmation annuelle identifiées et inscrites dans les thématiques prioritaires suivantes :
 - Santé
 - Insertion-Emploi
 - Education et/ou jeunes

Un chef de projet commun aux signataires du contrat sera désigné pour suivre chacune des actions et fera un reporting de l'état d'avancement de l'action lors de chaque comité de pilotage stratégique des contrats.

- D'étudier la mise en œuvre de 2 suivis de cohorte.
En lien avec son service SIG et Observatoires Locaux, La Porte du Hainaut souhaite développer une approche basée sur le suivi de cohorte sur des publics de quelques actions structurantes qui restent à identifier collectivement en 2024.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

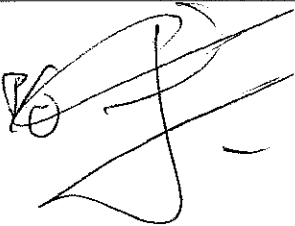
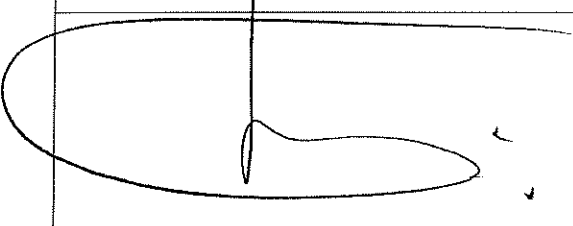
ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

- Développer une démarche d'accompagnement, potentiellement de formation, des porteurs de projets pour une meilleure définition des objectifs et indicateurs de leur action.

SIGNATURES

A Wallers, le 10 avril 2024

	
Aymeric ROBIN <i>Président La Porte du Hainaut Communauté d'agglomération</i>	Virginie LASSERRE <i>Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances auprès du Préfet de la Région Hauts de France</i>
	
Salvatore CASTIGLIONE <i>Conseiller régional Région Hauts de France</i>	Christian POIRET <i>Président du Conseil Départemental du Nord</i>
	
Virginie BASTIN <i>Membre du directoire de la Société Immobilière Grand Hainaut</i>	Frédéric BLERVAQUE <i>Directeur territorial Maisons & Cités</i>
	
Denis AUBOIS <i>Directeur territorial Partenord Habitat</i>	Anthony VANHAELEWYN <i>Directeur territorial SIA Habitat</i>

<p>Véronique DELCOURT <i>Présidente du Conseil d'administration Caisse d'Allocations Familiales du Nord</i></p>	<p>Audrey MATHON-DEBETENCOURT <i>Directrice départementale Caisse d'Allocations Familiales du Nord</i></p>
	
<p>Olivier ROVERE <i>Directeur adjoint délégation départementale du Nord Agence Régionale de Santé</i></p>	<p>Olivier COTTET <i>Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Nord</i></p>
<p>Sullivan HOTTIN <i>Directrice d'agence France Travail</i></p>	<p>Olivier CAMAU <i>Directeur régional Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des Territoires</i></p>
	
<p>Hervé DUCROCQ <i>Responsable création et entrepreneuriat Hauts de France BPI France</i></p>	<p>Ghislaine LIEKENS <i>Directrice Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut</i></p>

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

Christelle DUMONT <i>Procureur de la République de Valenciennes</i>	



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

ANNEXES AU CONTRAT-CADRE INTERCOMMUNAL

quartiers2030

1. Périmètres des quartiers prioritaires
2. Périmètres des quartiers dits « poches de pauvreté »
3. Chiffres clés des QPV du Contrat de Ville – Cabinet COMPAS – Juin 2023
4. Objectifs stratégiques et actions concrètes pour les contrats "Quartiers 2030" au titre des dispositifs de droit commun de l'Etat, de ses agences et opérateurs
5. Délibération-cadre de la Région Hauts de France en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024-2030 – 5 octobre 2023
6. Délibération-cadre du Département du Nord – 26 mars 2024
7. Engagements de la SIGH
8. Engagements de Partenord Habitat
9. Engagements de Maisons & Cités
10. Engagements de SIA Habitat
11. Moyens de droit commun de la CPAM du Hainaut (*en cours de transmission*)

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

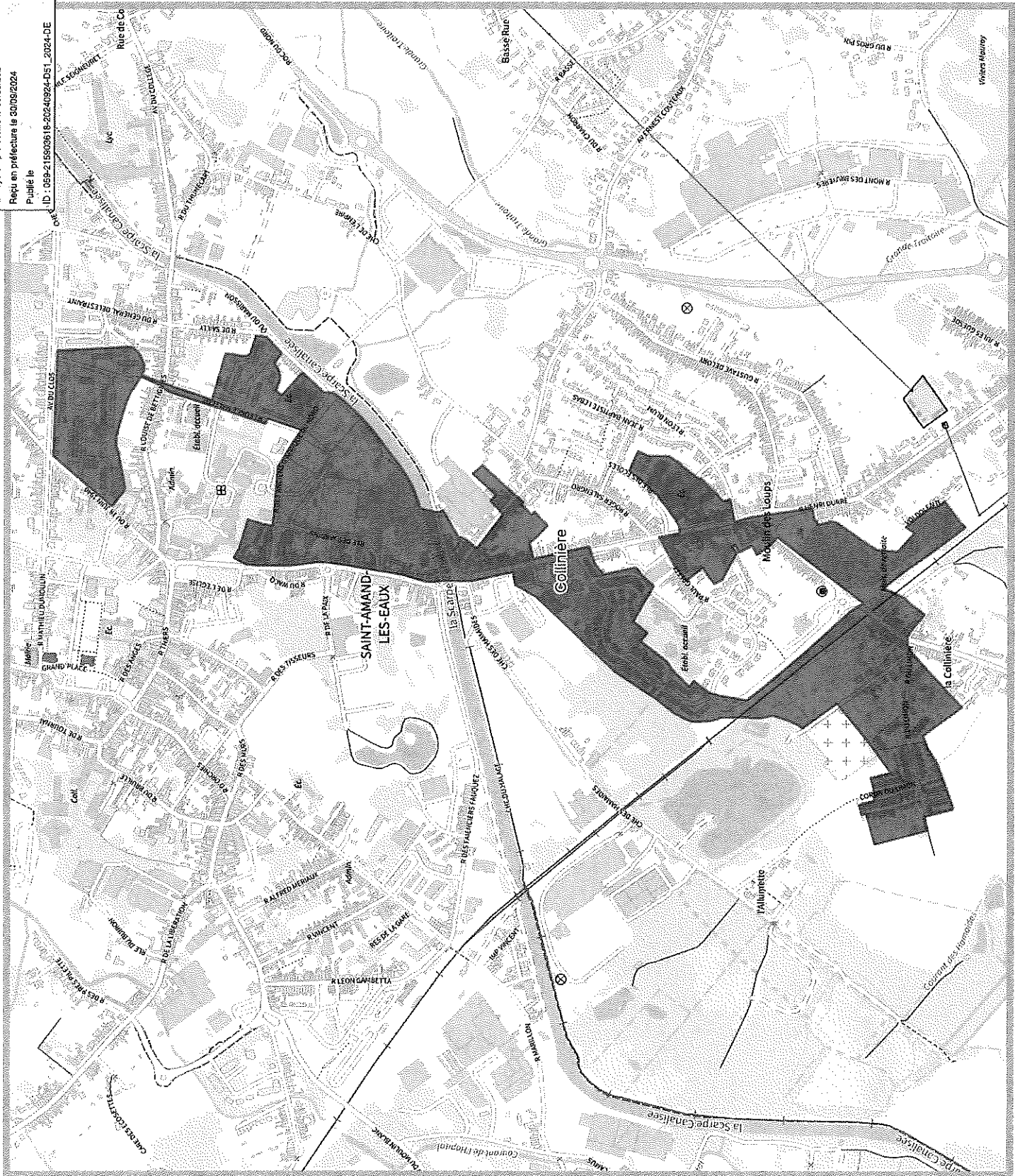
Contrat Quartiers 2030

**Nouveaux périmètres QPV à compter
du 1^{er} janvier 2024**

Cartes des QPV



**Selon décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers
prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains**

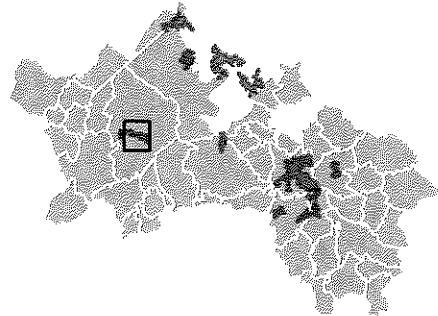
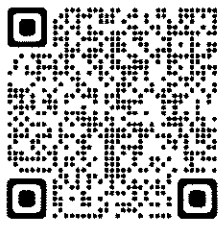
Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le
ID : 059215003616-20240924-D51_2024-DE



Commune(s) de
Saint-Amand-les-Eaux
Quartier Collinière
Géographie quartiers 2030

Légende

-  Quartier prioritaire
-  Limites communales

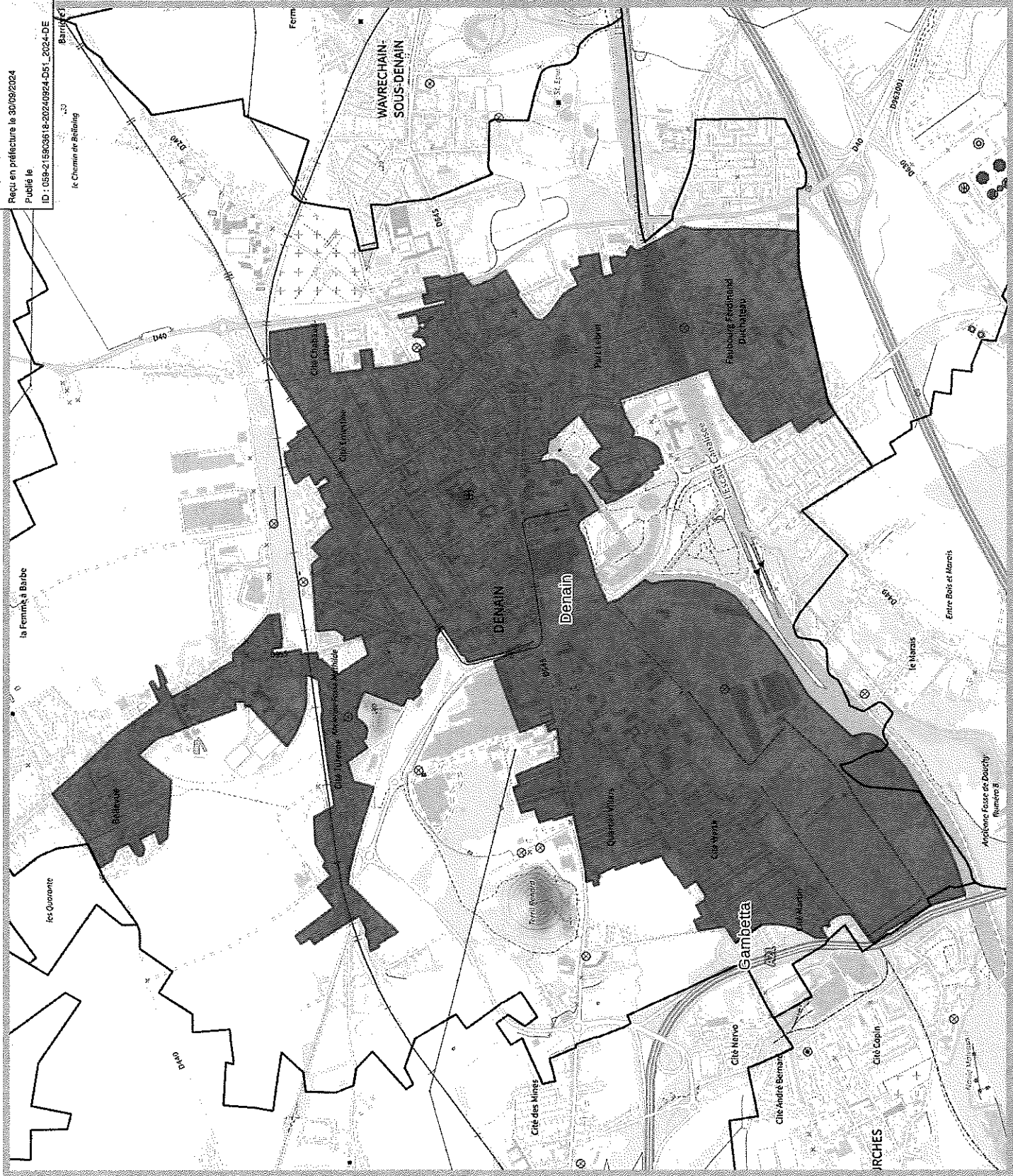


Source :
IGN BDTopo - Plan IGN v2
Édité le 29/12/2023
© IGN - 95



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

Envoyé en préfecture le 30/09/2024
 Reçu en préfecture le 30/09/2024
 Publié le
 ID : 039-2159061-18-20240924-DS1_2024-DE





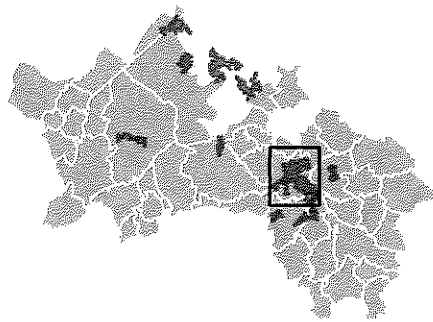
Commune(s) de Denain

Quartier Denain

Géographie quartiers 2030

Légende

-  Quartier prioritaire
-  Limites communales



Source :
 IGN, BDPA - Plan IGH v2
 Éché le 29/12/2023
 © CAPH - SIF



La Porte du Hainaut
 Communauté d'Agglomération

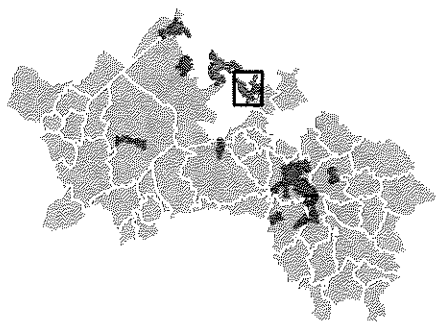
Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le
ID : 069-215903618-20240924-D51_2024-DE



Commune(s) de Valenciennes,
La Sentinelle
Quartier Dutemple Chasse
Royale - Saint Waast - La
Sentinelle
Géographie quartiers 2030

Légende

-  Quartier prioritaire
-  Limites communales

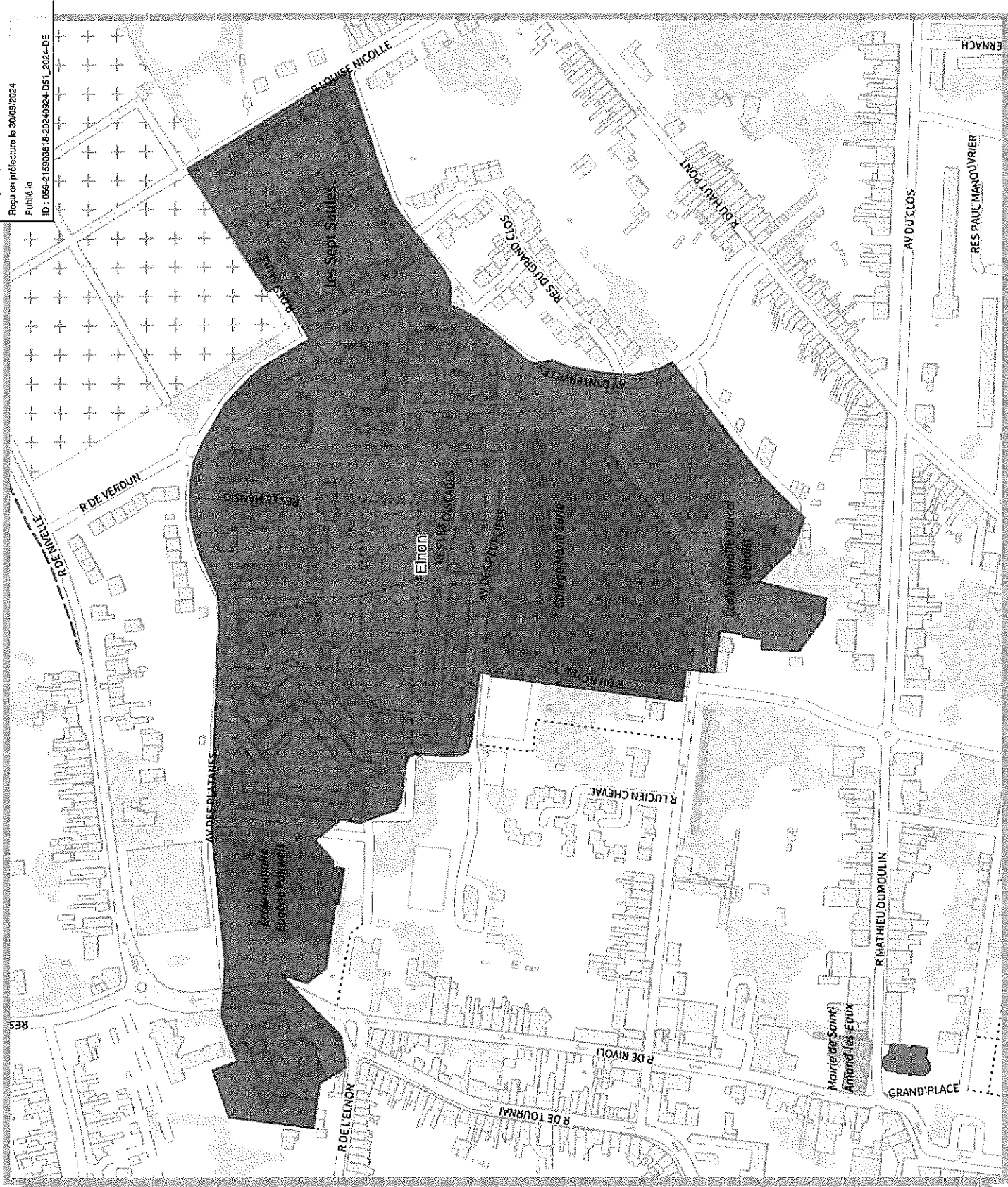


Source :
IGN BDTopo - Plan 10k v2
Édité le 29/12/2023
© OPH - SIG



La Porte du Hainaut
Département du Nord

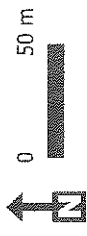
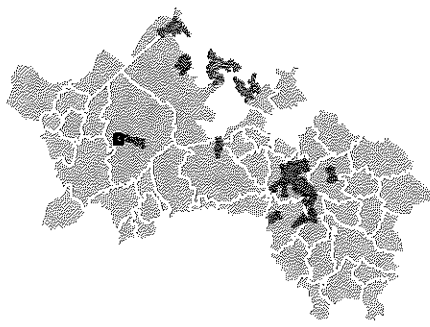
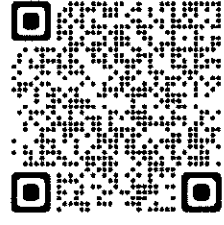
Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le
ID : 056-21590818-20240924-D51_2024-DE



Commune(s) de
Saint-Amand-les-Eaux
Quartier Eilon
Géographie quartiers 2030

Légende

- Quartier prioritaire
- Limites communales



Source :
IGN BDPA - Plan IGN v2
Échelle 20/10/2023
© IGN - SGC



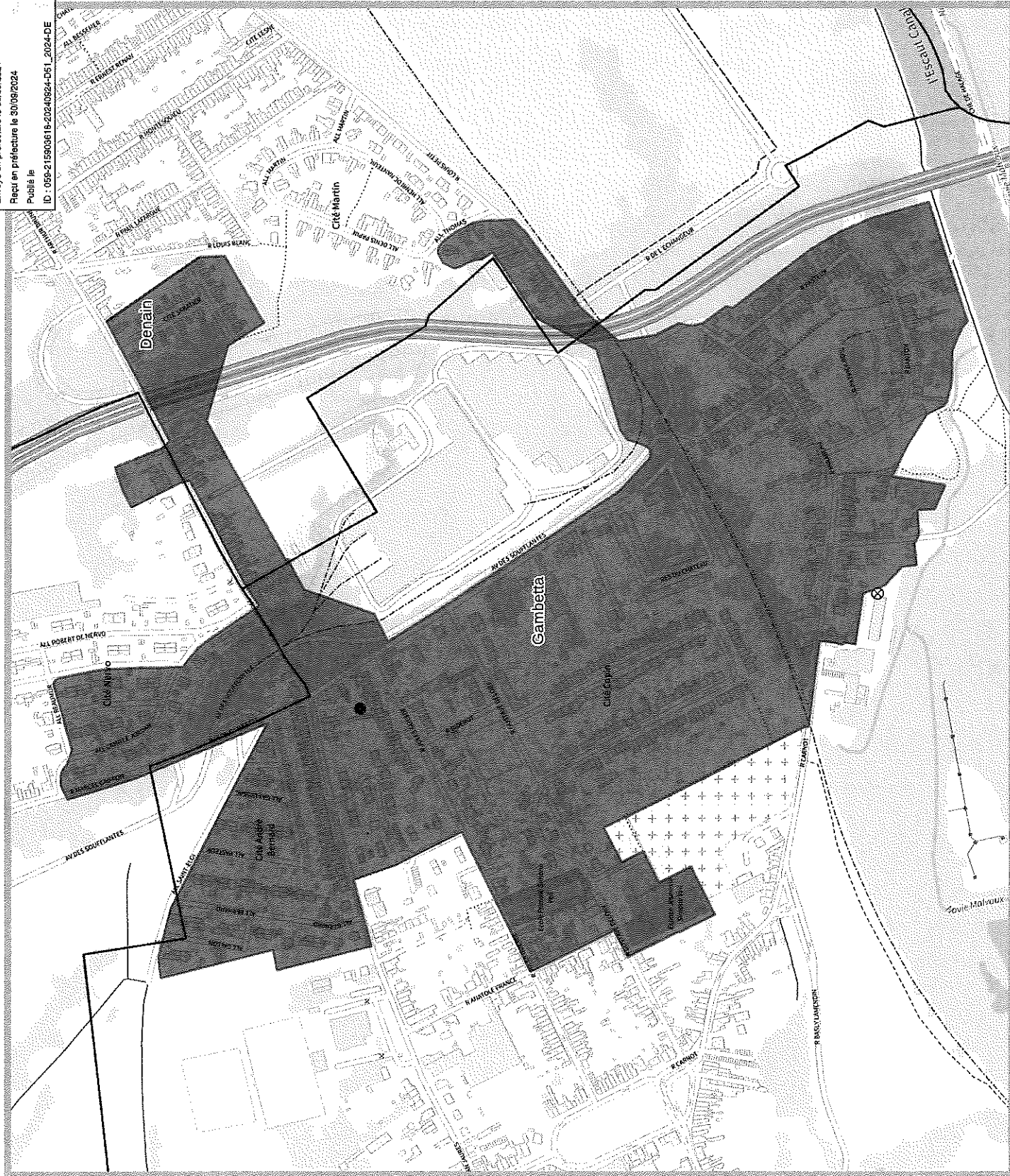
La Porte du Hainaut
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

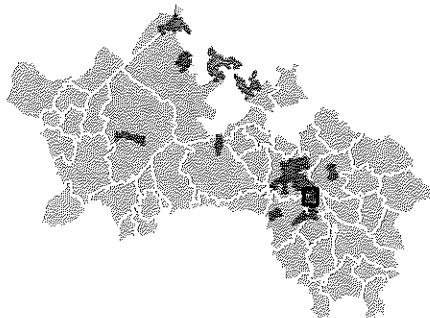
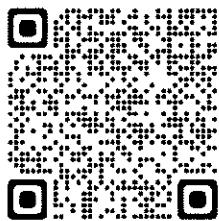
ID : 056-215903619-20240924-D51_2024-DE



Commune(s) de Louches,
Denain, Escaudain
Quartier Gambiaetta
Géographie quartiers 2030

Légende

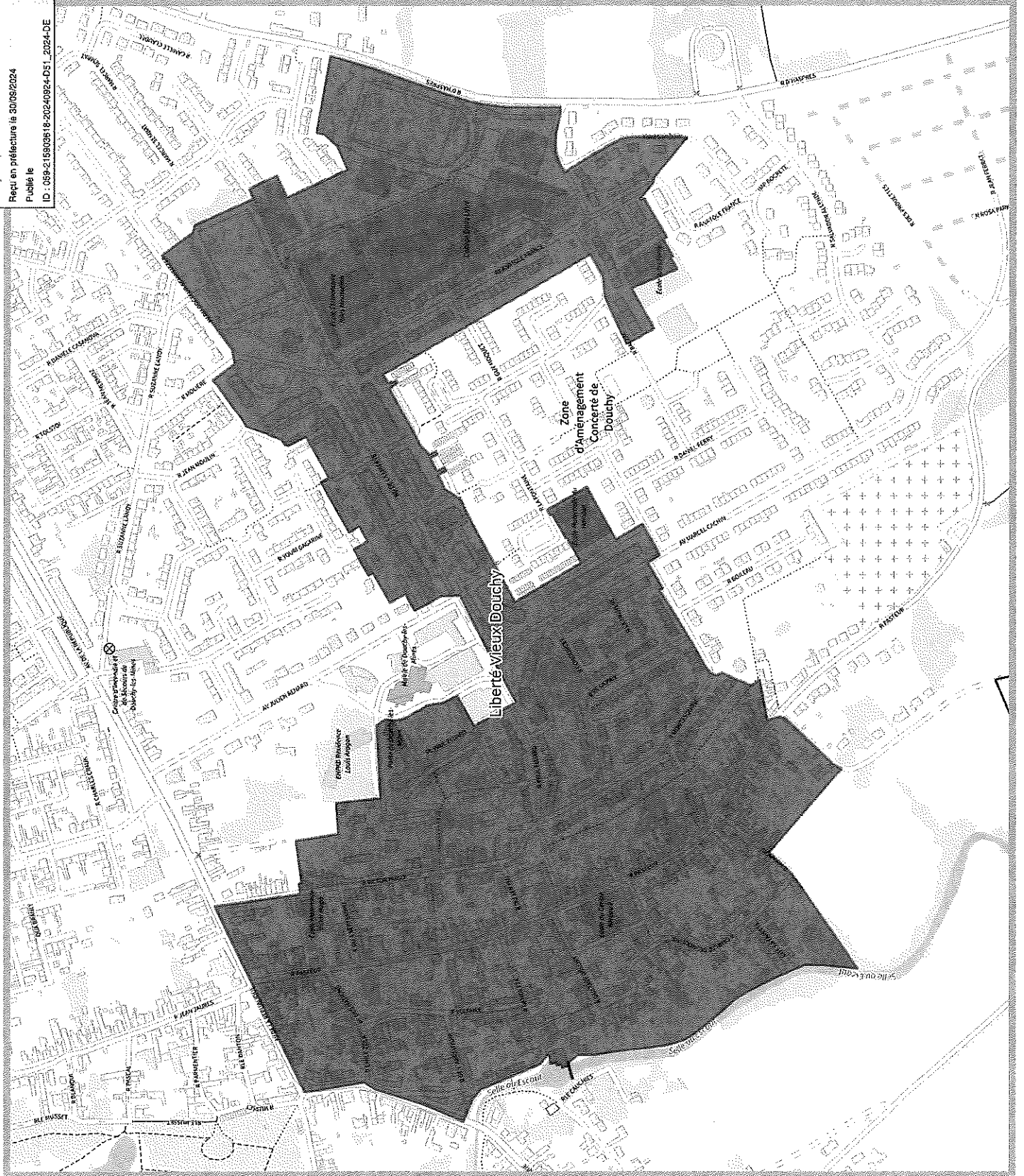
- Quartier prioritaire
- Limites communales



Scéma :
IGL 801qrs - Plan IGH v2
Éché le 29/12/2023
© UAH - SIG





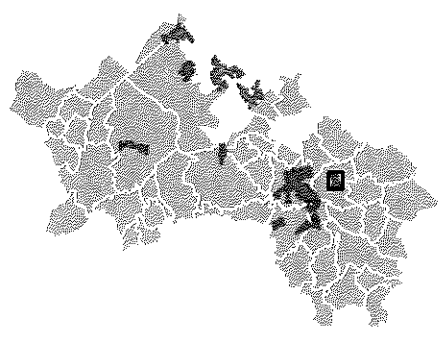
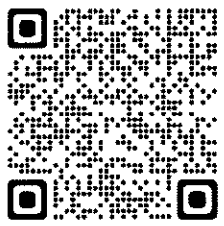
La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération



Commune(s) de
Douchy-les-Mines
Quartier Liberté Vieux Douchy
Géographie quartiers 2030

Légende

-  Quartier prioritaire
-  Limites communales

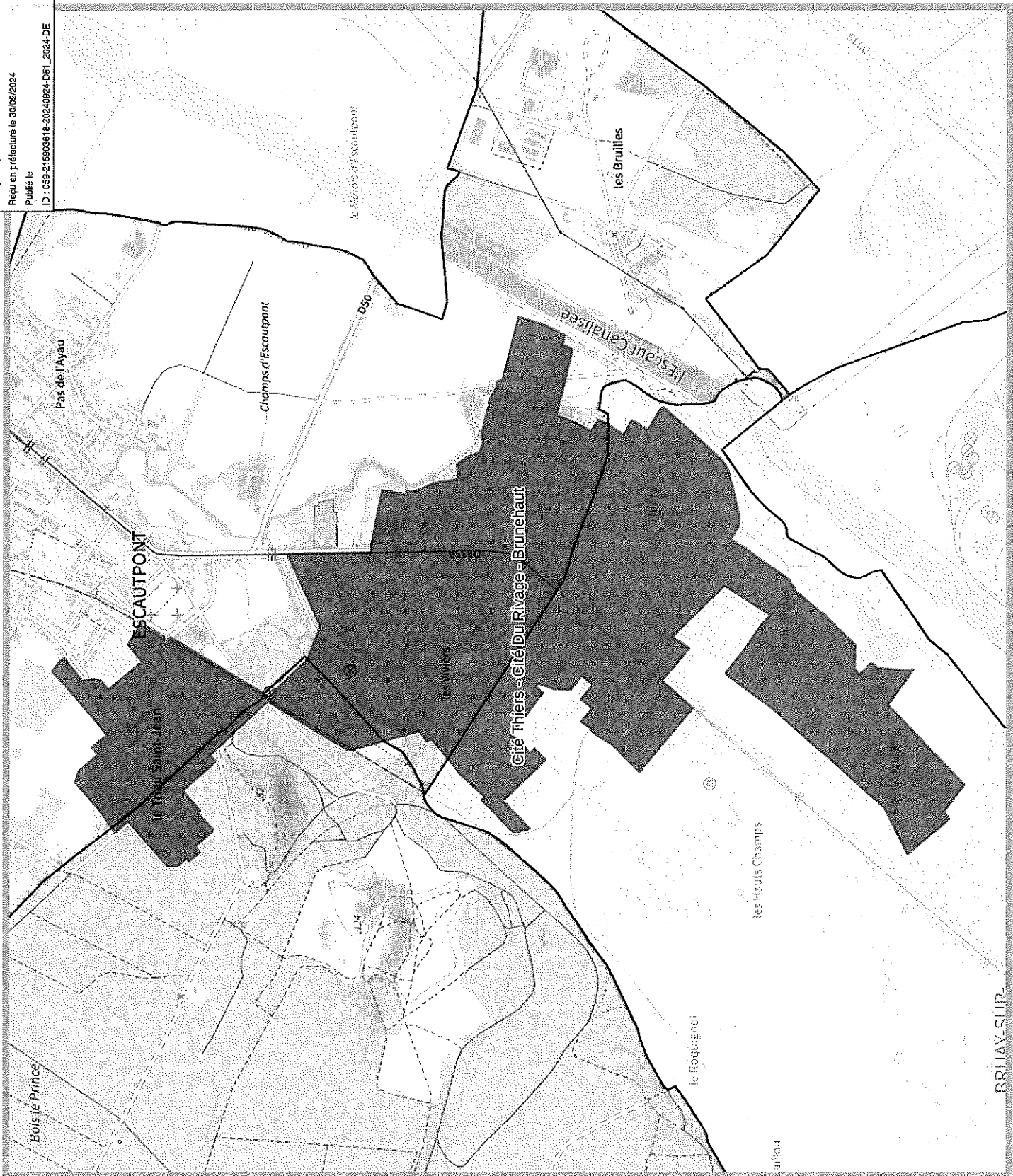


Source :
IGN BDTopo - Plan IGN 42
Éché le 29/12/2023
© CAHAI - 516





La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

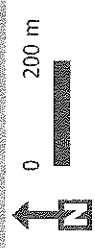
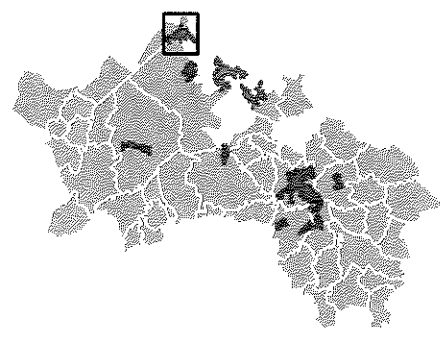
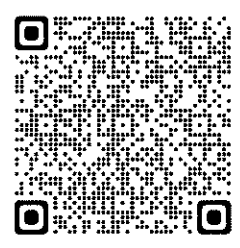
Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le
ID : 059-215603616-20240924-DS1_2024-DE



Commune(s) de
Bruay-sur-Escaut, Escautpont,
Raismes
Quartier Cité Thiers - Cité Du
Rivage - Brunehaut
Géographie quartiers 2030

Légende

-  Quartier prioritaire
-  Limites communales



Source :
IGN BD50p - Plan IGN V2
Échéé le 29/12/2023
© IGN - SIV



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération


Contrat Quartiers 2030

**Proposition de périmètres des
« poches de pauvreté »
ou géographie complémentaire
pour la période 2024-2030**



Commune de Abscon Géographie quartier 2030 "Cité de la République"

Légende

 Géographie complémentaire

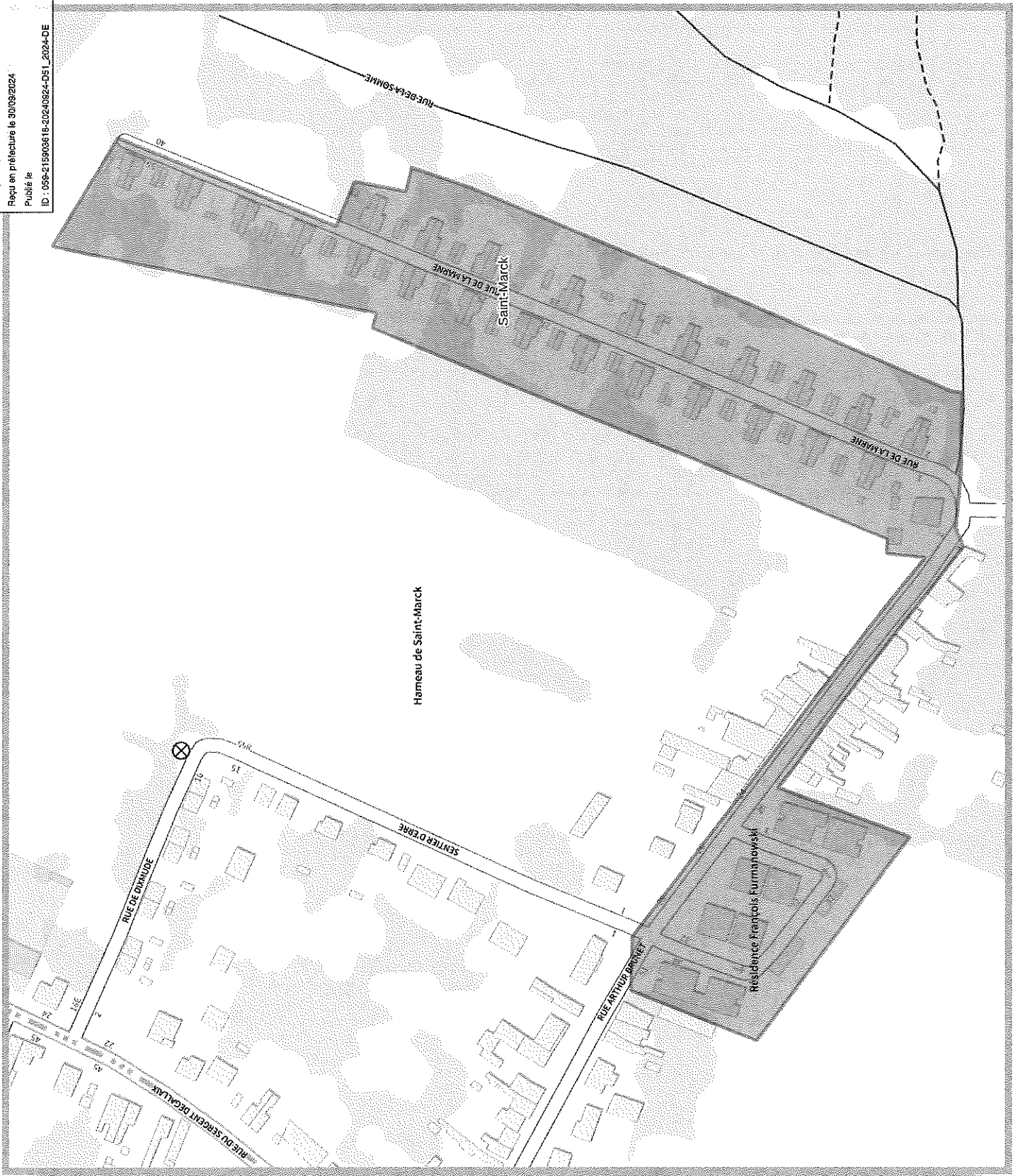


Série :
IGM BDTop - Plan IGN v2
Éché le 7/1/2023
© IGN - SIG




La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le
ID : 056-21590818-20240924-DE1_2024-DE



Commune de Escaudain Géographie quartier 2030 "Saint-Marck"

Légende

 Géographie complémentaire



Source :
IGN BDTopo - Plan IGN V2
Échelle 1/211/2023
© IGN - SIV



Envoyé en préfecture le 30/09/2024
 Reçu en préfecture le 30/09/2024
 Publié le
 ID : 059-216903618-20240924-DS1_2024-DE



Commune de Haveluy

Géographie quartier 2030 "Centre"

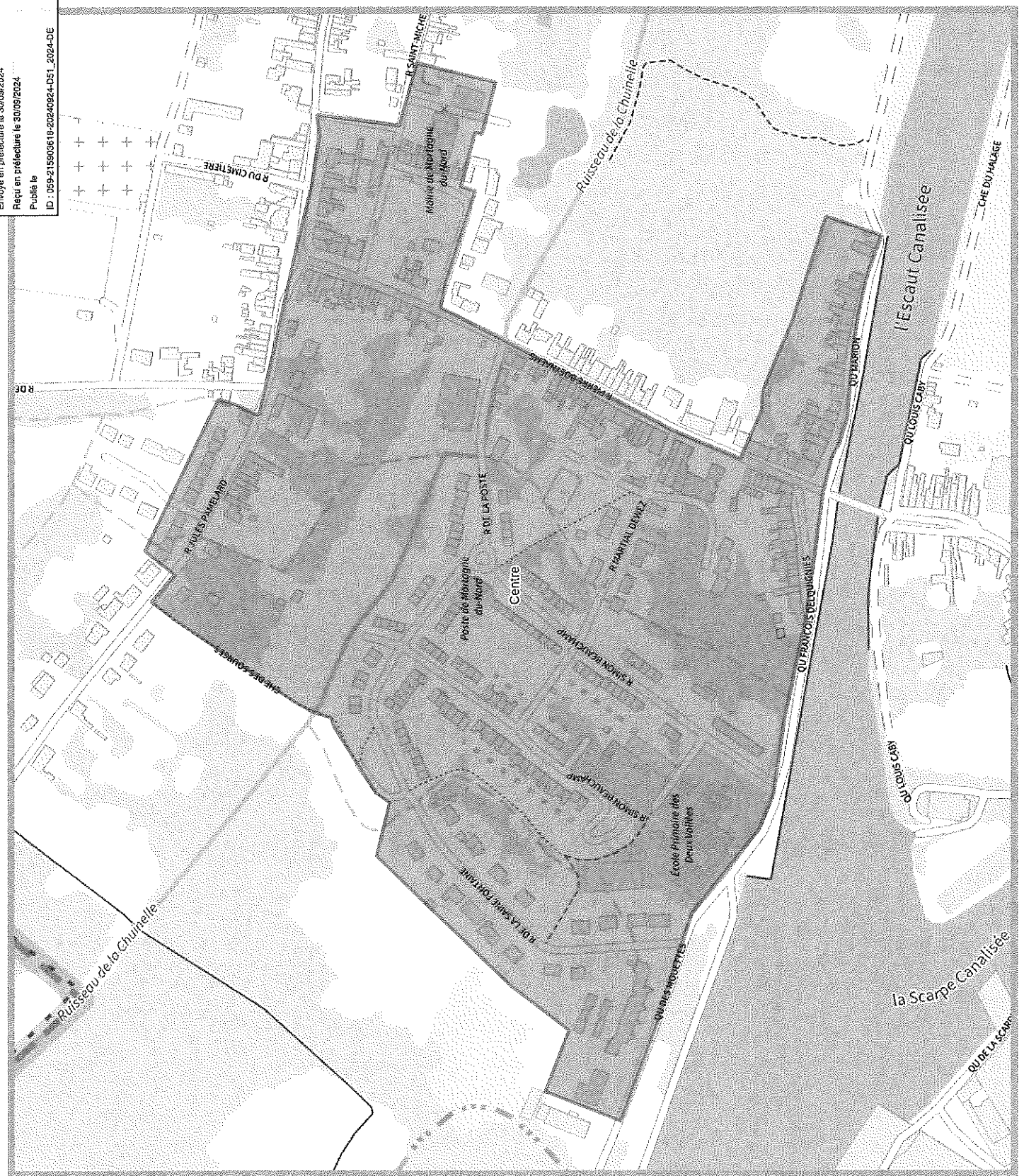
Légende
 Géographie complémentaire



Source :
 IGN SDIS04 - Plan IGN V2
 Édition 17/1/2023
 © IGN - SIF

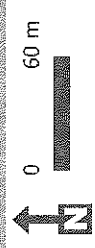


Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le
ID : 059-215003618-20240924-051_2024-DE



Commune de Mortagne-
du-Nord
Géographie quartier 2030
"Centre"

Légende
Géographie complémentaire



Source :
IGN 2019p - Plan IGN 4
Échéé le 27/11/2023
© DEH - SIB



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

CHIFFRES CLÉS DES QP DU CONTRAT DE VILLE

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

PRÉFET
DU NORD

Liberté
Égalité
Fraternité

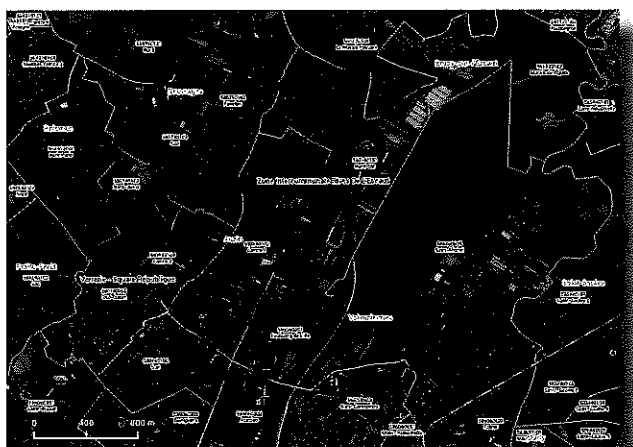
Juin 2023

Une analyse synthétique présentant les grandes caractéristiques démographiques et économiques des quartiers prioritaires (QP) de votre contrat de ville. Une approche problématisée par grand pilier de la politique de la ville qui vous permet de repérer les enjeux spécifiques de votre territoire.

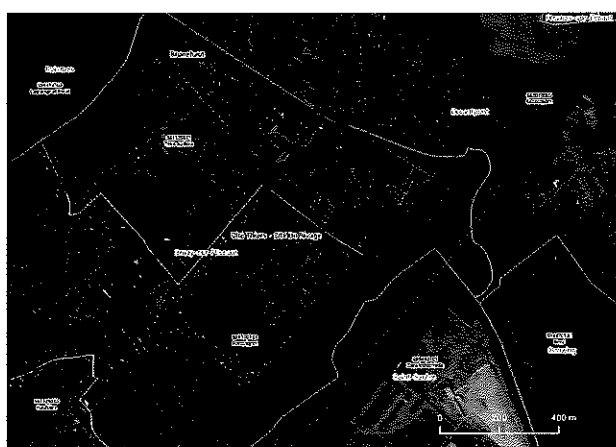
QP DE LA CA DE LA PORTE DU HAINAUT

20 678 habitants de
la CA de la Porte du Hainaut
vivent en quartier prioritaire, soit 29%

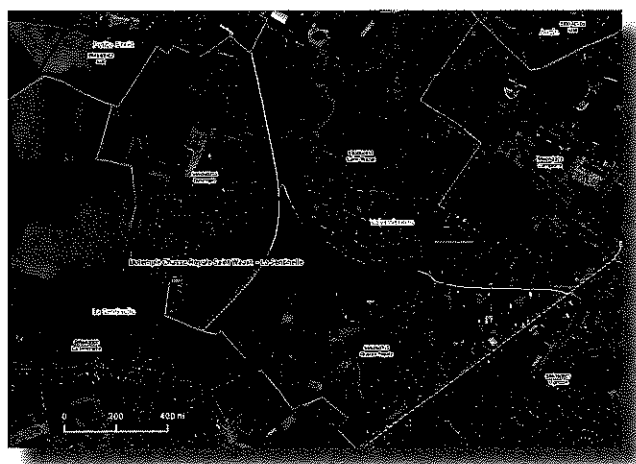
QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s
l'Escaut, Raismes - Zlc Rives De L'Escaut



QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité
Thiers - Cité Du Rivage

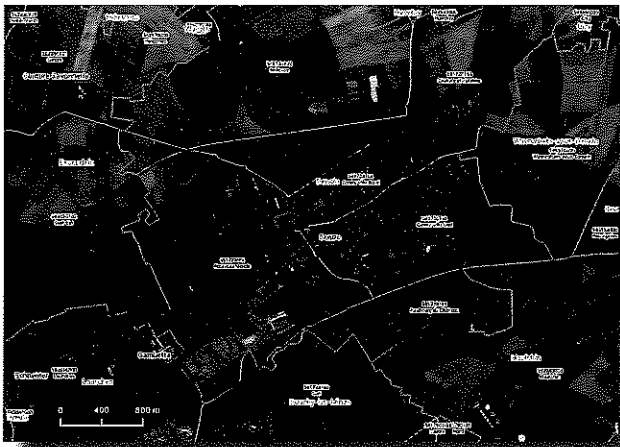


QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale
Saint Waast - La Sentinelle



Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le
ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

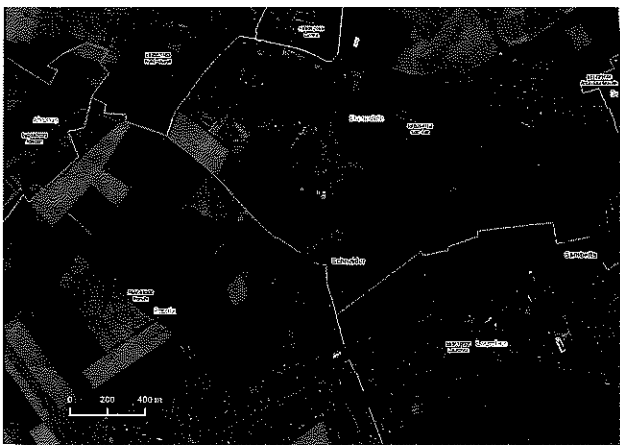
QP Denain, Douchy-les-Mines, Louches, Haulchin - Centre



QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté



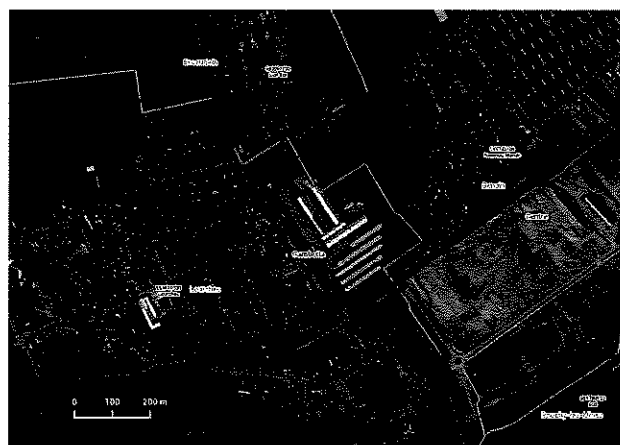
QP Escaudain, Louches, Roelx - Schneider



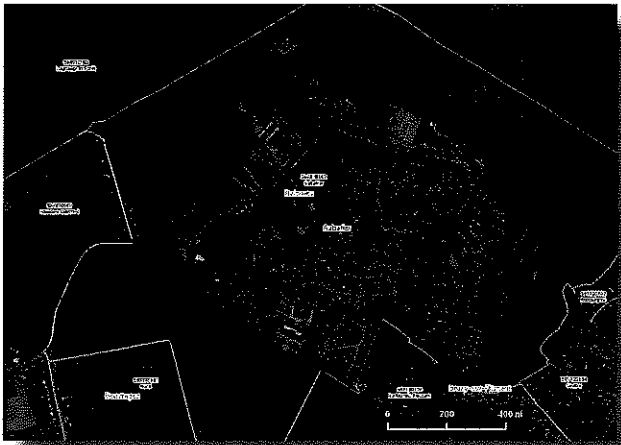
QP Escaudain - Couture Savonnerie



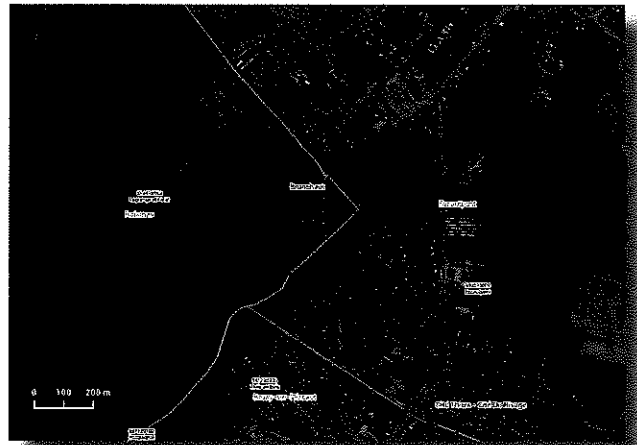
QP Louches, Denain, Escaudain - Gambetta



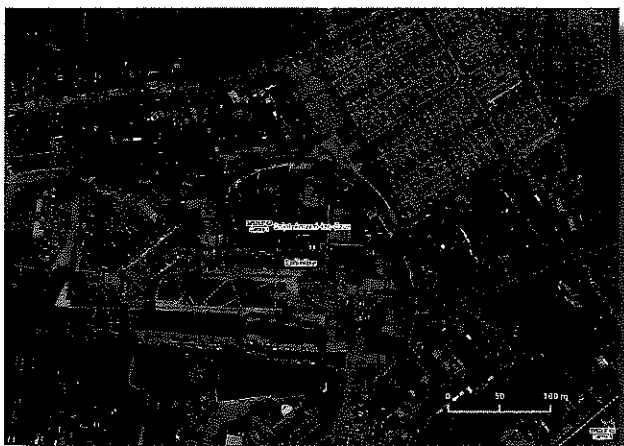
QP Raismes - Sabatier



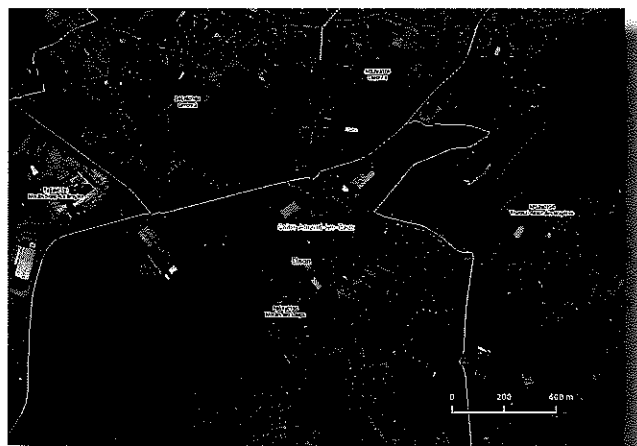
QP Escoutpont, - Brunehaut



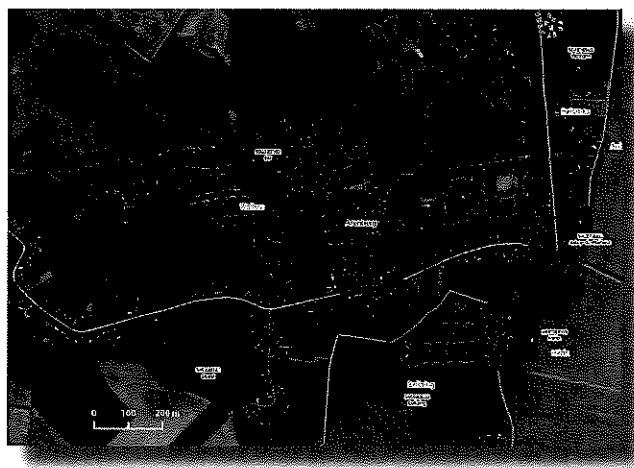
QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière



QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon



QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg



Envoyé en préfecture le 30/09/2024
 Reçu en préfecture le 30/09/2024
 Publié le
 ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

Note méthodologique :

Dans le cadre des suivis des contrats de villes, un groupe de travail national de la Cohésion des Territoires (ANCT) a sélectionné différents indicateurs. Ces indicateurs, regroupés en piliers de la politique de la ville dans cette fiche, décrivent la population des quartiers à travers plusieurs thèmes : la démographie, l'activité, la formation, la pauvreté, les caractéristiques des ménages et celles des logements. Ces données issues de plusieurs sources (RP Insee, Pôle Emploi, Sirene, DEPP...) sont actualisées régulièrement.

Compte tenu des spécificités du recensement de la population et de la disponibilité des données, les évolutions qui concernent les caractéristiques des habitants issues des estimations démographiques (RP, Insee) portent sur les années 2011 et 2019.

Pour tenir compte du secret statistique, certaines informations sont manquantes pour des QP. Enfin, certaines données sont fournies en effectifs et d'autres en parts, par conséquent certains indicateurs ne sont pas disponibles pour les territoires recomposés dans le cadre de cette étude (Ensemble des QP de l'EPCI...).

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QP) ont été définis selon le niveau de pauvreté de leurs habitants. La politique de la ville vise à compenser les conséquences territoriales que peut avoir la concentration de la pauvreté sur un même territoire, en allouant des moyens spécifiques à ces quartiers.

Cette politique se base sur l'existence d'«effets quartier» selon lesquels le lieu de résidence peut influencer le parcours de vie des individus, au-delà de leurs caractéristiques propres, via leurs interactions avec des voisins ou les caractéristiques du territoire dans lequel ils résident.

1 QUEL EST LE NIVEAU D'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE DES QP ?

Analyser les dynamiques de peuplement permet de se questionner sur l'adaptation de l'offre de services dans une logique de dimensionnement de cette offre et de maintien de sa qualité.

Un nombre d'habitants en baisse dans les QP

Source : Insee, Populations municipales 2013 et 2018

Territoires	Nb d'habitants tri décroissant	Part parmi l'ensemble des QP de la CA de la Porte du Hainaut en %
QP Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Haulchin...	13 204	29,0
QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s l'Escaut, R...	10 744	23,6
QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint W...	3 473	7,6
QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté	3 075	6,8
QP Raismes - Sabatier	2 866	6,3
QP Escaudain, Lourches, Roeux - Schneider	2 211	4,9
QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers...	2 170	4,8
QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg	1 558	3,4
QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière	1 315	2,9
QP Lourches, Denain, Escaudain - Gambetta	1 284	2,8
QP Escaudain - Couture Savonnerie	1 226	2,7
QP Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut, B...	1 203	2,6
QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon	1 190	2,6
QP de la CA de la Porte du Hainaut	45 519	100
QP du Nord	361 125	-
QP de France métropolitaine	4 829 250	-
CA de la Porte du Hainaut	158 837	-
Nord	2 606 234	-
France métropolitaine	64 844 037	-

Lecture : En 2018, le QP Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Haulchin - Centre compte 13 204 habitants, soit une stagnation de 0% depuis 2013.

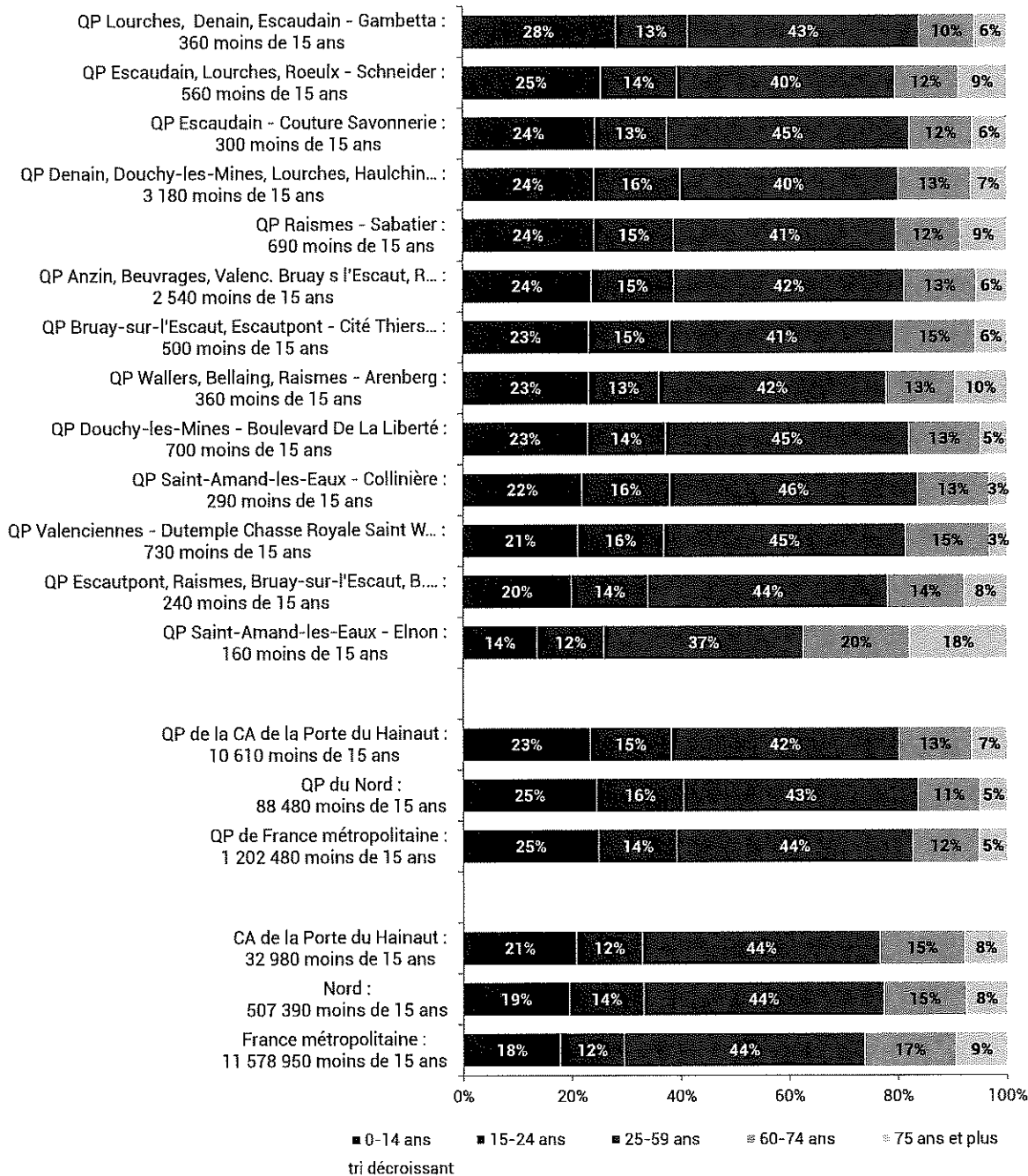
2

JEUNESSE, VIEILLISSEMENT, QUELS ENJEUX

Envoyé en préfecture le 30/09/2024
 Reçu en préfecture le 30/09/2024
 Publié le
 ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

Une forte proportion de jeunes dans les QP

Source : Insee, estimations démographiques, 2019



Lecture : En 2019, les moins de 15 ans représentent 28% de la population du QP Lourches, Denain, Escaudain - Gambetta.

La présence de populations jeunes et âgées sur le territoire peut engendrer des besoins spécifiques aujourd'hui comme pour le futur.

Les jeunes constituent un public ayant des besoins très hétérogènes allant des modes de garde pour la petite enfance, à la poursuite d'études supérieures, en passant par le bon déroulé de la scolarité.

La présence de seniors pose quant à elle la question de l'autonomie dans l'accès à des services de base, les déplacements du quotidien et l'isolement résidentiel notamment.

Des quartiers vieillissants

Source : Insee, estimations démographiques, 2019

Territoires	Indice de jeunesse		Indice d'évolution des générations âgées		
	Moins de 20 ans	Indice tri décroissant	60-74 ans	75 ans et plus	Indice
QP Lourches, Denain, Escaudain - Gambetta	452	2,2	130	76	1,7
QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière	410	1,9	172	43	4,0
QP Escaudain - Couture Savonnerie	395	1,8	142	77	1,8
QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s l'Escaut, R...	3 434	1,7	1 418	602	2,4
QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté	941	1,7	403	151	2,7
QP Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Haulchin...	4 204	1,6	1 756	871	2,0
QP Escaudain, Lourches, Roeux - Schneider	725	1,6	256	197	1,3
QP Raismes - Sabatier	931	1,6	338	244	1,4
QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint W...	1 034	1,6	535	111	4,8
QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers...	674	1,5	323	126	2,6
QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg	484	1,4	196	150	1,3
QP Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut, B...	342	1,3	168	95	1,8
QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon	223	0,5	233	213	1,1
QP de la CA de la Porte du Hainaut	14 420	1,6	6 054	2 959	2,0
QP du Nord	117 727	2,0	40 807	18 056	2,3
QP de France métropolitaine	1 587 374	1,9	584 339	251 121	2,3
CA de la Porte du Hainaut	43 527	1,2	24 576	12 416	2,0
Nord	687 430	1,2	392 831	197 603	2,0
France métropolitaine	15 561 780	0,9	10 873 143	6 171 845	1,8

Lecture : En 2019, il y a 2,2 fois plus de jeunes de moins de 20 ans que de personnes âgées de 60 ans et plus dans le QP Lourches, Denain, Escaudain - Gambetta. Parmi ces derniers, les 60-74 ans sont 1,7 fois plus nombreux que les 75 ans et plus.

Note méthodologique :

L'indice de jeunesse rapporte le nombre de moins de 20 ans à la population de 60 ans et plus. Supérieur à 1, l'indice de jeunesse marque la prédominance des personnes de moins de 20 ans sur celles des 60 ans et plus.

L'indice d'évolution des générations âgées rapporte les 60-74 ans aux 75 ans et plus. Une valeur élevée de cet indice indique un probable vieillissement de la population dans les années à venir.

3

QUELLE PRÉSENCE DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE DANS LES QP ?

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

Un candidat dont le nom est à consonance maghrébine doit envoyer en moyenne 1,5 fois plus de candidatures qu'une personne ayant le même profil mais dont le nom est à consonance française pour recevoir le même nombre de réponses positives (Institut des Politiques Publiques, 2021). La forte présence de populations étrangères dans les QP renforce les enjeux liés à la lutte contre les discriminations.

7% de personnes de nationalité étrangère en moyenne dans les QP

Source : Insee, estimations démographiques 2011 et 2019

Territoires	Nb de personnes de nationalité étrangère	Part des personnes de nationalité étrangère dans la population en % tri décroissant	Evolution 2011/2019	
			En nb	En %
QP Denain, Douchy-les-Mines, Louches, Haulchin...	1 228	9,3	+291	+31,1
QP Escaudain, Louches, Roelx - Schneider	206	9,3	+64	+44,8
QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg	131	8,4	-50	-37,6
QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers...	161	7,4	-25	-13,4
QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté	224	7,3	+28	+14,1
QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint W...	243	7,0	+128	+111,8
QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s l'Escaut, R...	709	6,6	+119	+20,1
QP Louches, Denain, Escaudain - Gambetta	68	5,3	nd	-
QP Escaudain - Couture Savonnerie	60	4,9	+7	+13,4
QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière	58	4,4	-12	-6,7
QP Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut, B...	43	3,6	-39	-47,6
QP Raismes - Sabatier	nd	-	-	-
QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon	nd	-	-	-
QP de la CA de la Porte du Hainaut	3 277	7,2	+595	+22,2
QP du Nord	53 085	14,7	+11 000	+26,7
QP de France métropolitaine	1 139 703	23,6	+236 478	+26,2
CA de la Porte du Hainaut	5 334	3,4	+560	+11,7
Nord	138 091	5,3	+28 458	+26,0
France métropolitaine	4 603 989	7,1	+830 480	+22,0

Lecture : En 2019, 1 228 habitants du QP Denain, Douchy-les-Mines, Louches, Haulchin... sont de nationalité étrangère, soit une augmentation de 31% par rapport à 2011.

QUELLE EST L'IMPORTANCE DE LA MONOPARENTALITÉ DANS LES QP ?

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

30% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine contre 13% de l'ensemble des parents en couple (Insee, 2018). Les enjeux liés à la monoparentalité sont multiples : difficultés d'accès à l'emploi pour les mères ayant des enfants à charge, modes de garde des enfants en bas âge, offres de prise en charge des enfants sur le temps périscolaire ou pendant les vacances scolaires.

Un nombre de familles monoparentales parmi les allocataires Caf qui a tendance à stagner

Source : Cnaf, 2016 et 2021

Territoires	Nb de familles monoparentales	Parmi les ménages		Parmi les familles	
		Part des familles monoparentales en % tri décroissant	Evolution 2016-2021 en points	Part des familles monoparentales en %	Evolution 2016-2021 en points
QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière	98	24,0	+0,7	57,6	+5,4
QP Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut, B...	87	21,9	+1,8	49,2	+5,2
QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers...	146	21,3	+3,3	40,7	+6,5
QP Louches, Denain, Escaudain - Gambetta	79	21,0	+0,6	39,3	+4,1
QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté	234	20,4	-2,2	52,5	+0,8
QP Raismes - Sabatier	140	19,9	+0,2	37,1	+4,1
QP Denain, Douchy-les-Mines, Louches, Haulchin...	835	18,9	-0,2	41,6	+1,8
QP Escaudain - Couture Savonnerie	64	18,8	-3,1	33,2	-6,5
QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s l'Escaut, R...	644	18,5	+0,0	42,5	+3,6
QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint W...	226	18,3	-4,6	45,9	-0,9
QP Escaudain, Louches, Roeux - Schneider	103	15,3	-1,6	38,0	+2,1
QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg	57	13,9	-1,6	26,6	-0,2
QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon	43	11,9	-3,7	33,3	-3,4
QP de la CA de la Porte du Hainaut	2 756	18,8	-0,7	42,1	+2,0
QP du Nord	22 337	18,3	-1,6	44,9	+1,0
QP de France métropolitaine	292 554	19,4	-1,2	44,7	+1,4
CA de la Porte du Hainaut	5 941	16,6	nd	31,0	nd
Nord	90 704	14,6	-0,5	31,6	+1,9
France métropolitaine	1 919 842	14,5	-0,3	29,9	+2,1

Lecture : En 2021, 24% des ménages allocataires de la Caf du QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière sont des familles monoparentales. Leur part est de 58% parmi les familles résidant dans ce QP.

La structure des ménages dans les quartiers prioritaires se distingue par la présence plus prononcée de ménages composés d'une seule personne et la polarisation conduit à des besoins très spécifiques en matière de logements.

Bien que le logement social soit plus présent dans ces territoires, permettant de limiter les dépenses des ménages, l'adéquation entre les besoins et l'offre de logement n'est pas parfaite, et peut déboucher sur une forte sur-occupation des logements. Cette situation, croisée avec la qualité dégradée de certains logements, a été particulièrement difficile à vivre durant la période de confinement que nous avons connue.

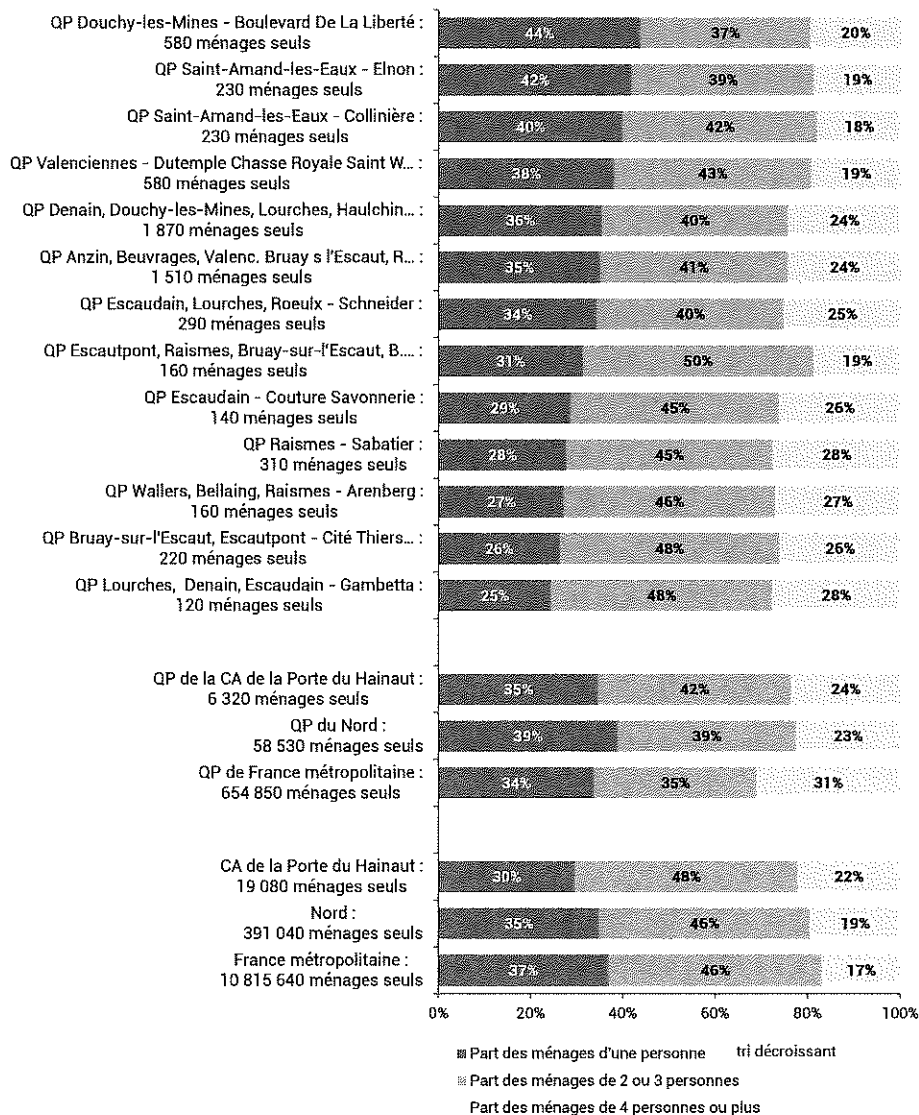
1 QUELS SONT LES BESOINS DES HABITANTS DES QP EN TERMES DE LOGEMENT ?

Dans les QP de France métropolitaine, 4 ménages sur 10 sont des ménages d'une personne et 1 ménage sur 4 est composé de quatre personnes ou plus (contre 17%, soit 1 ménage sur 6 en France métropolitaine). La singulière composition des ménages dans les QP interroge sur les besoins en termes de logements et les risques de sur-occupation de ces logements.

La surreprésentation de familles nombreuses pose aussi la question des aides qui peuvent être fournies aux parents pour favoriser leur accès à l'emploi en proposant des solutions de gardes d'enfants sur le temps périscolaire par exemple.

35% des ménages sont composés d'une seule personne

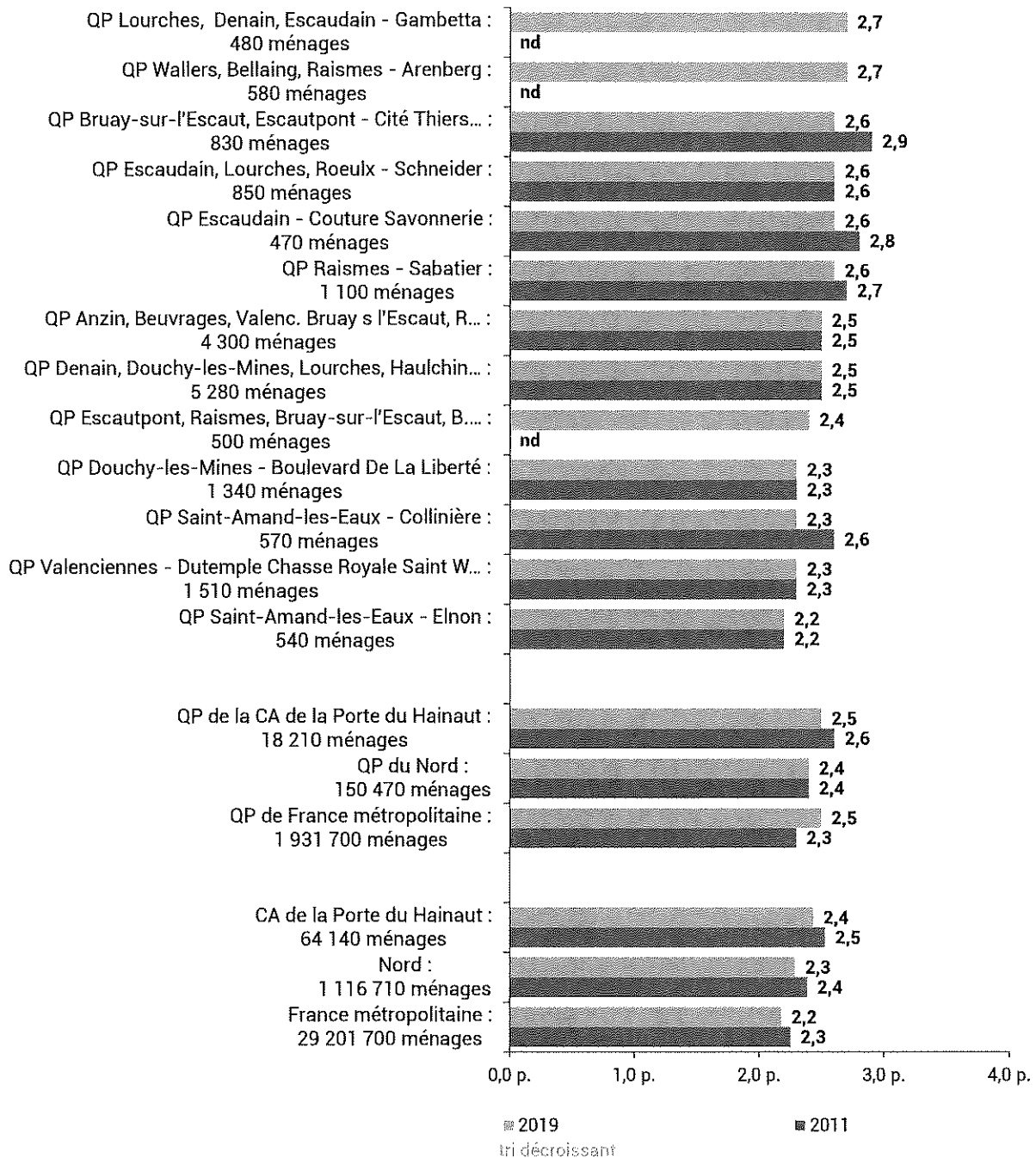
Source : Insee, estimations démographiques, 2019



Lecture : En 2019, 44% des ménages du QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté sont composés d'une personne.

Un nombre moyen de personnes par ménage qui diminue

Source : Insee, estimations démographiques 2011 et 2019



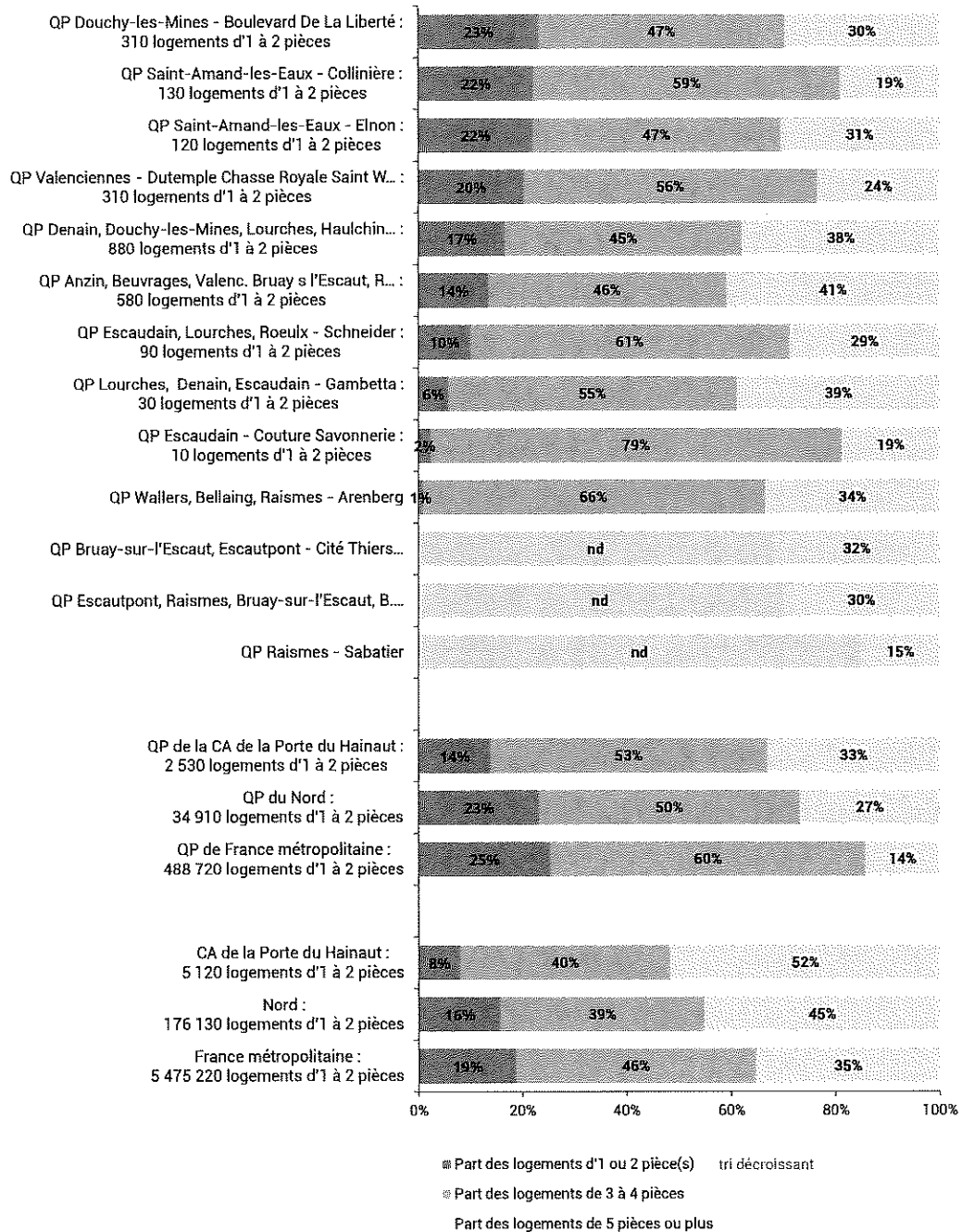
Lecture : En 2019, les ménages résidant dans le QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers... sont composés de 2,6 personnes en moyenne contre 2,9 personnes en 2011.

2

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DISPONIBLES DANS LES QP ?

Un tiers des logements sont composés de 5 pièces ou plus

Source : Insee, estimations démographiques, 2019



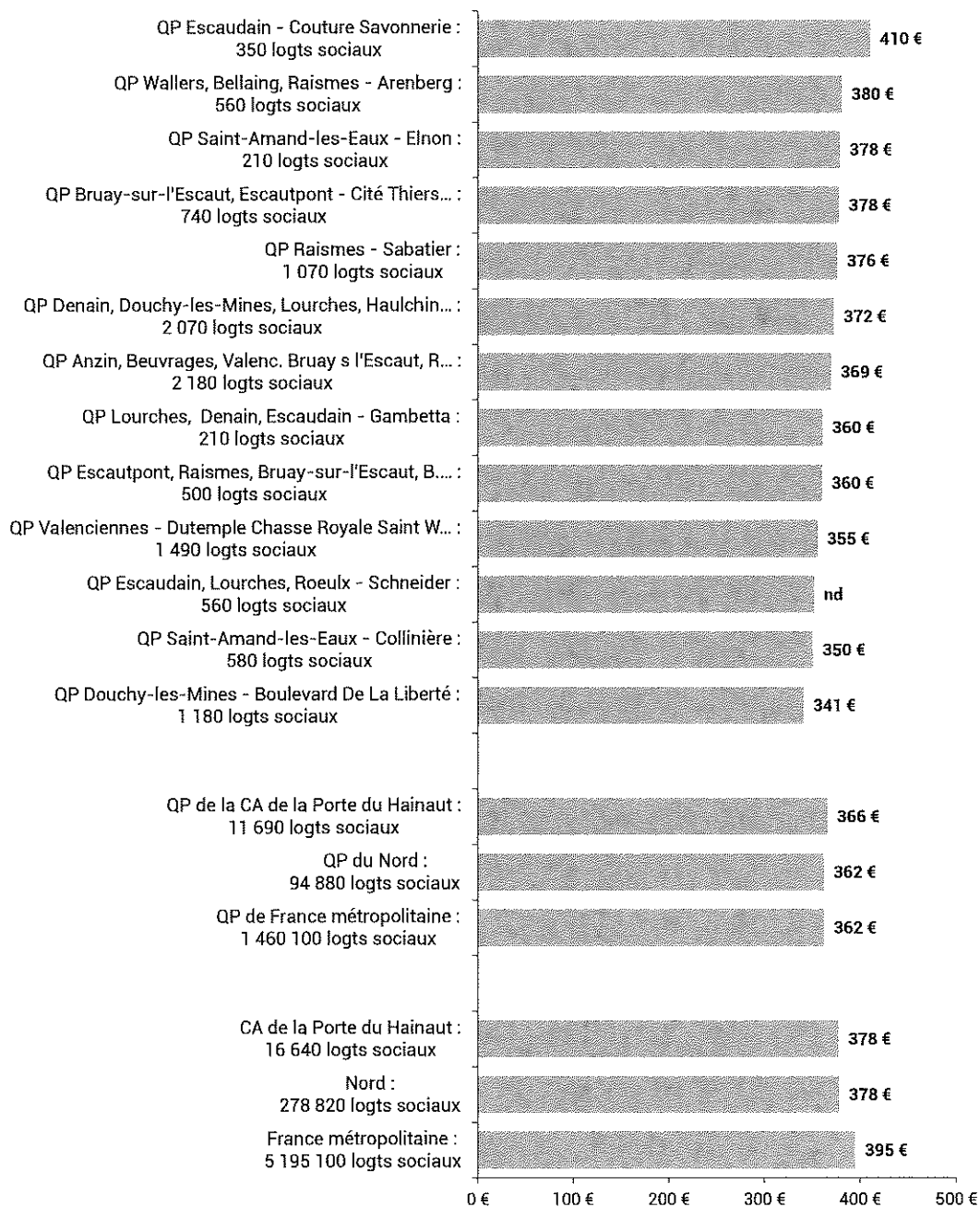
Lecture : En 2019, 47% des logements du QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté sont composés de trois à quatre pièces.

Reffet de conditions matérielles moins favorables, le surpeuplement des logements est plus prononcé dans les QP. 22% des ménages des quartiers prioritaires habitent un logement surpeuplé contre 12% hors quartiers prioritaires (ONPV, 2018).

La problématique de la sous-occupation est également présente dans certains QP. Deux principales causes : des grands logements disponibles et plus forcément adaptés à des petits ménages, ainsi qu'une tension du marché sur le locatif social qui bloque les mobilités résidentielles.

Un loyer moyen similaire à ceux observés dans les QP en général

Source : RPLS, 2021



Lecture : En 2021, le loyer moyen des logements sociaux s'élève à 410€ dans le QP Escaudain - Couture Savonnerie.

La présence de logements sociaux est plus marquée dans les QP que sur le reste du territoire. Malgré des loyers plus faibles, les dépenses de logement des locataires du parc social en QP représentent 32% de leur revenu contre 28% pour les locataires du parc social hors QP. Une fois prises en compte les aides au logement, ce taux d'effort représente 24% du revenu des locataires du parc social dans les QP comme sur le reste du territoire (ONPV, 2018).

La politique de la ville vise à améliorer les conditions des habitants et à réduire les écarts de développement observés avec le reste du territoire.

Par construction, les quartiers prioritaires sont des territoires où la pauvreté est plus prononcée. Le développement de l'aide alimentaire au cours de la crise sanitaire a été un des symptômes de cette précarité.

Nous observons, de plus, une détérioration de la situation financière des habitants de ces quartiers dans les dernières années, relativement au reste du territoire, malgré le rôle important des mécanismes redistributifs qui contribuent à limiter cette évolution.

1

LA SITUATION FINANCIÈRE DES HABITANTS DES QP S'EST-ELLE AMÉLIORÉE ?

Le taux de pauvreté dans les QP de France métropolitaine est trois fois plus élevé que sur le reste du territoire et il a tendance à augmenter dans ces quartiers.

Les mobilités résidentielles participent à la paupérisation de ces territoires, en effet le niveau de vie de ceux qui arrivent dans les quartiers est en général inférieur à celui de ceux qui y résident. Ainsi, les personnes qui quittent les quartiers sont en moyenne dans une meilleure situation socio-économique que ceux qui y restent (ONPV, 2018).

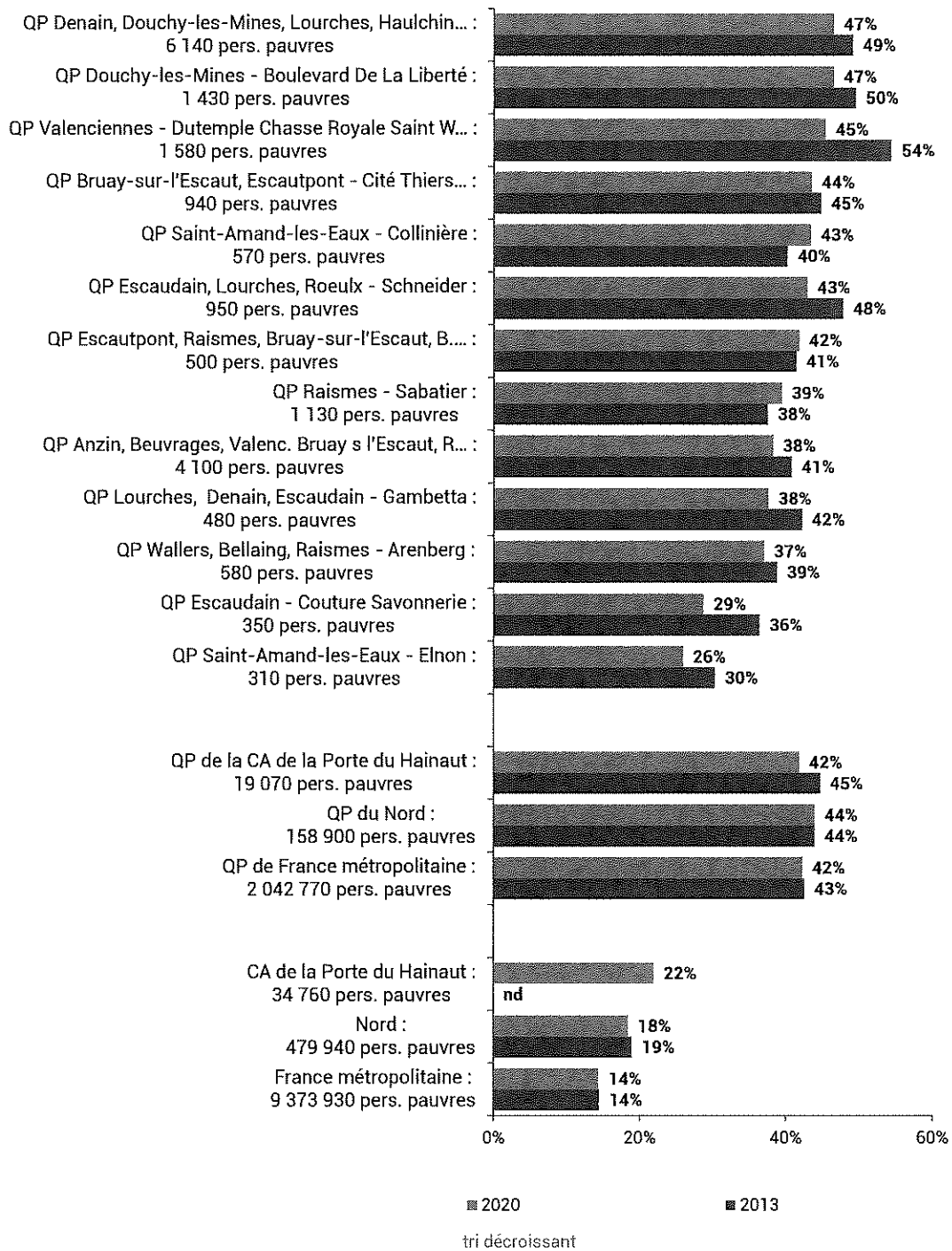
Note méthodologique :

Le taux de pauvreté représente la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit un niveau de vie inférieur à 1 120€ par mois en 2020). Compte tenu de la prise en compte des structures familiales (nombre d'unités de consommation) :

- **une personne seule** est pauvre si elle vit avec moins de 1 120€ par mois ;
- **un couple sans enfant à charge** est pauvre s'il vit avec moins de 1 680€ par mois en cumulant l'ensemble des ressources du ménage ;
- **une famille monoparentale** avec un enfant (moins de 14 ans) est pauvre dès lors qu'elle présente un revenu disponible inférieur à 1 456€ par mois ;
- **un couple avec deux enfants** (moins de 14 ans) est pauvre si la somme des ressources du ménage n'atteint pas 2 351€ par mois.

42% des habitants en situation de pauvreté

Source : Insee, FiloSoFi 2013 et 2020

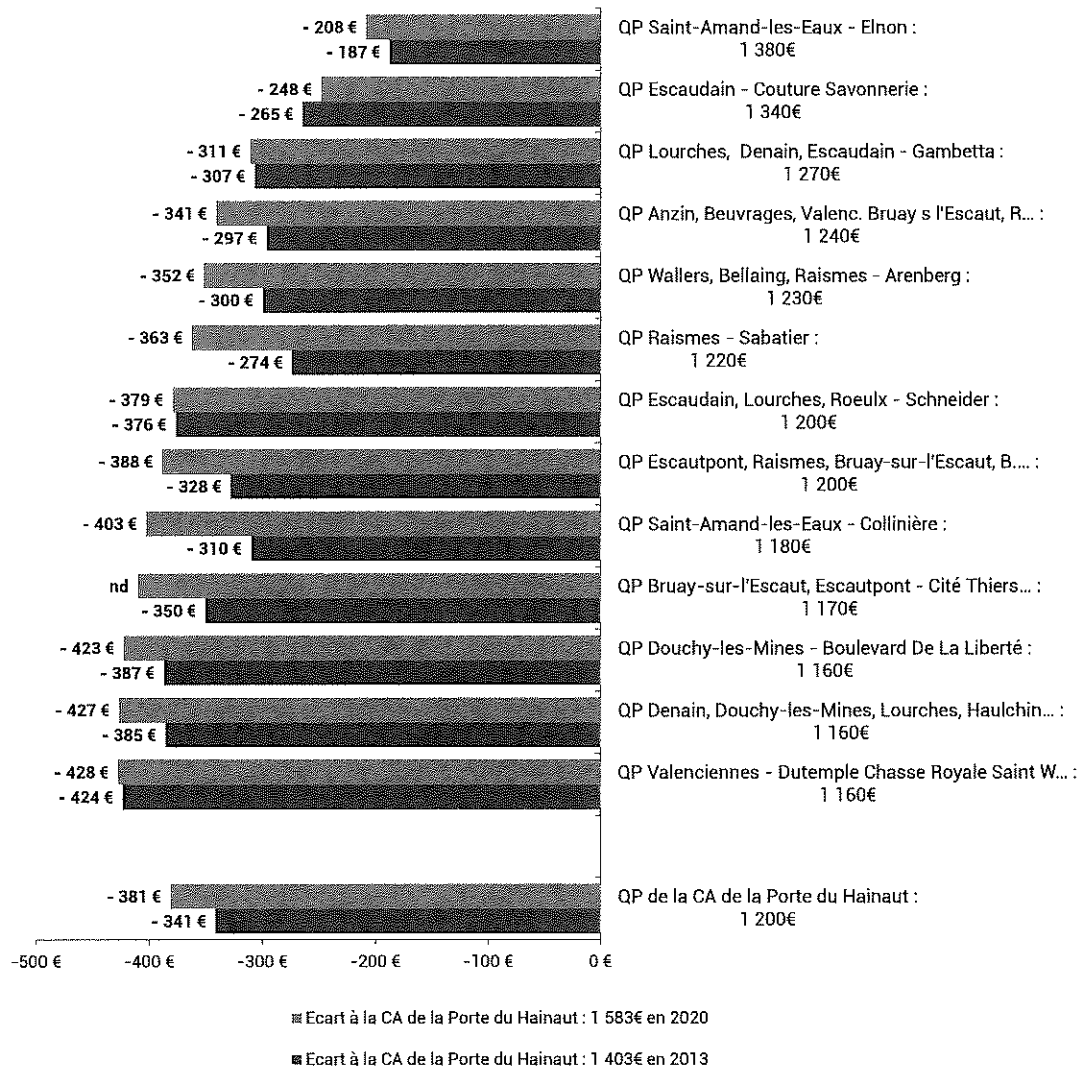


Lecture : En 2020, la pauvreté touche 47% de la population du QP Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Haulchin - Centre, soit une diminution de 3 points par rapport à 2013.

Un des objectifs de la politique de la ville est de réduire les écarts de revenus entre les quartiers défavorisés et le reste du territoire. Force est de constater que l'écart de niveau de vie médian entre ces quartiers et le reste de l'EPCI est en hausse entre 2013 et 2018. Cette dynamique ne semble pas s'inverser puisque, nationalement, 30% des ménages les plus modestes estiment que leur situation financière s'est dégradée durant le confinement contre 10% des ménages les plus aisés (Insee, 2020).

Un écart de niveaux de vie avec la CA qui augmente

Source : Insee, FiloSoFi 2013 et 2020



Lecture : En 2020, l'écart entre le niveau de vie du QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon et la CA de la Porte du Hainaut est de 208€. Cet écart était de 187€ en 2013.

Note méthodologique :

Les données sur les niveaux de vie et les taux de pauvreté proviennent de la source fiscale FiloSoFi 2013 et 2020.

Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé «niveau de vie», est le revenu disponible par «équivalent adulte». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

Le niveau de vie médian divise la population en deux parties égales, telles que 50% de la population a un niveau de vie supérieur et 50% un niveau de vie inférieur.

En 2018, en France métropolitaine, le taux de pauvreté est de 14%. Ce taux serait de 22% sans l'existence des transferts sociaux et fiscaux. De même, l'intensité de la pauvreté serait doublée en l'absence de tels dispositifs passant de 20% à 40% (Drees, 2020). Ainsi, le taux de couverture des ménages par les transferts sociaux des QP de France métropolitaine est de 29% : 9% couverts par l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et 20% par le RSA.

Un tiers des ménages est couvert par les minima sociaux

Source : Cnaf, 2016 et 2021

Territoires	Allocataires des minima sociaux	Evolution 2016/2021		Taux de couverture des ménages en % (tri décroissant)	Part des ménages couverts selon la prestation en %	
		En nb	En %		AAH	RSA
QP Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Haulchin...	2 117	-154	-6,8	40,1	13,5	26,6
QP Escaudain, Lourches, Roelux - Schneider	321	-32	-9,1	37,7	12,9	24,8
QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers...	315	+53	+20,2	37,7	12,3	25,4
QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté	503	-15	-2,9	37,6	11,7	25,9
QP Lourches, Denain, Escaudain - Gambetta	169	-3	-1,7	35,5	11,6	24,0
QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint W...	493	-140	-22,1	32,6	10,2	22,5
QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s l'Escaut, R...	1 363	-55	-3,9	31,7	9,9	21,8
QP Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut, B...	155	+8	+5,4	30,9	10,4	20,5
QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière	156	-52	-25,0	27,3	11,0	16,3
QP Escaudain - Couture Savonnerie	113	-24	-17,5	24,0	8,9	15,1
QP Raismes - Sabatier	258	-42	-14,0	23,4	7,9	15,5
QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg	129	-15	-10,4	22,4	8,3	14,0
QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon	119	+7	+6,3	22,0	9,8	12,2
QP de la CA de la Porte du Hainaut	6 211	-464	-7,0	34,1	11,3	22,8
QP du Nord	47 884	-1 941	-3,9	31,8	9,7	22,1
QP de France métropolitaine	549 131	+8 791	+1,6	28,4	9,1	19,3
CA de la Porte du Hainaut	11 248	+7 469	+197,6	17,5	6,6	10,9
Nord	164 027	-2 454	-1,5	14,7	5,5	9,2
France métropolitaine	2 870 714	+152 041	+5,6	9,8	4,0	5,8

Lecture : En 2021, il y a 2 117 allocataires des minima sociaux dans le QP Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Haulchin - Centre, soit une diminution de 7% par rapport à 2016.

Plus de 4 jeunes de moins de 18 ans sur 10 (42%) sont couverts par la C2S (depuis le 1er novembre 2019, la C2S s'est substituée à la CMU-C et à l'ACS) dans les QP de France métropolitaine contre 15% de l'ensemble des jeunes de France métropolitaine. Cette couverture, particulièrement développée chez les jeunes, permet de réduire les freins financiers à l'accès aux soins, bien que certains obstacles restent persistants (présence de praticiens de santé à proximité, etc).

La moitié des jeunes de moins de 18 ans du quartier dispose de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)

Source : Cnam, 2020 et 2022

Territoires	Population couverte par la C2S au 1er janvier 2022	Evolution 2020 - 2022		Taux de couverture des assurés sociaux en %			
		Nb	%	Moins de 18 ans	25-49 ans	50-59 ans	Total (tri décroissant)
QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté	1 193	+132	+12,4	56,9	38,8	38,9	40,1
QP Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Haulchin...	5 343	+737	+16,0	55,8	37,4	36,4	40,0
QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint W...	1 310	+94	+7,7	54,0	36,4	37,0	39,0
QP Escaudain, Lourches, Roelux - Schneider	747	+4	+0,5	54,0	34,3	31,1	38,7
QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers...	851	+213	+33,4	55,8	38,3	28,5	38,5
QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière	432	+65	+17,7	52,8	39,0	36,6	37,5
QP Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut, B...	424	+74	+21,1	51,3	33,7	22,4	36,6
QP Lourches, Denain, Escaudain - Gambetta	465	+84	+22,0	56,4	31,2	24,8	35,9
QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s l'Escaut, R...	3 618	+403	+12,5	51,7	32,3	30,8	35,0
QP Raismes - Sabatier	807	-9	-1,1	46,6	30,6	29,0	32,8
QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg	384	+80	+26,3	36,8	25,0	14,5	26,2
QP Escaudain - Couture Savonnerie	283	+0	+0,0	32,5	22,5	12,1	23,8
QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon	219	+51	+30,4	32,1	18,6	18,0	22,1
QP de la CA de la Porte du Hainaut	16 076	+1 928	+13,6	52,3	34,2	31,6	36,7
QP du Nord	131 810	+16 518	+14,3	54,9	34,1	33,0	37,8
QP de France métropolitaine	1 508 400	+259 976	+20,8	47,3	29,1	27,4	32,0
EPCI de France métro. comportant un QP	3 983 692	+874 172	+28,9	20,5	11,3	9,3	11,5

Lecture : En 2022, 1 193 personnes sont couvertes par la C2S dans le QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté, soit 40% des assurés sociaux. Cela représente une évolution de 12% entre 2020 et 2022.

Le quartier de résidence peut influencer le parcours scolaire des jeunes par le biais de différents mécanismes : effets de pairs (les risques d'échec scolaire étant plus prononcés si un élève fréquente d'autres jeunes en échec scolaire), caractéristiques des enseignants (plus souvent contractuels et donc moins souvent stables dans l'établissement, freinant la mise en place de projets d'établissements), orientation et auto-censure, ...

Les niveaux de diplôme atteints par les populations les plus jeunes sont en général plus élevés que ceux de leurs aînés du fait de la démocratisation scolaire. En revanche, nous observons dans les quartiers prioritaires une sur-représentation d'individus sans diplôme, ce qui révèle un vrai problème de scolarité.

La scolarisation des filles est supérieure à celle des garçons dans les quartiers

Source : Insee, estimations démographiques, 2019

Territoires	Nb de 15-24 ans scolarisés	Taux de scolarisation des 15-24 ans en %	Taux de scolarisation des filles en %	Ecart de taux de scolarisation entre les filles et les garçons en point tri décroissant
QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon	65	44,6	59,7	nd
QP Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut, B...	85	50,4	60,1	+17,9
QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg	93	46,1	55,0	+17,2
QP Escaudain, Lourches, Roeux - Schneider	148	48,1	50,9	+5,7
QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté	202	46,0	48,5	+4,9
QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers...	149	46,0	48,0	+4,0
QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint W...	301	55,2	56,0	+1,8
QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s l'Escaut, R...	878	54,1	54,4	+0,6
QP Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Haulchin...	995	47,7	47,9	+0,4
QP Lourches, Denain, Escaudain - Gambetta	95	56,0	56,1	+0,2
QP Escaudain - Couture Savonnerie	93	57,3	57,3	0
QP Raismes - Sabatier	230	55,0	52,1	-5,3
QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière	107	50,4	46,6	-7,2
QP de la CA de la Porte du Hainaut	3 432	50,6	51,7	+2,2
QP du Nord	33 628	58,2	59,7	+3,0
QP de France métropolitaine	414 350	60,0	62,3	+4,5
CA de la Porte du Hainaut	11 177	58,4	60,8	+4,6
Nord	235 736	66,4	68,3	+3,8
France métropolitaine	5 049 312	66,2	68,6	+4,7

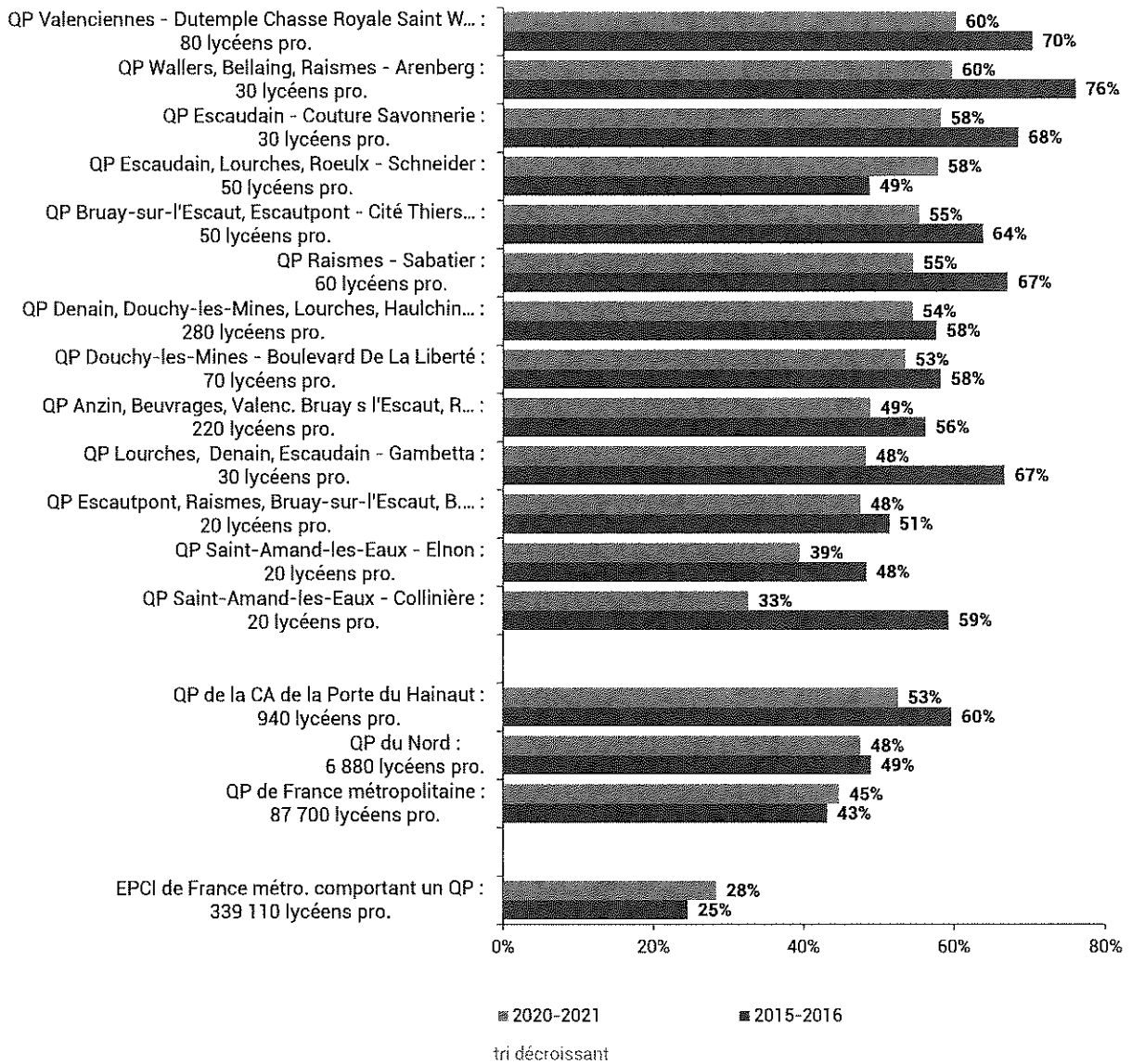
Lecture : En 2019, 85 jeunes âgés de 15 à 24 ans résidant dans le QP Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut, B... sont scolarisés, soit 50% des jeunes de cette tranche d'âge. Le taux de scolarisation des filles est supérieur de 18 points à celui des garçons.

Note méthodologique :

Le taux de scolarisation couvre les 15-24 ans. Si un faible taux induit une probabilité d'échec scolaire plus importante, cela est surtout vrai chez les 15-18 ans. De plus, l'indicateur ne traduit qu'une scolarité étudiante plus ou moins longue, mais pas nécessairement un «échec» scolaire ou un bas niveau de formation (sortie sans diplôme ou avant le BAC).

Plus de la moitié des lycéens des quartiers sont inscrits en

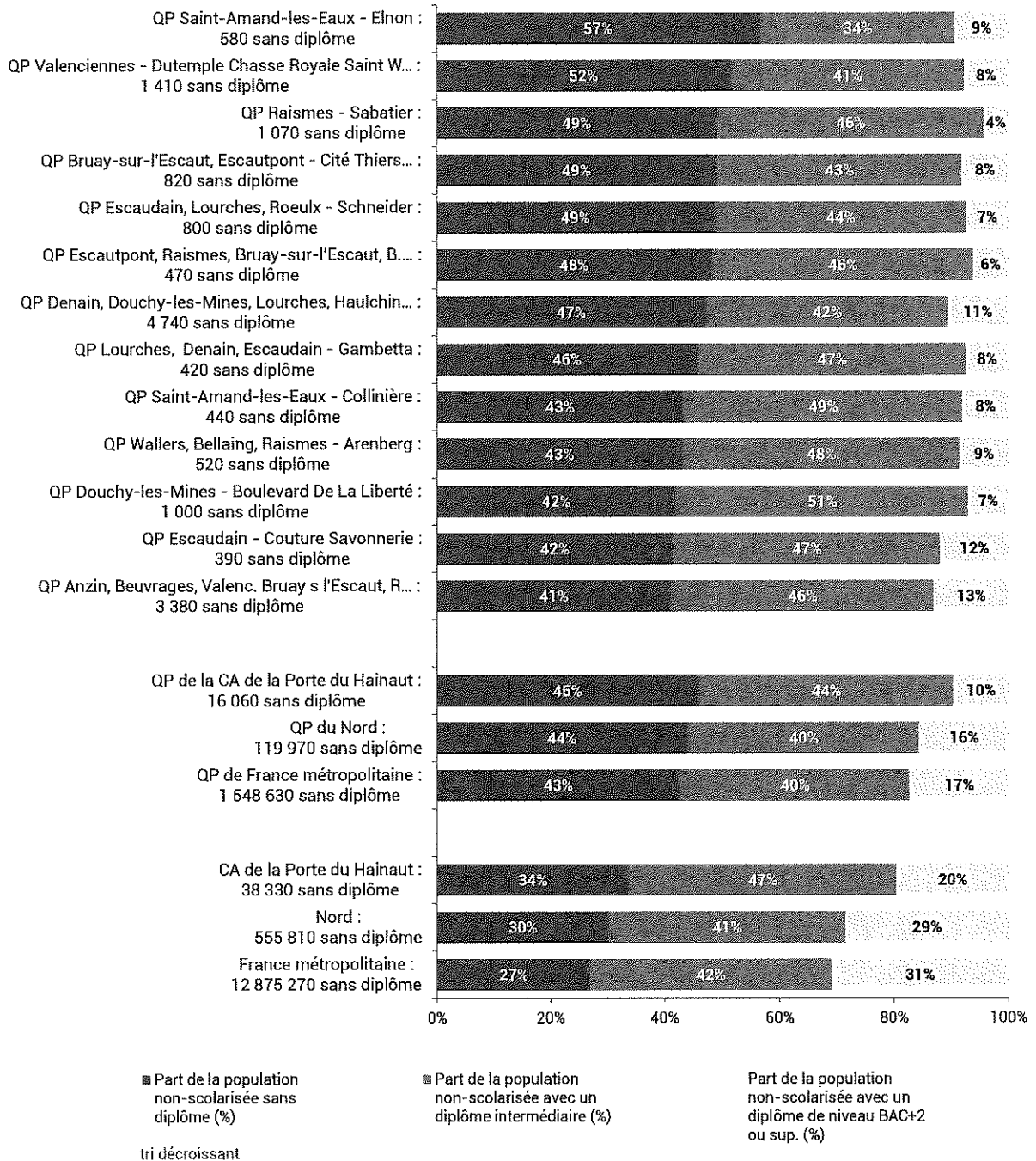
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp, années scolaires 2015-2016 et 2020-2021



Lecture : Au cours de l'année scolaire 2020-2021, 60% des lycéens résidant dans le QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle sont inscrits dans une filière professionnelle.

Près de la moitié de la population des quartiers ne possèdent

Source : Insee, Estimations démographiques, 2019



Lecture : En 2019, 57% de la population non-scolarisée âgée de 15 ans ou plus du QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon n'a pas de diplôme et 9% a, au minimum, un diplôme de niveau Bac +2.

Note méthodologique :

Le calcul des niveaux de formation se réalise sur la population des 15 ans et plus ayant achevé leur scolarisation.

Les niveaux de diplôme intermédiaires regroupent les CAP-BEP et le Baccalauréat. Ces diplômés sont hétérogènes mais le but de ce graphique est de porter l'accent sur la part des personnes sans diplôme ou ayant au maximum le brevet des collèges.

La composition sociale des QP accentue les effets du manque de la meilleure connaissance du profil des demandeurs d'emplois, l'adéquation entre leurs caractéristiques et celles des emplois disponibles sur le territoire dans l'optique de mettre en place les dispositifs d'aides les plus adaptés. Le faible tissu économique ne facilite en général pas le retour vers l'emploi. L'auto-entrepreneuriat ou la mobilité des résidents étant souvent une condition nécessaire à l'obtention d'un emploi.

1

QUELLES POPULATIONS SONT LES PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI DANS LES QP ?

Un faible taux d'emploi observé dans les quartiers

Source : Insee, estimations démographiques, 2019

Territoires	Nb de 15-64 ans en emploi	Taux d'emploi des 15-64 ans en % tri décroissant	Taux d'emploi des femmes en %	Ecart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes en point
QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon	321	48,7	43,2	-10,8
QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg	398	43,4	32,5	-22,6
QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s l'Escaut, R...	2 713	40,8	33,8	-14,0
QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté	798	40,8	37,4	-7,0
QP Escaudain - Couture Savonnerie	307	40,6	33,3	-15,2
QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière	347	39,9	35,7	-9,6
QP Louches, Denain, Escaudain - Gambetta	303	39,8	30,3	-20,3
QP Raismes - Sabatier	678	39,8	31,7	-15,9
QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers...	519	39,1	32,6	-13,5
QP Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut, B...	265	35,1	27,1	-16,9
QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint W...	798	35,1	31,2	-8,3
QP Denain, Douchy-les-Mines, Louches, Haulchin...	2 753	34,5	27,7	-13,8
QP Escaudain, Louches, Roelux - Schneider	424	33,1	24,8	-17,3
QP de la CA de la Porte du Hainaut	10 620	38,1	31,5	-13,6
QP du Nord	92 774	40,3	35,8	-10,3
QP de France métropolitaine	1 412 419	47,3	42,1	-10,8
CA de la Porte du Hainaut	53 813	54,6	49,8	-10,3
Nord	973 610	58,6	55,3	-6,9
France métropolitaine	26 170 658	64,7	61,9	-5,7

Lecture : En 2019, 49% des 15-64 ans résidant dans le QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon sont en emploi. Le taux d'emploi des femmes est inférieur de 11 points à celui des hommes.

Note méthodologique :

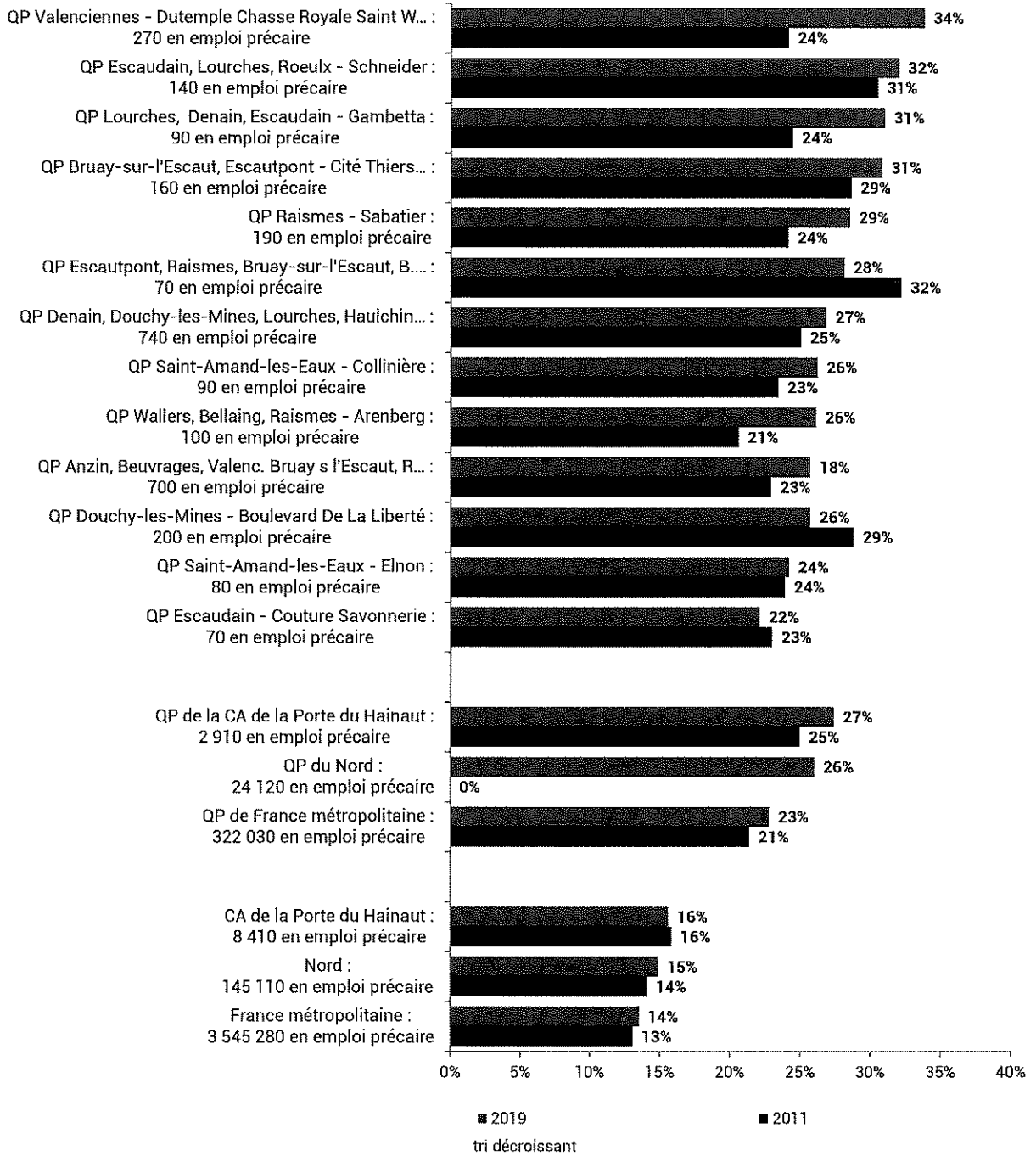
Sont considérés comme contrats précaires, les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés.

Cet indicateur doit être interprété en gardant à l'esprit que certaines formes d'emplois précaires (l'apprentissage par exemple) peuvent constituer des moyens, pour certains jeunes d'accéder à une forme d'emploi plus sécurisée.

La précarité de l'emploi dans les QP fait écho au profil des habitants mais pose dès lors la question des dispositifs d'aides pertinents pour favoriser d'emplois.

Près de 3 actifs en emploi sur 10 occupent un emploi précaire

Source : Insee, estimations démographiques, 2011 et 2019



Lecture : En 2019, 34% des 15-64 ans en emploi résidant dans le QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle occupent un emploi précaire. Cette part était de 24% en 2011.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI

2

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES D'EMPLOI DANS LES QP ?

Note méthodologique :

Les données sur les demandeurs d'emploi sont issues de Pôle Emploi et transmises par l'Insee à l'échelle du contour exact des quartiers de la Politique de la ville. Les données décrivant les caractéristiques (sexe, nationalité, diplôme et durée du chômage) se rapportent aux Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) des catégories ABC au 31/12/2021. Les évolutions du nombre de DEFM sont calculées au 4^{ème} trimestre entre 2016 et 2021.

Le nombre de DEFM est en baisse ces dernières années dans les QP. Il a toutefois connu une forte hausse avec la crise sanitaire – qui n'apparaît pas dans les données ci-dessous car elles portent sur une période plus longue. Cette hausse est plus marquée parmi les moins de 26 ans, posant la question de l'accès ou du retour vers l'emploi de ces jeunes une fois la crise sanitaire terminée.

Une proportion plus élevée qu'ailleurs de jeunes parmi les demandeurs d'emploi

Source : Insee, Pôle Emploi, données annuelles, 31/12/2021

Territoires	Nb DEFM catégories ABC 31/12/2021	Part des DEFM				
		de moins de 26 ans en %	étrangers en %	Bac +2 en %	depuis plus de 2 ans en %	
QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint W...	632	42,4	22,9	9,3	7,6	31,2
QP Lourches, Denain, Escaudain - Gambetta	219	50,7	22,8	3,2	5,9	33,8
QP Raismes - Sabatier	382	45,5	21,5	2,6	9,4	35,9
QP Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Haulchin...	2 374	44,7	21,1	10,2	9,9	32,6
QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s l'Escaut, R...	1 731	49,7	20,2	10,3	12,2	29,5
QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg	235	49,4	19,1	8,1	11,9	35,3
QP Escaudain, Lourches, Roeux - Schneider	345	40,9	18,8	3,2	12,2	33,0
QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers...	385	48,1	17,9	7,3	9,4	30,9
QP Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut, B...	205	44,9	17,6	5,4	12,7	37,1
QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté	611	50,9	17,5	7,0	11,9	37,8
QP Escaudain - Couture Savonnerie	186	52,2	17,2	3,8	11,3	32,3
QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon	113	nd	16,8	nd	15,0	28,3
QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière	183	56,3	12,6	3,8	7,1	24,0
QP de la CA de la Porte du Hainaut	7 601	46,3	20,0	8,2	10,5	32,3
QP du Nord	57 678	44,7	16,9	19,3	16,9	29,4
QP de France métropolitaine	698 200	46,3	14,8	32,7	18,5	29,4
CA de la Porte du Hainaut	10 050	48,7	33,6	4,6	15,3	33,5
Nord	245 430	49,5	10,8	13,5	25,0	31,2
France métropolitaine	5 375 170	51,6	8,4	21,4	31,2	29,7

* Donnée non disponible pour les territoires hors QP

Lecture : Au 31 décembre 2021, 632 demandeurs d'emploi résident dans le QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle. Parmi eux, 42% sont des femmes.

Une forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi entre 2016 et 2022

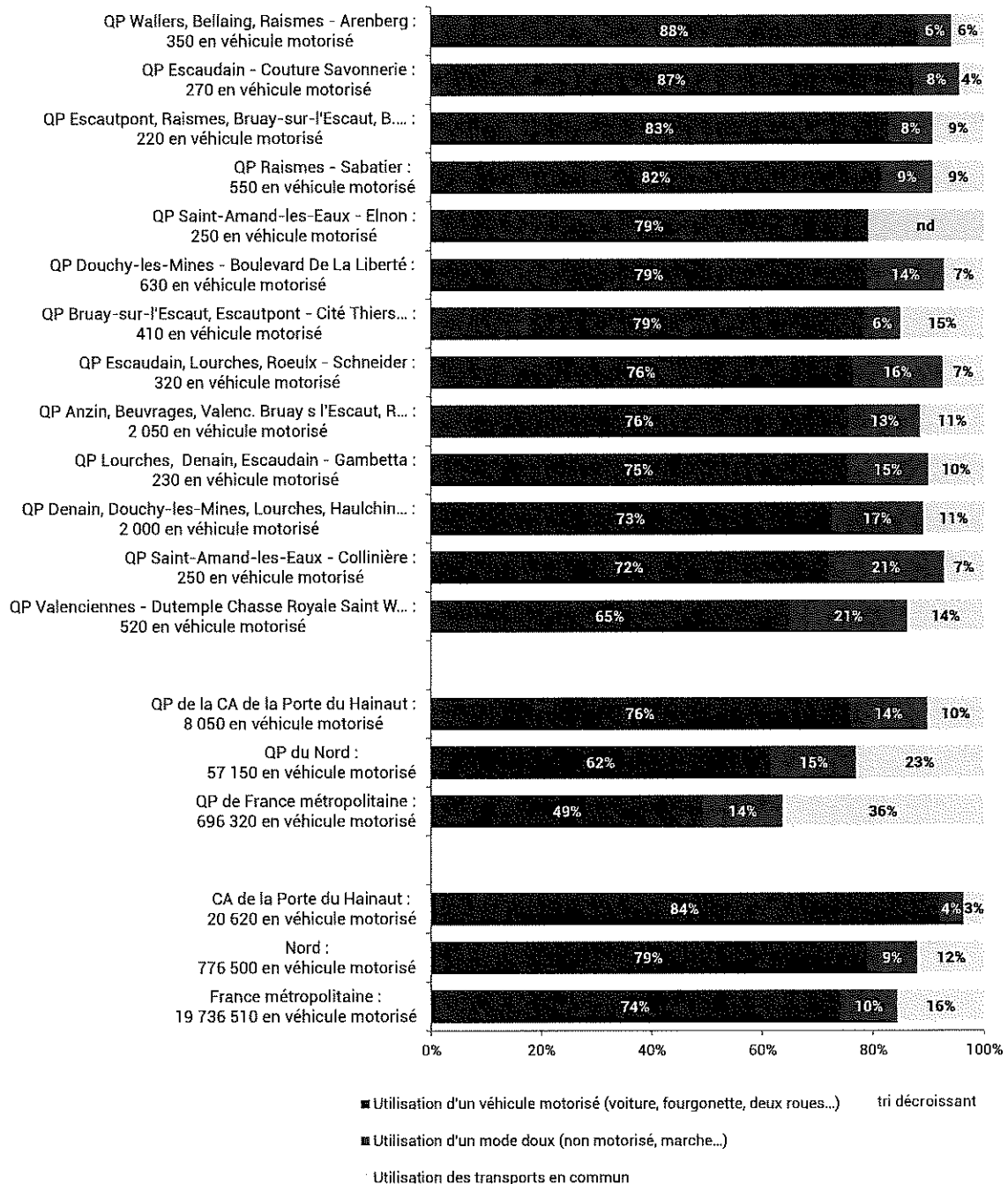
Source : Insee, Pôle Emploi données trimestrielles, 4^{ème} trim. 2016 et 2022

Territoires	DEFM catégorie A au 4 ^{ème} trim. 2022	Evolution 4 ^{ème} trim. 2016/2022		DEFM de moins de 26 ans catégories ABC au 4 ^{ème} trim. 2022	Evolution 4 ^{ème} trim. 2016/2022	
		En Nb	En %		En Nb	En %
QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers...	250	+7	+2,9	72	+1	+1,4
QP Lourches, Denain, Escaudain - Gambetta	165	+4	+2,5	59	+16	+37,2
QP Escaudain - Couture Savonnerie	117	0		38	-3	-7,3
QP Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Haulchin...	1 563	-9	-0,6	475	+65	+15,9
QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté	378	-16	-4,1	109	+14	+14,7
QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg	198	-7	-4,8	40	-10	-20,0
QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s l'Escaut, R...	1 090	-120	-9,9	322	-57	-15,0
QP Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut, B...	125	-18	-12,6	30	-5	-14,3
QP Raismes - Sabatier	235	-58	-19,8	76	-23	-23,2
QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint W...	388	-111	-22,2	140	+7	+5,3
QP Escaudain, Lourches, Roeux - Schneider	216	-70	-24,5	66	-33	-33,3
QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon	77	-30	-28,0	25	-22	-45,5
QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière	97	-54	-35,8	27	-20	-42,6
QP de la CA de la Porte du Hainaut	4 939	-482	-9,7	1 479	-70	-4,5
QP du Nord	34 932	-7 949	-18,5	9 199	-1 589	-14,7
QP de France métropolitaine	409 023	-114 137	-21,8	98 212	-15 346	-13,6
CA de la Porte du Hainaut	6 090	nd		1 960	-80	-3,9
Nord	139 750	-32 500	-18,9	41 770	-8 630	-17,1
France métropolitaine	2 869 860	-659 810	-18,7	778 560	-162 530	-17,3

Lecture : Au quatrième trimestre 2022, 250 demandeurs d'emploi de catégorie A résident dans le QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers - Cité Du Rivage. Leur effectif a augmenté de 3% depuis le quatrième trimestre 2016.

Plus des trois quarts des actifs occupés se rendent au travail en véhicule motorisé

Source : Insee, estimations démographiques, 2019



Lecture : En 2019, 88% des actifs ayant un emploi et résidant dans le QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

La part des personnes possédant un permis de conduire parmi les habitants des QP est plus faible que celle observée hors des quartiers prioritaires (de -22 à -25 points selon la taille de l'unité urbaine, Cerema, 2018).

La moindre motorisation des ménages dans les QP peut constituer une contrainte supplémentaire pour s'insérer dans le marché du travail, en renforçant la dépendance aux emplois accessibles à proximité du quartier ou en accroissant le temps de trajet en transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail.

Un taux de création d'entreprises inférieur à la moyenne dans les QP

Source : Sirene, 2020

Territoires	Les établissements		Les auto-entrepreneurs	
	Nb	Taux de création au cours de l'année 2020 en % tri décroissant	Nb parmi les créations d'établissements	Taux d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'entreprises en %
QP Louches, Denain, Escaudain - Gambetta	30	56,7	4	23,5
QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière	22	40,9	5	55,6
QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté	70	40,0	20	71,4
QP Escaudain - Couture Savonnerie	25	40,0	nd	-
QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg	34	35,3	5	41,7
QP Raismes - Sabatier	45	31,1	13	92,9
QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers...	58	29,3	10	58,8
QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint W...	92	23,9	nd	-
QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s l'Escaut, R...	593	21,1	83	66,4
QP Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut, B...	10	20,0	nd	-
QP Escaudain, Louches, Roeux - Schneider	159	13,2	10	47,6
QP Denain, Douchy-les-Mines, Louches, Haulchin...	1 339	12,9	128	74,0
QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon	46	2,2	nd	-
QP de la CA de la Porte du Hainaut	2 523	17,9	324	71,8
QP du Nord	20 071	25,5	4 563	89,0
QP de France métropolitaine	288 642	25,3	63 040	86,4
CA de la Porte du Hainaut	9 606	12,6	953	78,6

Lecture : En 2020, 30 établissements sont implantés dans le QP Louches, Denain, Escaudain - Gambetta. Parmi ceux-ci, 57% ont été créés au cours de l'année 2020.

Parmi les auto-entrepreneurs qui ont démarré leur activité en France métropolitaine, en 2014, seuls 33% sont toujours actifs 5 ans après, contre 53% des entrepreneurs individuels classiques (Insee, 2021).

L'auto-entrepreneuriat, perçu comme substitut à l'activité salariale classique, n'est donc pas gage de stabilité, encore moins ces derniers temps avec la crise sanitaire.

La question des dynamiques territoriales permet de se questionner sur l'efficacité des actions mises en place dans le cadre de la Politique de la ville. Si la réalisation de ces territoires est complexe et difficile à réaliser, il est essentiel que l'action publique puisse s'orienter prioritairement vers ces territoires urbains en situation de grande fragilité.

1 QUELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES DANS LES QP ?

Un indice qui relève des difficultés importantes dans les quartiers

Source : Insee, estimations démographiques 2011, 2019 et FiloSoFi, 2012 et 2019.

Territoires	IDT		
	2011	2019 tri décroissant	Evolution 2011/2019
QP Saint-Amand-les-Eaux - Elnon	-167	-198	-31
QP Escaudain - Couture Savonnerie	-202	-200	+2
QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s l'Escaut, R...	-194	-211	-17
QP Wallers, Bellaing, Raismes - Arenberg	-208	-222	-15
QP Louches, Denain, Escaudain - Gambetta	-207	-244	-37
QP Denain, Douchy-les-Mines, Louches, Haulchin...	-219	-247	-28
QP Douchy-les-Mines - Boulevard De La Liberté	-218	-251	-33
QP Saint-Amand-les-Eaux - Collinière	-215	-251	-37
QP Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont - Cité Thiers...	-223	-252	-29
QP Valenciennes - Dutemple Chasse Royale Saint W...	-229	-259	-30
QP Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut, B...	-235	-260	-25
QP Raismes - Sabatier	-240	-263	-23
QP Escaudain, Louches, Roeulx - Schneider	-236	-266	-30
QP de France métropolitaine	-175	-183	-8
CA de la Porte du Hainaut	-202	-106	+96
Nord	-33	-34	-1
France métropolitaine		Référence	

Lecture : En 2019, l'indice de développement des territoires du QP Anzin, Beuvrages, Valenc. Bruay s l'Escaut, Raismes - Zlc Rives De L'Escaut est de -211.

L'indice de Développement des Territoires (IDT© Compas) vise à donner une vision synthétique des difficultés des territoires.

Cet indice est construit à partir de trois axes qui structurent «l'individu économique» : un individu producteur, consommateur ainsi que son capital social.

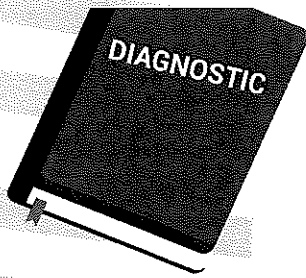
Note méthodologique :

Cet indice permet de mesurer la situation des territoires étudiés par rapport à la situation de la France métropolitaine à partir :

- de la part des 25-54 ans actifs occupés,
- de la part des personnes ayant un niveau de formation supérieur au bac,
- du revenu médian des ménages.

Ainsi, quand la valeur de l'indice est inférieure à zéro, cela signifie que la situation est globalement plus défavorable pour ces territoires qu'en moyenne nationale, même s'il se peut que l'un des indicateurs soit mieux positionné.

POUR ALLER PLUS LOIN



Cliquez sur les icônes
pour plus d'informations



Le diagnostic complet de votre territoire

- > Mettre en perspective géographique et historique la dynamique de vos quartiers prioritaires en vous appuyant sur une approche problématisée autour de questions liées aux enjeux dans ces quartiers, grâce au croisement d'indicateurs au niveau local et national et à des références à des études nationales,
- > En complément des données utilisées à l'échelle des contours exacts de chaque quartier prioritaire, une approche plus approfondie et problématisée est proposée en mobilisant des données à l'iris (quartiers définis par l'Insee),
- > Un temps de restitution pour vous aider à interpréter ces résultats et repérer ensemble les enjeux majeurs de vos quartiers prioritaires,
- > Un accompagnement pour enrichir l'analyse des enjeux en croisant le regard des acteurs locaux : professionnel(le)s, élu(e)s, partenaires, habitant(e)s.

Hauban, le tableau de bord en ligne

- > Accéder à un socle d'indicateurs utiles à l'analyse des réalités sociales et économiques des quartiers prioritaires. Les 180 indicateurs présentés sont organisés selon une entrée par pilier de la politique de la ville (+ deux thématiques incontournables) aux contours exacts de vos QP,
- > Une plateforme numérique centralisant l'ensemble des données de vos QP, accessible où que vous soyez,
- > Un guide d'utilisation en ligne et une prise en main à distance.

CONSULTEZ NOTRE OFFRE POLITIQUE DE LA VILLE :



www.lecompas.fr/offre/quartiers-prioritaires/



Contact :

contact@compas-tis.com

Tél. : 02 51 80 69 80

 @compas_infos  @Compas

www.lecompas.fr

Objectifs stratégiques et actions concrètes pour les contrats "Quartiers 2030" au titre des dispositifs de droit commun de l'Etat, de ses agences et opérateurs
 MAI 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 30/09/2024
 Reçu en préfecture le 30/09/2024
 Publié le
 ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

Objectifs stratégiques	Actions concrètes	Calendrier de mise en œuvre	Opérateur	Chef de projet
Promouvoir l'éducation	Déployer 3 ou 4 cités éducatives en 2024 et couvrir tous les QPV d'une cité éducative	2030	DSDEN	Olivier GRAFF - ADASEN ET CLARISSE STEIN - DAASEN
	Suivre, avec un objectif de généralisation, l'expérimentation du dispositif 8h-18h au sein des Cités éducatives de Douai-Wasiers, Loos, Denain et Fourmies et mettre en œuvre une pré-expérimentation à Maubeuge	2030		
	Réduire l'écart éducation prioritaire et hors éducation prioritaire sur la proportion d'élèves performants en français et en mathématiques			
	Dédoubler toutes les classes de GS/CP/CE1 en REP+ et en REP des QPV	2030		
	Limiter les effectifs à 24 des classes en GS/CP et CE1 des écoles en QPV	2030		
	Rendre plus performants les élèves de QPV à l'entrée en 6e dans les savoirs fondamentaux			
	Engager les écoles en QPV à l'élaboration d'une feuille de route pédagogique permettant de cibler les besoins des élèves, de définir les actions à mettre en œuvre (mais également les aides à demander au niveau supra pour atteindre les objectifs identifiés par les évaluations nationales puis de mesurer l'effet de ce pilotage. Cette feuille de route est déclinée selon trois entrées : l'utilisation des moyens, la gestion des personnes ainsi que les actions pédagogiques.	2030		
	Améliorer l'ambition scolaire des élèves et garantir la sécurisation de leurs parcours, notamment en développant la continuité des apprentissages et le suivi des élèves de l'école élémentaire au lycée			
	Améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux en conduisant les élèves à participer à l'école ouverte ou aux stages de remise à niveau.	2030		
	Promouvoir l'ambition scolaire	Eduquer à la mobilité ("cordées de la réussite", stage de 3 ^{ème} en dehors de leur commune, promotion de l'internat auprès des familles...).		
	Conduire une politique d'orientation active (mentorat, promotion des filières d'excellence, promotion pour les filles des filières scientifiques ou industrielles).	2030		
Promouvoir l'accès à la culture et au sport	Développer des politiques éducatives ambitieuses qui ouvrent le "champ des possibles", notamment en encourageant les séjours collectifs et en favorisant l'accès à la culture et au sport			
	Conduire les collèges à mobiliser la part collective du Pass Culture.	2030		
	Faire au sein des établissements la promotion des activités physiques et sportives en mobilisant le Pass Sport ou les "Deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive".	2030		

<p>Renforcer la participation des jeunes au service national universel (SNU)</p>	<p>Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes participant au SNU (contre 10% aujourd'hui).</p>	<p>2027</p>	<p>Patrick Piret, chef du SDJES</p>
<p>Faciliter l'accès des jeunes et des enfants domiciliés en QPV au dispositif « coos apprenantistes »</p>	<p>Atteindre un objectif de 60% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes bénéficiant de places en coo apprenantistes (contre 43% aujourd'hui).</p>	<p>2027</p>	
<p>Améliorer l'accès à l'offre associative sportive en déployant l'usage du Pass Sport au sein des QPV</p>	<p>Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes qui bénéficient de l'aide financière pass'sport (contre 18,8% aujourd'hui).</p>	<p>2024</p>	
<p>Renforcer l'éducation artistique et culturelle</p>	<p>Couvrir l'ensemble des EPCI concerné par un contrat de ville par une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle (Contrat local d'éducation artistique, contrat culture ruralité, programme qu'artiers)</p>	<p>2030</p>	<p>Florence Lemoine</p>
<p>Renforcer l'éducation artistique et culturelle</p>	<p>Déployer 20 résidences-mission qu'artiers dans des QPV du Nord (résidences d'éducation artistique et culturelle de 3 mois)</p>	<p>2030</p>	<p>DRAC</p>
<p>Renforcer l'éducation artistique et culturelle</p>	<p>Insérer un indicateur lié à la dimension politique de la ville - cohésion sociale dans tous les contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) des structures labellisées signés d'ici 2030.</p>	<p>2030</p>	<p>DRAC</p>
<p>Déployer le service public de la petite enfance</p>	<p>Augmenter de 5 % le nombre de places de crèches en QPV Labelliser des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) dans au moins 15 quartiers QPV</p>	<p>2027</p>	<p>CAF</p>
<p>Renforcer les actions de soutien à la parentalité</p>	<p>Déployer 10 lieux d'accueil enfant parent supplémentaires en QPV en fonction de l'offre existante</p>	<p>2025</p>	<p>CAF</p>
<p>Développer les conditions de plus de cohésion sociale</p>	<p>Couvrir 100% des QPV par un centre social ou un espace de vie sociale</p>	<p>2025</p>	<p>CAF</p>
<p>Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins</p>	<p>Couvrir 100 % des QPV par un adulte-relais médiateur santé (ARMS)</p>	<p>2030</p>	<p>CAF</p>
<p>Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins</p>	<p>Développer les initiatives "d'aller vers" les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé</p>	<p>2030</p>	<p>CAF</p>
<p>Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins</p>	<p>Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projets cofinancés ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, L'AM et le centre régional de coordination de dépistages des cancers dans chaque arrondissement.</p>	<p>2030</p>	<p>CAF</p>
<p>Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins</p>	<p>Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM Jeunes) des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, les aider et les orienter dans le cadre d'une programmation pluriannuelle</p>	<p>2030</p>	<p>CAF</p>

Promouvoir la santé des jeunes	Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement en élargissant l'offre des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) aux 7/12 ans	2030	ARS	Jean-Christophe CANLER et Aline QUEVERUE	
	Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV				
	Mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants comme les consultations jeunes consommateurs (CJC) ou les maisons des adolescents.	2030			
	Mener une réflexion avec le Département de déploiement territorial et de renforcement des maisons des adolescents.	2030			
	Inscrire dans 100% des volets santé des contrats de ville couverts par 1 CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique	2030			
	Soutenir les initiatives portées par les associations et/ou les habitants des QPV à travers l'appel à projet "fonds d'intervention régional alimentation activité physique". Une priorité est donnée aux QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets.	2030			
	Soutien de l'ARS pour les actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire	2030			
	Recours aux prestations				
	Nouer un partenariat d'accès aux droits et d'inclusion numérique avec une association intervenant dans chaque QPV	2030			
	Améliorer l'accès aux droits et aux soins	Recours aux dispositifs de prévention			
Taux de recours aux dépistages organisés (DO) à faire progresser plus rapidement que celui de la population générale		2030			
Proposer 1 examen de prévention santé (EPS) à chaque foyer relais dans le cadre du programme NPNRU		2030			
Faire progresser le taux de recours au dispositif Mon soutien psy (situation fin 2023 comme point de référence)		2030			
Développer de façon prioritaire les entretiens pré nataux et post nataux à domicile (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre des 1000 premiers jours		2030			
Faire de la santé des enfants une priorité	Développer de façon prioritaire les actions MT Dents dans les QPV (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre du dépistage MT dents	2030			
	Faire progresser le nombre de MSP exerçant en QPV ou limitrophe et proposant le parcours MRTC (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre de la mission retrouve ton cap	2030			
	Taux de patients ALD sans médecin traitant résidant en QPV	2030			
Soutenir la démographie médicale et favoriser une approche environnementale de la santé	Mener 1 action de sensibilisation ou de dépistage liant environnement et santé dans chaque contrat de ville	2030	CPAM*	Baptiste MARCHAND Ludvine CHORRO (CPAM du Hainaut)	

		DDFE	Magalie VIGE
Améliorer l'accès des femmes au dépistage des cancers féminins Prévenir les violences sexistes et sexuelles et les violences conjugales et prendre en charge les femmes victimes de violence	Organiser 50% des passages du camion Nord Prévention Santé en QPV ou à proximité immédiate du QPV par an	2024 (volet sensibilisation) 2025 (mammographie)	
	Organiser 50 % passages du camion Nina & Simone en QPV par an	2024	
Améliorer le taux d'emploi en QPV	15 % des jeunes en apprentissage résidant en QPV en 2027 (contre 11 % aujourd'hui)	2024 et suivantes	
	35 % des entrées en CEJ et 40 % des entrées en CEJ-R sont des jeunes habitant en QPV (contre un objectif de 34,5 % en 2023)	2024 et suivantes	DDETS et Pôle emploi en lien avec les acteurs (CFA, missions locales ou structures par l'activité économique en fonction de la thématique)
Garantir une bonne articulation entre politiques urbaines (financements exceptionnels ANRU) et politiques de droit commun	40 % des adultes bénéficiant d'une MAE résidant en QPV (56% en 2022)	2024 et suivantes	Jacques TESTA et Gaétane BERNARD
	Prévoir un ou des temps de présentation des projets NPRU entre la DDTM et les acteurs sociaux qui accompagnent les publics	2e semestre 2024	
Freiner la concentration de pauvreté dans les QPV	pour les attributions de logements locatifs sociaux en QPV : au moins 50% à consacrer aux ménages des 2ème, 3ème et 4ème quartile.	2030	Karine LADREYT et Amale BENHIMA
	0 % des nouveaux logements sociaux sont construits en QPV (sauf dérogation)	2025	
Accélérer la transition écologique en QPV	Eradiquer les passeroles thermiques (étiquettes E, F, G) en QPV	2030	
Renforcer l'implication de la PJ dans la prévention de la délinquance et de la récidive en QPV	Participation du département du Nord via le STEMCO de Lille à l'étude nationale de la DPJ sur 10 territoires	2024	Claude Gardanne
	Favoriser les articulations de parcours entre les professionnels intervenant en protection de l'enfance et les professionnels intervenant dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse	2030	
Développer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV	Avoir au moins une action sur les QPV dans les projets alimentaires de territoires concernés (28 FAT à ce jour)	2026	DRAAF
	développer le réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL) dans 3 QPV / an	2030	
Favoriser les transitions écologiques au sein des QPV	développer le dispositif « famille zéro déchets » dans 3 QPV / an	2030	ADEME en appui des collectivités
	développer le dispositif « repair café » dans 3 QPV / an	2030	
Renforcer les investissements en QPV et privilégier les QPV dans les dispositifs de droit commun	15 % de la DSIL bénéficiant à des projets situés en QPV	2025	SG Préfecture
	Créer un appel à projet commun DETR, DSIL et DPV	2025	

* Les objectifs seront déclinés territorialement en lien avec chaque CPAM du département. Ils seront donc amenés à évoluer pour certains territoires



Exercice Budgétaire : 2023

Fonction : 52 POLITIQUE DE LA VILLE

Direction : DATL

Thème : C06.03 Rénovation urbaine

Objet : Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 5 octobre 2023, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L4221-1,

Vu la loi n°2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu le décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027 ,

Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2014-1750 en date du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés à titre complémentaire par le NPNRU,

Vu le contrat de plan État-Région Hauts-de-France pour la période 2021-2027, signé le 9 janvier 2023,

Vu la délibération n°20170444 du Conseil régional du 30 mars 2017 portant approbation du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II),

Vu la délibération n°20180528 du Conseil régional du 24 mai 2018 portant approbation du Plan Régional Santé Environnement 3,

Vu la délibération n°2020.00689 du Conseil régional du 30 juin 2020 portant approbation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),

Vu la délibération n°2022.01665 du Conseil régional du 8 décembre 2022 portant approbation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°2017.0046 de la séance plénière du 02 février 2017 relative à l'adoption du soutien de la Région Hauts-de-France au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,

Vu l'avis émis par la commission Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

Vu l'information faite en commission Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

Vu l'information faite en commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

Vu l'information faite en commission Lycées, recherche et enseignement supérieur

Vu l'information faite en commission Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

Vu l'information faite en commission Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

Considérant les nouvelles orientations données à la politique régionale en faveur des quartiers de la politique de la Ville pour la période 2024-2030.

DECIDE

Par 156 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'approuver le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville pour la période 2024-2030, ci-annexé.

Le programme budgétaire pour ce nouveau cadre d'intervention est le 52000006.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (120) : Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héroïse DHALLUIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Eric DONNAY, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur André GENELLE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2023.01515

Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVELZ, Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Caroline LUBREZ, Madame Frédérique MACAREZ, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

Pouvoirs donnés (49) : Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Laure BAZAN, Madame Natacha BOUCHARTE donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Jean CAUWEL donne pouvoir à Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES, Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY donne pouvoir à Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE, Monsieur Fulvio LUZI donne pouvoir à Madame Emmanuelle LAMARQUE, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Anne PINON, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE donne pouvoir à Madame Frédérique MACAREZ, Monsieur Olivier PLANQUE donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur André GENELLE, Monsieur Jean-Michel TACCOEN donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN.

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES, Madame Danièle PONCHAUX donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE.

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Madame Fatima MASSAU, Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Madame Edith VARET, Monsieur Frédéric LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Philippe CARON, Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Madame Valérie BIEGALSKI.

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Nathalie BILLET, Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Marie-Christine DURIEZ donne pouvoir à Madame Émilie BOMMART, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS, Monsieur Christopher SZCZUREK donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Philippe THÉVENIAUD donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE.

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Thomas HUTIN donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Benjamin LUCAS donne pouvoir à Madame Katy VUYLSTEKER.

Monsieur Bernard BAUDE donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alexandre OUIZILLE donne pouvoir à Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET.

N'ont pas participé au vote (13) : Madame Régine ANDRIS, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Nathalie BILLET, Madame Émilie BOMMART, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Marianne SECK, Monsieur Benoit TIRMARCHE.

Absente (1) : Madame Catherine QUIGNON.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services

Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

RAPPORT N° DTT/2024/24

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Nouvelle contractualisation relative à la politique de ville : réaffirmation de l'engagement du Département aux côtés des territoires et habitants en géographie prioritaire.

LE CADRE LÉGAL

Lors des séances du 3 novembre 2014 et du 15 juin 2015, le Département du Nord a décidé à l'unanimité de s'inscrire pleinement dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville (MCT/2014/1058) et de s'engager aux côtés de 13 EPCI et villes du Nord retenus dans la géographie des Quartiers Prioritaires définie par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy).

Ces contrats de ville (2015-2020), co-signés par le Département et prolongés jusqu'en 2023 par la réalisation de « protocoles d'engagements réciproques et renforcés », reposaient sur 4 piliers :

- le développement économique et l'emploi,
- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Le Gouvernement reconduit aujourd'hui les contrats de ville pour la période 2024-2030, désormais appelés « Quartiers 2030 » avec un point d'étape courant 2027. Ainsi, l'année 2023 a été consacrée à l'élaboration des futurs contrats de ville qui succéderont aux contrats actuels, dès le premier trimestre 2024.

Si le cadre législatif demeure celui de la loi Lamy, de nouvelles priorités thématiques ont quant à elles été énoncées par l'Etat. Les nouveaux contrats de ville devront s'orienter autour des 5 enjeux suivants : l'emploi, l'éducation, la santé, la transition écologique/énergétique et la sécurité/tranquillité publique.

L'Etat souhaite que le droit commun soit plus mobilisé dans les prochains contrats de ville que précédemment.

Il s'agit de réaffirmer, par la présente délibération, la mobilisation du Département, de ses moyens, de ses ressources humaines et de ses crédits de droits communs, pour continuer à prendre part activement à la transformation des territoires concernés par la politique de la ville et à la réduction des inégalités.

LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

En complément de la réécriture des contrats de ville, un travail a été mené à l'échelle nationale avec le concours de l'INSEE pour redéfinir les contours de la géographie des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). C'est le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 qui instaure la nouvelle géographie prioritaire. Celle-ci fait apparaître :

- 71 communes et 94 QPV dans le Nord (contre 91 précédents Nordistes désormais concernés par la politique de la ville ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2024 00 00 00

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

- une commune sort de la géographie prioritaire : Bellaing (CAPH) ;
- trois communes l'intègrent : Cappelle-la-Grande (Communauté Urbaine de Dunkerque), Haubourdin (Métropole Européenne de Lille) et Aulnoye-Aymeries (Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre) ;
- deux communes déjà en QPV sont concernées par un tout nouveau quartier : Bruay-sur-l'Escaut avec le quartier « Bruay Centre – Pont de Bruay » (Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole), et Louvroil avec le quartier « Louvroil Centre » (Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre).

Les Quartiers de Veille Active (QVA), quant à eux, disparaissent. Pour autant, les EPCI ont la possibilité de solliciter plus de souplesse dans la nouvelle géographie, en dehors des zonages définis, sur des poches de pauvreté ou des territoires affichant des situations de décrochage. Une attention particulière est par ailleurs portée à la cohérence entre la géographie prioritaire de la politique de ville et celle de l'éducation nationale.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les contrats « Quartiers 2030 » ravivent la contribution citoyenne, à travers la "participation citoyenne des quartiers" présidée par Mohamed MECHMACHE, éducateur de rue et fondateur des collectifs « AC le feu » et « Pas sans nous ». Missionnée le 6 mars 2023 pour une durée de 15 mois, cette commission fixe le cadre méthodologique et éthique pour les concertations à venir dans les quartiers. Une plateforme citoyenne a été mise en ligne à cet effet.

I. RAPPEL DE L'IMPLICATION DU DÉPARTEMENT DANS LES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE (OPV)

A. Données socio-économiques

Dans le Nord, 14 % des habitants vivent dans un quartier prioritaire, selon le découpage de la géographie prioritaire 2015-2023, soit 361 125 Nordistes¹. La surreprésentation des populations fragiles au sein de ces quartiers reste prégnante. Le niveau de vie mensuel moyen y est de 1 187 € et le taux de pauvreté atteint 44 % (contre 16 % dans l'ensemble du territoire national).

Le Département du Nord porte une attention particulière aux territoires en QPV, dans lesquels ses publics cibles sont particulièrement présents ; on y recense 31,6 % des allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active) et 19,6 % des bénéficiaires de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

Les publics jeunes y sont fortement représentés : 40 % des habitants en QPV ayant moins de 25 ans, soit 102 472 habitants. Par ailleurs, 16 % des jeunes de 16 à 24 ans sont non scolarisés et sans diplôme. A ce titre, la question de la mixité scolaire est prégnante puisque 37 des 202 collèges publics recrutent plus de 35 % d'élèves en secteur QPV, soit environ 12 300 collégiens, certains collèges accueillant jusque 85 % d'élèves résidant en QPV².

Enfin, les publics seniors demeurent nombreux en QPV et leurs difficultés sont à souligner : 44 % des personnes de 75 ans ou plus vivent seules et 33 % d'entre elles cumulent 5 indicateurs de l'indice de fragilité Compas³.

¹ Compas Juin 2023, géographie prioritaire 2015-2023

² Bilan estimatif Département 2020-2021 (politique éducative)

³ L'indice de fragilité personnes âgées + 75 ans Compas comporte 7 facteurs de risque (vivre dans un logement de 4 pièces ou plus, vivre dans un logement collectif sans ascenseur, vivre dans un logement social, vivre seul, ménage non équipé d'une voiture, bas niveau de formation, être issu de l'immigration). Etude du Compas juin 2023. Chiffres 2008-2019

B. Des services départementaux et des moyens au cœur des QP

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

a. Moyens humains et services aux publics

Le Département du Nord agit directement auprès des quartiers prioritaires au travers des missions menées quotidiennement par les agents départementaux et via ses équipements publics et des structures, qui proposent des permanences médico-sociales et accueillent les publics cibles. On peut notamment souligner :

- la présence de plus de 1 000 agents départementaux auprès des habitants des QPV,
- la présence de 168 lieux d'accueil en QPV (permanences et consultations) sur les 881 lieux d'accueil répartis sur l'ensemble du Département, dont 18 Maisons Nord Solidarités sur 45 MNS, comprenant les Services de Protection Maternelle Infantile (PMI), le Service Social de Proximité (SSP), le Service de Prévention Santé (SPS),
- conformément aux orientations du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Nord 2017-2023 qui identifie les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme territoires prioritaires, une Maison France Services ainsi que 28 étapes des France Services itinérantes (Bus et Camions bleus), portées par le Département, sont implantées au cœur des quartiers,
- les 45 Services Sociaux de Proximité qui, en qualité de service public départemental d'action sociale, ont pour mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. Cela se traduit par la prévention des risques et des conséquences de perte d'autonomie de vie d'une part, et par le soutien à l'inclusion sociale et la promotion de l'autonomie des personnes dans tous les domaines de la vie (budget, logement, santé, accès aux droits, insertion professionnelle, prévention des violences intra familiales, soutien aux familles), d'autre part. L'ancrage territorial des services sociaux de proximité, leur proximité des Nordistes et leur approche globale et généraliste de prévention, en font des acteurs incontournables sur les territoires en QPV.

b. Moyens financiers et investissements

Le Département du Nord accompagne financièrement, chaque année, de nombreux projets et actions à destination des publics résidant en QPV, notamment :

- au titre des politiques d'action sociale, 12,7 millions d'euros de subventions pour les acteurs intervenant en QPV en 2021⁴,
- le soutien à l'animation globale de tous les centres sociaux agréés par la CAF, soit 3,13 millions d'euros par an. En 2023, on compte 99 centres sociaux en QPV ou à proximité sur 154,
- au titre de la politique en faveur des collèves, les soutiens financiers et les moyens pour le développement d'actions culturelles et sportives (Résidences d'Artistes en Collège, soutien aux associations sportives...) et favoriser l'aide à la réussite des collégiens (dotation, forfait externat, Projet Educatif Départemental du Collégien, Programme Educatif Intégré, aide à la demi-pension...),
- au titre de la politique d'aménagement, les soutiens via les Projets Territoriaux Structurants et l'Aide aux Développement des Villages et Bourgs à hauteur de 14 millions d'euros (soit environ 2,35 millions d'euros par an) entre 2016 et 2021 sur les territoires en QPV.

Implication dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

4 Bilan estimatif du financement départemental QPV 2020 2021 établi en juin 2022 par le service SPPT du SG. DGASOL.

Le Département, chef de file des solidarités humaines et territoriales, des besoins sociaux et au développement social des quartiers inscrits dans le cadre des compétences départementales et selon son titre, les professionnels du Département participent à l'accompagnement des ménages relogés en fonction des besoins des familles et des accompagnements déjà en place réalisés par les acteurs locaux. Ils veillent à une approche globale de la personne et de sa situation, à la cohérence du parcours, dans le respect de sa vie privée et de ses choix. Les représentants des services départementaux participent ainsi aux instances/groupes techniques de relogement.

II. LES ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT AU REGARD DES PRIORITÉS NATIONALES DANS L'ÉLABORATION DES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE (2024-2030)

A. Principes d'action et d'intervention du Département

Par sa nature transversale, la politique de la ville concerne à la fois les chefs de filât Solidarités humaines et Solidarités territoriales. Le Département compte inscrire son action dans les QPV autour des 5 nouvelles priorités des contrats de ville :

➤ L'emploi

La question de l'emploi est au cœur des priorités du Département. Ces dernières années, la stratégie départementale de retour à l'emploi dans le Nord s'est notamment concrétisée par la création de Maisons Nord Emploi (au nombre de 7), déployées sur le territoire départemental, le renforcement du partenariat avec Pôle Emploi, le développement des Plateformes Emploi et Insertion Professionnelle au service des entreprises qui recrutent ou encore l'aide aux entreprises, via le financement de contrats aidés.

Par ailleurs, grâce à l'appel à projets « insertion et emploi » (2022-2025), l'ambition du Département est d'accompagner plus de 40 000 allocataires tous les ans et de doubler les sorties vers l'emploi, portant à 10 000 le nombre de Nordistes insérés durablement chaque année grâce à ce dispositif. Annuellement, 21 millions d'euros y sont consacrés. A ce titre, en 2020, 33 % d'allocataires du RSA vivant en QPV ont pu bénéficier d'une action d'accompagnement vers l'emploi.

Enfin, l'une des priorités fortes du Département vise à prévenir l'entrée des jeunes dans le RSA et favoriser le retour à l'emploi de ses publics cibles. Le Département mobilise, dans ce cadre, le dispositif « Réussis sans attendre » (2023-2025), qui ambitionne de repérer et proposer à 3 750 jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training - personnes en dehors d'un parcours d'études, sans emploi et en dehors d'un parcours de formation), un parcours de réussite vers une insertion professionnelle durable (taux de retour à l'emploi attendu : 65 %).

➤ L'éducation et la jeunesse

La politique éducative volontariste du Département est notamment incarnée par le nouveau Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) « Bien vivre au collège » (2023-2026), mené en coopération avec l'Education Nationale.

Pour favoriser la réussite éducative, le Département apporte une aide financière à la prise d'un repas équilibré et de qualité pour tous les collégiens nordistes au sein des demi-pensions des établissements. L'aide à la réussite éducative versée aux établissements permet également de faire face à une dépense pour un élève de famille en difficulté.

Le Département poursuit son investissement dans la mise à disposition des équipements et de matériels numériques de qualité, en concertation avec l'Education nationale, contribuant ainsi à réduire la fracture et les inégalités d'accès aux outils numériques.

Enfin, en 2022, le Département a conclu une convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France, Lille, dans le cadre du Programme d'études intégrées (PEI), pour un territoire d'éducation prioritaire situés en Réseau d'Education Prioritaire (REP ou REP+).

Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le
ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

La lutte contre l'absentéisme, le décrochage scolaire et toutes les formes de radicalisation des jeunes demeurent un enjeu primordial.

Afin d'accompagner les familles dans le suivi de santé des enfants jusqu'à 6 ans, le Département propose des consultations dès la naissance. Ce suivi est assuré par des professionnels de santé.

La parentalité est un sujet bien présent au sein de la politique enfance famille santé avec l'appel à projets Parentalité, qui vise l'ensemble des familles et les maisons des parents présentes au plus près des familles fragiles.

➤ La santé

Le Département du Nord positionne la santé comme un axe fondamental dans la vie des Nordistes et s'engage dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, en favorisant l'augmentation du recours à l'offre de prévention et de soins.

L'appel à projets Santé renouvelé pour la période 2024-2026, renforcera l'action du Département en matière de promotion de la santé et pourra permettre l'accès aux soins des publics qui en sont les plus éloignés.

Dans les quartiers prioritaires, des permanences et/ou consultations (PMI, SPS, SSP...) sont assurées régulièrement au sein des Maisons Nord Solidarités (MNS) ou dans les structures partenaires des MNS par les équipes médico-sociales du Département, qui accueillent et accompagnent les habitants dans le domaine de l'accès au droit et à la santé, pour promouvoir l'autonomie, la protection des personnes, la prévention des exclusions.

Pour faire face à la désertification médicale, le Département a commencé à déployer des Maisons Nord Santé. Cette nouvelle offre, construite en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie et le Conseil de l'Ordre des Médecins du Nord, propose des consultations médicales aux Nordistes sans médecin traitant. Un premier site a récemment ouvert ses portes à Cuincy, dans le Douaisis. D'autres seront développés dans le sud du Département (Glageon et Landrecies) ou en Flandre maritime (Cappelle-la-Grande), et pourront ainsi bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires.

Les questions de la santé mentale et du bien-être par l'approche du sport et de l'alimentation constituent des besoins identifiés sur les territoires, pour lesquels le Département aura un regard particulier.

Enfin, le Département du Nord œuvre pour l'autonomie, à tous les âges de la vie, au travers notamment de l'appel à projets Phosphor'Ages 2023-2024. Ainsi, il convient de poursuivre les politiques portant sur l'accompagnement et le maintien des publics en perte d'autonomie, notamment dans le logement.

➤ La transition écologique

Initiée en 2019, la stratégie de transition écologique et solidaire « Nord Durable » place la lutte contre le changement climatique, la préservation des écosystèmes et la promotion de modes de vies durables et solidaires au centre de l'action du Département du Nord.

En tant que chef de file des solidarités territoriales et au titre des Projets Territoriaux Structurants et de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, le Département poursuit son accompagnement à l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. De nombreux projets ont été cofinancés dans les zones prioritaires : requalification d'espaces publics, construction/rénovation d'équipements publics, culturels, sportifs... Dans certains cas, les projets

inscrits dans une démarche de développement durable ont pu bénéficier de la subvention attribuée. Pour l'année 2023, sur les 24 projets subventionnés, 7 ont pu bénéficier d'une bonification (renaturation de friches, rénovation thermique et énergétique de bâtiments publics, intégration d'énergies renouvelables, etc.).

Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Réçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024
ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

Par ailleurs, le dispositif de subventions intitulé « Plantation et Renaturation », lancé en septembre 2020, conforte l'engagement du Département dans la démarche de transition écologique et de préservation de la biodiversité, en milieu rural comme urbain. Dans ce cadre, les QPV peuvent bénéficier de financements pour favoriser des plantations en ville et la création ou la restauration de jardins collectifs (familiaux ou partagés), favorisant ainsi l'accès à la nature pour tous et la création d'îlots de fraîcheur.

Enfin, le Département œuvre en faveur des publics les plus vulnérables face au changement climatique, en aidant les particuliers dans l'amélioration de leur logement via le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), luttant ainsi contre la précarité énergétique et les aléas du mal-logement. Entre 2015 et 2021, 543 ménages habitant en QPV ont été accompagnés, ce qui représente 1/4 des ménages soutenus sur la période.

Partenord Habitat, office départemental de l'habitat, est directement impliqué dans le NPNRU (4 300 logements concernés sur le Nord, dont près de 2 000 démolitions).

➤ La sécurité et la tranquillité résidentielle

La nouvelle contractualisation représente une opportunité pour le Département de favoriser l'articulation de la politique de prévention spécialisée avec les futurs contrats de ville.

Le Département est engagé dans une politique volontariste de lutte contre les violences intrafamiliales liée aux politiques de protection de l'enfance et de lutte contre les exclusions. Elle agit de manière complémentaire et en support des actions mises en place par l'État, à savoir : la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDFE) et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Un appel à projets a été lancé par la Direction Enfance Famille Santé pour la période 2023-2027, afin de soutenir les actions individuelles ou collectives de prévention, formation ou accompagnement des victimes et auteurs de violences intrafamiliales.

Le Département soutient également la mise en place de dispositifs de vidéo-protection à proximité des établissements scolaires (dont les collèges), par le biais des Projets Territoriaux Structurants à enjeux départementaux. A ce titre, depuis 2017, 12 communes en QPV ont pu bénéficier d'un financement départemental pour un montant total de subventions de 428 416 €.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION ET GOUVERNANCE

L'Etat souhaite que les partenaires signataires des contrats de ville portent une attention particulière aux nouvelles priorités des contrats. L'objectif est de renforcer l'intervention du droit commun et impulser une synergie qui favorisera la lisibilité et l'efficacité des moyens déployés.

Le Département privilégie d'ores et déjà les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) et sera attentif à l'élaboration de nouvelles contractualisations et modes d'appels à projets, dans le cadre du pilotage porté par l'Etat et les EPCI.

Le Département intervient par le biais de ses politiques de droit commun. Les priorités qui seront partagées avec l'Etat seront définies au sein du futur Pacte des Solidarités (2024-2027). Ces priorités seront intégrées aux futurs contrats de ville.

Le Département sera particulièrement vigilant à la bonne articulation entre le nouveau Pacte des Solidarités (2024-2027) et les futurs contrats de ville. En effet, le nouveau Pacte des Solidarités fait suite à la « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté », arrivée au terme de sa contractualisation en 2023. Porté conjointement avec l'Etat, il implique de nouveaux enjeux sur 4

champs thématiques faisant écho aux axes prioritaires des futurs
l'amplification de l'accès à l'emploi pour tous, la prévention de la pauvreté,
la lutte contre la grande exclusion par l'accès aux droits, la transition é

Envoyé en préfecture le 30/09/2024 savoir :
Reçu en préfecture le 30/09/2024 | enfance
Publié le :
ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

La future contractualisation permettra de croiser les priorités de l'Etat et du Département pour trouver plus d'efficacité et d'effet levier dans les actions portées par la politique de la ville auprès des publics précaires et vulnérables, qu'ils soient domiciliés sur un territoire inscrit en géographie prioritaire ou non ; ainsi, les poches de pauvreté pourront bénéficier des actions prioritaires.

Le Département du Nord sera signataire des nouveaux contrats de ville « Quartiers 2030 » (2024-2030), au même titre notamment que la Région Hauts-de-France et la CAF du Nord, avec les EPCI et communes concernées.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'engagement du Département du Nord dans la politique de la ville, selon les modalités précisées dans le présent rapport ;
- de m'autoriser à signer les futurs contrats de ville et tous les documents afférents.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONTRAT QUARTIER 2030 - CAPH ENGAGEMENTS DE LA SIGH

La SIGH est engagée auprès des Quartiers Politique de la Ville et a mis en place une organisation interne permettant de répondre aux problématiques spécifiques et enjeux rencontrés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. Cette équipe pluridisciplinaire intervient en renfort des équipes de proximité présentes au quotidien sur les territoires. Ainsi, on y retrouve notamment :

- Une Responsable du Pôle des politiques sociales et solidaires
- Une Chargée de Cohésion Sociale
- Des Chargés de Mission Sureté
- Des Conseillères en économie sociale et familiale
- Un Chargé de mission Education/ Insertion
- Des Référentes attribution spécifique

Cet engagement se poursuivra pour le nouveau Contrat de Quartier 2030.

Pour répondre aux enjeux du territoire, la SIGH s'appuie également sur l'analyse et l'expression des besoins des habitants. Pour cela, la SIGH souhaite s'inscrire pleinement dans le cadre des politiques de la ville et coopérer avec l'ensemble des partenaires du territoire en matière de renouvellement urbain, de cadre de vie et de bien-vivre ensemble, d'accompagnement des ménages fragiles et d'accompagnement au retour à l'emploi.

En corrélation avec les priorités du Contrat de ville, la SIGH a mis en place différents dispositifs permettant d'accompagner au mieux les publics les plus vulnérables :

Accompagner vers l'emploi les publics les plus en difficultés

- Intégration d'une expertise au sein de l'équipe avec l'intervention d'un chargé de mission Emploi / Education : interlocuteur privilégié des EPCI, villes et opérateurs sociaux pour la mise en place d'actions favorisant le retour à l'emploi de nos locataires,
- Financement de dispositifs permettant la levée des freins (Permis, Bafa, ateliers oralité),
- Suivi de la clause d'insertion (quantitatif et qualitatif) avec la mise en place de véritables parcours en lien avec les partenaires de l'emploi du territoire,
- Mise en œuvre d'actions permettant le retour à l'emploi des locataires (Boost Jeunes, Pack Solution Emploi, Rendez-vous de l'emploi, job dating...),
- Mise en œuvre d'un Appel d'Offres Insertion. L'entreprise attributaire, issue du territoire, réalise des travaux (bâtiment, espaces verts, nettoyage) tout en favorisant le recrutement au cœur des quartiers où elle intervient.
- Convention de partenariat avec des opérateurs de territoire notamment pour soutenir l'entrepreneuriat.

Améliorer la santé des habitants

- Mise en œuvre d'une politique d'adaptation à destination des locataires vieillissants ou en situation de handicap,
- Labellisation HSS (Habitat Sénior Services) permettant de travailler sur un maintien à domicile de qualité des seniors autonomes.

Favoriser les parcours de réussite éducative

- Travail partenarial et conventionnement avec des associations œuvrant sur l'égalité Femmes-Hommes, sur la découverte des métiers, la sensibilisation au développement durable et la création de micro-projet,
- Mise en place de chantiers participatifs et solidaires.

Soutenir une transition écologique juste et équitable

- Investissement dans le cadre des opérations NPNRU
- Engagement dans une importante dynamique de requalification des logements
- Eradication les étiquettes F et G
- Signataire du pacte Bois-Biosourcé
- Travail partenarial et conventionnement avec différents opérateurs sociaux (Maison de quartier, association Interfaces) qui peuvent intervenir en soutien sur l'accompagnement et l'accès au droit notamment sur la fracture énergétique

Garantir la tranquillité publique, prévenir et lutter contre les violences intra familiales

- Mise en place de Chargés de mission sureté
- Mise en place ou participations aux actions favorisant la tranquillité résidentielle (Médiation – CISPD). Participation aux instances de veille, lien privilégié avec les forces de l'ordre
- Possibilité de mise en œuvre de dispositif de vidéosurveillance
- Dispositif Colibri (Faciliter l'accès au logement pour les personnes victimes de violences conjugales ou familiales, Former les collaborateurs au repérage et à l'accompagnement)

Améliorer le cadre de vie et le logement

- Soutien apportée au dynamique d'amélioration du cadre de vie (verdissement des abords, création d'aire de loisirs, renaturation des espaces communs, jardins partagés et ouvriers, ferme urbaine...)
- Accompagnement des actions permettant l'appropriation au logement (Chantiers d'Auto-Réhabilitation Accompagnée, outillothèque, appartement pédagogique).

Pour nous permettre d'évaluer les impacts de nos politiques, nous disposons de différents indicateurs :

- Observatoire de veille « Tremplins d'avenir » (Gestion et suivi quantitatif et qualitatif des actions de cohésion sociale notamment liées à l'emploi)
- Enquêtes de satisfaction annuelles (distinction QPV/Hors QPV)
- Enquêtes de satisfaction triennales (URH)
- Indicateurs vacances/Impayés/rotation
- Indicateurs tranquillité résidentielle
- Tableau de suivi de programmation TFPB
- Enquêtes à chaud suite à mise en place d'actions (Rendez-vous de l'emploi, chantier d'insertion, attribution, réclamation techniques ou administratives, travaux...)

ENGAGEMENTS DE PARTENORD HABITAT

Construction et rénovation de logements : Partenord Habitat s'engage à demeurer acteur de développement par la production de logements neufs ou par l'accompagnement des collectivités (Agglo et communes) en intervenant sur le parc vacant en secteur privé (exemple, sur Denain, de la promotion de 6 « acquis-améliorés » (livraison en 2025) ou encore du partenariat sur Raismes pour produire 8 acquis-améliorés en 2025-2026), un développement en cohérence avec les enjeux du territoire (typologies de logements, localisations, etc.) et du PLH.

Partenord Habitat est engagé dans la rénovation des logements, dans le cadre d'actions relevant d'un plan patrimonial d'entretien ou d'un plan de maintenance. De manière plus particulière, la priorité d'action est déclinée, en réhabilitation « lourde » sur l'habitat en étiquette énergétique F ou G, c'est là une démarche essentielle pour améliorer la qualité de vie des locataires, réduire la précarité énergétique, et contribuer à la transition énergétique et écologique du territoire et de ses habitants. Sur la CAPH, 5 logements sont identifiés avec un DPE « G » et 49 avec un DPE « F », logements ainsi priorités dès 2024 en plan de réhabilitation ou rénovation.

Autre axe de rénovation, celui visant au bénéfice d'un locataire à intervenir dans le logement dans le cadre d'une adaptation au handicap ou au vieillissement.

L'habitat, par la construction, l'entretien, la rénovation, constitue naturellement un axe d'intervention fort, certes en traduction directe de l'essence même du métier et de la responsabilité du bailleur mais il constitue un dénominateur commun aux piliers essentiels de la politique de la ville, santé, éducation et emploi.

Accompagnement social des locataires : Partenord Habitat met en place des marchés publics d'accompagnement social pour les locataires en difficultés. Ce sont des associations locales qui interviennent au domicile de nos locataires pour les accompagner dans différents problématiques (logement, accès aux droits, budget, etc.).

Insertion professionnelle et économique : Partenord Habitat favorise l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des habitants en développant des actions spécifiques telles que des clauses d'insertion dans les marchés de travaux. Et également, dans le déploiement de marché d'insertion rénovation de logements et parties communes sur lesquels interviennent nos locataires.

Actions de médiation et de prévention des conflits : Partenord Habitat met en place des actions de médiation et de prévention des conflits entre les habitants, en partenariat avec des associations spécialisées ou des institutions publiques.

Qualité de vie et tranquillité publique : Partenord Habitat contribue à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires, en favorisant leur bien-être, leur sécurité et leur épanouissement au sein de leur environnement résidentiel. Le locataire a la possibilité en cas de problème technique de contacter gratuitement un ensemble de prestataire lorsqu'il rencontre des problèmes techniques au sein de son logement, Partenord Habitat par le biais de marché d'insertion veille à l'entretien des extérieurs, etc.

L'implantation stratégique des locaux de Partenord contribue aux enjeux de qualité de vie, de tranquillité et concourt à une forme d'animation. L'antenne de gestion située à Denain, ouverte pour recevoir nos clients locataires, est installée au cœur des quartiers, avec des équipes de proximité dédiées à l'écoute, l'accueil et la satisfaction (enjeu de qualité du service rendu). Une

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

Direction Territoriale, avec les compétences déconcentrées (réhabilitation, construction, innovation sociale, etc.) se positionne aussi en proximité, en bordure de la Porte du Hainaut.

Animation de la vie de Quartier : Partenord Habitat participe à l'organisation des animations et des événements visant à favoriser les échanges entre les habitants et à dynamiser la vie sociale dans les quartiers.

Sécurité, prévention et délinquance : Partenord habitat participe également au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) en partenariat avec les autorités locales et les acteurs associatifs.

Participation citoyenne : Partenord Habitat encourage la participation citoyenne des habitants à la gestion de leur quartier en mettant en place des instances de concertation et de dialogue appelées « conseil locataires » ou encore « OLT » (Observatoire Locatif Territorial). Depuis fin 2023, nos instances de concertation locative se sont ouvertes davantage aux structures très locales et même à la participation des « clients relais » avec des thématiques directement en lien avec la vie des résidences, le quotidien, etc. L'objectif est aussi de réfléchir à l'organisation de toutes actions permettant de rompre l'isolement au travers de manifestations collectives partenariales.

ENGAGEMENTS DE MAISONS & CITES

Accompagner vers l'emploi les publics les plus en difficultés :

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Développement des chantiers jeunes, chantiers d'insertion

Partenariat avec les acteurs économiques du territoire (ex : pépinières d'entreprises)

Améliorer la santé des habitants :

Développer les espaces à vocation naturelle, nourriciers et de bien-être (ex jardins partagés)

Développer des ateliers de sensibilisation au « mieux manger »

Participation aux actions du Contrat local de santé dirigées sur le patrimoine de maisons et cités

Développement du partenariat avec l'association « la récré verte » (sensibilisation au mieux manger dans les écoles)

Favoriser les parcours de réussite éducative :

Favoriser l'exercice de la citoyenneté

Participation aux actions du PRE dirigées sur le patrimoine de maisons et cités

Développer le partenariat avec l'association « Mots et Merveilles » pour lutter contre l'illettrisme

Soutenir une transition juste et équitable :

Garantir l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux

Actions de sensibilisation aux économies d'énergie (écogestes)

Promouvoir la filière en économie sociale et solidaire et accompagner les changements de pratiques en matière de consommation (ex : la cravate solidaire ou épicerie solidaire)

Garantir la tranquillité publique, prévenir et lutter contre les violences intra familiales :

Participation aux actions des CLSPD dirigées sur le patrimoine de maisons et cités

Développement de la prévention spécialisée et/ou de la médiation sociale et urbaine

Développement de tiers lieux pour le maintien de la cohésion sociale

Améliorer le cadre de vie et le logement :

L'accompagnement des locataires dans le cadre des programme ERBM

L'accompagnement des locataires en difficultés par le dispositif mis en place par Maisons et Cités de réduction de loyer énergie pour faire face aux difficultés liées aux augmentations du coût de l'énergie.

L'accompagnement des locataires dans le cadre d'actions de maintien au logement en partenariat avec les associations

Participation à titre de soutien de toutes les actions et projets portés par des structures représentatives des habitants des QPV ayant pour objectifs l'amélioration de la qualité de vie, du cadre de vie ou de l'attractivité du patrimoine.

Maintien des actions d'accompagnement et de maintien au logement (dispositif FSL...)

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 059-215903618-20240924-D51_2024-DE

Placer les habitants au cœur de leur quartier pour les rendre acteurs et favoriser le bien vivre ensemble

(ex : actions de sensibilisation au compostage)

Requalification des zones en friches en lieux de vie sociale et aménagés

Actions de gestion et de traitement des dépôts sauvages

ENGAGEMENTS DE SIA HABITAT

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, SIA Habitat a souhaité formaliser une contribution stratégique, centrée sur quatre axes jugés prioritaires (transition écologique, satisfaction clients, lutte contre le vieillissement et l'emploi)

Cette contribution est l'occasion de souligner l'intention de SIA Habitat, non seulement d'être signataire du contrat de ville, mais également d'être pleinement associé à sa mise en œuvre.

Dans un contexte de détérioration du climat social et d'aggravation de la précarité de ses locataires, SIA Habitat activera l'ensemble des ressources nécessaires, dans la mesure de ses moyens, pour inscrire son action dans la démarche de contrat de ville pilotée par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. En retour, SIA Habitat attend d'être soutenu par ses partenaires, dans toutes les dimensions de ses interventions. En particulier, SIA Habitat souhaite rappeler que la réactivité pour régler l'ensemble des problèmes recensés sur le terrain doit rester un objectif majeur et que la coopération au quotidien, sur le terrain, avec les services des villes et de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut doit rester une priorité.

SIA HABITAT est engagée auprès des Quartiers Politique de la Ville et a mis en place une organisation interne permettant de répondre aux problématiques spécifiques et enjeux rencontrés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. Cette équipe pluridisciplinaire intervient en renfort des équipes de proximité présentes au quotidien sur les territoires.

Ainsi, on y retrouve :

- Une Responsable du service Développement Social Médiation et Contentieux
- Une Chargée de mission de Développement Social Urbain
- Deux médiateurs

Cet engagement se poursuivra pour le nouveau Contrat de Quartier 2030.

En alignement avec les objectifs clés du Contrat de ville, SIA HABITAT a instauré divers dispositifs visant à offrir un accompagnement optimal aux publics les plus vulnérables :

Accompagner vers l'emploi les publics les plus en difficultés

Assurer les impacts sociaux et territoriaux positifs du développement économique par l'accès à l'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique dans les quartiers :

- En la mise en place d'actions concrètes permettant le retour à l'emploi des locataires (Rendez-vous de l'emploi, tremplin de l'emploi...),
- La mise en place d'Accompagnements Sociaux Professionnels Individualisés en partenariat avec La Sauvegarde du Nord,

- Mise en place de chantiers d'insertion, où l'entreprise sélectionnée, issue du territoire, effectue des travaux (bâtiment, espaces verts, nettoyage) tout en favorisant le recrutement au sein des quartiers d'intervention.
- Financement de dispositifs permettant la levée des freins (Permis, BAFA...)
- En contribuant à l'insertion professionnelle des jeunes et du publics les plus éloignés de l'emploi,
- Des services d'accompagnement personnalisés mis en place en partenariat avec des associations, visant à atténuer significativement la fracture numérique en facilitant l'accès de tous au monde numérique. Ces accompagnements sur mesure sont adaptés à la situation individuelle de chaque résident.
- L'activation systématique des clauses d'insertion dans toutes les opérations de réhabilitation et les marchés relatifs aux espaces verts. En tant que signataire de la convention régionale inter-bailleurs pour la promotion durable de l'insertion par l'activité économique, SIA Habitat s'engage notamment à renforcer les clauses d'insertion dans les marchés et à intensifier les partenariats avec les acteurs locaux de l'emploi.

Améliorer la santé des habitants

La stratégie répond à ses enjeux par l'amélioration de la santé des habitants :

- En la mise en œuvre de notre plan stratégique SENIOR qui vise à garantir un maintien à domicile de qualité pour les personnes âgées de plus de 75 ans où en situation de handicap. Un diagnostic via des appels sortants est établi et permet d'établir une déclinaison d'actions permettant garantir ce maintien à domicile dans de meilleures conditions. Un diagnostic effectué par le biais d'appels sortants permet de formuler des actions spécifiques afin d'assurer un maintien à domicile dans des conditions améliorées.

Les objectifs de ce plan sont : des logements aménagés pour le confort et la sécurité des séniors ; des services de proximité pour améliorer le quotidien ; des actions pour améliorer le cadre de vie et rompre l'isolement ; un parcours résidentiel facilité ; des collaborateurs formés, bienveillants et à l'écoute

- La création d'ateliers sur le thème de l'alimentation équilibrée, en collaboration avec le CAPEP et les Ajoncs, ainsi que la proposition d'activités dans nos jardins partagés à Raismes, Escaudain et Lourches.

Soutenir une transition écologique juste et équitable

- Collaboration et établissement de conventions avec divers organismes sociaux tels que les maisons de quartier et l'association Interfaces, pour fournir un soutien dans l'accompagnement et l'accès aux droits, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la précarité énergétique.
- Partenariat associatif avec des associations tel que la Récré Verte afin de rendre le développement durable accessible à toute la communauté du quartier. Pour accomplir cet objectif, elle met en place des environnements éducatifs où les enfants peuvent apprendre de manière concrète les principes du développement durable. Ainsi, la transition écologique devient accessible à tous.
- En clarifiant le statut et la propriété des espaces verts. Optimisation des espaces verts avec la création d'aménagements ludiques et urbains.
- La lutte contre la précarité énergétique des logements : réhabilitation thermique des logements envisagés sur le territoire), le pilotage social des opérations de réhabilitation afin d'accompagner

les locataires durant la phase de réhabilitation puis dans l'appropriation de leur logement et de leur nouvel environnement.

Garantir la tranquillité publique, prévenir et lutter contre les violences intra familiales

En préservant et restaurant la tranquillité résidentielle

- En assurant la présence de nos médiateurs et leur implication dans les initiatives visant à promouvoir la tranquillité résidentielle, telles que la médiation, la participation aux instances de surveillance, et le maintien de liens privilégiés avec les forces de l'ordre.
- Possibilité de mise en œuvre de dispositif de vidéosurveillance
- Renforcement de la sécurité dans les résidences grâce à la présence de gardiens et au développement des loges, qui servent de points d'accueil pour les résidents.
- La mobilisation de l'agence mobile sur les territoires en géographie prioritaire pour aller vers les publics les plus éloignés.

Améliorer le cadre de vie et le logement

- Soutien apportée au dynamique d'amélioration du cadre de vie, favorisation du vivre ensemble (aménagement ludique, renaturation des espaces communs, jardins partagés, ferme urbaine...) et en associant les habitants à la mise en œuvre de projets urbains.
- Accompagnement des actions permettant l'appropriation au logement (Chantiers d'Auto-Réhabilitation Accompagnée).
- Mise en place d'actions de sensibilisation de lutte contre les incendies dans les logements.
- Des services d'accompagnement personnalisés mis en place en partenariat avec des associations, visant à atténuer significativement la fracture numérique en facilitant l'accès de tous au monde numérique. Ces accompagnements sur mesure sont adaptés à la situation individuelle de chaque résident.